



Rapport financier 2019





Rapport financier 2019

Préambule	3
Comptes consolidés	7
Rémunération des dirigeants	164
États financiers de la Section générale	168
États financiers du Fonds d'épargne	215

Préambule

1 — Notre modèle

« La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. [...] La Caisse des dépôts et consignations est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises. »

Article L. 518-2 du Code monétaire et financier (modifié par la loi de modernisation de l'économie de 2008).

Notre modèle est unique :

Dépositaire et gestionnaire de confiance. La Caisse des Dépôts gère des mandats publics confiés par la loi ou l'État, soit pour l'essentiel une partie de l'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable et solidaire, livret d'épargne populaire), les fonds des professions juridiques, comme les dépôts réalisés auprès des notaires, les régimes de retraites de la fonction publique, le Compte personnel de formation.

Investisseur de long terme sur les marchés financiers. La Caisse des Dépôts place une partie des fonds qui lui sont confiés sur les marchés financiers avec un double objectif : assurer la sécurité, la liquidité et la rémunération des fonds et générer des résultats réguliers afin de renforcer ses fonds propres et investir dans des projets d'intérêt général.

Prêteur et investisseur dans des projets d'intérêt général. La Caisse des Dépôts présente deux bilans distincts, celui des fonds d'épargne et celui de la Section générale.

Elle transforme une partie de l'épargne réglementée en prêts de long terme sur fonds d'épargne afin de financer le logement social, la rénovation des quartiers prioritaires et les équipements du secteur public local (transport, écoles, hôpitaux, numérique...).

Sur ses fonds propres, au sein du bilan « Section générale », la Caisse des Dépôts finance en apport de capital des projets innovants public-privé (Sociétés d'économie mixte) ou des sociétés créées ad hoc pour des projets immobiliers (Ehpad, tourisme, cliniques...).

Opérateur par le biais de ses filiales. La Caisse des Dépôts détient des participations stratégiques dans le domaine de la banque/assurance (Groupe La Poste et CNP Assurances), l'immobilier/tourisme (Icade, Compagnie des Alpes) et dans la mobilité/énergie et ingénierie (Transdev Group, RTE, CNR et Egis). Ces filiales sont en partie des activités qui ont été créées par la Caisse des Dépôts et qui se sont développées puis ont été filialisées. C'est le cas de Transdev, Egis, Icade, CNP Assurances, Compagnie des Alpes...

2 — Nos activités

Mandats et dépôts

Tiers de confiance, la Caisse des Dépôts assure la gestion des mandats et des fonds publics et privés qui lui sont confiés.

Nous gérons en toute sécurité les fonds qui nous sont confiés : des consignations à la protection des avoirs des personnes vulnérables en

passant par les dépôts des notaires et des autres professions juridiques réglementées. Banquier de la Sécurité sociale, nous délivrons des prestations de gestion bancaire, administrative et financière, dans le cadre de mandats qui nous sont confiés par l'État et développons une activité de fiduciaire. Tiers de confiance, nous gérons pour le compte de l'État, une partie des enveloppes du Programme d'Investissements d'Avenir. Nos principaux clients sont le service public de la justice (notaires, administrateurs et mandataires judiciaires...), la Sécurité sociale et les acteurs publics d'intérêt général (organismes de logement social, établissements publics locaux...).

Nous centralisons, gérons et transformons en toute sécurité l'épargne réglementée (livret A, LDD, LEP) en prêts à très long terme au service de l'intérêt général notamment le logement social, la politique de la ville et les investissements de long terme des collectivités locales. Les ressources qui ne sont pas consacrées aux prêts sont investies en actifs financiers afin de contribuer à la rémunération de l'épargne populaire, assurer sa liquidité tout en finançant l'économie.

Entreprises

Le groupe Caisse des Dépôts est le premier investisseur institutionnel dans le capital des entreprises françaises. En soutenant notamment les ETI et les PME dont les projets sont porteurs de croissance, nous remplissons une de nos missions fondatrices : contribuer au développement économique du pays.

Nous apportons aux entreprises des solutions de financement nécessaires à toutes les étapes de leur développement, en prêts et fonds propres, en particulier sur les segments les moins couverts par le marché, ainsi que des garanties pour permettre le financement des projets les plus risqués. Nous leur donnons les moyens de leur croissance en mobilisant d'autres acteurs du capital-investissement et en recherchant des capitaux auprès de partenaires étrangers. Nous soutenons les secteurs d'avenir et proposons des solutions adaptées aux entreprises innovantes. Ainsi nous intervenons dans le dispositif des pôles de compétitivité et des Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT) que nous gérons pour le compte de l'État dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

Nous donnons aux entreprises les moyens de se développer à l'international : accompagnement des entrepreneurs et déploiement d'une gamme complète de financement à l'export (prospection, poste client, crédit acheteur et vendeur). Nous agissons en acteur de référence dans le financement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en apportant notre soutien aux réseaux associatifs et en soutenant la création et la transmission de TPE. Nous aidons la recherche privée et publique à mieux valoriser ses portefeuilles de brevets, dans une dimension internationale. Nous contribuons à créer un écosystème favorable au développement des entreprises grâce à des partenariats privilégiés avec les acteurs locaux. Nous accompagnons les entreprises aux étapes clés de leur croissance : formation (pour permettre aux entrepreneurs d'identifier les facteurs de croissance et de s'initier aux différents leviers d'apprentissage) ; mise en réseau des chefs d'entreprises entre eux et avec des financeurs potentiels ; aide au conseil (notamment le conseil à l'export, la sensibilisation et l'orientation en fusions et acquisitions).

Logement et immobilier

Acteur central du logement et de l'immobilier, le groupe Caisse des Dépôts participe activement à l'effort national de construction et à la transition énergétique du parc existant.

Nous mobilisons nos moyens aux côtés des pouvoirs publics et des acteurs du secteur pour accélérer la production de logements sociaux et intermédiaires sur l'ensemble du territoire. Nous intervenons pour créer les conditions d'un retour des investisseurs institutionnels dans l'immobilier locatif « intermédiaire », notamment dans les zones en manque de logements, au plus près des bassins d'emploi. Nous développons une offre de logements abordables à destination des jeunes actifs et des étudiants et contribuons à la construction et à la rénovation de structures spécialisées. Nous couvrons également le financement des centres d'hébergement d'urgence pour les populations les plus fragiles. Pour répondre aux besoins du plus grand nombre, nos offres de logement sont adaptées à toutes les étapes de la vie. Nous assurons la rénovation et l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine immobilier public et privé existant. Nous proposons aux bailleurs sociaux et aux collectivités des solutions adaptées à leurs besoins. Notre offre de prêts permet notamment de financer des projets participant à la transition écologique et énergétique. Nous soutenons les acteurs locaux en investissant dans des projets d'immobilier tertiaire (centres commerciaux, d'affaires, de bureaux) et assurons un rôle de promoteur et de foncière pour les immeubles de bureaux.

Banque-assurance

Le groupe Caisse des Dépôts se positionne aux côtés des citoyens et leur propose, à chaque étape de leur vie, des solutions adaptées à leurs besoins de financement, de protection, de prévoyance mais aussi de retraite.

Au travers de CNP Assurances, acteur de référence sur le marché français de l'assurance des personnes, assureur, co-assureur et réassureur. Nous concevons et gérons des solutions de prévoyance, protection de l'épargne et retraites innovantes. Ces solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins des clients de chaque pays. CNP Assurances est présent dans 19 pays en Europe et en Amérique Latine, avec une forte activité au Brésil, son 2^e marché. Nous répondons aux besoins de sécurité grâce une gamme complète de produits de prévoyance : dépendance, décès, obsèques, accidents de la vie, santé et services à la personne. Nous aidons les familles à faire face aux incertitudes croissantes qu'elles connaissent en proposant un large éventail de contrats comme l'assurance-vie. Nous proposons également aux particuliers des produits d'épargne retraite spécifiques, garantissant des revenus à vie. Nous fournissons une couverture des prêts pour les candidats à l'emprunt auprès de nombreux établissements financiers ainsi que pour les adhérents des mutuelles partenaires. Le rapprochement du groupe Caisse des Dépôts avec le groupe La Poste effectif en 2020 permettra à CNP Assurances de préserver son modèle multipartenaire tout en confortant son partenariat avec La Banque Postale. La Banque Postale devient, avec CNP Assurances, un bancassureur de premier plan, sur le modèle des principales banques françaises et s'ouvre à l'international.

Infrastructure et transport

Nous intervenons dans la conception, le financement et l'exploitation de nos infrastructures et équipements publics. Nos solutions conjuguent innovation, performance économique et sens de l'intérêt général.

Nous investissons dans les infrastructures de demain : voies ferrées à grande vitesse, réseaux de tramways, ports, autoroutes, aéroports, équipements de gestion des déchets, réseaux de transport d'énergie et mobilités actives ou partagées (voies cyclables, infrastructures de recharge de véhicules, aires de covituages...). Nous soutenons les projets locaux en

proposant aux collectivités et aux entreprises publiques locales (EPL) notre expertise des montages juridiques et financiers innovants, combinant capitaux publics et privés. Nous mobilisons nos partenaires pour orienter les fonds européens et internationaux vers les projets nationaux.

Environnement et énergie

Le groupe Caisse des Dépôts est entièrement mobilisé pour relever le défi environnemental et énergétique que connaît le pays. Nous développons des solutions opérationnelles pour les entreprises au cœur des territoires pour contribuer à une société plus performante, et plus sobre en consommation de ressources naturelles et d'énergie et jouons un rôle pionnier en matière de préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

Nous développons l'investissement forestier et la valorisation des métiers du bois que nous nous engageons à exploiter durablement. Nous gérons les actifs forestiers des investisseurs institutionnels français et d'un nombre croissant de groupements forestiers et de propriétaires privés. Premier opérateur de compensation écologique de la biodiversité, nous apportons des réponses concrètes aux enjeux de valorisation et de protection du patrimoine naturel en finançant sur le long terme des projets de restauration et de gestion d'espaces naturels en accord avec les acteurs locaux. Nous renforçons nos engagements et développons de nouveaux métiers. Nous menons des projets collectifs de territoires dans une démarche de long terme et en faveur d'une plus grande cohérence écologique. Nous mettons en place des dispositifs financiers spécifiques pour accompagner les acteurs émergents du secteur et structurer les filières innovantes. Nous finançons des projets bas carbone, la production d'énergies renouvelables, des équipements de gestion des ressources (eau), des solutions d'économie d'énergie ainsi que des entreprises de la transition écologique et énergétique. Le Groupe s'appuyant sur ses chercheurs et experts, contribue au débat public en y apportant des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement.

Tourisme et loisirs

Le groupe Caisse des Dépôts est un acteur historique et important du tourisme et des loisirs en France. Notre ancrage territorial nous permet d'être le partenaire privilégié des collectivités locales et de les accompagner dans leur projet de développement économique.

Nous soutenons les collectivités locales dans la définition de projets favorisant l'attractivité du territoire et la création d'emploi. Nous investissons dans les infrastructures touristiques et en assurons la maintenance et l'exploitation au travers entre autres du Fonds développement Tourisme. Nous gérons les principaux domaines skiables français et développons des grands parcs de loisirs en Europe. Avec le Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière (PPRH), nous contribuons aussi à la rénovation du parc immobilier touristique. Acteur d'une véritable politique publique de développement touristique, nous intervenons au service de l'intérêt général et jouons un rôle de cohésion sociale.

Numérique

Le groupe Caisse des Dépôts accompagne les collectivités locales dans l'équipement numérique de leurs territoires et intervient dans le développement des usages et services numériques innovants.

Nous apportons aux acteurs publics notre expertise en matière d'ingénierie et de financement pour accélérer l'aménagement numérique des territoires. Nous contribuons au financement et au déploiement des nouveaux réseaux à très haut débit (THD), y compris dans les zones à faible densité de population. Nous accompagnons les entreprises innovantes pour les aider à gagner en compétitivité et à structurer leur filière en France et à l'international. Nous intervenons dans le financement de l'innovation pour soutenir l'investissement des PME et ETI dans des projets d'intégration de nouvelles solutions numériques. Nous accompagnons les collectivités en contribuant au développement des différents écosystèmes

numériques locaux : mise en place du plus grand incubateur d'entreprises numériques au monde (la Halle Freyssinet) et intensification de nos actions en direction de l'enseignement supérieur. Nous participons à des programmes innovants qui dessinent les contours de la ville de demain. Des transports à l'habitat, nous déployons des technologies intelligentes et améliorons la qualité du « vivre ensemble ». Nous accompagnons le déploiement de l'e-administration qui constitue un volet important de la réforme de l'État et de la modernisation du service public. Nous avons lancé en 2019 l'application *Mon compte formation*, qui permet aux 33 millions de salariés et demandeurs d'emploi en France de trouver la formation certifiante de leur choix, de s'inscrire et de payer de façon autonome. Nous gérons enfin pour le compte de l'État les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence via un site dédié ouvert au public le 1^{er} janvier 2017.

3 — Gouvernance

La Caisse des Dépôts est selon la loi de 1816 « de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative ». Son statut particulier assure son indépendance. Le Parlement exerce le contrôle de ses activités et garantit son autonomie par l'intermédiaire d'une Commission de surveillance. La Commission de surveillance joue un rôle clé dans le fonctionnement de la Caisse des Dépôts. Avec la loi Pacte adoptée en 2019, sa composition a été modifiée et ses missions renforcées : elle a désormais un pouvoir délibérant et rend des décisions qui doivent être mises en œuvre par le directeur général. Elle contrôle la gestion de la Caisse des Dépôts et surveille le respect des limites de l'exposition au risque, elle délibère sur la stratégie, l'appétence en matière de risques et sur la politique d'égalité professionnelle et salariale. Elle approuve l'organisation générale, les limites globales d'exposition au risque ainsi que les comptes sociaux et consolidés. Enfin, elle décide de la fixation du besoin de fonds propres et de liquidité adaptés au risque et de l'adoption du budget de l'établissement public. Seize membres composent la Commission de surveillance, dont cinq personnalités désignées par le Parlement, cinq élus du Parlement, un représentant de l'État, trois personnalités qualifiées désignées par l'État et deux représentants du personnel.

4 — Politique durable

La Caisse des Dépôts a fait de sa responsabilité sociétale une ambition transverse à laquelle contribue chacun de ses cinq métiers. Cette ambition s'intègre dans une politique durable organisée en quatre axes : la transition énergétique et écologique, la cohésion sociale, le développement économique sans oublier l'exemplarité interne. Cette politique durable est pilotée au travers de deux approches complémentaires : la gestion des risques extra-financiers et leur intégration dans le processus global de gestion des risques du Groupe d'une part, l'intégration des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies dans le pilotage opérationnel des métiers et fonctions supports d'autre part. L'objectif est ainsi d'intégrer les enjeux relatifs au développement durable dans l'ensemble des activités de la Caisse des Dépôts, de ses filiales et de ses participations stratégiques.

Cette intégration passe notamment par le développement d'offres de produits et services à impact social et/ou environnemental positif(s) au sein de chaque segment d'activité. Pour les métiers d'investissement, le déploiement de pratiques financières durables constitue un enjeu majeur avec la mise en place d'une politique d'investissement responsable alliant intégration ESG, dialogue actionnarial et exclusions normatives et sectorielles. Dans son volet d'exemplarité interne, la politique durable inclut codes déontologiques, politique en matière de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, maîtrise des

impacts négatifs des activités et du fonctionnement ainsi qu'une politique de gestion des ressources humaines responsable.

En 2019, la politique climat du Groupe a été réactualisée pour s'inscrire dans un objectif d'alignement de l'ensemble des activités vers une trajectoire de réchauffement climatique limitée si possible à 1,5°. Celui-ci se traduit en particulier par un objectif de neutralité carbone des portefeuilles de titres.

5 — Environnement économique 2019

5.1. Contexte économique

La conjoncture internationale au cours de 2019 a été marquée par la poursuite du ralentissement de l'activité, avec une dichotomie entre l'industrie, qui a enregistré une contraction, et une certaine résistance du secteur des services, structurellement moins exposé aux turbulences du commerce international liées aux négociations entre Américains et Chinois. Toutefois, aux États-Unis, les craintes de récession à court terme se sont dissipées en fin d'année, et la croissance demeure légèrement supérieure à son potentiel. En Chine, le ralentissement tendanciel se poursuit, conformément aux objectifs des autorités. Au Royaume-Uni, les incertitudes autour du *Brexit* ont pesé sur la confiance des agents, qui ont différé leurs décisions de consommation et/ou d'investissement. En zone euro, l'Allemagne et l'Italie ont davantage pâti des difficultés de l'industrie, en particulier dans le secteur automobile. *A contrario*, en France, après +1,7 % en 2018, la croissance n'a faibli que progressivement et s'affiche à +1,3 % sur l'ensemble de l'année 2019, en ligne avec son rythme potentiel.

Parallèlement, les tensions inflationnistes demeurent contenues aux États-Unis, et faibles en zone euro, ce qui a permis aux banques centrales (Fed et BCE) d'accompagner le ralentissement de l'activité par un assouplissement de leur politique monétaire respective au cours du second semestre 2019.

5.2. Contexte financier

L'année 2019 a été marquée, sur les marchés financiers, par le changement de cap des grandes banques centrales vers une vague d'accommodation monétaire, ainsi que par une montée des risques économiques, géopolitiques et commerciaux. La Fed a débuté un accommodant « ajustement de milieu de cycle » à l'été, qui a, semble-t-il, pris fin en octobre après trois baisses de taux consécutives. La BCE a suivi la posture accommodante de la Fed en réalisant une baisse de son taux de dépôt. Cet environnement a provoqué, sur la deuxième partie de l'année 2019, une hausse globale du prix de tous les actifs. Les obligations sans risque ont vu leurs taux sensiblement diminuer face à la perspective de politiques monétaires durablement accommodantes. En parallèle, les actifs risqués ont bénéficié d'un regain d'appétit des investisseurs, à la recherche de rendements dans un contexte de taux bas. Au total :

- Sur le marché monétaire, le contexte est resté caractérisé par des taux bas et globalement inchangés en zone euro. La BCE, après une baisse de son taux de dépôt en septembre de 10 pb (à -0,5 %) a indiqué que sa politique monétaire resterait accommodante tant que l'inflation n'aura pas durablement atteint sa cible. Le taux Euribor 3 mois finit l'année 2019 à -0,38 %, en deçà de son niveau de fin 2018 (-0,31 %). De son côté, la Fed a procédé à une accommodation de « milieu de cycle », en réalisant trois baisses de taux. Les *Fed funds* se trouvent fin 2019 dans la fourchette [1,5 % - 1,75 %].
- Sur le marché obligataire français, le taux OAT 10 ans a sensiblement diminué à l'été avant de repartir très légèrement à la hausse en fin d'année : il finit 2019 à +0,12 %, très sensiblement en dessous de son niveau de fin 2018 (+0,71 %). Plusieurs éléments tendent à justifier ces taux demeurant très bas : (1) le stock d'actifs détenus par la BCE n'a

pas diminué, il va même augmenter avec la reprise de ses achats (20 milliards d'euros par mois depuis novembre), alors que la demande d'obligations de la part des investisseurs a été forte (allocations de portefeuille défensives face aux nombreux risques géopolitiques et économiques). Cela a sensiblement modifié le rapport offre/demande, provoquant une augmentation des prix et une baisse des taux. (2) Le tournant accommodant des grandes banques centrales s'est matérialisé par une diminution du taux de dépôt et par l'intégration par les marchés de taux durablement bas. (3) L'absence de redressement de l'inflation et des anticipations d'inflation au plus bas.

- Sur les marchés actions, les performances boursières sont très positives : le CAC 40 a gagné +26 % en 2019 après une fin d'année 2018 marquée par un reflux sensible des actifs risqués. Cette forte

performance des marchés boursiers s'explique en grande partie par le contexte de taux obligataires devenus très bas au cours de l'année 2019. Les investisseurs, à la recherche de rendement face à des actifs sans risque devenus trop chers, se tournent donc vers les marchés plus risqués, offrant un meilleur rendement. Une autre partie de l'explication réside dans le retour de la confiance et l'apaisement des risques à l'automne. La hausse des marchés actions n'est pas due au contexte macroéconomique global en 2019, qui était anticipé moins favorable qu'en 2018 (ralentissement structurel chinois, ralentissement du cycle des affaires prévu en Allemagne et aux États-Unis). Le ralentissement a même été bien plus brutal qu'attendu avec l'industrie mondiale tombant en récession. Les résultats d'entreprises n'ont pas non plus soutenu les cours boursiers. En effet, ils ont été sensiblement révisés à la baisse tout au long de l'année 2019.

6 – Les chiffres clés

6.1. Le groupe Caisse des Dépôts

(en milliards d'euros)	2018	2019
Total du bilan consolidé	164,4*	180,6
Capitaux propres part du Groupe (hors plus ou moins-values latentes)	31,5*	33,1
Capitaux propres part du Groupe (y compris plus ou moins-values latentes)	35,8*	41,6
Résultat net consolidé part du Groupe	1,8	2,1

* Au 1^{er} janvier 2019, application de la norme IFRS 16.

6.2. Le fonds d'épargne

(en milliards d'euros)	2018	2019
Total prêts signés	12,8	13,2
Prêts logement social et politique de la ville	11,6	12,3
Prêts aux collectivités territoriales	1,2	0,8
Encours de prêts	188,5	190,0

Application des normes comptables françaises.

7 – Notations long terme, court terme de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, créée par la loi du 28 avril 1816, est un établissement public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays.

La Caisse des Dépôts est placée, de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative.

Les agences de notation considèrent la Caisse des Dépôts comme une agence d'État, bénéficiant par-là de la même note que la République française.

Le tableau ci-après résume les notations long terme et court terme de la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2019 :

Notations	Standard & Poor's	Moody's	Fitch
Caisse des Dépôts	AA/Stable/A-1+	Aa2/Positive/P-1	AA/ Stable /F1+
EMTN & BMTN Programmes	AA	Aa2	AA
CD Programme	A-1+	P-1	F1+
Global CP Programme	A-1+	P-1	F1+

Relations investisseurs :

Financements court terme : CDC.TREASURY@caissedesdepots.fr

Financements long terme : EMTN-CDC@caissedesdepots.fr

8 – Certification des comptes

Conformément à l'article L. 518-15-1 du Code monétaire et financier :

« Chaque année, la Caisse des dépôts et consignations présente aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances ses comptes annuels et consolidés, certifiés par deux commissaires aux comptes ».



Comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts au 31.12.2019

examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 11/03/2020

États financiers consolidés	10
Notes annexes aux états financiers consolidés	22

Sommaire

États financiers consolidés	10
1. Faits marquants Groupe Caisse des Dépôts	10
2. Événements postérieurs à la clôture	11
3. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019	12
4. État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres	13
5. Bilan consolidé au 31 décembre 2019	14
6. Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019	16
7. Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2019	18
8. Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	19
9. Information sectorielle 2019	20
Notes annexes aux états financiers consolidés	22
1. Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe	22
2. Application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »	41
2.1 Principaux impacts de la première application IFRS 16	41
3. Notes relatives au compte de résultat consolidé	42
3.1 Produits et charges d'intérêts	42
3.2 Produits et charges de commissions	42
3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	43
3.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	44
3.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	44
3.6 Produits et charges des autres activités	44
3.7 Charges générales d'exploitation	44
3.8 Coût du risque de crédit	45
3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	45
3.10 Impôt sur les bénéfices	46
4. Notes relatives au bilan consolidé	47
4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	47
4.2 Instruments dérivés de couverture – Actif et passif	48
4.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	50
4.4 Titres au coût amorti	52
4.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	53
4.6 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	55
4.7 Impôts courants et différés	56
4.8 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	57
4.9 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	59
4.10 Participations dans les entreprises associées et coentreprises	60
4.11 Immobilisations	65
4.12 Écarts d'acquisition	67

4.13 Dettes représentées par un titre	68
4.14 Dettes envers les établissements de crédit	69
4.15 Dettes envers la clientèle	69
4.16 Compensation des actifs et passifs financiers	70
4.17 Provisions	70
4.18 Intérêts minoritaires	70
5. Engagements donnés et reçus	71
5.1 Engagements donnés et reçus	71
5.2 L'exposition au risque de crédit sur les engagements de financement et de garantie donnés	72
6. Juste valeur des instruments financiers	73
6.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	73
6.2 Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	73
6.3 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3)	75
7. Facteurs de risque	76
7.1 Risques liés aux instruments financiers	76
7.2 Risques opérationnels et de non-conformité	94
7.3 Risque juridique et fiscal	95
8. Transactions avec les parties liées	96
8.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe	96
8.2 Entités non contrôlées par le Groupe	97
8.3 Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi	99
9. Rémunérations et avantages consentis au personnel	100
9.1 Charges de personnel	100
9.2 Effectif moyen des entreprises contrôlées	100
9.3 Engagements sociaux	100
10. Informations relatives aux titres mis en équivalence et aux intérêts minoritaires significatifs	104
10.1 Entreprises associées significatives	104
10.2 Coentreprises significatives	108
10.3 Intérêts minoritaires significatifs	120
11. Honoraires des commissaires aux comptes	125
12. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts	126
13. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	159

États financiers consolidés

1. Faits marquants Groupe Caisse des Dépôts

1 — Plan logement 2 : Pacte d'investissement pour le logement social 2020-2022

Le 25 avril 2019, avec la signature du Pacte d'investissement pour le logement social 2020-2022, la Caisse des Dépôts va poursuivre dans le cadre de son Plan logement 2 son action d'intérêt général en faveur du logement social.

Toujours dans le cadre de ce second plan et pour accompagner l'investissement, la Banque des Territoires va déployer 5 milliards d'euros de nouveaux prêts et 800 millions d'euros de fonds propres :

- 4 milliards d'euros supplémentaires de prêts à taux fixe pour la réhabilitation et le réaménagement de dettes sur ressources de la Section générale de la Caisse des Dépôts, qui prendront la suite des enveloppes déjà mises en place dans le cadre du Plan logement 1 ;
- l'enveloppe d'éco-prêts pour financer la réhabilitation thermique des logements va augmenter de 1 milliard d'euros (elle est portée de 3 à 4 milliards d'euros), grâce à une bonification apportée par la Section générale de la Caisse des Dépôts au fonds d'épargne. La Section générale et le fonds d'épargne ont signé le 8 juillet 2019 une déclaration conjointe par laquelle la Section générale bonifiera ces prêts signés entre le 1^{er} juillet 2019 et le 31 décembre 2023 dans la limite d'un montant global de bonification de 82 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, cette bonification s'élève à 28 millions d'euros ;
- la Banque des Territoires souscrira sur le bilan de la Section générale de la Caisse des Dépôts des titres participatifs émis principalement par les offices pour un montant de 800 millions d'euros d'ici à 2022.

Les prêts fonciers en zones tendues pourront être portés de 60 à 80 ans pour faciliter la construction neuve et l'accession sociale à la propriété dans le cadre des montages de dissociation du foncier et du bâti au travers des organismes de foncier solidaire. Au travers de ces nombreux dispositifs concrets, la Caisse des Dépôts confirme son engagement aux côtés du secteur du logement social et entend maintenir son rôle de premier financeur avec près de 150 milliards d'euros de prêts, notamment dans ce contexte de modernisation.

2 — Rapprochement de La Poste et de la Caisse des Dépôts pour la création d'un grand pôle financier public

Le 4 mars 2020, les opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public ont été réalisées. Annoncée par le ministre de l'Économie et des Finances le 30 août 2018, cette concrétisation se fait via l'apport

par l'État et la Caisse des Dépôts à La Poste, puis par celle-ci à La Banque Postale, de leurs participations au capital de CNP Assurances. Ce schéma correspond aux dispositions prévues par le protocole d'accord engageant conclu le 31 juillet 2019 entre l'État, la Caisse des Dépôts, La Poste et La Banque Postale. À compter du 4 mars 2020, la Caisse des Dépôts devient l'actionnaire majoritaire de La Poste et La Banque Postale devient l'actionnaire majoritaire de CNP Assurances. Ce nouvel ensemble va mobiliser sa capacité d'action au service des grandes mutations de la société et du développement des territoires.

L'ensemble des conditions suspensives relatives au projet ayant été satisfaites, les opérations suivantes ont été réalisées le 4 mars 2020 :

- l'apport par l'État et la Caisse des Dépôts à La Poste de leurs participations respectives d'environ 1,1 % et 40,9 % du capital de CNP Assurances rémunérées, dans le cadre d'une augmentation de capital, par l'attribution d'actions La Poste à l'État et à la Caisse des Dépôts ;
- puis l'apport par La Poste à La Banque Postale de l'intégralité des actions CNP Assurances ainsi reçues de l'État et de la Caisse des Dépôts, rémunérée par une augmentation de capital de La Banque Postale ;
- l'acquisition par la Caisse des Dépôts, auprès de l'État, d'une participation complémentaire au capital de La Poste pour un montant de près d'un milliard d'euros.

Aux termes de ces opérations, l'État détient 34 % du capital et des droits de vote de La Poste et la Caisse des Dépôts 66 % du capital et des droits de vote de La Poste.

La Banque Postale, filiale à 100 % de La Poste, détient désormais 62,1 % du capital de CNP Assurances, dont le solde du capital est réparti de façon suivante : 16,1 % par BPCE et 21,8 % représentant le flottant.

Concomitamment à la réalisation de l'opération, l'État et la Caisse des Dépôts ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires afin de refléter dans l'organisation de leurs rapports d'actionnaires les modifications intervenues au sein du capital de La Poste.

3 — Signature d'un accord engageant entre l'État, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale pour l'acquisition de SFIL par la Caisse des Dépôts

L'État, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale ont annoncé avoir signé le 4 mars 2020 un accord engageant en vue du rachat par la Caisse des Dépôts de la totalité de la participation détenue par La Banque Postale au capital de SFIL (soit 5 %) et de la totalité de la participation détenue par l'État (soit 75 %), à l'exception d'une action ordinaire que l'État conservera.

À l'issue de cette opération, dont les modalités ont été annoncées le 9 octobre dernier, la Caisse des Dépôts deviendra l'actionnaire de référence de SFIL, septième banque française par la taille de bilan et premier émetteur d'obligations sécurisées du secteur public en Europe.

L'actionnariat de SFIL restera entièrement public et ses actionnaires continueront à veiller à ce que sa solidité financière soit préservée et sa base économique protégée conformément à la réglementation applicable.

La réalisation de l'opération interviendra dans le courant du premier semestre 2020, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires et administratives requises auprès des autorités compétentes.

4 — Première application de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 « Contrats de location », adoptée par l'Union européenne le 9 novembre 2017, est devenue d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019. Les impacts de cette norme à cette date sont détaillés dans la note 2.1 et se traduisent notamment par une diminution des capitaux propres consolidés part du groupe de 65 millions d'euros.

2. Événements postérieurs à la clôture

1 — Rapprochement de La Poste et de la Caisse des Dépôts pour la création d'un grand pôle financier public

Le 4 mars 2020, les opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public ont été réalisées. Annoncée par le ministre de l'Économie

et des Finances le 30 août 2018, cette concrétisation se fait via l'apport par l'État et la Caisse des Dépôts à La Poste, puis par celle-ci à La Banque Postale, de leurs participations au capital de CNP Assurances. Ce schéma correspond aux dispositions prévues par le protocole d'accord engageant conclu le 31 juillet 2019 entre l'État, la Caisse des Dépôts, La Poste et La Banque Postale. À compter du 4 mars 2020, la Caisse des Dépôts devient l'actionnaire majoritaire de La Poste et La Banque Postale devient l'actionnaire majoritaire de CNP Assurances. Ce nouvel ensemble va mobiliser sa capacité d'action au service des grandes mutations de la société et du développement des territoires.

2 — Signature d'un accord engageant entre l'État, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale pour l'acquisition de SFIL par la Caisse des Dépôts

L'État, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale ont annoncé avoir signé le 4 mars 2020 un accord engageant en vue du rachat par la Caisse des Dépôts de la totalité de la participation détenue par La Banque Postale au capital de SFIL (soit 5 %) et de la totalité de la participation détenue par l'État (soit 75 %), à l'exception d'une action ordinaire que l'État conservera.

Il n'y a pas d'autre événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes et les résultats du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2019.

Le contexte de crise sanitaire actuel est susceptible d'avoir des conséquences sur certaines activités du groupe Caisse des Dépôts à partir de 2020.

3. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2019	31.12.2018 Publié ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	3.1	1 406	1 501
Intérêts et charges assimilées	3.1	(1 116)	(1 081)
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
Commissions (produits)	3.2	22	19
Commissions (charges)	3.2	(38)	(38)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	778	88
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.4	681	632
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	3.5	(11)	(5)
Produits des autres activités	3.6	12 787	11 909
Charges des autres activités	3.6	(3 872)	(4 034)
Produit net bancaire		10 637	8 991
Charges générales d'exploitation	3.7	(7 879)	(7 597)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(906)	(638)
Résultat brut d'exploitation		1 852	756
Coût du risque de crédit	3.8	(37)	(15)
Résultat d'exploitation		1 815	741
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)	4.10	366	281
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Coentreprises)	4.10	723	1 167
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	(17)	29
Variations de valeur des écarts d'acquisition	4.12		(2)
Résultat avant impôt		2 887	2 216
Impôt sur les bénéfices	3.10	(526)	(307)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		2	5
Résultat net		2 363	1 914
Intérêts des minoritaires	4.18	(307)	(146)
Résultat net part du Groupe		2 056	1 768

(1) La norme IFRS 16 « *Contrats de location* » mentionnée dans les notes annexes aux états financiers consolidés dans la partie « Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe » prévoit une application rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 sans avoir besoin de retraiter les états financiers comparatifs. En conséquence, les états financiers présentés au titre de l'exercice comparatif n'ont pas été retraités. L'impact de l'application de cette norme est détaillé dans la partie 2 « Application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location* » des notes annexes aux états financiers consolidés.

4. État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié ⁽¹⁾
Résultat net	2 363	1 914
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(28)	
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	9	4
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 614	(1 054)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture sur instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	503	(567)
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net	4 098	(1 617)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net		
Écarts de conversion	11	(13)
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(9)	14
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(92)	(1)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des autres entreprises mises en équivalence	504	(712)
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net	414	(712)
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	4 512	(2 329)
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	6 875	(415)
Dont part du Groupe	6 570	(569)
Dont part des intérêts minoritaires	305	154

(1) La norme IFRS 16 « *Contrats de location* » mentionnée dans les notes annexes aux états financiers consolidés dans la partie « Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe » prévoit une application rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 sans avoir besoin de retraiter les états financiers comparatifs. En conséquence, les états financiers présentés au titre de l'exercice comparatif n'ont pas été retraités. L'impact de l'application de cette norme est détaillé dans la partie 2 « Application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location* » des notes annexes aux états financiers consolidés.

5. Bilan consolidé au 31 décembre 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2019	01.01.2019 Retraité	31.12.2018 Publié ⁽¹⁾
Actif				
Caisse, banques centrales		3 263	1 043	1 043
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	10 674	9 692	9 692
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	1 747	1 220	1 220
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.3	34 567	34 745	34 745
Titres au coût amorti	4.4	55 708	51 045	51 045
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	4.5	15 116	10 813	10 813
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4.6	4 221	4 053	3 981
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Actifs d'impôts	4.7	250	487	484
Comptes de régularisation et actifs divers	4.8	6 348	5 315	5 312
Actifs non courants destinés à être cédés	4.9	1 405	64	64
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	4.10	24 520	24 200	24 218
Immeubles de placement	4.11	16 544	16 034	16 003
Immobilisations corporelles	4.11	4 339	3 998	2 673
Immobilisations incorporelles	4.11	733	671	671
Écarts d'acquisition	4.12	1 193	1 038	1 038
Total actif		180 628	164 418	163 002

(1) La norme IFRS 16 « *Contrats de location* » mentionnée dans les notes annexes aux états financiers consolidés dans la partie « Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe » prévoit une application rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 sans avoir besoin de retraiter les états financiers comparatifs. En conséquence, les états financiers présentés au titre de l'exercice comparatif n'ont pas été retraités. L'impact de l'application de cette norme est détaillé dans la partie 2 « Application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location* » des notes annexes aux états financiers consolidés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2019	01.01.2019 Retraité	31.12.2018 Publié ⁽¹⁾
Passif				
Banques centrales			1	1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	803	981	981
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	1 346	1 318	1 318
Dettes représentées par un titre	4.13	34 221	33 212	33 212
Dettes envers les établissements de crédit	4.14	12 830	12 584	12 687
Dettes envers la clientèle	4.15	71 546	65 738	65 741
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôts	4.7	2 752	1 342	1 340
Comptes de régularisation et passifs divers	4.8	10 256	8 503	6 925
Passifs non courants destinés à être cédés	4.9	12	82	82
Provisions	4.17	1 298	1 201	1 204
Dettes subordonnées			1	1
Capitaux propres part du groupe				
Réserves consolidées		31 053	29 775	29 820
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		8 535	4 266	4 265
Résultat de l'exercice		2 056	1 768	1 768
Total capitaux propres part du groupe		41 644	35 809	35 853
Intérêts minoritaires	4.18	3 920	3 646	3 657
Total capitaux propres		45 564	39 455	39 510
Total passif		180 628	164 418	163 002

(1) La norme IFRS 16 « *Contrats de location* » mentionnée dans les notes annexes aux états financiers consolidés dans la partie « Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe » prévoit une application rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 sans avoir besoin de retraiter les états financiers comparatifs. En conséquence, les états financiers présentés au titre de l'exercice comparatif n'ont pas été retraités. L'impact de l'application de cette norme est détaillé dans la partie 2 « Application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location* » des notes annexes aux états financiers consolidés.

6. Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				
	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des instruments financiers sous IAS 39 de CNP Assurances	Variation de juste valeur des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Réserves de conversion
<i>(en millions d'euros)</i>					
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2018	28 496	1 814	94	(233)	(165)
Affectation du résultat 2017	1 906				
Versement à l'État au titre du résultat 2017	(441)				
Premier règlement au titre du versement à l'État calculé sur la base des résultats du premier semestre 2018	(542)				
Distribution aux minoritaires					
Options de rachat d'intérêts minoritaires	246				
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	(12)				
Autres variations	16	1		4	(1)
Résultat de la période					
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Écarts de conversion				(1)	(104)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	148	(492)	(104)		
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat					
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat	3	(11)			
Autres variations de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Capitaux propres au 31 décembre 2018	29 820	1 312	(10)	(230)	(270)
Changements de méthode comptable					
– Impact de l'application de la norme IFRS 16	(65)				
– Impact de l'application de l'interprétation IFRIC 23	21				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2019	29 776	1 312	(10)	(230)	(270)
Affectation du résultat 2018	1 768				
Solde du versement à l'État au titre du résultat 2018	(372)				
Premier règlement au titre du versement à l'État calculé sur la base des résultats du premier semestre 2019	(404)				
Distribution aux minoritaires					
Options de rachat d'intérêts minoritaires	(6)				
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	38				(4)
Autres variations	(6)		2	2	(2)
Résultat de la période					
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Écarts de conversion					12
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	259	900	37	(42)	
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat					
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat		(469)		(2)	
Autres variations de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Capitaux propres au 31 décembre 2019	31 053	1 743	29	(272)	(264)

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables										
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Variation de valeur des écarts actuariels	Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Réserves Intérêts minoritaires	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des minoritaires	Résultat des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
(32)	(158)	5 457		1 906	37 179	3 357	93	199	3 649	40 828
				(1 906)		199		(199)		
					(441)					(441)
					(542)					(542)
						(285)			(285)	(285)
					246	103			103	349
					(12)					(12)
					20	14			14	34
				1 768	1 768			147	147	1 915
					(105)			(4)	(4)	(109)
		(1 835)			(2 283)			32	32	(2 251)
5					5					5
					(8)		1		1	(7)
	26				26					26
(27)	(132)	3 622		1 768	35 853	3 388	122	147	3 657	39 510
					(65)	(11)			(11)	(76)
					21					21
(27)	(132)	3 622		1 768	35 809	3 377	122	147	3 646	39 455
				(1 768)		147		(147)		
					(372)					(372)
					(404)					(404)
						(308)			(308)	(308)
					(6)					(6)
		9			43	177			177	220
		8			4	100			100	104
				2 056	2 056			307	307	2 363
					12			(1)	(1)	11
		3 975			5 129			(24)	(24)	5 105
9					9					9
					(471)		23		23	(448)
	(165)				(165)					(165)
(18)	(297)	7 614		2 056	41 644	3 493	120	307	3 920	45 564

7. Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2019

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires. Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	2 887	2 216
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 423	1 131
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(38)	34
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(26)	287
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence (entreprises associées et coentreprises)	(1 089)	(1 448)
Pertes nettes/gains nets des activités d'investissement	781	784
Produits/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements ⁽¹⁾	114	364
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	1 165	1 153
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(2 882)	4 901
Flux liés aux opérations avec la clientèle	5 721	755
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers ⁽²⁾	(108)	(14 779)
Flux liés aux immeubles de placement	26	(404)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	72	120
Impôts versés	(181)	(621)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	2 648	(10 028)
Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle	6 700	(6 659)
Flux liés aux actifs financiers et participations	(1 640)	(1 059)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(809)	(511)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(2 449)	(1 570)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(943)	(1 010)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	627	678
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	(316)	(332)
Effet des activités abandonnées sur la trésorerie	-	(5)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	(3)	
Effet des changements méthode sur la période	(1)	30
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	3 931	(8 536)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 076	11 612
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	1 043	8 785
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 032	2 827
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	7 007	3 076
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	3 263	1 043
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 744	2 032
Variation de la trésorerie nette	3 931	(8 536)

(1) Il s'agit principalement de la variation non monétaire des comptes de régularisation et de la variation en résultat de la juste valeur des actifs et passifs.

(2) Cette ligne recense principalement les effets nets sur la trésorerie des émissions de la Caisse des Dépôts Section générale.

8. Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019		31.12.2018 Publié	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	3		2	
Banques centrales	3 260		1 041	
Sous-total	3 263		1 043	
Soldes à vue sur les établissements de crédit	4 720	1 232	3 590	1 661
OPCVM monétaires	256		104	
Sous-total	4 976	1 232	3 694	1 661
Solde net de trésorerie et équivalents de trésorerie	7 007		3 076	

9. Information sectorielle 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Bpifrance	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts et produits assimilés	1 403	1 498		
Intérêts et charges assimilées	(926)	(918)		
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette				
Commissions (produits)	22	19		
Commissions (charges)	(36)	(36)		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	772	75		5
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	678	625		
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(11)	(4)		
Produits des autres activités	1 211	903		2
Charges des autres activités	(888)	(790)		(16)
Produit net bancaire	2 225	1 372		(9)
Charges générales d'exploitation	(712)	(670)		(10)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(175)	(136)		
Résultat brut d'exploitation	1 338	566		(19)
Coût du risque de crédit	(45)	(10)		
Résultat d'exploitation	1 293	556		(19)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)	44	34		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Coentreprises)	56	30	502	408
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(56)	18		
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôt	1 337	638	502	389
Impôt sur les bénéfices	(435)	(231)		
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		2		
Résultat net	902	409	502	389
Intérêts des minoritaires				
Résultat net part du Groupe	902	409	502	389

<i>(en millions d'euros)</i>	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Bpifrance	
	31.12.2019	01.01.2019 Retraité	31.12.2019	01.01.2019 Retraité
Contribution bilan	153 354	139 796	1 985	1 212

Pôle Gestion des Participations Stratégiques							
Immobilier & Tourisme		Infrastructure & Transport		Pôle La Poste		Total	
31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018 Publié
		3	3			1 406	1 501
(136)	(135)	(54)	(28)			(1 116)	(1 081)
		(2)	(2)			22	19
4	4	2	4			(38)	(38)
		3	7			778	88
	(1)					681	632
						(11)	(5)
2 799	2 822	8 777	8 182			12 787	11 909
(1 349)	(1 566)	(1 635)	(1 662)			(3 872)	(4 034)
1 318	1 124	7 094	6 504			10 637	8 991
(724)	(691)	(6 443)	(6 226)			(7 879)	(7 597)
(142)	(131)	(589)	(371)			(906)	(638)
452	302	62	(93)			1 852	756
11	(6)	(3)	1			(37)	(15)
463	296	59	(92)			1 815	741
8	5	35	35	279	207	366	281
(10)		215	195	(40)	534	723	1 167
(21)	(2)	60	13			(17)	29
			(2)				(2)
440	299	369	149	239	741	2 887	2 216
(33)	(53)	(58)	(23)			(526)	(307)
2	3					2	5
409	249	311	126	239	741	2 363	1 914
(266)	(165)	(41)	19			(307)	(146)
143	84	270	145	239	741	2 056	1 768

Pôle Gestion des Participations Stratégiques							
Immobilier & Tourisme		Infrastructure et transport		Pôle La Poste		Total	
31.12.2019	01.01.2019 Retraité	31.12.2019	01.01.2019 Retraité	31.12.2019	01.01.2019 Retraité	31.12.2019	01.01.2019 Retraité
13 441	12 578	6 861	6 189	4 987	4 643	180 628	164 418

Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe

1.1 — Base de préparation des états financiers

Le groupe Caisse des Dépôts applique le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2019. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 31 décembre 2019 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IFRS et interprétations de l'IFRS IC (IFRIC) telles qu'elles étaient applicables à la date de clôture.

Ces normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2018, à l'exception des normes, amendements et interprétations décrits ci-dessous (cf. point I.1).

I.1 Normes, amendements et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019

IFRS 16 « Contrats de location » (règlement UE n° 2017/1986 du 31 octobre 2017)

La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location à compter du 1^{er} janvier 2019.

La définition d'un contrat de location sous IFRS 16 implique désormais l'identification d'un actif et le droit, pour le preneur, de contrôler l'utilisation de cet actif pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie. Ce contrôle est établi lorsque le preneur détient tout au long de la durée d'utilisation les deux droits suivants :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif identifié ;
- le droit de décider de l'utilisation de l'actif identifié.

Pour les bailleurs, l'impact de la première application d'IFRS 16 est limité, les dispositions retenues dans la norme IFRS 16 restant substantiellement inchangées par rapport à la norme IAS 17.

En revanche, pour les preneurs, la norme IFRS 16 impose un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative de la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, et à l'actif d'un droit d'utilisation. En cours de contrat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette locative de manière actuarielle sur la durée du contrat de location.

Pour les preneurs, la norme IFRS 16 abandonne ainsi la classification des contrats de location en contrats de location simple ou en contrats de location-financement, traitant tous les contrats comme des contrats de location-financement (sauf pour les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur qui peuvent être exemptés des obligations posées par la norme IFRS 16).

La norme IFRS 16 induit donc un changement pour les preneurs lorsque les contrats de location étaient qualifiés, sous IAS 17, de contrats de location simple. En effet, sous IAS 17, ces contrats de location simple ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location, mais à la comptabilisation d'une charge au compte de résultat au titre des paiements.

Les principes détaillés applicables par le groupe Caisse des Dépôts pour les contrats de location sont présentés dans le point 1.3.9 relatifs aux principes comptables et méthodes d'évaluation.

Pour la première application de cette norme, le groupe Caisse des Dépôts a choisi la méthode rétrospective simplifiée, qui consiste à comptabiliser l'impact cumulé de cette première application en capitaux propres au 1^{er} janvier 2019, sans retraitement de la période comparative 2018.

Cette méthode conduit, pour les preneurs, à évaluer les dettes locatives sur la base des paiements résiduels au 1^{er} janvier 2019 en utilisant des taux d'emprunt marginaux déterminés à cette même date. Les droits d'utilisation sont quant à eux généralement évalués en référence au montant des dettes locatives déterminées au 1^{er} janvier 2019.

En l'absence de retraitement de la période comparative 2018, les contrats de location comptabilisés en 2018 sont enregistrés conformément à la norme IAS 17, dont les principes comptables et méthodes d'évaluation sont décrits dans le point III.9 du rapport financier 2018 du groupe Caisse des Dépôts.

Le groupe Caisse des Dépôts a par ailleurs fait le choix de ne pas appliquer l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés actifs et des impôts différés passifs prévue par les paragraphes 15 et 24 de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». En conséquence, des impôts différés passifs et des impôts différés actifs distincts sont comptabilisés respectivement au titre des droits d'utilisation et des dettes locatives chez les preneurs.

L'incidence de la première application de la norme IFRS 16 est décrite de manière détaillée dans la partie 2 du présent rapport financier (application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »).

Autres amendements et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019

Les autres amendements et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 sont présentés ci-dessous. Leur application n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2019. Sont concernés :

IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » (règlement UE n° 2018/1595 du 23 octobre 2018)

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur le résultat lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer. La méthode utilisée doit être celle qui fournit la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude fiscale.

L'incidence de la première application d'IFRIC 23 est présentée dans la partie 2 du présent rapport financier (application de la norme IFRS 16 « *Contrats de location* »).

Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise » (règlement UE n° 2019/237 du 8 février 2019)

Les amendements à IAS 28 concernent le traitement des intérêts à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou une coentreprise. Ils précisent que la norme IFRS 9 « *Instruments financiers* » :

- s'applique aux instruments financiers représentatifs d'intérêts à long terme dans des entreprises associées ou des coentreprises lorsque ces instruments financiers ne sont pas évalués par mise en équivalence,
- est d'abord appliquée aux intérêts à long terme, y compris pour la dépréciation, avant toute prise en compte des dispositions d'IAS 28 relatives à l'allocation des pertes et des dépréciations sur les entités mises en équivalence.

Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » (règlement UE n° 2019/402 du 13 mars 2019)

En cas de modifications, réductions ou liquidations de régimes à prestations définies, les amendements à IAS 19 apportent des clarifications sur la comptabilisation des régimes à prestations définies, particulièrement en ce qui concerne la méthode de valorisation des coûts des services et de la charge d'intérêt au titre de la période qui suit la réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies. Ainsi, les amendements à IAS 19 précisent notamment que l'entité doit déterminer le coût des services rendus et calculer les intérêts nets au titre de la portion restante de l'exercice après la modification, réduction ou liquidation du régime à l'aide des hypothèses utilisées pour la réévaluation (hypothèses actuarielles, taux d'actualisation...).

« Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2015-2017 » (règlement UE n° 2019/412 du 14 mars 2019)

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié des modifications mineures aux normes IFRS 3 « *Regroupements d'entreprises* », IFRS 11 « *Partenariats* », IAS 12 « *Impôts sur le résultat* » et IAS 23 « *Coûts d'emprunt* ».

Le groupe Caisse des Dépôts continue par ailleurs d'appliquer les amendements à IFRS 4 « *Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance* » (règlement UE n° 2017/1988 du 3 novembre 2017) qui a vocation à aligner la date de première application de la norme IFRS 9 avec celle de la nouvelle norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (application au 1^{er} janvier 2021, sous réserve de son adoption par l'Union européenne, cette date du 1^{er} janvier 2021 devant être repoussée d'un an, au 1^{er} janvier 2022, suite à une décision de l'IASB du 14 novembre 2018 qui a été incorporée dans les projets d'amendements de la norme IFRS 17). À ce titre, le groupe Caisse des Dépôts a décidé de ne pas retraiter au format IFRS 9 les comptes du groupe CNP Assurances

à compter du 1^{er} janvier 2018. Les instruments financiers détenus par le groupe CNP Assurances continuent ainsi d'être classés et évalués selon les dispositions de la norme IAS 39 sur les instruments financiers.

Des informations additionnelles sont publiées lors des arrêtés annuels pendant la période de transition 2018-2021. Ces informations sont relatives à la classification des actifs financiers et à l'exposition au risque de crédit sur le périmètre des actifs financiers qui remplissent les critères définis par la norme IFRS 9 (titres dont les flux de trésorerie correspondent à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts calculés sur le principal restant dû). Elles sont présentées dans la note annexe 10.2 « *Coentreprises* ».

Il est enfin rappelé que le groupe Caisse des Dépôts a appliqué dès le 1^{er} janvier 2018 les amendements à IFRS 9 « *Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative* » dont l'application n'est obligatoire que depuis le 1^{er} janvier 2019.

I.2 Amendements applicables de manière anticipée par le groupe Caisse des Dépôts à compter du 1^{er} janvier 2019

Les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « *Réforme des taux d'intérêt de référence* » ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020 (règlement UE n° 2020/34) et sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020, avec une application anticipée possible.

Le principal objectif de ces amendements est d'assouplir les conditions d'éligibilité des normes IFRS 9 et IAS 39 aux relations de couverture du risque de taux d'intérêt, pour éviter tout arrêt d'une relation de couverture du seul fait des incertitudes nées de la réforme des taux d'intérêt interbancaires court terme sur les flux de trésorerie contractuels futurs.

Le règlement de l'Union européenne n° 2016/1011 du 8 juin 2016 (« *Règlement Benchmark* ») instaure en effet un cadre commun visant à garantir l'exactitude et l'intégrité des indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers.

Au titre de ce règlement, les indices de référence de taux d'intérêt Eonia, Euribor et Libor ont été déclarés comme étant des indices de référence d'importance critique, indices qui à terme ont ou pourraient avoir vocation à disparaître.

À ce stade de la réforme, des incertitudes demeurent quant aux conditions de substitution des taux de référence dans les contrats financiers existants. Des incertitudes existent également de ce fait sur l'appréciation des flux de trésorerie futurs de certaines opérations de couverture.

Les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « *Réforme des taux d'intérêt de référence* » visent dès lors à modifier les exigences en matière de comptabilité de couverture uniquement pendant la période précédant la mise en œuvre de la réforme des taux d'intérêt. L'amendement cessera d'être appliqué dès lors que l'incertitude créée par la réforme des taux est levée quant à l'échéance et au montant des flux de trésorerie de l'élément couvert qui sont fondés sur un taux d'intérêt de référence, ou qu'il est mis fin à la relation de couverture dont l'élément couvert fait partie.

Ces amendements consistent à maintenir les relations de couverture existantes en ignorant les incidences liées aux nouveaux taux et en supposant que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont basés les flux de trésorerie couverts et les flux de trésorerie de l'instrument de couverture ne sont pas altérés par la réforme des taux d'intérêt interbancaires.

D'une manière pratique, une application de ces amendements permet d'éviter un arrêt potentiel de la comptabilité de couverture sur certaines opérations lié aux incertitudes de la réforme des taux d'intérêt.

Une application de ces amendements requiert également de fournir en annexe des informations spécifiques consistant notamment à mettre en évidence les relations de couverture concernées par les amendements.

Ces amendements s'appliqueront de manière obligatoire sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Néanmoins, une application anticipée est autorisée au 1^{er} janvier 2019.

Afin d'éviter de potentiels impacts sur la comptabilité de couverture avant l'entrée en vigueur des nouveaux taux de référence, le groupe Caisse des Dépôts a décidé d'appliquer par anticipation les amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « *Réforme des taux d'intérêt de référence* » dès le 1^{er} janvier 2019.

I.3 Amendements IFRS adoptés par l'Union européenne mais non encore applicables

Le groupe Caisse des Dépôts n'applique pas les amendements suivants que ne seront d'application obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- amendements « *Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS* » adoptés par l'Union européenne en date du 29 novembre 2019 (règlement UE n° 2019/2075) ;
- amendements aux normes IAS 1 et IAS 8 « *Définition du terme significatif* » adoptés par l'Union européenne en date du 29 novembre 2019 (règlement UE n° 2019/2104).

Ces amendements sont en cours d'analyse par le groupe Caisse des Dépôts.

I.4 Normes, amendements et interprétations IFRS non encore adoptés par l'Union européenne

Le groupe Caisse des Dépôts n'applique pas les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union européenne.

Cela concerne notamment la norme IFRS 17 « *Contrats d'assurance* ».

Publiée par l'IASB le 18 mai 2017, cette norme remplacera la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance. Initialement applicable à compter du 1^{er} janvier 2021, cette norme ne devrait finalement n'entrer en vigueur qu'à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'IASB a en effet décidé de reporter d'un an l'application de la norme IFRS 17, des clarifications restant à apporter sur certains points de la norme. Ces clarifications et ce report d'un an de l'application de la norme ont été intégrés dans les projets d'amendements de la norme IFRS 17 en date du 26 juin 2019. Les amendements définitifs de la norme IFRS 17 devraient être publiés par l'IASB en 2020.

L'objectif de cette nouvelle norme IFRS 17 est de prescrire les principes du traitement comptable, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application.

La norme IFRS 17 aura des implications pour le groupe CNP Assurances qui est comptabilisé par mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Les impacts relatifs à la norme IFRS 17 sont en cours d'analyse par le groupe CNP Assurances.

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par l'Autorité des normes comptables

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017 de l'Autorité des normes comptables.

Le groupe Caisse des Dépôts a ainsi opté, conformément à la norme IAS 1 révisée, pour une présentation distincte du compte de résultat consolidé

détaillant les composantes de son résultat net. Il présente par ailleurs dans l'« État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés nettes d'impôts directement en capitaux propres », le résultat net et le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers du groupe Caisse des Dépôts exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés enregistrés dans les postes du bilan : « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », « Instruments financiers dérivés de couverture », « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables, titres au coût amorti, prêts et créances au coût amorti) ;
- le montant des dépréciations des participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- la juste valeur des immeubles de placement présentée dans une note annexe ;
- le montant des dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- les impôts différés ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan (dont les provisions sur avantages du personnel) destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises ;
- l'évaluation des actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés.

1.2 – Principes de consolidation

1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section générale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des entités sur lesquelles la Caisse des Dépôts exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

2. Méthodes de consolidation et notion de contrôle

Les filiales (et entités structurées) sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le groupe Caisse des Dépôts possède le contrôle lorsqu'il détient le pouvoir de diriger les activités clés, qu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables,

et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur ces rendements.

Les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires sont pris en compte pour apprécier le contrôle dès lors que ces droits sont exerçables en temps utile pour diriger les activités clés.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint dans un partenariat lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions sur les activités pertinentes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. À ce titre, deux types de partenariat doivent être distingués, la coentreprise d'une part et l'entreprise commune d'autre part.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Une coentreprise est consolidée par mise en équivalence.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à celle-ci. Une entreprise commune est consolidée en intégrant l'ensemble des intérêts détenus par le groupe Caisse des Dépôts dans l'activité commune, à savoir :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- sa quote-part des produits issus des ventes ;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence dans les comptes consolidés. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les résultats des entités acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective. Les résultats des entités qui ont été cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable a cessé.

Dates d'arrêt des comptes des entités consolidées

La quasi-totalité des entités consolidées clôture ses comptes au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui clôturent leurs comptes à une date différente de plus de trois mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre. Dans le cas où la date d'arrêt serait comprise dans le délai de trois mois, et lorsque l'image fidèle et économique du groupe le nécessite, les opérations significatives intervenues entre la date de clôture et le 31 décembre sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

3. Exclusions du périmètre de consolidation

Les participations détenues par le groupe Caisse des Dépôts dans une coentreprise ou une entreprise associée dans le cadre d'une activité de capital investissement peuvent être exclues du périmètre de consolidation conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 28.18. Ces participations sont alors comptabilisées en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les sociétés ESH (Entreprises Sociales pour l'Habitat) sont exclues du périmètre de consolidation, au motif que le Groupe ne peut exercer un contrôle sur ces entités au sens des normes IFRS. Les titres des sociétés ESH sont ainsi comptabilisés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou, sur option, en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ».

Les sociétés d'économie mixte (SEM, SAIEM) sur lesquelles le groupe Caisse des Dépôts n'exerce pas de contrôle sont exclues du périmètre de consolidation. Les titres de ces sociétés sont ainsi comptabilisés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou, sur option, en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ».

Les titres de sociétés acquis en vue d'une cession ultérieure à brève échéance, sont exclus de la consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les caractéristiques des conventions signées entre l'État et la Caisse des Dépôts concernant le Programme d'Investissement d'Avenir entraînent, en application du référentiel comptable IFRS, une décomptabilisation des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section générale.

4. Retraitements et opérations internes

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs. Les méthodes comptables des coentreprises et des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Toutefois, comme indiqué dans le point I.1, le groupe CNP Assurances, consolidé par mise en équivalence dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts, a opté pour le report d'application de la norme IFRS 9 « *Instruments financiers* » jusqu'au 1^{er} janvier 2021 et le groupe Caisse des Dépôts a décidé de ne pas retraiter au format IFRS 9 les comptes du groupe CNP Assurances conformément à l'option offerte par les amendements à IFRS 4. Les instruments financiers détenus par le groupe CNP Assurances continuent ainsi d'être classés et évalués selon les dispositions de la norme IAS 39 sur les instruments financiers.

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des sociétés consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne les entreprises consolidées par mise en équivalence, les profits et pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés à hauteur de la détention du groupe dans la coentreprise ou l'entreprise associée, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

5. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts sont présentés en euros. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

6. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à l'exception des regroupements sous contrôle commun et de la formation d'une coentreprise qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont comptabilisés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Les ajustements de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté et sont comptabilisés en résultat, sauf si ces ajustements interviennent dans un délai de douze mois et sont liés à des faits et circonstances existants à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, l'écart d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans le poste « *Écarts d'acquisition* » s'il est positif. Il est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les intérêts minoritaires peuvent être évalués, soit pour leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise (écart d'acquisition « partiel »), soit à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée (écart d'acquisition « complet »). Cette option est appliquée regroupement par regroupement.

Le groupe Caisse des Dépôts dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au paragraphe 1.3.8.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur à la date de prise de contrôle. À cette date, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans l'entité acquise est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

De même, la perte de contrôle d'une filiale consolidée se traduit par la réévaluation à la juste valeur par contrepartie du résultat de la participation éventuellement conservée.

7. Transactions avec les intérêts minoritaires

Le groupe Caisse des Dépôts comptabilise en capitaux propres la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net retraitée acquise, lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale alors que le contrôle était déjà établi. Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en minoration des capitaux propres.

De même, les cessions partielles sans perte de contrôle réalisées par le Groupe avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

8. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction générale du groupe Caisse des Dépôts. Cette information reflète l'organisation du Groupe en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Les quatre pôles d'activité du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2019 sont les suivants :

- pôle Caisse des Dépôts composé principalement de :
 - Caisse des Dépôts – Section générale,
 - SCET,
 - CDC Habitat ;
- pôle Bpifrance composé de Bpifrance ;
- pôle Gestion des Participations Stratégiques composé principalement de :
 - Icade,
 - Compagnie des Alpes,
 - Egis,
 - Transdev Group,
 - Coentreprise de Transport d'Électricité,
 - Holding d'Infrastructures Gazières ;
- pôle La Poste composé principalement de :
 - La Poste,
 - CNP Assurances.

1.3 — Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers du 31 décembre 2019 selon les dispositions de la norme IFRS 9 et selon les amendements à IFRS 9 « *Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative* ».

En revanche, les actifs et passifs financiers du groupe CNP Assurances restent comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 39 sur les instruments financiers dans l'attente de l'application obligatoire de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (cf. point 1.1).

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macrocouverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

1.1. Évaluation des actifs et des passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Il s'agit du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation (cf. point 1.7).

Évaluation ultérieure

Après leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers non dérivés sont évalués en fonction de leur classification, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à la juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont quant à eux toujours évalués à la juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du TIE, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance et, dans le cas d'un actif financier, diminué de la dépréciation pour risque de crédit le cas échéant.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'actif financier ou du passif financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier (i.e. le coût amorti sans tenir compte de toute dépréciation pour risque de crédit) ou le coût amorti du passif financier.

Ce calcul intègre les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, les coûts de transaction ainsi que toutes surcotes ou décotes.

1.2. Comptabilisation des actifs financiers

La comptabilisation des actifs financiers dépend du modèle économique de gestion et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments (cf. point 1.2.3).

1.2.1. Modèles de gestion

Le modèle de gestion de l'entité représente la manière dont elle gère ses actifs financiers en vue d'atteindre un objectif économique donné. Trois modèles de gestion sont définis par IFRS 9 :

- le « modèle de collecte » dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Ce modèle, dont la notion de détention est assez proche d'une détention jusqu'à maturité, n'est toutefois pas remis en question si des cessions interviennent dans les cas suivants :
 - les cessions résultent de l'augmentation du risque de crédit,
 - les cessions interviennent peu avant l'échéance et à un prix reflétant les flux de trésorerie contractuels restant dus,
 - les autres cessions sont compatibles avec les objectifs du « modèle de collecte » des flux contractuels si elles ne sont pas fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou si elles ne sont pas d'une valeur importante considérées tant isolément que globalement (même si elles sont fréquentes) ;
- le « modèle mixte » dont l'objectif est à la fois de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de céder les actifs financiers. Dans ce modèle, la perception des flux de trésorerie et la vente d'actifs financiers sont toutes les deux essentielles ;
- les « autres modèles » qui sont définis par opposition au « modèle de collecte » et au « modèle mixte ». Ils concernent les portefeuilles d'instruments dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie par voie de vente des actifs ou ceux qui sont gérés et dont la performance est appréciée sur la base de la juste valeur.

1.2.2. Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments (critère dit « SPPI » – « Remboursement uniquement du principal et des intérêts »)

Un actif financier est dit « SPPI » (ou « basique ») si les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts calculés sur le principal restant dû. La détermination du caractère « basique » est à réaliser pour chaque actif financier lors de sa comptabilisation initiale.

Le principal est défini comme la juste valeur de l'actif financier à sa date d'acquisition. Les intérêts représentent la contrepartie de la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associé au principal, mais également d'autres risques comme le risque de liquidité, les coûts administratifs et une marge.

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument. Cela implique d'analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit. À titre d'exemple, peuvent être cités :

- les événements venant modifier le montant et la date de survenance des flux de trésorerie.

Toute modalité contractuelle qui générerait une exposition à des risques ou à une volatilité des flux sans lien avec un contrat de prêt « basique », comme par exemple une exposition aux variations de cours des actions ou d'un indice boursier, ou encore l'introduction d'un effet de levier ne permettrait pas de considérer que les flux de trésorerie contractuels revêtent un caractère « SPPI » ;

- les caractéristiques des taux applicables (par exemple, la cohérence entre la période de refixation du taux et la période de calcul des intérêts).

Dans les cas où une analyse qualitative ne permettrait pas d'obtenir un résultat précis, une analyse quantitative (« *benchmark test* ») consistant à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié avec les flux de trésorerie contractuels d'un actif de référence, est effectuée. Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif étudié et ceux de l'actif de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un prêt « basique » qui satisfait le critère « SPPI » ;

- les modalités de remboursement anticipé et de prolongation.

La modalité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le critère « SPPI » des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

Par ailleurs, bien que ne remplissant pas strictement les critères de rémunération de la valeur temps de l'argent, certains actifs comportant un taux réglementé sont considérés comme « basiques » dès lors que ce taux d'intérêt réglementé fournit une contrepartie qui correspond dans une large mesure au passage du temps et qu'il n'entraîne pas d'exposition aux risques ou à la volatilité des flux de trésorerie contractuels qui soient incompatibles avec un contrat de prêt « basique ».

Pour être qualifiés d'actifs financiers « basiques », les titres détenus dans un véhicule de titrisation doivent répondre à des conditions spécifiques. Les termes contractuels de la tranche doivent remplir le critère « SPPI », de même que le pool d'actifs sous-jacents. Le risque inhérent à la tranche doit par ailleurs être égal ou plus faible que l'exposition aux actifs sous-jacents de la tranche.

1.2.3. Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés au bilan dans les trois catégories comptables suivantes : le coût amorti, la juste valeur par capitaux propres et la juste valeur par résultat, en fonction des modèles de gestion et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels attachés aux instruments (cf. points 1.2.1 et 1.2.2).

■ Instruments de dette (prêts, créances, titres)

Les instruments de dette (prêts, créances, titres) peuvent être comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres recyclables ou à la juste valeur par résultat.

1) Instruments de dette comptabilisés au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« modèle collecte ») et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et des intérêts sur le principal restant dû (critère « SPPI »).

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui inclut les coûts de transaction et les coupons courus (sauf lorsque le caractère non matériel des coûts de transaction est démontré).

Lors des arrêts ultérieurs, ces actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du TIE.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des coûts de transaction sur la durée de vie résiduelle de ces instruments est comptabilisé en résultat selon la méthode du TIE dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Ces actifs financiers font l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe « Dépréciation pour risque de crédit » (cf. point 1.4).

Ils sont présentés au bilan dans les postes « Titres au coût amorti », « Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti » et « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti » en fonction de la nature des instruments.

2) Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs (« modèle mixte ») et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et des intérêts sur le principal restant dû (critère « SPPI »).

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui inclut les coûts de transaction et les coupons courus (sauf lorsque le caractère non matériel des coûts de transaction est démontré).

Lors des arrêts ultérieurs, ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus qui sont comptabilisés selon la méthode du TIE dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat).

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des coûts de transaction sur la durée de vie résiduelle de ces instruments est également comptabilisé en résultat selon la méthode du TIE dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Ces actifs financiers font l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe « Dépréciation pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan) (cf. point 1.4).

Ils sont présentés au bilan dans le poste « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

3) Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par résultat

Tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à une comptabilisation au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables sont évalués à la juste valeur par résultat.

Cette catégorie comprend :

- les instruments de dette classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers :
 - détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession, ou
 - dont la gestion ainsi que l'appréciation de la performance reposent sur la juste valeur.

Dans les deux catégories de portefeuille mentionnées ci-dessus, bien que des flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel l'entité détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire ;

- les instruments de dette qui ne satisfont pas le critère « SPPI ». C'est notamment le cas des OPCVM et des FCPR ;
- les instruments de dette classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit volontairement une valorisation à la juste valeur par résultat afin de supprimer ou de réduire une distorsion de traitement comptable dans l'évaluation ou la comptabilisation qui autrement découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs selon des bases différentes.

Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat qui s'exerce lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier et qui est irrévocable.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors coûts de transaction (lesquels sont directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Lors des arrêts ultérieurs, ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », en contrepartie du compte d'encours.

Ces actifs financiers ne font pas l'objet de dépréciation.

Ils sont présentés au bilan dans le poste « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

■ Instruments de capitaux propres (actions)

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont évalués à la juste valeur par résultat, ou, sur option, à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les instruments de capitaux propres ne font pas l'objet de dépréciation.

1) Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors coûts de transaction (lesquels sont directement enregistrés en résultat).

Lors des arrêts ultérieurs, ces instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », en contrepartie du compte d'encours.

Ils sont présentés au bilan dans le poste « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

2) Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables s'apprécie au niveau transactionnel (ligne d'achat par ligne d'achat) et doit être prise dès la comptabilisation initiale de l'instrument (ou lors de la première application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction ne sont pas éligibles à cette option.

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, en intégrant les coûts de transaction (sauf lorsque le caractère non matériel des coûts de transaction est démontré).

Lors des arrêts ultérieurs, ces instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables dans le poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » du bilan.

Lors de la cession des instruments des capitaux propres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat. Le résultat de cession reste ainsi comptabilisé dans les capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres », dès lors qu'ils correspondent à un retour sur l'investissement et non pas à un remboursement de l'instrument de capitaux propres.

Ils sont présentés au bilan dans le poste « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

1.2.4. Reclassement des actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers ne sont pas autorisés, sauf en cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers.

De tels changements sont censés se produire peu fréquemment (principalement lorsque l'entité commence ou cesse une activité qui est importante pour son exploitation) et ils doivent être décidés par l'organe de direction de l'entité.

Le reclassement de la totalité des actifs financiers du portefeuille est alors obligatoire. Ce reclassement est prospectif à compter de la date de reclassement et aucun gain, perte ou intérêts comptabilisés antérieurement à cette date ne doit être retraité.

1.2.5. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, l'actif financier est décomptabilisé et tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont enregistrés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages liés à la propriété de

l'actif financier, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou de conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. Leur comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du respect, ou non, du critère « SPPI » (cf. point 1.2.3).

1.2.6. Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrés) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan du cédant. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

1.3. Comptabilisation des passifs financiers

1.3.1. Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts, sont ainsi classés en instruments de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

1.3.2. Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes : la juste valeur par résultat (par nature ou sur option) et le coût amorti.

1) Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat par nature

Les passifs financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, ceux faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés gérés ensemble dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme et ceux qui répondent à la définition d'un dérivé (à l'exception des instruments de couverture désignés et efficaces) sont comptabilisés à la juste valeur par résultat par nature.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat par nature sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors coûts de transaction (lesquels sont directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Lors des arrêts ultérieurs, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », en contrepartie du compte d'encours.

Ils sont présentés au bilan dans le poste « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

2) Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions suivantes peuvent être comptabilisés à la juste valeur par résultat sur option :

- passif financier comprenant un dérivé incorporé séparable que l'entité ne souhaiterait pas ou ne pourrait pas séparer ;
- volonté de l'entité de supprimer ou de réduire une distorsion de traitement comptable dans l'évaluation ou la comptabilisation qui autrement découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs selon des bases différentes ;
- gestion d'un groupe de passifs financiers (ou d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers) et appréciation de la performance effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement établie par écrit.

Cette option s'exerce lors de la comptabilisation initiale du passif financier et elle est irrévocable.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors coûts de transaction (lesquels sont directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Lors des arrêts ultérieurs, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées :

- en résultat s'agissant des variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre (poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat) ; et
- en capitaux propres non recyclables s'agissant des variations de juste valeur liées au risque de crédit propre (poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » au bilan).

Ils sont présentés au bilan dans le poste « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

3) Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Les passifs financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui inclut les coûts de transaction et les coupons courus (sauf lorsque le caractère non matériel des coûts de transaction est démontré).

Lors des arrêts ultérieurs, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du TIE.

Ils sont présentés au bilan dans les postes « Dettes représentées par un titre », « Dettes envers les établissements de crédit » et « Dettes envers la clientèle » en fonction de la nature des instruments.

1.3.3. Reclassement des passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

1.3.4. Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou qu'elle arrive à expiration ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et du nouveau passif financier est comptabilisée immédiatement en résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est comptabilisée immédiatement en résultat en date de modification, puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

1.4. Dépréciation pour risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du groupe Caisse des Dépôts.

La norme IFRS 9 instaure un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues (« *Expected Credit Losses* » – « ECL »), ce modèle visant à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit.

1.4.1. Champ d'application du modèle de dépréciation « ECL »

Le modèle de dépréciation au titre des pertes de crédit attendues (« ECL ») s'applique sur les encours suivants, dès lors qu'ils ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat :

- les actifs financiers qualifiés d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts, créances, titres) ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ;
- les créances commerciales et les actifs sur contrats générés par des transactions entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15 ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 (cf. point 1.9) ;
- les engagements de financement (cf. point 1.10).

En conséquence, les instruments de capitaux propres, qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur par résultat ou, sur option, à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

1.4.2. Modèles fondés sur les pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit correspondent à la différence entre le total des flux de trésorerie qui sont dus à l'entité selon les dispositions contractuelles et le total des flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir, actualisés au TIE initial.

Les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir doivent comprendre les flux provenant de la vente d'actifs reçus en garantie ou d'autres rehaussements de crédit qui font partie intégrante des modalités contractuelles de l'instrument financier.

Les pertes de crédit attendues correspondent dès lors à la moyenne des pertes de crédit pondérée selon les risques de défaillance de la contrepartie.

Modèle général des pertes de crédit attendues

Le modèle général des pertes de crédit attendues s'appuie sur une approche à trois niveaux de risque fondée sur l'importance de la détérioration de la qualité du crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale :

- « niveau 1 » : ce niveau de risque comprend tous les actifs financiers dès leur comptabilisation initiale ainsi qu'aux dates d'arrêts comptables ultérieurs, dès lors qu'ils n'ont pas subi d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

L'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir pour ces actifs financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE appliquée à la valeur comptable brute des encours (i.e. coût amorti avant prise en compte de la dépréciation) ;

- « niveau 2 » : ce niveau de risque regroupe les actifs financiers ayant subi une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

L'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'instrument financier. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE appliquée à la valeur comptable brute des encours (i.e. coût amorti avant prise en compte de la dépréciation).

Par la suite, si la qualité du crédit s'améliore au cours d'une période ultérieure, à tel point que l'augmentation du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale n'est plus considérée comme significative, la dépréciation pour risque de crédit est de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir. L'actif financier est alors reclassé en « niveau 1 » de la classe de risque ;

- « niveau 3 » : ce niveau de risque regroupe les actifs financiers dépréciés pour lesquels il est observé une indication objective de perte de valeur. Il s'agit d'actifs financiers pour lesquels se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs, après leur comptabilisation initiale. Ce niveau de risque regroupe ainsi les actifs financiers en situation de défaut (douteux). Ils correspondent aux actifs financiers dépréciés de la norme IAS 39.

L'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'instrument financier. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE appliquée à la valeur comptable nette des encours (i.e. coût amorti après dépréciation).

Par la suite, si la qualité du crédit s'améliore au cours d'une période ultérieure, l'actif financier est reclassé en « niveau 2 », puis éventuellement en « niveau 1 » de la classe de risque. Les modalités d'évaluation des dépréciations pour risque de crédit et des produits d'intérêts sont alors modifiées en conséquence.

Modèle simplifié des pertes de crédit attendues pour les créances clients, les actifs sur contrats et les créances locatives

Une approche simplifiée est introduite par la norme IFRS 9 pour les créances clients et les actifs sur contrat entrant dans le champ d'application d'IFRS 15, ainsi que pour les créances locatives entrant dans le champ d'application d'IFRS 16. En appliquant cette approche simplifiée, qui permet d'éviter le suivi des changements de la qualité de crédit de la créance et le calcul des pertes attendues sur les 12 mois à venir, la dépréciation est toujours égale aux pertes de crédit attendues à maturité.

Cette approche simplifiée est obligatoire pour les créances clients et les actifs sur contrat qui ne comportent pas de composante de financement significative. Elle est optionnelle pour les créances clients et les actifs sur contrat comportant une composante de financement significative ainsi que pour les créances locatives.

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé de retenir cette approche simplifiée pour le calcul des dépréciations des créances locatives ainsi que des créances clients et des actifs sur contrats comportant une composante de financement significative.

Ainsi, l'ensemble des créances clients, des actifs sur contrats et des créances locatives font l'objet d'une évaluation des pertes de crédit attendues à maturité des encours concernés (avec un classement en « niveau 2 » ou en « niveau 3 » de la classe de risque).

1.4.3. Augmentation significative du risque de crédit, définition du défaut (douteux) et indication objective de perte de valeur

Dans le modèle général des pertes de crédit attendues (cf. point 1.4.2), le classement dans les différents niveaux de risque est basé sur les notions d'augmentation significative du risque de crédit, de défaut (douteux) et d'indication objective de perte de valeur.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit s'apprécie sur base individuelle ou, le cas échéant, sur une base de portefeuilles homogènes d'actifs, lorsque les informations sur la dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau de l'actif financier pris isolément.

Pour ce faire, il est tenu compte de toutes les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables, en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur ce même instrument à la date de sa comptabilisation initiale. Cette appréciation doit tenir compte des informations sur les événements passés, sur les conditions actuelles ainsi que des projections raisonnables et justifiables à l'égard de la conjoncture économique et des événements à venir (« *forward looking* »).

Un transfert de « niveau 1 » à « niveau 2 » de la classe de risque, matérialisant l'augmentation significative du risque de crédit, doit normalement être constaté avant que la transaction ne soit dépréciée individuellement du fait de l'observation d'une indication objective de perte de valeur et que l'encours soit classé en « niveau 3 » de la classe de risque.

Le groupe Caisse des Dépôts retient par ailleurs dans une large mesure la présomption réfutable prévue par la norme IFRS 9 pour considérer que le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Inversement, la norme IFRS 9 permet de supposer que le risque de crédit d'un actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale si le risque de défaillance est considéré comme faible à la date de clôture et si l'emprunteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme sans que cette capacité ne soit sensiblement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques à plus long terme. Les garanties éventuellement détenues sur les actifs financiers ne sont pas prises en considération dans ce jugement.

Cette règle est appliquée par le groupe Caisse des Dépôts dans une large mesure, notamment pour le suivi de la dégradation des titres financiers relevant de l'univers « *Investment Grade* ».

Défaut (douteux) / Indication objective de dépréciation

La définition du défaut (douteux) pour les besoins de l'évaluation des pertes de crédit attendues est identique à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut (douteux), lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours, sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une garantie.

Un encours en défaut (douteux) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements observables qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Ces événements observables, utilisés pour un classement en « niveau 3 » de la classe de risque et qui traduisent l'existence d'une perte de crédit avérée, sont :

- l'existence de difficultés financières significatives de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- la rupture ou le non-respect du contrat (retard de paiement ou défaut) ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur de concessions relatives aux difficultés financières de l'emprunteur à des conditions très favorables qui n'auraient jamais été octroyées dans d'autres circonstances (octroi de délais, diminution de taux...) ;
- la faillite ou la réorganisation financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières.

1.4.4. Évaluation des pertes de crédit attendues

Les modalités de calcul des pertes de crédit attendues sont mises en œuvre de manière indépendante dans chaque entité du groupe Caisse des Dépôts au regard de la diversité des activités exercées par ces entités. Ces modalités de calcul peuvent par ailleurs être différentes au sein d'une même entité, en fonction des portefeuilles d'actifs financiers détenus et des informations disponibles sur ces portefeuilles.

Modèle général d'évaluation des pertes de crédit attendues

Les entités du groupe Caisse des Dépôts exerçant une activité de nature bancaire (principalement la Caisse des Dépôts Section générale et le groupe Bpifrance) s'appuient en grande partie sur des concepts et des

dispositifs existants dans le cadre de leur dispositif de suivi prudentiel pour évaluer les pertes de crédit attendues.

La méthodologie générale de calcul des pertes de crédit attendues se fonde ainsi sur trois paramètres :

- la probabilité de défaut (« *Probability of Default* » – PD) ;
- le taux de perte en cas de défaut (« *Loss Given Default* » – LGD) ; et
- le montant de l'exposition en cas de défaut (« *Exposure At Default* » – EAD).

Les critères d'affectation entre les différents niveaux de risque, lesquels déterminent le mode d'évaluation des pertes de crédit attendues, sont basés sur la comparaison entre la « PD » de l'actif financier à la date d'arrêt et à sa date de comptabilisation initiale (ces « PD » découlant elles-mêmes des notes attribuées aux contreparties en provenance des modèles internes ou externes) et sur le statut de défaut (douteux).

Ainsi, un actif financier est généralement affecté :

- à la classe de risque de « niveau 1 », si la « PD » de l'actif financier à la date d'arrêt ne s'est pas sensiblement dégradée par rapport à sa « PD » initiale ou si les actifs financiers sont considérés comme présentant un risque de crédit faible (univers « *Investment Grade* » pour les titres financiers) ;
- à la classe de risque de « niveau 2 », si la « PD » de l'actif financier à la date d'arrêt s'est sensiblement dégradée par rapport à sa « PD » initiale (utilisation de matrices de passage), si l'actif financier fait l'objet d'impayés de plus de 30 jours ou si la contrepartie est suivie dans le cadre d'une liste de surveillance (« *Watch List* ») ;
- à la classe de risque de « niveau 3 », si l'actif financier s'est déprécié du fait de l'existence d'un risque de crédit avéré. Dans ce cas, l'actif financier est en défaut (douteux).

Les pertes de crédit attendues (« ECL ») sont calculées comme étant le produit de la « PD » par la « LGD » et l'« EAD » pour chaque scénario élaboré et pondéré.

L'horizon de temps retenu pour le calcul des pertes de crédit attendues dépend du niveau d'affectation dans la classe de risque :

- « PD » à un an pour les actifs financiers classés en « niveau 1 » ;
- « PD » sur la durée de vie pour les actifs financiers classés en « niveau 2 ».

Les différents paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédit attendues (« PD », « EAD », « LGD ») s'appuient sur ceux utilisés au niveau du suivi prudentiel (paramètres bâlois), qu'il convient de retraiter afin de les rendre conformes aux exigences de la norme IFRS 9.

Des ajustements spécifiques sont ainsi réalisés afin de prendre en compte les conditions en date d'arrêt et les projections prospectives macroéconomiques :

- les paramètres IFRS 9 visent en effet à estimer au plus juste les pertes dans un cadre de provisionnement comptable, tandis que les paramètres prudentiels sont généralement dimensionnés de façon plus prudente dans un cadre réglementaire. Plusieurs de ces marges de prudence sont en conséquence retraitées ;
- les paramètres IFRS 9 doivent permettre d'estimer les pertes jusqu'à la maturité du contrat, tandis que les paramètres prudentiels sont définis afin d'estimer les pertes sur un horizon d'un an. Les paramètres à un an sont donc projetés sur des horizons longs ;
- les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (« *Forward Looking* »), tandis que les paramètres prudentiels correspondent à des estimations moyennes de cycle. Les paramètres prudentiels sont donc également ajustés selon ces anticipations sur la conjoncture économique.

L'ajustement des paramètres au contexte de la conjoncture économique se fait par la définition de scénarios économiques raisonnables et justifiables, associés à des probabilités de survenance. Trois scénarios économiques projetés sur plusieurs années (un scénario central et deux scénarios alternatifs), fournis par le service des études économiques de la Caisse des Dépôts Section générale, sont notamment utilisés.

Les paramètres ainsi définis permettent l'évaluation des pertes de crédit attendues sur l'ensemble des expositions notées. Dans le cas d'expositions non notées, des règles d'évaluation prudente d'évaluation des pertes de crédit attendues s'appliquent, avec notamment la constitution d'historiques de pertes.

Modèle simplifié d'évaluation des pertes de crédit attendues pour les créances clients, les actifs sur contrats et les créances locatives

L'ensemble des créances clients, des actifs sur contrats et des créances locatives font l'objet d'une évaluation des pertes de crédit attendues à maturité sur les encours concernés (avec une affectation en « niveau 2 » ou en « niveau 3 » de la classe de risque) (cf. point 1.4.2).

Les encours sont affectés à la classe de risque de « niveau 3 » lorsqu'ils sont dépréciés du fait de l'existence d'un risque de crédit avéré (actifs financiers en défaut). La dépréciation pour risque de crédit correspond alors à la différence entre le total des flux de trésorerie qui sont dus à l'entité selon les dispositions contractuelles et le total des flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir, actualisés au TIE initial le cas échéant.

Tous les autres encours sont affectés à la classe de risque de « niveau 2 ». La dépréciation pour risque de crédit est alors calculée à maturité en fonction des informations disponibles. Les entités peuvent notamment recourir à des matrices de calcul des dépréciations selon la durée des impayés.

1.4.5. Irrécouvrabilité des actifs financiers

Lorsqu'un actif financier est jugé irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de le récupérer en tout ou partie (y compris par la réalisation d'éventuelles garanties), il convient de le décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Avant tout passage en perte, l'actif financier devrait être transféré en « niveau 3 » de la classe de risque avec la comptabilisation d'une perte de crédit attendue sur sa durée de vie (à l'exception des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat).

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en pertes est enregistré dans le poste « Coût du risque de crédit » du compte de résultat.

1.5. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. Aux arrêts

comptables ultérieurs, ces dérivés sont évalués à la juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

1.5.1. Dérivés de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

1.5.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la comptabilité de couverture ne sont pas d'application obligatoire tant que le projet relatif à la macrocouverture n'est pas finalisé. Elles sont donc indépendantes des dispositions afférentes au classement, à l'évaluation et à la dépréciation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé d'appliquer les nouvelles dispositions de la norme IFRS 9 pour la comptabilité de couverture à compter du 1^{er} janvier 2018.

La norme IFRS 9 comporte en effet des avancées significatives par rapport à IAS 39, notamment :

- une meilleure traduction dans les comptes de la politique de gestion des risques des entités, permettant à la fois un élargissement des opérations éligibles à la comptabilité de couverture et un meilleur reflet en résultat des opérations de couverture ; et
- un assouplissement des tests d'efficacité, avec notamment la suppression des tests d'efficacité rétrospectifs et de la fourchette 80 %-125 %.

La comptabilité de couverture ne peut être appliquée à une relation de couverture que si l'ensemble des conditions suivantes sont remplies :

- éligibilité de l'instrument de couverture ;
- éligibilité de l'élément couvert ;
- existence d'une documentation à l'origine ;
- respect des critères d'efficacité ;
- éligibilité du type de relation de couverture.

1) Éligibilité de l'instrument de couverture

La norme IFRS 9 ne modifie pas les conditions dans lesquelles un instrument dérivé peut être qualifié d'instrument de couverture.

Ainsi, un dérivé doit être désigné dans son intégralité comme instrument de couverture, sauf exceptions, comme par exemple la possibilité de n'utiliser qu'une portion du montant notionnel d'un dérivé (et non pas une portion de sa durée).

2) Éligibilité de l'élément couvert

La norme IFRS 9 permet un élargissement des éléments couverts pouvant être éligibles à la comptabilité de couverture par rapport à la norme IAS 39. Ainsi :

- les actifs financiers qualifiés d'instruments de dette et comptabilisés au coût amorti peuvent désormais être couverts contre le risque de taux et ce même si l'intention de gestion est de les conserver jusqu'à leur échéance.

Sous IAS 39, ces actifs financiers étaient comptabilisés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et ils ne pouvaient pas être couverts contre le risque de taux ;

- les actifs financiers qualifiés d'instruments de capitaux propres (actions) et comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sur option peuvent être couverts en juste valeur quand bien même les variations de juste valeur n'impactent jamais le résultat.

Sous IAS 39, ces modes de comptabilisation et de couverture des instruments de capitaux propres n'existaient pas.

3) Existence d'une documentation à l'origine

Pour garantir au mieux l'alignement des couvertures comptables sur la gestion des risques, toute relation de couverture doit s'intégrer dans un cadre défini par :

- une stratégie de gestion des risques qui définit le cadre général en identifiant les risques auxquels l'entité est exposée et la manière dont ces risques sont gérés au niveau global (politique de gestion des risques) ; et
- des objectifs de gestion qui sont la déclinaison au niveau de chaque opération de couverture de la stratégie définie au niveau global.

L'exigence d'une documentation à l'origine des relations de couverture doit ainsi mettre en évidence l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert et la façon dont l'entité procède pour apprécier si la relation de couverture satisfait aux contraintes d'efficacité de la couverture (y compris l'analyse des sources d'inefficacité et les modalités de détermination du ratio de couverture le cas échéant).

4) Respect des critères d'efficacité

Les critères d'efficacité pour pouvoir appliquer la comptabilité de couverture sous IFRS 9 ont été modifiés par rapport à IAS 39 et se basent sur une approche moins rigide, laquelle fait plus appel au jugement.

Ces critères, portant sur l'efficacité attendue de la couverture, sont à appréhender de manière prospective. Ils sont au nombre de trois :

- existence d'une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture (corrélation inverse) ;
- les variations de valeur de l'instrument de couverture ou de l'élément couvert ne sont pas principalement liées à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie ;
- en cas de couverture avec un dérivé approximant le risque couvert, le ratio de couverture (i.e. la quantité de l'élément couvert/la quantité de l'instrument de couverture) retenu en comptabilité doit correspondre au ratio utilisé par l'entité pour la gestion des risques. Il ne doit pas exister de déséquilibre manifeste.

Les tests d'efficacité prospectifs doivent être mis en œuvre à l'origine de la relation de couverture et, au minimum, à chaque date de clôture.

5) Éligibilité du type de relation de couverture

Trois modes de comptabilité de couverture sont reconnus sous IFRS 9 (de manière identique à la norme IAS 39).

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme.

Dans une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués au bilan à la juste valeur (postes « Instruments financiers dérivés de couverture ») par contrepartie :

- du compte de résultat, symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré (cas général) (poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat) ;
- des capitaux propres non recyclables, symétriquement à la réévaluation des instruments de capitaux propres couverts lorsque ces derniers sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sur option (poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » du bilan).

Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée selon la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés.

Une entité doit arrêter la comptabilité de couverture de juste valeur de manière prospective seulement lorsque la relation de couverture cesse de satisfaire les conditions d'éligibilité. En pareille situation :

- l'instrument de couverture reste comptabilisé au bilan à la juste valeur par résultat, mais il est reclassé dans le poste « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». S'il n'existe plus, l'instrument de couverture est décomptabilisé ;
- l'élément couvert continue d'être enregistré au bilan de la manière dont il était comptabilisé avant l'opération de couverture, sauf dans le cas où il n'existe plus, auquel cas il est décomptabilisé. L'élément couvert cesse d'être ajusté de la variation de juste valeur liée au risque couvert. La réévaluation comptabilisée au bilan pour le risque anciennement couvert est amortie sur la durée résiduelle de l'élément couvert.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers ou d'une transaction future hautement probable.

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie futurs, les dérivés sont évalués au bilan à la juste valeur (postes « Instruments financiers dérivés de couverture »), en contrepartie de la ligne « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » pour la partie efficace (capitaux propres) et en contrepartie de la ligne « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour la partie inefficace (compte de résultat).

Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat dans les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat.

Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

Une entité doit arrêter la comptabilité de couverture de flux de trésorerie de manière prospective seulement lorsque la relation de couverture cesse de satisfaire les conditions d'éligibilité. En pareille situation :

- l'instrument de couverture reste comptabilisé au bilan à la juste valeur par résultat, mais il est reclassé dans le poste « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». S'il n'existe plus, l'instrument de couverture est décomptabilisé ;
- les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou qu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat ;
- en cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Couverture d'investissement net

La couverture d'un investissement net en devises a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro. Les principes de comptabilisation sont identiques aux principes applicables à la couverture de flux de trésorerie.

Ainsi, quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat (exception faite des couvertures de juste valeur des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sur option pour lesquelles l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au bilan dans le poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres »).

Le groupe Caisse des Dépôts a par ailleurs choisi de retenir la possibilité offerte par la norme IFRS 9 de comptabiliser certains éléments couverts et leurs dérivés de couverture en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », notamment pour des obligations d'État et des titres de créances négociables couverts par des swaps dans le cadre de contrats d'asset swaps.

1.6. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et non pas aux actifs financiers pour lesquels l'intégralité de l'actif financier doit être comptabilisée selon les dispositions de la norme IFRS 9 telles que décrites dans le point 1.2.3 (i.e. pas de séparation possible du dérivé incorporé dans un actif financier).

Le dérivé incorporé dans un passif financier doit être séparé du contrat hôte et être comptabilisé en tant que dérivé si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Le dérivé ainsi séparé du passif financier est comptabilisé à sa juste valeur au bilan dans le poste « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.7. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables et non recyclables) sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le groupe Caisse des Dépôts détermine la juste valeur des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (notamment méthodes d'actualisation des flux de trésorerie futurs et de l'actif net réévalué). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché.

Les actifs et passifs comptabilisés ou présentés à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- niveau 1 : les justes valeurs sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix ;
- niveau 2 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs ;
- niveau 3 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Lorsque plusieurs données sont utilisées pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, la juste valeur obtenue est classée globalement au même niveau de la hiérarchie des justes valeurs que la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Cas particulier des instruments de capitaux propres non cotés

La détermination de la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés est généralement réalisée à partir de plusieurs modèles (actualisation des flux de trésorerie futurs, actif net réévalué ou multiples de sociétés comparables) :

- si l'évaluation est basée sur l'utilisation de données relatives à des sociétés comparables cotées ou, pour les titres « immobiliers » sur une revalorisation des immeubles à partir de données observables du marché, les instruments de capitaux propres sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur ;
- si au contraire l'évaluation est basée sur l'utilisation des flux de trésorerie futurs ou sur la notion d'actif net réévalué basés sur des données internes à la société, les instruments de capitaux propres sont classés en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Il en est de même pour les instruments valorisés selon la méthode des multiples lorsque les données sont significativement ajustées sur la base de données non observables tenant compte des spécificités de l'entité concernée.

1.8. Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32 « *Instruments financiers – Présentation* », le groupe Caisse des Dépôts compense un actif financier et un passif financier et présente un solde net si et seulement si :

- il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de rembourser le passif simultanément.

1.9. Garanties financières données

Les garanties financières sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière donnés sont évalués initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant des dépréciations déterminées selon la méthode des pertes de crédit attendues telle qu'elle est décrite dans le paragraphe « Dépréciation pour risque de crédit » (cf. point 1.4) ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15.

Ils sont présentés au passif du bilan dans le poste « Provisions ».

1.10. Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ou qui ne sont pas désignés comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option ne sont pas comptabilisés au bilan.

Ils font toutefois l'objet de provisions déterminées selon la méthode des pertes de crédit attendues de la norme IFRS 9 telle qu'elle est décrite dans le paragraphe « Dépréciation pour risque de crédit » (cf. point 1.4).

Ils sont présentés au passif du bilan dans le poste « Provisions ».

Par ailleurs, les engagements de financement dont les conditions sont inférieures aux conditions de marché doivent être enregistrés initialement à leur juste valeur. Cette juste valeur se traduit par l'enregistrement d'une décote en résultat dès l'engagement de prêter (la décote matérialisant l'écart entre le taux octroyé et le taux de marché sur base actuarielle), par la contrepartie d'un compte de provision au passif.

Lors des arrêts comptables ultérieurs, les engagements de financement qui ont été conclus à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché sont évalués au montant le plus élevé entre :

- le montant des dépréciations déterminées selon la méthode des pertes de crédit attendues telle qu'elle est décrite dans le paragraphe « Dépréciation pour risque de crédit » (cf. point 1.4) ;
- le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15.

2. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du groupe Caisse des Dépôts dans ses coentreprises et ses entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'actif net détenu attribuable au groupe. L'écart d'acquisition afférent à la

coentreprise et à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Au compte de résultat, le poste « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de la coentreprise et de l'entreprise associée.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, la participation du groupe Caisse des Dépôts dans une coentreprise ou une entreprise associée est dépréciée et une perte de valeur est comptabilisée s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation (événement générateur de perte) et que ce ou ces événements générateurs de pertes ont une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation qui peut être estimée de façon fiable. Les pertes attendues par suite d'événements futurs ne sont en revanche pas comptabilisées.

S'il existe une indication objective de dépréciation, c'est la totalité de la participation mise en équivalence qui fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* ». Une dépréciation est dès lors comptabilisée si la valeur recouvrable, correspondant à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité, est inférieure à la valeur comptable.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise par conséquent la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Elle est comptabilisée au compte de résultat en « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe Caisse des Dépôts cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de la coentreprise ou de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Lorsqu'une participation dans une coentreprise devient une participation dans une entreprise associée ou inversement, les intérêts conservés ne sont pas réévalués. Il en est de même en cas d'acquisition ou de cession partielle ne modifiant pas la nature du contrôle.

Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions des participations dans les entreprises mises en équivalence sont comptabilisées au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

3. Actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés et abandon d'activité

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les postes du bilan dédiés lorsqu'il est hautement probable que l'actif doit être cédé dans un horizon de douze mois.

Dès lors qu'ils sont classés dans ces catégories, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis. Les actifs financiers restent toutefois évalués selon les principes de la norme IFRS 9.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque la cession peut être qualifiée d'abandon d'activité. Les résultats des activités abandonnées sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées, comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession de l'activité.

4. Opérations en devises

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Caisse des Dépôts.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Toutefois, pour les actifs monétaires classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti de ces actifs est comptabilisée en résultat, le complément étant enregistré en capitaux propres.

En ce qui concerne les éléments non monétaires :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change au jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

5. Avantages du personnel

Les avantages consentis au personnel du groupe Caisse des Dépôts sont répartis selon quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'abondement, l'intéressement et la participation ;
- les avantages postérieurs à l'emploi : régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture médicale ;
- les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et les gratifications liées à l'ancienneté ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

5.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les salariés ont rendu les services correspondants. Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des avantages à court terme au personnel lorsqu'il existe une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il y a une obligation implicite.

5.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Parmi les avantages postérieurs à l'emploi, sont distingués les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui ainsi, libèrent le groupe Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels le groupe Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Cette charge est déterminée sur la base de la prestation future actualisée.

Le taux d'actualisation retenu par le groupe Caisse des Dépôts est déterminé par référence aux taux d'intérêt des obligations d'entreprises de première catégorie pour des durations équivalentes à celles de l'engagement des zones monétaires concernées.

Par conséquent, le montant de la provision destinée à couvrir les engagements concernés est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée, et diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés immédiatement et en totalité en capitaux propres dans le poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sans aucune possibilité de recyclage en résultat lors des exercices ultérieurs. Ils comprennent les écarts actuariels (résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience) ainsi que le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (en excluant les montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif [l'actif] net au titre des prestations définies).

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative :

- des coûts des services rendus au cours de l'exercice par les salariés ;
- des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que les profits ou pertes résultant de liquidations éventuelles de régimes ;
- des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net au titre des prestations définies. Le rendement attendu des actifs est évalué en utilisant un taux d'intérêt identique au taux d'actualisation de la provision.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes des sociétés concernées.

5.3. Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi, dont le règlement intégral n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les salariés ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

6. Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont constitués par les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres uniquement émis par des filiales du Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'instruments de capitaux propres ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Les plans de paiements fondés sur des actions, initiés par des entités du groupe Caisse des Dépôts, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2.

L'avantage consenti aux salariés correspond à la différence entre la juste valeur de l'action acquise, en tenant compte de la condition d'incessibilité, et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription, multipliée par le nombre d'actions souscrites. À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

7. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan consolidé comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production, de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés, ainsi que des coûts d'emprunt le cas échéant.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis lorsqu'ils sont mis en service selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments ayant une utilisation différente, pouvant faire l'objet de remplacement à des intervalles réguliers ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément significatif est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

En règle générale, les composants et durées d'amortissement retenus au sein du groupe Caisse des Dépôts sont :

- gros œuvre : 30 à 100 ans ;
- couverture/façade : 25 à 40 ans ;
- agencements : 10 à 25 ans ;
- installations générales et techniques : 10 à 25 ans ;
- gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif à la fin de sa durée d'utilité, est prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les logiciels et coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur une durée comprise entre 3 et 7 ans.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe prouvant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable.

Si la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation est reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur.

8. Dépréciations des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition et certains actifs incorporels) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Pour la mise en œuvre du test de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le plus fin générant des flux de trésorerie indépendants.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de sortie, ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable retenue, une perte de valeur, calculée par différence entre les deux montants, est comptabilisée par le biais d'une dépréciation dans le résultat de la période.

Les dépréciations ainsi constatées sur les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou sur des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée sont irréversibles.

9. Contrats de location

Le groupe Caisse des Dépôts peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le groupe Caisse des Dépôts est bailleur

Les contrats de location sont analysés selon leur substance et leur réalité financière. Ils sont comptabilisés selon les cas soit en contrats de location-financement, soit en contrats de location simple.

Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les critères utilisés pour classer des contrats en location-financement sont notamment :

- le transfert réel de la propriété de l'actif sous-jacent ;
- l'existence d'une option d'achat à terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur de l'actif sous-jacent à la date à laquelle l'option devient exerçable ;
- la durée du contrat couvrant la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif sous-jacent ;
- la valeur actualisée des paiements futurs s'élevant à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué, à l'initiation du contrat ;
- la spécificité de l'actif loué le rendant impropre à un autre usage que celui fait par le preneur.

Un contrat de location est quant à lui classé en contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent.

Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement sont assimilés à une vente d'immobilisation au preneur financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit dès lors le bailleur à :

- sortir l'immobilisation louée du bilan ;
- constater une créance financière sur le client-preneur dans le poste « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
- décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts, d'autre part l'amortissement du capital.

Contrats de location simple

Le bailleur comptabilise les biens loués à l'actif du bilan dans les postes « Immeubles de placement » et « Immobilisations corporelles » en fonction de la nature de l'actif sous-jacent. Les produits de location sont quant à eux comptabilisés de manière linéaire en PNB dans le poste « Produits des autres activités » du compte de résultat.

Contrats de location dont le groupe Caisse des Dépôts est preneur

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur comptabilise un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations pendant la durée estimée du contrat et une dette locative au titre de l'obligation de paiement des loyers sur cette même durée. Le droit d'utilisation est présenté, en fonction de l'actif sous-jacent loué, soit dans le poste « Immeubles de placement », soit dans le poste « Immobilisations corporelles » à l'actif du bilan. La dette locative est quant à elle présentée dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers » au passif du bilan.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements

de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont exclus du calcul de la dette locative et sont comptabilisés dans le poste « Charges générales d'exploitation » du compte de résultat.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul de la dette locative et du droit d'utilisation est le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat de location à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable.

La charge correspondant aux loyers est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est quant à lui évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des dettes locatives.

10. Provisions

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe Caisse des Dépôts, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement des provisions pour litiges, amendes et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif. Quand il est procédé à une actualisation, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt

11. Impôts courants et différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition des réglementations fiscales adoptées ou quasi adoptées. Les effets dus aux changements des taux d'impôt sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté ou quasi adopté.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du Groupe, détenues directement ou indirectement, font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf pour les éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

12. Capital

Compte tenu de son statut, la Caisse des Dépôts n'a pas de capital.

13. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15 depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cette norme traite de la reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients et ce quel que soit le secteur d'activité, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance et des

instruments financiers qui relèvent respectivement des normes IFRS 16, IFRS 4 et IFRS 9.

Le mode d'enregistrement des revenus dans le compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu, et cela pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange du bien ou du service. Ce mode d'enregistrement concerne aussi bien les ventes de biens et de marchandises, les prestations de service et les contrats à long terme.

L'approche développée par la norme IFRS 15 comprend cinq étapes successives, depuis l'identification du contrat conclu avec le client jusqu'à la reconnaissance du produit en résultat :

- l'identification du contrat ;
- l'identification des obligations de performance ;
- la détermination du prix de transaction ;
- l'allocation du prix de transaction aux obligations de performance ; et
- la comptabilisation des produits lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

En fonction des modalités de transfert du contrôle des biens et des services promis au client, le produit est comptabilisé :

- soit à une date donnée dans le temps, quand le contrôle des biens et des services est transféré au client à une date donnée ; ou
- soit de manière progressive, qui reflète la manière dont l'obligation de prestation est remplie par le vendeur.

Les entités du groupe Caisse des Dépôts ayant une activité industrielle et commerciale sont principalement concernées par ces dispositions.

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont présentés au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités ».

2. Application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »

2.1 – Principaux impacts de la première application IFRS 16

La première application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 s'est traduite par une baisse des capitaux propres globaux du groupe Caisse des Dépôts de – 76 millions d'euros, une augmentation des immobilisations de 1,3 milliard d'euros et la constatation d'une dette locative de 1,6 milliard d'euros.

La dette locative est comptabilisée dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers » et les droits d'utilisation sont classés au niveau des « Immeubles de placement » et des « Immobilisations corporelles ».

	31.12.2018	Impacts de la 1 ^{re} application		01.01.2019
	Publié	IFRS 16	IFRIC 23 ⁽⁴⁾	Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actif				
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3 981	72		4 053
Actifs d'impôts	484	3		487
Comptes de régularisation et actifs divers	5 312	3		5 315
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	24 218	(38)	21	24 200
Immeubles de placement ⁽³⁾	16 003	31		16 034
Immobilisations corporelles ⁽³⁾	2 673	1 325		3 998
Impact sur le total de l'actif		1 396	21	
Dettes				
Dettes envers les établissements de crédit	12 687	(103)		12 584
Passifs d'impôts	1 340	(2)	4	1 342
Comptes de régularisation et passifs divers	6 925	1 577		8 503
<i>Dont dette locative ⁽²⁾</i>		1 582		1 582
Provisions	1 204		(4)	1 201
Impact sur le total des dettes		1 472		
Capitaux propres				
Total part du Groupe ^{(1) (4)}	35 853	(65)	21	35 809
Intérêts minoritaires	3 657	(11)		3 646
Impacts sur le total des capitaux propres		(76)	21	
Impact sur le total du passif		1 396	21	

(1) Une diminution des capitaux propres part du Groupe de – 65 M€ qui s'explique principalement par :

La Poste pour – 38 M€ principalement liés à l'effet cumulé au 1^{er} janvier 2019 des amortissements de droits d'utilisation sur les immeubles d'exploitation ou administratifs ;

Transdev Group pour – 23 M€ principalement liés à l'effet cumulé au 1^{er} janvier 2019 des amortissements de droits d'utilisation sur le matériel roulant.

(2) La reconnaissance d'une dette locative de 1,5 Md€ (hors reclassement des contrats de location financement), principalement chez Transdev Group pour 1,0 Md€.

(3) La comptabilisation de droits d'utilisation pour 1,3 Md€ (hors reclassement des contrats de location-financement) principalement chez Transdev Group pour 1,0 Md€ dont 0,7 Md€ portant sur le matériel roulant.

(4) L'interprétation IFRIC 23 « *Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat* » est entrée en application à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRIC 23 précise comment comptabiliser les incertitudes relatives aux impôts sur le résultat. Cette interprétation se traduit par un impact positif sur les capitaux propres part du Groupe d'ouverture pour un montant de 21 M€.

3. Notes relatives au compte de résultat consolidé

3.1 – Produits et charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019			31.12.2018 Publié		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Comptes ordinaires et assimilés	1		1	1		1
Comptes et prêts/emprunts à terme	106	(255)	(149)	90	(277)	(187)
Pensions						
Autres opérations dont instruments de couverture	2	(13)	(11)	2	(10)	(8)
Opérations avec les établissements de crédit au coût amorti	109	(268)	(159)	92	(287)	(195)
Comptes ordinaires et assimilés	3		3	4		4
Comptes, prêts/emprunts à terme, dépôts	67	(426)	(359)	67	(381)	(314)
Pensions	6		6	9		9
Autres opérations dont instruments de couverture	11		11	15		15
Opérations avec la clientèle au coût amorti	87	(426)	(339)	95	(381)	(286)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	71		71	35		35
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	704		704			
Titres au coût amorti	435		435	701		701
Autres opérations dont instruments de couverture				578		578
Opérations sur instruments financiers	1 210		1 210	1 314		1 314
Dettes représentées par un titre		(401)	(401)		(413)	(413)
Dettes subordonnées						
Emprunts émis et assimilés		(401)	(401)		(413)	(413)
Dettes de location		(21)	(21)			
Dettes de location		(21)	(21)			
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés	1 406	(1 116)	290	1 501	(1 081)	420

3.2 – Produits et charges de commissions

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019		31.12.2018 Publié	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit et assimilés				
Opérations avec la clientèle	3		4	
Opérations sur titres et dérivés		(16)		(16)
Autres prestations de services financiers	19	(22)	15	(22)
Autres commissions				
Total des produits ou charges nets de commissions	22	(38)	19	(38)

3.3 – Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019		31.12.2018 Publié	
	Total	Dont option	Total	Dont option
Gains ou pertes nets de cession	136	2	110	(6)
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	29	(1)	100	(1)
Autres produits et charges sur titres				
Instruments de dette	165	1	210	(7)
Gains ou pertes nets de cession	388		298	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	103		(342)	
Dividendes	116		88	
Autres produits et charges sur titres				
Instruments de capitaux propres	607		44	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	43		20	
Autres produits et charges sur instruments dérivés				
Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel – hors couverture	43		20	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	184		63	
Autres produits et charges sur prêts				
Prêts	184		63	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(50)	(50)	44	44
Autres produits et charges sur emprunts	(271)	(13)	(340)	(62)
Dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis	(321)	(63)	(296)	(18)
Inefficacité des couvertures de juste valeur	94		32	
▪ variation de juste valeur des éléments couverts	(499)		(58)	
▪ variation de juste valeur des dérivés de couverture	592		89	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(5)		2	
Résultat des opérations de couverture	89		34	
Cessation des couvertures de flux de trésorerie	1		2	
Cessation des couvertures de flux de trésorerie	1		2	
Opérations de change	10		11	
Opérations de change	10		11	
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	778	(62)	88	(25)

3.4 – Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Plus ou moins-values de cession	5	
Instruments de dettes	5	
Dividendes	676	632
Instruments de capitaux propres	676	632
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	681	632

3.5 – Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Gains résultant de la décomptabilisation	4	3
Pertes résultant de la décomptabilisation	(15)	(8)
Total gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(11)	(5)

Les valeurs comptables des actifs financiers au coût amorti décomptabilisés pendant la période sont :

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Titres au coût amorti	3 180	1 007
Prêts et créances aux établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		
Prêts et créances à la clientèle, au coût amorti		
Total valeurs comptables des actifs financiers au coût amorti décomptabilisés	3 180	1 007

3.6 – Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2019		31.12.2018 Publié	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges sur immeubles de placement	1 869	(721)	1 591	(763)
Produits et charges des autres activités	10 918	(3 151)	10 318	(3 271)
Total produits et charges des autres activités	12 787	(3 872)	11 909	(4 034)

3.7 – Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Charges de personnel	(5 910)	(5 630)
Autres charges et services extérieurs	(1 975)	(1 988)
Dotations/Reprises de provisions	6	21
Autres charges générales d'exploitation	(1 969)	(1 967)
Total charges générales d'exploitation	(7 879)	(7 597)

3.8 – Coût du risque de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019		31.12.2018 Publié	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti			1	
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	25	(8)	12	(14)
Dépréciation des instruments de dettes évalués à la juste valeur par capitaux propres	5		1	
Dépréciation des titres au coût amorti				
Dépréciation des engagements hors-bilan	8	(3)	3	(2)
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	38	(11)	17	(16)
Autres provisions pour risque de contrepartie	15	(25)	11	(12)
Autres provisions pour risque de contrepartie	15	(25)	11	(12)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables		(54)		(15)
Récupérations sur prêts et créances amorties				
Pertes et récupérations		(54)		(15)
Coût du risque de crédit	53	(90)	28	(43)

3.9 – Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	3	11
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	3	11
Gains ou pertes sur cession de titres	(10)	19
Autres produits et charges liés aux titres consolidés	(10)	(1)
Gains ou pertes sur titres consolidés	(20)	18
Total gains ou pertes nets sur autres actifs	(17)	29

3.10 – Impôt sur les bénéfices

Composante de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Charge d'impôt courant	(492)	(245)
Charge d'impôt différé	(34)	(62)
Charge d'impôt de l'exercice	(526)	(307)

Rapprochement entre la charge d'impôt consolidée et la charge théorique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Résultat net part du Groupe	2 056	1 768
Intérêts des minoritaires	307	146
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(1 089)	(1 448)
Variations de valeur des écarts d'acquisition		2
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	(2)	(5)
Impôt sur les bénéfices	526	307
Résultat avant impôt, variation des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	1 798	770
Taux d'impôt théorique ⁽¹⁾	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(619)	(265)
Différences de taux	9	15
Différences permanentes	10	(163)
Effets du régime SIIC et des autres activités immobilières exonérées	180	127
Effets nets de la reconnaissance d'impôt différé	(89)	(51)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	22	43
Autres éléments	(39)	(14)
Charge d'impôt consolidée	(526)	(307)
Taux d'impôt effectif	29,2 %	39,9 %

(1) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3 %.

4. Notes relatives au bilan consolidé

4.1 – Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019		31.12.2018 Publié	
	Classement Obligatoire	Sur option	Classement Obligatoire	Sur option
Obligations et Bons du Trésor	63	121	127	206
Titres de créances négociables	216		281	
OPCVM	257		103	
FCPR	2 083		1 976	
Autres titres	916		809	
Instruments de dettes	3 535	121	3 296	206
Actions	4 240		3 440	
Autres titres	791		1 181	
Instruments de capitaux propres	5 031		4 621	
Dérivés de transaction	109		95	
Dérivés de transaction	109		95	
Prêts	1 878		1 474	
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 553	121	9 486	206

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019		31.12.2018 Publié	
	Classement Obligatoire	Sur option	Classement obligatoire	Sur option
Obligations				
Titres de créances négociables ⁽¹⁾		770		943
Autres				
Dettes représentées par un titre		770		943
Dérivés de transaction	33		38	
Dérivés de transaction	33		38	
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	33	770	38	943

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
	Sur option	Sur option
Différence entre la valeur comptable et montant contractuellement dû à l'échéance	230	195
Montant contractuellement dû à l'échéance sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	540	748
<i>Montant cumulé de la variation de la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option attribuable aux variations du risque de crédit (non recyclables)</i>	27	42
<i>Montant de la variation de la juste valeur sur la période des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option attribuable aux variations du risque de crédit (non recyclables)</i>	(15)	(9)

(1) Concerne la Section générale sur des placements privés. Au 31 décembre 2019, il n'y a pas d'émissions de référence comptabilisées à la juste valeur par résultat sur option.

4.2 – Instruments dérivés de couverture – Actif et passif

	31.12.2019				31.12.2018 Publié			
	Actif	Passif	Montant notionnel	Variation de juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité	Actif	Passif	Montant notionnel	Variation de juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux	848	206	35 357	464	392	241	37 084	73
Instruments de change	366	203	53 624	129	356	304	56 844	13
Autres instruments								3
Couverture de juste valeur	1 214	409	88 981	593	748	545	93 928	89
Instruments de taux	533	936	3 265	1	471	768	3 641	1
Instruments de change					1	3	8	
Autres instruments		1	11			2	12	
Couverture de flux de trésorerie	533	937	3 276	1	472	773	3 661	1
Couverture des investissements nets en devises								
Total des instruments financiers dérivés de couverture	1 747	1 346	92 257	594	1 220	1 318	97 589	90

Relations de couverture relevant de l'amendement « Réforme des taux d'intérêt de référence »

	31.12.2019			
	Actif	Passif	Montant notionnel	Variation de juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité
<i>(en millions d'euros)</i>				
Instruments de taux	838	151	23 103	473
Instruments de change	181	21	4 341	55
Instruments sur action				
Autres instruments				
Couverture de juste valeur	1 019	172	27 444	528
Instruments de taux	8	417	3 086	(78)
Instruments de change				
Instruments sur action				
Autres instruments				
Couverture de flux de trésorerie	8	417	3 917	(78)
Couverture des investissements nets en devises				
Total des instruments financiers dérivés de couverture	1 027	589	31 361	450

Analyse des éléments couverts en juste valeur

	31.12.2019			31.12.2018 Publié		
	Valeur comptable des éléments couverts	dont cumul d'ajustement de couverture de juste valeur	Variation sur l'exercice de juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité	Valeur comptable des éléments couverts	dont cumul d'ajustement de couverture de juste valeur	Variation sur l'exercice de juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité
<i>(en millions d'euros)</i>						
Titres au coût amorti	55 708	116	16	51 045	100	(17)
Prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti	13 115			9 072		
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	3 121			3 369		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	10 040			15 887		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables				18 387		
Actifs – éléments couverts en CJV	81 984	116	16	97 760	100	(17)
Dettes représentées par un titre	29 579	894	515	28 981	379	32
Dettes envers les établissements de crédit	4 389			5 024		
Dettes envers la clientèle	71 447			67 728		
Passifs – éléments couverts en CJV	105 415	894	515	101 733	379	32

Échéances contractuelles du notionnel sur les dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31.12.19					
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total montant notionnel
Instruments de taux	208	269	8 730	10 590	15 560	35 357
Instruments de change	6 061	17 918	24 864	2 201	2 580	53 624
Couverture de juste valeur	6 269	18 187	33 594	12 791	18 140	88 981
Instruments de taux	1	6	20	358	2 880	3 265
Instruments de change						
Autres instruments			9	2		11
Couverture de flux de trésorerie			29	360	2 880	3 269
Couverture des investissements nets en devises						
Total du notionnel sur les dérivés de couverture	6 269	18 187	33 623	13 151	21 020	92 250

4.3 – Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

4.3.1 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2019			31.12.2018 Publié		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
Obligations	6 017		(2)	5 509		
Titres de créances négociables	4 022		9	10 358		19
Instruments de dettes	10 039		7	15 867		19
Prêts						
Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	10 039		7	15 867		19

Les dépréciations pour pertes de crédit attendues comptabilisées dans les capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Instruments de dette	(1)	(5)
Prêts		
Total des dépréciations	(1)	(5)

Exposition au risque de crédit ⁽²⁾ sur les valeurs comptables brutes des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes ⁽¹⁾
Ouverture au 01.01.2019	15 852			15 852
Acquisitions	510			510
Cessions	(6 336)			(6 336)
Autres mouvements	7			7
Clôture au 31.12.2019	10 033			10 033

(1) La valeur comptable brute des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables est calculée hors gains et pertes latents.

(2) Cf. note 7.1 dans la partie Facteurs de risque sur le risque de concentration.

Ventilation des dépréciations pour pertes de crédit attendues comptabilisées dans les capitaux propres recyclables

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes attendues
Ouverture au 01.01.2019	(5)			(5)
Dotations sur acquisitions de l'exercice				
Autres dotations	(1)			(1)
Reprises utilisées avec passage en perte	5			5
Clôture au 31.12.2019	(1)			(1)

4.3.2 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019			31.12.2018 Publié		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
Actions	24 513		10 280	18 750		5 348
Autres instruments de capitaux propres	15			128		57
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	24 528		10 280	18 878		5 405

Les actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables cédés sur la période

	31.12.2019			31.12.2018 Publié		
	Juste valeur à la date de la cession	Profit ou perte au moment de la cession ⁽¹⁾	Dividendes reçus sur la période	Juste valeur à la date de la cession	Profit ou perte au moment de la cession (1)	Dividendes reçus sur la période
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actions	861	34	9	2 420	222	67
Établissements de crédit	15					
Autres entreprises financières	190	12	1			
Entreprises non financières	656	22	8	2 420	222	67
Autres instruments de capitaux propres	60	1	4	16	(10)	
Établissements de crédit						
Autres entreprises financières						
Entreprises non financières	60	1	4	16	(10)	
Total	921	35	13	2 436	212	67

(1) Brut d'impôt

4.4 – Titres au coût amorti

	31.12.2019	31.12.2018 Publié
<i>(en millions d'euros)</i>		
Obligations	25 953	26 045
Titres de créances négociables	29 274	24 491
Autres titres	89	96
Créances rattachées	398	428
Provisions pour pertes attendues	(6)	(15)
Total des titres au coût amorti	55 708	51 045

Exposition au risque de crédit ⁽²⁾ sur les valeurs comptables brutes des titres au coût amorti

	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes ⁽¹⁾
<i>(en millions d'euros)</i>				
Ouverture au 01.01.2019	50 650	310		50 960
Acquisitions	5 705			5 705
Cessions	(971)	(96)		(1 067)
Transfert entre niveaux	13	(13)		
Clôture au 31.12.2019	55 397	201		55 598

(1) La valeur comptable brute des titres au coût amorti est calculée hors gains et pertes latents.

(2) Cf. note 7.1 dans la partie Facteurs de risque sur le risque de concentration.

Ventilation des dépréciations pour pertes attendues

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes attendues
Ouverture au 01.01.2019	(9)	(6)		(15)
Dotations sur acquisitions de l'exercice				
Autres dotations	(3)			(3)
Reprises utilisées avec passage en perte	7	5		12
Clôture au 31.12.2019	(5)	(1)		(6)

4.5 – Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	4 720	3 590
Créances rattachées		6
Dépréciations pour pertes de crédit attendues		
Créances à vue sur les établissements de crédit	4 720	3 596
Comptes et prêts à terme	10 369	7 199
Créances rattachées	27	19
Dépréciations pour pertes de crédit attendues		(1)
Créances à terme sur les établissements de crédit	10 396	7 217
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	15 116	10 813

Exposition au risque de crédit ⁽¹⁾ sur les valeurs comptables brutes des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
Ouverture au 01.01.2019	10 813			10 813
Versements	4 172			4 172
Remboursements				
Transferts entre niveaux	(4)			(4)
Autres mouvements	135			135
Clôture au 31.12.2019	15 116			15 116

(1) Cf. note 7.1 dans la partie Facteurs de risque sur le risque de concentration.

Ventilation des dépréciations pour pertes attendues

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
Ouverture au 01.01.2019	(1)			(1)
Dotations sur acquisitions de l'exercice				
Autres dotations				
Reprises utilisées avec passage en perte	1			1
Clôture au 31.12.2019	–			–

4.6 – Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	01.01.2019 Retraité
Comptes ordinaires débiteurs	547	393
Créances rattachées	2	2
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(4)	(6)
Comptes ordinaires débiteurs	545	389
Prêts à la clientèle financière	44	43
Crédits de trésorerie	249	280
Crédits à l'équipement	1 015	953
Crédits au logement	405	356
Avances rattachées à des titres	254	298
Opérations de location financement	77	79
Autres concours	1 701	1 885
Créances rattachées	32	31
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(101)	(261)
Autres concours à la clientèle	3 676	3 664
Total des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4 221	4 053

Exposition au risque de crédit ⁽¹⁾ sur les valeurs comptables brutes des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
Ouverture au 01.01.2019	3 398	647	275	4 320
Versements	270	162	2	434
Remboursements	(253)	(67)	(164)	(484)
Autres mouvements	65	10	(19)	56
Clôture au 31.12.2019	3 480	752	94	4 326

(1) Cf. note 7.1 dans la partie Facteurs de risque sur le risque de concentration.

Ventilation des dépréciations pour pertes attendues

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
Ouverture au 01.01.2019	(7)	(16)	(244)	(267)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	1			1
Autres dotations	(4)	(3)	(3)	(10)
Reprises utilisées avec passage en perte	2	1	21	24
Transferts entre niveaux	(3)		3	
Autres mouvements	2	1	144	147
Clôture au 31.12.2019	(9)	(17)	(79)	(105)

4.7 – Impôts courants et différés

4.7.1 - Ventilation des comptes d'impôts au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	01.01.2019 Retraité
Impôts courants	117	377
Impôts différés	134	110
Total des actifs courants et différés	250	487
Impôts courants	137	52
Impôts différés	2 615	1 290
Total des passifs courants et différés	2 752	1 342

4.7.2 - Impôts différés par sources d'actifs et de passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	(2 662)	(1 402)
Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	88	63
Autres décalages temporels	92	158
Total des impôts différés comptabilisés ⁽¹⁾	(2 482)	(1 181)

(1) Les actifs d'impôts sont signés en positif, les passifs d'impôts figurent en négatif.

4.8 – Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	01.01.2019 Retraité
Charges constatées d'avance	166	189
Produits à recevoir	115	148
Autres comptes de régularisation	1 482	789
Comptes de régularisation	1 763	1 126
Appels de marge versés	104	90
Débiteurs divers	674	454
Stocks et assimilés	761	658
Dépôts de garantie versés	119	134
Coûts des contrats	3	3
Actifs des contrats	430	498
Créances clients	2 127	1 935
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(208)	(157)
Autres actifs divers	611	611
Autres dépréciations	(36)	(37)
Actifs divers	4 585	4 189
Total des comptes de régularisation et actifs divers	6 348	5 315

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	01.01.2019 Retraité
Produits constatés d'avance	519	497
Charges à payer	10	10
Autres comptes de régularisation	1 885	880
Comptes de régularisation	2 414	1 387
Appels de marges reçus	736	335
Créditeurs divers	250	177
Dépôts de garantie reçus	116	112
Dettes fournisseurs	1 816	1 829
Dettes locatives	1 568	1 582
Autres passifs divers	3 356	3 081
Passifs divers	7 842	7 116
Total des comptes de régularisation et passifs divers	10 256	8 503

Exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des créances clients et actifs des contrats ⁽¹⁾

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
Ouverture au 01.01.2019	2 040	393	2 433
Augmentation	69	34	103
Diminution	(66)		(66)
Transfert entre niveaux	(13)		(13)
Autres mouvements	100		100
Clôture au 31.12.2019	2 130	427	2 557

(1) Selon l'application de la méthode simplifiée, le risque de crédit sur les créances clients et actifs sur contrat est estimé à maturité.

Ventilation des dépréciations pour pertes attendues

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
Ouverture au 01.01.2019	(10)	(147)	(157)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(29)	(47)	(76)
Reprise utilisée avec passage en perte	2	27	29
Reprises liées à des sorties d'actif		9	9
Transfert entre niveaux	(2)	2	
Autres mouvements	(11)	(2)	(13)
Clôture au 31.12.2019	(50)	(158)	(208)

Ventilation par échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019				Total encours
	Encours à moins de 30 jours	Encours à plus de 30 jours	Encours à plus de 60 jours	Encours à plus de 90 jours	
Créances clients et actifs des contrats	2 217	18	17	305	2 557
Provisions pour pertes attendues	(125)	(2)	(2)	(79)	(208)
Taux de pertes attendues estimées par rapport au total de la valeur brute comptable par échéance	- 6 %	- 11 %	- 12 %	- 26 %	- 8 %

4.9 – Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	01.01.2019 Retraité
Immobilisations de placement ⁽¹⁾	3	33
Immobilisations d'exploitation	41	31
Titres CNP Assurances destinés à être cédés	1 361	
Actifs en cours de cession	1 405	64
Total des actifs non courants destinés à être cédés	1 405	64

(1) La valeur de marché estimée des immeubles de placement destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 3 M€ au 31 décembre 2019, contre 34 M€ au 31 décembre 2018.
La hiérarchie de la juste valeur des immeubles de placement relève du niveau 3.

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	01.01.2019 Retraité
Passifs non courants destinés à être cédés	4	72
Passifs en cours de cession	4	72
Autres dettes	8	10
Dettes liées aux activités abandonnées	8	10
Total des passifs non courants destinés à être cédés	12	82

4.10 – Participations dans les entreprises associées et coentreprises

4.10.1 - Entreprises Associées

4.10.1.1 - Bilan – Entreprises Associées

	31.12.2019		01.01.2019 Retraité	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
<i>(en millions d'euros)</i>				
Pôle Caisse des Dépôts	985		924	
Entités du groupe CDC Habitat	426		400	
Compagnie Nationale du Rhône	269		254	
ADL Participations	91		93	
Verdun Participations 1	80		83	
Le Marquis	49		52	
SAS Défense CB3	25		7	
Docks V3	45			
Foncière Développement Tourisme			35	
Pôle Gestion des Participations Stratégiques	361	20	378	20
HIG – GRT Gaz	232		253	
Entités du groupe Compagnie des Alpes	82	19	76	19
Entités du groupe Transdev	29		29	
Entités du groupe Egis	18	1	20	1
Pôle La Poste	1 842		1 578	
La Poste	1 842		1 578	
Participations dans les entreprises mises en équivalence (entreprises associées)	3 188	20	2 880	20

4.10.1.2 - Compte de résultat – Entreprises Associées

	31.12.2019		31.12.2018 Publié	
(en millions d'euros)	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition
Pôle Caisse des Dépôts	44		34	
Entités du groupe CDC Habitat	37		13	
Compagnie Nationale du Rhône	8		21	
ADL Participations	2			
Verdun Participations 1	1			
SAS Défense CB3	(4)		(2)	
Foncière Développement Tourisme			2	
Pôle Gestion des Participations Stratégiques	43		40	
HIG – GRT Gaz	20		24	
Entités du groupe Egis	11		7	
Entités du groupe Compagnie des Alpes	9		5	
Entités du groupe Transdev	3		4	
Pôle La Poste	279		207	
La Poste	279		207	
Quote-part des sociétés mises en équivalence (entreprises associées) dans le résultat	366		281	

4.10.1.3 - Résultat global – Entreprises Associées

(en millions d'euros)	Pôle Gestion des Participations Stratégiques									
	Pôle Caisse des Dépôts		Immobilier & Tourisme		Infrastructure & Transport		Pôle La Poste		Total	
	31.12. 2019	31.12. 2018	31.12. 2019	31.12. 2018	31.12. 2019	31.12. 2018	31.12. 2019	31.12. 2018	31.12. 2019	31.12. 2018 Publié
Résultat net	44	34	9	5	34	35	279	207	366	281
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net	(15)				(10)	2	(20)	5	(45)	7
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net	34					(12)	102	(173)	136	(185)
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	19				(10)	(10)	82	(168)	91	(178)
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	63	34	9	5	24	25	361	39	457	103

4.10.2 - Coentreprises

4.10.2.1 - Bilan – Coentreprises

	31.12.2019		01.01.2019 Retraité	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
<i>(en millions d'euros)</i>				
Pôle Caisse des Dépôts	1 533		1 238	
CDC PME Croissance	885		784	
CDC EURO Croissance	319		142	
SCI Farman	86		85	
CDC TECH Croissance	51			
SCI EVI-Dance	46		26	
SAS Richelieu Vivienne	32		32	
SCI Batignolles Lot 09	29		27	
SCI Tour Merle	27		28	
SCI PB10	27		32	
SAS Printemps La Valette II	16		16	
SCI Alpha Park	13		12	
SCI Printemps La Valette	2		4	
OPCI River Ouest			50	
Pôle Bpifrance	12 416		11 438	
Bpifrance	12 416		11 438	
Pôle Gestion des Participations Stratégiques	1 961		1 940	
Coentreprise de Transport d'électricité	1 764		1 741	
Entités du groupe Icade	132		140	
Entités du groupe Transdev	44		39	
Entités du groupe Egis	21		20	
Pôle La Poste	5 422		6 704	208
CNP Assurances ⁽¹⁾	5 422		6 704	208
Participations dans les entreprises mises en équivalence (coentreprises)	21 332		21 320	208

(1) Le prix coté au 31 décembre 2019 pour un titre CNP Assurances ressort à 17,73 € soit un montant de 3 770 M€ pour l'ensemble des titres détenus directement par la Caisse des Dépôts mis en équivalence. La valeur MCEV d'une action CNP Assurances, ressort au 31 décembre 2019 à 29,9 € soit un montant de 6 357 M€ pour l'ensemble des titres détenus directement par la Caisse des Dépôts mis en équivalence. À noter, le classement pour un montant de 1 361 M€ de titres CNP Assurances dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés » dans le cadre du projet de création d'un grand pôle financier public.

4.10.2.2 - Compte de résultat – Coentreprises

	31.12.2019		31.12.2018 Publié	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition
<i>(en millions d'euros)</i>				
Pôle Caisse des Dépôts	56		29	
CDC PME Croissance	39		14	
SCI Farman	5		4	
CDC EURO Croissance	4		(1)	
SCI Alpha Park	3		2	
SCI Printemps La Valette	2		4	
SAS Richelieu Vivienne	2		2	
OPCI River Ouest	2		1	
SCI Batignolles Lot 09	2			
SAS Printemps La Valette II	1		1	
SCI Tour Merle	1		2	
SCI PB10	(5)		(1)	
SAS Malthazar			1	
Pôle Bpifrance	502		408	
Bpifrance	502		408	
Pôle Gestion des Participations Stratégiques	205		196	
Coentreprise de Transport d'électricité	199		183	
Entités du groupe Icade	(10)			
Entités du groupe Egis	13		11	
Entités du groupe Transdev	3		2	
Pôle La Poste	(40)	(208)	534	
CNP Assurances	(40)	(208)	534	
Quote-part des sociétés mises en équivalence (coentreprises) dans le résultat	723	(208)	1 167	

4.10.2.3 - Résultat global – Coentreprises

	Pôle Gestion des Participations Stratégiques											
	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Bpifrance		Immobilier & Tourisme		Infrastructure & Transport		la Poste		Total	
	31.12. 2019	31.12. 2018	31.12. 2019	31.12. 2018	31.12. 2019	31.12. 2018	31.12. 2019	31.12. 2018	31.12. 2019	31.12. 2018	31.12. 2019	31.12. 2018 Publiè
<i>(en millions d'euros)</i>												
Résultat net	56	29	502	408	(10)		215	196	(40)	534	723	1 167
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net	162	(199)	479	(400)			(83)	23	(11)	(5)	547	(581)
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net			10	(6)					367	(520)	377	(526)
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	162	(199)	489	(406)			(83)	23	356	(525)	924	(1 107)
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	218	(170)	991	2	(10)		132	219	316	9	1 647	60

4.11 – Immobilisations

4.11.1 - Valeurs brutes (hors droits d'utilisation)

<i>(en millions d'euros)</i>	01.01.2019 Retraité	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2019
Terrains	4 590	36	(209)	(5)	4 412
Constructions	14 524	207	(187)	811	15 355
Installations techniques et agencements	150		(39)	31	142
Forêts et réserves foncières	70				70
Subventions d'investissement	(309)	(4)		1	(312)
Immobilisations en cours	1 255	910	(4)	(812)	1 349
Immobilisations incorporelles de placement	10				10
Immeubles de placement	20 290	1 149	(439)	26	21 026
Terrains	231	1	(1)	29	260
Constructions	950	21	(19)	142	1 094
Installations techniques et agencements	2 353	86	(52)	187	2 574
Véhicules	1 741	219	(226)	365	2 099
Matériels informatiques	37	5	(1)	2	43
Avances et acomptes	1	2	(1)		2
Subventions d'investissement	(9)	(4)			(13)
Immobilisations en cours	215	206		(197)	224
Autres matériels liés à l'exploitation	647	50	(36)	(38)	623
Immobilisations corporelles	6 166	586	(336)	490	6 906
Logiciels	1 063	26	(71)	153	1 171
Concessions, brevets, licences	155	1		24	180
Immobilisations en cours	141	179		(136)	184
Autres immobilisations incorporelles	591	19	(10)	30	630
Immobilisations incorporelles	1 950	225	(81)	71	2 165

4.11.2 - Amortissements et dépréciations (Hors Droits d'utilisation)

	01.01.2019 Retraité	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2019
Terrains	(141)	(13)	47	1	(106)
Constructions	(4 131)	(539)	103	148	(4 419)
Installations techniques et agencements	(123)	(8)	14		(117)
Forêts et réserves foncières	(1)				(1)
Subventions d'investissement	134		10		144
Immobilisations en cours			7	(10)	(3)
Immobilisations incorporelles de placement	(10)				(10)
Autres	(15)			15	
Immeubles de placement	(4 287)	(560)	181	154	(4 512)
Constructions	(496)	(35)	14	(75)	(592)
Installations techniques et agencements	(1 503)	(117)	50	(37)	(1 607)
Véhicules	(1 104)	(171)	181	(229)	(1 323)
Matériels informatiques	(27)	(7)	1	(1)	(34)
Subventions d'investissement	1		1		2
Autres matériels liés à l'exploitation	(475)	(53)	33	76	(419)
Immobilisations corporelles	(3 604)	(383)	280	(266)	(3 973)
Logiciels	(805)	(143)	71	(5)	(882)
Concessions, brevets, licences	(103)	(11)	1	7	(106)
Autres immobilisations incorporelles	(371)	(34)	7	(46)	(444)
Immobilisations incorporelles	(1 279)	(188)	79	(44)	(1 432)

4.11.3 - Droits d'utilisation – Valeurs brutes

(en millions d'euros)	01.01.2019 Retraité	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2019
Droits d'utilisation – Terrains	31				31
Droits d'utilisation – Immeubles de placement	31				31
Droits d'utilisation – Constructions	571	59		3	633
Droits d'utilisation – Installations techniques et agencements	132	1		(17)	116
Droits d'utilisation – Véhicules	1 723	5		16	1 744
Droits d'utilisation – Autres matériels liés à l'exploitation	27	27		58	112
Droits d'utilisation – Immobilisations corporelles	2 453	92		60	2 605

4.11.4 - Droits d'utilisation – Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	01.01.2019 Retraité	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2019
Droits d'utilisation – Terrains			(1)		(1)
Droits d'utilisation – Immeubles de placement			(1)		(1)
Droits d'utilisation – Constructions	(73)	(115)	3	7	(178)
Droits d'utilisation – Installations techniques et agencements	(3)	(1)		1	(3)
Droits d'utilisation – Véhicules	(941)	(212)		203	(950)
Droits d'utilisation – Autres matériels liés à l'exploitation		(20)		(48)	(68)
Droits d'utilisation – Immobilisations corporelles	(1 017)	(348)	3	163	(1 199)

4.11.5 - Total immobilisations et droits d'utilisation

(en millions d'euros)	01.01.2019 Retraité	31.12.2019
Immeubles de placement ⁽¹⁾	16 034	16 544
Dont droits d'utilisation	31	30
Immobilisations corporelles	3 998	4 339
Dont droits d'utilisation	1 436	1 406
Immobilisations incorporelles	671	733
Total	20 703	21 616

(1) La valeur de marché estimée des immeubles de placement hors destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 25 714 M€ au 31 décembre 2019 contre 24 571 M€ au 31 décembre 2018. La hiérarchie de la juste valeur des immeubles de placement relève du niveau 3.

4.11.6 - Détail des engagements reçus sur contrats de location simple non résiliables

(en millions d'euros)	31.12.2018 Publié	31.12.2019
Échéance inférieure à 1 an	870	911
Échéance comprise entre 1 et 5 ans	2 710	2 657
Échéance supérieure à 5 ans	1 772	1 838
Total	5 352	5 406

4.12 – Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2018	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31.12.2019
GROUPE Icade	40				(1)	39
GROUPE COMPAGNIE DES ALPES	290	41			(4)	327
TRANSDEV GROUP	550	97			6	653
GROUPE EGIS	158	15			1	174
Total des écarts d'acquisition	1 038	153			2	1 193

4.13 – Dettes représentées par un titre

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Émissions à moyen et long terme ⁽¹⁾	14 550	15 189
Émissions à court terme	14 899	13 648
Dettes rattachées	129	144
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	29 578	28 981
dont montant de la réévaluation des dettes à terme couvertes en juste valeur	894	379
Emprunts obligataires et assimilés	4 617	4 195
Dettes rattachées	26	36
Emprunts obligataires et assimilés	4 643	4 231
Total des dettes représentées par un titre	34 221	33 212

(1) Concerne la Section générale : 13 690 M€ d'émissions à moyen et long terme en nominal, réparties en placements privés sous programme EMTN pour 7 801 M€ et en émissions de référence pour 5 888 M€ au 31 décembre 2019.

Le détail des émissions de référence est le suivant :

Mois d'émission	Taux	Devise	Nominal en M€	Code ISIN	Maturité
Février 2017	TF 0,200 %	EUR	500	FR0013239985	1 mars 2022
Septembre 2018	TF 0,750 %	EUR	1 000	FR0013365269	18 septembre 2028
Juin 2019	TF 0,000 %	EUR	500	FR0013426426	19 juin 2024
Novembre 2017	TF 2,000 %	USD	890	FR0013295912	14 novembre 2020
Janvier 2019	TF 2,750 %	USD	890	FR0013396843	18 janvier 2022
Novembre 2013	TF 1,250 %	CHF	230	CH0229001000	16 décembre 2020
Novembre 2017	TF 0,300 %	CHF	230	CH0386949348	12 novembre 2027
Mai 2018	TF 0,250 %	CHF	161	CH0414510062	30 mai 2025
Septembre 2018	TF 0,250 %	CHF	23	CH0414510062	30 mai 2025
Juin 2017	TF 0,500 %	GBP	353	FR0013260734	12 juin 2020
Janvier 2018	TF 1,000 %	GBP	294	FR0013311743	25 janvier 2021
Novembre 2019	TF 0,875 %	GBP	294	FR0013463122	15 décembre 2021
Novembre 2013	TF 1,302 %	JPY	72	FR0011643766	29 novembre 2028
Juillet 2014	TF 0,327 %	JPY	40	JP525023BE75	30 janvier 2020
Juillet 2015	TF 0,320 %	JPY	82	JP525023AF75	23 juillet 2020
Juillet 2014	TF 0,454 %	JPY	35	JP525023CE74	30 juillet 2021
Juillet 2015	TF 0,465 %	JPY	82	JP525023BF74	22 juillet 2022
Juillet 2019	TF 0,060 %	JPY	123	JP525023AK78	29 juillet 2022
Juillet 2014	TF 0,725 %	JPY	89	JP525023DE73	30 juillet 2024
Total des émissions de référence			5 888		

4.14 – Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	01.01.2019 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	599	507
Dettes à vue envers les fonds d'épargne	633	1 154
Dettes rattachées	3	4
Dettes à vue	1 235	1 665
Comptes et emprunts à terme	10 548	9 732
Titres et valeurs donnés en pension livrée	961	1 107
Dettes rattachées	86	80
Dettes à terme	11 595	10 919
Total des dettes envers les établissements de crédit	12 830	12 584

4.15 – Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Comptes ordinaires créditeurs	57 257	52 093
Dettes rattachées	304	266
Comptes ordinaires créditeurs	57 561	52 359
Emprunts à la clientèle financière	18	
Consignations ⁽¹⁾	12 701	12 118
Comptes créditeurs à terme	521	533
Autres dettes à terme envers la clientèle	28	44
Dettes rattachées	690	661
Dépôts de garantie	27	26
Autres dettes	13 985	13 382
Total des dettes envers la clientèle	71 546	65 741

(1) Dont 5,5 Md€ au 31 décembre 2019 au titre de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence (5,1 Md€ au 31 décembre 2018).

4.16 – Compensation des actifs et passifs financiers

	31.12.2019					
	Montants bruts des actifs/passifs financiers	Montants compensés au bilan	Clôture	Impacts des conventions cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés/reçus en garantie	Montants nets
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actif						
Instruments dérivés	1 960		1 960		737	1 223
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires						
Passif						
Instruments dérivés	2 120		2 120		(168)	2 288
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	961		961		13	948
31.12.2018						
	Montants bruts des actifs/passifs financiers	Montants compensés au bilan	Clôture	Impacts des conventions cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés/reçus en garantie	Montants nets
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actif						
Instruments dérivés	1 315		1 315		335	980
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires						
Passif						
Instruments dérivés	1 356		1 356		87	1 269
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	1 107		1 107		47	1 060

4.17 – Provisions

	01.01.2019 Retraité	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2019
<i>(en millions d'euros)</i>						
Provisions pour engagements sociaux	595	53	(51)	(3)	51	645
Provisions pour risques immobiliers	8					8
Provisions sur engagements et garanties	21	3		(8)	(10)	6
Provisions pour risques de contrepartie	36	23	(10)	(1)	(6)	42
Autres provisions	541	324	(167)	(55)	(46)	597
Total des provisions	1 201	403	(228)	(67)	(11)	1 298

4.18 – Intérêts minoritaires

	31.12.2019		31.12.2018 Publié	
	Capitaux propres – part des minoritaires	Dont résultat net – part des minoritaires	Capitaux propres – part des minoritaires	Dont résultat net – part des minoritaires
<i>(en millions d'euros)</i>				
Icade	2 853	221	2 690	125
COMPAGNIE DES ALPES	588	47	556	41
TRANSDEV GROUP	144	19	123	(32)
Autres	335	20	288	12
Total	3 920	307	3 657	146

5. Engagements donnés et reçus

5.1 – Engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	01.01.2019 Retraité
Engagements donnés	53 922	48 071
Engagements de financement		
En faveur des établissements de crédit ⁽¹⁾	19 766	17 212
En faveur de la clientèle	4 452	4 357
Engagements de garantie		
En faveur des établissements de crédit ⁽²⁾	1 245	1 765
En faveur de la clientèle	3 599	3 453
Engagements sur titres		
Titres à livrer ⁽⁶⁾	1 866	
Autres engagements donnés		
En faveur des établissements de crédit ⁽³⁾	16 260	16 349
En faveur de la clientèle ⁽⁴⁾	6 734	4 935
Engagements reçus	44 846	40 603
Engagements de financement		
Reçus des établissements de crédit ⁽⁵⁾	22 450	21 856
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Reçus des établissements de crédit ^{(1) (2)}	11 722	11 406
Reçus de la clientèle	5 176	4 800
Engagements sur titres		
Titres à recevoir ⁽⁶⁾	4 418	1 483
Autres engagements reçus		
Reçus des établissements de crédit		
Reçus de la clientèle	1 080	1 058

La nature des engagements donnés ou reçus de la clientèle, en dehors des engagements de financement et de garantie, concerne notamment des engagements de titres ainsi que des engagements liés aux activités immobilières du groupe Caisse des Dépôts.

(1) Dont :

– engagement de financement en faveur de la SFIL (Société de financement local) de 10 Md€ (8,9 Md€ en 2018) dans le cadre de la convention de crédit d'un montant de 12,5 Md€ et un engagement de garantie reçu en Loi Dailly pour la SFIL de 5,2 Md€ (5,0 Md€ en 2018) ;
– engagement de financement en faveur du fonds d'épargne de 9,8 Md€ (8,3 Md€ en 2018) dont 7,7 Md€ au titre des prêts à taux zéro, BEI et Plan logement et engagement de garantie reçu du fonds d'épargne de 5,5 Md€ (5,0 Md€ en 2018) principalement au titre des prêts à taux zéro et BEI.

(2) Dont baisse de l'engagement de garantie accordé à Natixis pour –0,5 Md€ (solde 1,1 Md€) et de l'engagement reçu en contre garantie de la BPCE pour –0,5 Md€ (solde 1,1 Md€).

(3) Dont nantissement de titres à la Banque de France 16,2 Md€.

(4) Suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16, diminution de –1,5 Md€ au 1^{er} janvier 2019 au titre des paiements futurs minimaux sur les contrats de location simple non résiliables.

(5) Dont lignes de crédits à la Banque de France 18,2 Md€.

(6) Dont 1,9 Md€ de titres CNP Assurances à livrer et 2,8 Md€ de titres La Poste à recevoir dans le cadre du rapprochement de La Poste et de la Caisse des Dépôts (cf. faits marquants).

5.2 – L'exposition au risque de crédit sur les engagements de financement et de garantie donnés

L'exposition au risque de crédit ⁽¹⁾ sur les engagements de financement et de garantie donnés :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues crédits douteux	Total des engagements donnés
Ouverture au 01.01.2019	24 647	2 129	11	26 787
Augmentation	2 713	822		3 535
Diminution	(675)	(589)	(10)	(1 274)
Autres mouvements		14		14
Clôture au 31.12.2019	26 685	2 376	1	29 062

(1) Cf. note 7.1 dans la partie Facteurs de risque sur le risque de concentration.

La ventilation des provisions pour pertes attendues :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 – Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 – Pertes attendues à maturité	Niveau 3 – Pertes attendues crédits douteux	Total des provisions pour pertes attendues
Ouverture au 01.01.2019	(11)		(10)	(21)
Dotations sur mouvements de l'exercice				
Autres dotations	(1)	(2)		(3)
Autres reprises non utilisées	8			8
Autres mouvements			10	10
Clôture au 31.12.2019	(4)	(2)	-	(6)

6. Juste valeur des instruments financiers

6.1 – Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

	31.12.2019		01.01.2019 Retraité	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actif				
Titres au coût amorti	55 708	59 564	51 045	53 830
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	15 116	15 116	10 813	10 813
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4 221	4 221	4 053	4 053
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	75 045	78 901	65 911	68 696
Passif				
Dettes représentées par un titre	34 221	34 389	33 212	33 212
Dettes envers les établissements de crédit	12 830	12 940	12 584	12 584
Dettes envers la clientèle	71 546	71 546	65 738	65 738
Dettes subordonnées			1	1
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	118 597	118 875	111 535	111 535

6.2 – Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

	Cotation sur un marché actif : Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : Niveau 3	Total 31.12.2019
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Classement obligatoire	538	4 857	5 049	10 444
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Sur option	121			121
Instruments financiers dérivés de transaction		109		109
Instruments financiers dérivés de couverture		1 747		1 747
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	27	10 012		10 039
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	22 007	2 054	467	24 528
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	22 693	18 779	5 516	46 988
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	450	320		770
Instruments financiers dérivés de transaction		33		33
Instruments financiers dérivés de couverture	1	1 345		1 346
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	451	1 698		2 149

<i>(en millions d'euros)</i>	Cotation sur un marché actif : Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : Niveau 3	Total 31.12.2018 Publié
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Classement obligatoire	2 383	3 634	3 374	9 391
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Sur option	206			206
Instruments financiers dérivés de transaction		95		95
Instruments financiers dérivés de couverture		1 220		1 220
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	222	15 639	6	15 867
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	17 081	1 382	415	18 878
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	19 892	21 970	3 795	45 657
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	479	464		943
Instruments financiers dérivés de transaction		38		38
Instruments financiers dérivés de couverture	32	1 286		1 318
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	511	1 788		2 299

Les instruments financiers du groupe Caisse des Dépôts sont évalués en partie par référence à la « Cotation sur un marché actif » directement utilisable (Niveau 1 de la hiérarchie).

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché ou des plates-formes transactionnelles ;
- les OPCVM et parts de fonds détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les instruments dérivés traités sur les marchés organisés.

Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données observables » (Niveau 2 de la hiérarchie) regroupent les instruments pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Sont ainsi concernés :

- les titres structurés valorisés par le Groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré ;
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread.

Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données non observables » (Niveau 3 de la hiérarchie) regroupent les instruments dont l'évaluation fait principalement appel à des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations ne reposant ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Cette catégorie regroupe peu d'instruments financiers (principalement des instruments financiers de titrisation).

6.3 – Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3)

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments financiers dérivés de couverture	Total
Solde au 01.01.2018	4 094	6	778		4 878
Acquisitions	315		2		317
Cessions	(851)		(374)		(1 225)
Transferts vers niveau 3 (entrées)	30				30
Gains et Pertes de la période comptabilisés en capitaux propres			9		9
Gains et Pertes de la période comptabilisés en résultat	10				10
Effets des variations de périmètre et autres ⁽¹⁾	(224)				(224)
Solde au 31.12.2018	3 374	6	415		3 795
Acquisitions	1 417		2		1 419
Cessions	(540)	(6)			(546)
Transferts vers niveau 3 (entrées)	546		10		556
Transferts hors niveau 3 (sorties)	(3)				(3)
Gains et Pertes de la période comptabilisés en capitaux propres			29		29
Gains et Pertes de la période comptabilisés en résultat	210				210
Effets des variations de périmètre et autres ⁽¹⁾	45		11		56
Solde au 31.12.2019	5 049		467		5 516

(1) Sortie de CDC International Capital au 31 décembre 2018.

7. Facteurs de risque

7.1 – Risques liés aux instruments financiers

I – Dispositif de gestion des risques relatifs aux instruments financiers

1. Organisation du contrôle des risques de la Caisse des Dépôts

a) Périmètre

Le Code monétaire et financier prévoit le principe selon lequel un décret pris en Conseil d'État prévoit les dispositions applicables au groupe Caisse des Dépôts en matière de contrôle interne, de normes et dispositifs de gestion des risques. Dans ce cadre législatif, deux décrets déclinent ces dispositions à la Caisse des Dépôts.

Le décret n° 2016-1983 du 30 décembre 2016 sur le contrôle externe de la Caisse des Dépôts, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, rend applicables les dispositions prudentielles avec les adaptations nécessaires issues des dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et entreprises d'investissement (principalement la solvabilité, les grands risques, et la liquidité).

Le décret n° 2009-268 du 9 mars 2009 sur le contrôle externe de la Caisse des Dépôts assujettit l'Établissement au règlement CRBF n° 97-02 sur le contrôle interne dans sa version au 1^{er} janvier 2010. Ce règlement constitue la référence principale du contrôle interne pour l'ensemble du Groupe. Il impose au Groupe de se doter d'un dispositif de contrôle interne organisé en plusieurs niveaux, applicable aux filiales.

Le dispositif de contrôle interne doit également tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des réglementations particulières applicables aux entités du Groupe (notamment le décret du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne) et aux activités spécialisées exercées par les entités du Groupe (gestion de portefeuille, assurance...).

La direction des risques du Groupe et la direction du contrôle permanent et de la conformité assurent le suivi de l'évolution des réglementations applicables au groupe Caisse des Dépôts et en contrôlent la déclinaison au sein du Groupe.

Les principes d'organisation du contrôle permanent de la Caisse des Dépôts sont édictés dans un document faitier validé en comité exécutif, la « Charte de contrôle permanent Groupe ».

Le document s'impose à l'ensemble des directions de l'Établissement public (ci-après « les directions ») et aux filiales sur lesquelles il exerce un contrôle « exclusif » ou un contrôle « conjoint ».

Chaque direction applique ces principes au sein de son périmètre et des filiales ou autres entités qui lui sont rattachées opérationnellement, veille à la conformité des dispositifs mis en œuvre et, le cas échéant, apporte les précisions nécessaires pour tenir compte des spécificités de ses activités.

Les filiales doivent, dans le respect du cadre général et sans préjudice des dispositions qui leur sont applicables, se doter de dispositifs de mesure de surveillance et de prévention des risques adaptés à leurs activités et à l'importance des risques encourus. Elles mettent en œuvre des principes d'organisation cohérents avec ceux de la Charte de contrôle permanent Groupe.

Le dispositif concerne l'ensemble des risques encourus, dont la nomenclature est définie au sein de la procédure de gestion des cartographies des risques et dans l'outil de gestion des risques de l'Établissement public.

b) Les acteurs

Le directeur général de la Caisse des Dépôts est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne et des risques du Groupe. Le directeur général fixe pour le Groupe les politiques relatives aux risques et à la conformité ainsi que les principes de contrôle interne, constitué du contrôle permanent et du contrôle périodique. Il est destinataire des principaux rapports relatifs au contrôle interne et aux risques.

Les directeurs de l'Établissement public et les dirigeants des filiales sont responsables de la déclinaison des principes de contrôle permanent du Groupe au sein de leur périmètre. Ils déclinent opérationnellement les politiques relatives aux risques et à la conformité du Groupe.

Les opérationnels exerçant des responsabilités hiérarchiques mettent en place une organisation de leur activité efficace du point de vue de la maîtrise des risques, notamment en termes de séparation des tâches et de procédures. Ils s'assurent que les opérations sont réalisées en conformité avec les dispositions propres à l'entité concernée, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou d'instructions des dirigeants, prises notamment en application des politiques fixées par le directeur général.

Le directeur des risques du Groupe est responsable de la fonction en charge de la gestion des risques. Il élabore et met en œuvre le cadre de gestion des risques, en tenant compte de l'appétence aux risques définie au niveau du Groupe.

Le directeur du contrôle permanent et de la conformité du Groupe est responsable du dispositif de maîtrise des risques opérationnels et de non-conformité via son plan de contrôle de deuxième niveau, qui combine le principe d'exhaustivité du contrôle permanent et une approche par les risques. Il est également responsable du dispositif visant à se prémunir contre le risque de non-conformité, tel que défini par les textes bancaires et financiers applicables à la Caisse des Dépôts.

Les responsables des fonctions risques, contrôle permanent et conformité des filiales mettent en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques (y compris du risque de non-conformité) et de contrôle permanent au sein des filiales dont ils relèvent, sous l'autorité des dirigeants de ces entités.

Le directeur de l'audit du Groupe est responsable du contrôle périodique au sein du dispositif de contrôle interne.

c) Les principes généraux d'organisation

■ Dispositif de contrôle permanent et périodique

Le dispositif de contrôle permanent couvre l'ensemble des activités des directions, des filiales et des autres entités qui sont rattachées opérationnellement à ces dernières, y compris les activités essentielles ou importantes externalisées, au sens de la réglementation bancaire et financière, auprès d'un prestataire.

Il s'appuie sur deux niveaux de contrôle : les contrôles opérationnels (premier niveau) et les travaux de collaborateurs dédiés uniquement aux fonctions de contrôle (deuxième niveau) :

- le premier niveau de contrôle regroupe l'ensemble des contrôles qui permettent de s'assurer de la régularité des opérations traitées. Ils sont conduits par les services opérationnels et les responsables de ces services, qui s'assurent de la régularité des activités dont ils ont la responsabilité. Les contrôles de premier niveau obéissent à des principes de séparation de fonctions, de respect des délégations de pouvoirs et de signature, ainsi que d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des opérations traitées et des flux générés. Les contrôles de premier niveau incluent également les contrôles effectués par les systèmes automatisés de traitement des opérations ;

- le deuxième niveau de contrôle incombe à la direction du contrôle permanent et de la conformité du Groupe et aux responsables du contrôle permanent et de la conformité des filiales. Il contribue au contrôle de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées. Il vise également à assurer l'adéquation des dispositifs de contrôle de premier niveau aux risques encourus et aux activités exercées. Les contrôles sont définis en lien avec la cartographie des risques, les indicateurs d'alerte et les incidents.

Le contrôle périodique constitue un troisième niveau de contrôle. Il est exercé par la direction de l'audit central du Groupe et le réseau d'audit, constitué des entités du Groupe en charge de missions d'audit interne conformément aux principes d'action et à l'organisation définis dans la charte de l'audit interne du groupe Caisse des Dépôts.

▪ Indépendance et rattachement des responsables des risques

Les responsables des risques, du contrôle permanent et de la conformité des filiales rendent compte du dispositif de maîtrise des risques à la direction des risques du Groupe et, pour les risques opérationnels et de non-conformité, à la direction du contrôle permanent et de la conformité du Groupe, qu'ils peuvent en conséquence saisir directement.

▪ Formalisation et traçabilité du dispositif de contrôle permanent

Le contrôle permanent s'appuie sur des procédures écrites et des plans de contrôle formalisés.

La direction du contrôle permanent et de la conformité, et les responsables des risques, du contrôle permanent et de la conformité des filiales définissent des normes en matière de contrôle permanent et s'assurent de leur respect.

La direction du contrôle permanent et de la conformité déploie des contrôles de deuxième niveau et en rend compte périodiquement aux organes exécutifs et délibérant de la Caisse des Dépôts.

Au sein de l'Établissement public, les plans de contrôle de deuxième niveau, les résultats de ces contrôles, ainsi que les incidents et les plans d'action associés sont archivés dans un outil fédéral au sein de la Caisse des Dépôts. Les filiales se dotent d'outils permettant d'assurer la traçabilité et la piste d'audit des contrôles effectués, ainsi que des incidents identifiés.

2. Politique, objectifs, procédures de contrôle des risques et reporting

La Charte du groupe Caisse des Dépôts formule les éléments de politique des risques suivants :

« Le Groupe concilie trois objectifs financiers stratégiques : la sécurité, un rendement de long terme satisfaisant de son portefeuille d'actifs et des revenus récurrents. L'Établissement public assure, conformément à la loi, le financement d'interventions d'intérêt général. En l'absence d'actionnaire, il dépend de ses seuls résultats pour constituer ses fonds propres ».

« Les ambitions du Groupe sont présentées dans un plan stratégique à moyen terme. Ce plan fixe, en tenant compte d'un cadrage macroéconomique commun, les objectifs stratégiques du Groupe et les indicateurs

cibles associés, les grandes lignes en matière d'allocation de capital et les perspectives en termes de création de valeur ».

Dans ce cadre, le pilotage s'exerce notamment dans le cadre du modèle prudentiel :

Le modèle prudentiel de la Caisse des Dépôts a été adopté par la Commission de surveillance, sur proposition du directeur général et après avis de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). La Commission a pu ainsi fixer le niveau de fonds propres de la Caisse des Dépôts.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, ce modèle, propre à la Caisse des Dépôts, permet de prendre en compte ses spécificités et en particulier sa mission d'investisseur de long terme. Ainsi, le modèle prudentiel de la Caisse des Dépôts s'applique à la Section générale en tenant compte de son modèle économique et des objectifs de gestion.

Le modèle prudentiel couvre les principaux risques : le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit sur les titres des portefeuilles comme pour les prêts accordés, le risque immobilier, le risque de change, le risque opérationnel, le risque de perte de valeur des portefeuilles d'actions et les risques liés aux filiales et aux participations.

La modélisation des risques et les besoins de fonds propres qui en découlent visent en premier lieu à assurer un niveau très élevé de sécurité financière, en cohérence avec les missions confiées à la Caisse des Dépôts. Il a vocation à couvrir l'intégralité des entités du groupe Caisse des Dépôts selon des modalités adaptées à la nature des activités.

La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme. Le modèle prudentiel adopté par la Commission de surveillance mesure donc la solidité de la Caisse des Dépôts dans une perspective pluriannuelle.

En fonction du cycle économique et des fluctuations des marchés, le dispositif applicable à la Section générale autorise des variations des fonds propres disponibles à l'intérieur d'un « corridor » de solvabilité entre un montant « cible », un seuil de surveillance et un montant « minimum ». Le seuil minimum du corridor, calculé dans le cadre du modèle prudentiel, est toujours supérieur à la référence réglementaire.

Comme la Charte du groupe Caisse des Dépôts l'indique, « le contrôle des risques du Groupe s'exerce en premier lieu par la participation de l'Établissement public aux instances de gouvernance des filiales, notamment aux comités d'audit. En second lieu, l'Établissement public met en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle des risques, financiers et non financiers, qui couvre l'ensemble des activités du Groupe. Ce dispositif est adapté à la nature de chaque activité, à sa volumétrie et au statut juridique des entités qui l'exercent. »

La direction des risques du Groupe intervient en amont des engagements pris au niveau des différents métiers, ainsi que sur le suivi des risques de crédit et de marché des portefeuilles financiers.

Elle exerce un deuxième regard indépendant sur les risques financiers sous une forme adaptée à la nature de l'investissement, et notamment en fonction de la taille de l'engagement considéré.

La direction des risques du Groupe et la direction du contrôle permanent et de la conformité informent, à fréquence prédéfinie et selon des formats adaptés, de la situation des risques encourus par l'Établissement public et ses principales filiales.

La direction générale est ainsi destinataire d'un reporting régulier de la direction des risques du Groupe et de la direction du contrôle permanent et de la conformité, qui réunissent deux fois par an, sous la présidence du directeur général, le comité des risques, du contrôle permanent et de la conformité, instance faîtière de gestion des risques.

La direction des risques du Groupe et la direction du contrôle permanent et de la conformité informent également la Commission de surveillance notamment au travers de rapports semestriels, respectivement sur les risques et sur le contrôle permanent et la conformité, qui traitent de l'évaluation, la maîtrise et la gestion des risques notamment financiers de l'ensemble du Groupe. Ceux-ci sont complétés annuellement d'une information à la Commission de surveillance sur le contrôle interne conformément aux exigences de l'article 42-43 du CRBF n° 97-02. Ce rapport est également transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACPR) et de résolution.

3. Intervention en amont des engagements

L'activité des métiers s'inscrit dans le cadre de lettres d'objectifs annuelles élaborées en liaison avec le secrétariat général du Groupe ainsi que les directions financières et validées par le directeur général.

La direction des risques du Groupe intervient en amont des engagements par sa présence dans :

- les comités des engagements, présidés par le directeur général ou par toute personne en ayant reçu délégation, qui se prononcent sur tous les engagements du Groupe au-delà d'un certain seuil ;
- les comités des engagements représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction, et dans le comité d'investissement immobilier ;
- les comités mensuels de gestion de bilan et de portefeuille (CMGB/CMGP) ainsi que dans les comités trimestriels de gestion de bilan et de portefeuille (CTGB/CTGP), où sont notamment présentées les orientations de gestion au directeur général.

4. Suivi des risques de crédit et de marché

Mensuellement, pour les portefeuilles financiers (obligataires, monétaires, et dérivés associés), la direction des risques du Groupe préside le comité des risques de contrepartie (CRC), qui examine un reporting élaboré par elle, rendant compte de l'évolution des risques de contrepartie en termes de :

- répartition des engagements des portefeuilles par catégorie de notation, zone géographique, émetteurs ;
- concentration des portefeuilles ;
- variations de notations des contreparties.

Les tableaux de bord des métiers prêteurs intègrent des éléments de suivi des risques de crédit du métier.

Concernant les risques de marché et de liquidité, il est rendu compte de la gestion et des risques financiers (marché et ALM) au cours des comités mensuels (CMGB/CMGP).

La direction des risques du Groupe transmet mensuellement au directeur général une contribution portant sur les risques financiers, dans le cadre de l'édition d'une synthèse mensuelle sur les risques.

Le rapport semestriel sur les risques, que la direction des risques du Groupe adresse à la Commission de surveillance et qui est préalablement

revu dans le cadre du comité d'examen des comptes et des risques, intègre des informations détaillées sur les risques de crédit, les risques de marché et les risques de concentration.

II – Identification des risques financiers

1. Définitions

a) Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique d'une créance, existante ou potentielle, lié à la dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par son incapacité de faire face à ses engagements.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque qui résulte soit d'une forte exposition à un risque donné, soit d'une forte probabilité de défaut de certains groupes de contreparties.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente, pour l'établissement, l'impossibilité d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers au titre d'une échéance donnée, avec l'impossibilité pour l'établissement de se procurer les liquidités nécessaires sur le marché.

d) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte sur des instruments de bilan ou de hors bilan, engendré par un mouvement adverse des paramètres de marché, qu'ils soient de taux, d'actions, de *spreads* de crédit, de change, de volatilité ou liés à une variation de prix de manière générale.

e) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

f) Risque global de taux

Le risque de taux représente l'impact sur les résultats annuels et la valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêt.

2. Processus de prise de risque

a) Dispositif de décision

Hors activités de marché, tout investissement fait l'objet d'un comité des engagements présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts lorsque le montant dépasse 100 millions d'euros et par le directeur général adjoint ou la directrice des finances Groupe lorsqu'il est compris entre 50 et 100 millions d'euros.

Les comités portant sur les investissements dont le montant est compris entre 20 et 50 millions d'euros sont présidés par le directeur de la Banque des Territoires. Les comités portant sur les investissements dont le montant est inférieur à 20 millions d'euros sont présidés par le directeur de l'investissement dans le cadre des délégations de signature accordées par le directeur général, sauf les décisions déconcentrées indiquées ci-après.

Enfin, les comités portant sur les investissements sont présidés par le directeur régional lorsque le montant cumulé est inférieur à 2 millions d'euros (Ville, Immobilier, Tourisme) ou 1 million d'euros pour les autres secteurs (hors les projets *corporate ventures* qui ne sont pas déconcentrés à date).

a.1) Engagements hors activités d'investisseur financier

Les métiers sont responsables de leurs propres engagements (dans le cadre d'orientations définies dans des lettres d'objectifs annuelles, validées par le directeur général).

Hors activités de marché, les engagements sont décidés dans des comités métiers de différents niveaux, à savoir :

- le Comité d'Engagement Groupe, qui examine les investissements ou les charges supérieurs ou égaux à 50 millions d'euros ;
- le Comité d'Engagement Banque des Territoires (CE BDT), qui statue sur les investissements ou les charges supérieurs ou égaux respectivement à 20 et à 10 millions d'euros, et inférieurs à 50 millions d'euros ;
- le Comité National d'Engagement (CNE) de la direction de l'investissement BDT (DI), qui engage tous dossiers d'investissement inférieurs à 20 millions d'euros, les crédits d'ingénierie correspondants et autres financements à caractère de charges, non déconcentrés ;
- le Comité National d'Engagement (CNER) de la direction du réseau siège BDT (RT), qui engage les crédits d'ingénierie généraliste (métropoles...) et autres financements à caractère de charges, non déconcentrés ;
- le Comité Régional d'Engagement (CRE), qui est compétent pour les investissements déconcentrés et les crédits d'ingénierie afférents pour les secteurs de Ville, Tourisme et Immobilier lorsque le montant cumulé est inférieur à 2 millions d'euros (1 million d'euros pour les autres secteurs, hors *corporate ventures*, cf. supra), ainsi que les financements d'intérêt général comptabilisés dans les charges (ingénierie politique de la ville, subventions, partenariats...), dans la limite des enveloppes déconcentrées par le siège.

La direction des risques du Groupe participe de droit à tout comité d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction. Elle se réserve la possibilité de faire valoir ses avis, avant décision, et de demander des compléments d'information sur le risque. Elle fournit un double regard sur la conformité stratégique du projet, la bonne identification des risques et leur éventuelle couverture ainsi que sur la correcte rémunération au sens de la classe d'actifs. Son opposition éventuelle à un dossier requiert, pour être levée, une décision du plus haut échelon de la hiérarchie du métier et fait l'objet d'un reporting au comité exécutif de la Caisse des Dépôts.

a.2) Engagements sur activités d'investisseur financier

La gestion des portefeuilles d'actifs financiers est effectuée dans le cadre d'univers d'investissements dûment autorisés et de processus de gestion définis. Le souci de réactivité nécessaire dans les gestions des portefeuilles financiers a conduit à adopter un dispositif distinct de celui des autres engagements.

Pour ces activités de portefeuilles, l'exercice d'un deuxième regard sur les risques est assuré par la participation de la direction des risques du Groupe aux comités mensuels de gestion des portefeuilles, aux comités trimestriels de gestion des portefeuilles et du bilan, présidés par le directeur général, où sont examinées les orientations de gestion pour la période à venir.

Ces comités trimestriels examinent la gestion passée et, tout spécialement une fois par an, les orientations à donner à la gestion pour l'année à venir, à la lumière d'une évaluation à moyen terme (5 ans) des objectifs et des risques financiers du bilan. Ces exercices sont fondés sur des analyses approfondies de l'équilibre actif/passif prévisionnel des bilans, effectuées par une équipe dédiée. Les grandes orientations d'allocation d'actifs sont déclinées ensuite par classe d'actifs.

Les placements en immobilier et *private equity* font en outre l'objet de comités d'investissements spécifiques.

b) Procédure de surveillance

Concernant les risques de crédit des portefeuilles financiers, le comité des risques de contrepartie se réunit mensuellement pour définir des limites de risques par contrepartie sur proposition de la direction des risques du Groupe, et examine le respect des limites au cours du mois passé. Les propositions de limites de risques sont élaborées par la direction des

risques du Groupe suivant des méthodes qui visent notamment la diversification des risques au sein des portefeuilles. Le respect de ces limites est en outre contrôlé quotidiennement par la direction des risques du Groupe. Les risques de marché font l'objet de limites propres à chaque portefeuille.

Le reporting mensuel des comités de gestion financière intègre des mesures de risque pour chacune de ces limites.

c) Procédure de réduction des risques

Concernant les portefeuilles de taux, les garanties sur émetteurs, émissions ou opérations sont dûment prises en compte dans les systèmes d'information et utilisées pour calculer l'exposition au risque de crédit au niveau des garants concernés.

Les transactions effectuées de gré à gré dans le cadre des activités de marché exposent la Caisse des Dépôts au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. La Caisse des Dépôts gère ce risque par la systématisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral).

La compensation est une technique utilisée pour atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés.

Le principal mode de compensation appliqué par la Caisse des Dépôts est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci.

Ce solde (*close-out netting*) fait l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts. Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres bipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale.

Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »).

Lorsque les transactions y sont éligibles, la Caisse des Dépôts a recours à la compensation des dérivés en chambre de compensation.

La Caisse des Dépôts n'a pas recours aux techniques de réduction des risques par titrisation de créances.

d) Procédure de dépréciation

Le processus de valorisation et de provisionnement des instruments financiers de la Caisse des Dépôts repose sur des organes de décision structurés en trois niveaux :

- les comités métiers de valorisation et de provisionnement ;
- le comité fédéral de valorisation et de provisionnement ;
- le comité des comptes.

La procédure en vigueur est déclinée en règlements intérieurs qui détaillent les missions et les modalités de fonctionnement des différents comités. Sa mise en œuvre opérationnelle s'appuie sur l'élaboration d'une documentation méthodologique propre à chaque type d'instruments financiers.

En date d'arrêté, un dispositif de contrôle est mis en place afin de s'assurer de l'exhaustivité des actifs financiers faisant l'objet d'une revue, de la pertinence des méthodes de valorisation retenues, du respect des principes comptables (tels que décrits dans la note 1 – « Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe ») et de la justification des valorisations et dépréciations en découlant.

Le champ d'intervention des comités métiers et du comité fédéral couvre tous les concours octroyés par l'Établissement public (prêts et avances à la clientèle, comptes débiteurs, opérations spéciales de financement, etc.) ainsi que les opérations sur les titres.

d.1) Les comités métiers de valorisation et de provisionnement

Les comités métiers, présidés par un directeur métier, membre du comité de direction de l'Établissement public, assurent les rôles suivants :

- décliner ou proposer les méthodologies de valorisation et de provisionnement des instruments financiers en fonction de leur nature ;
- fixer les valorisations et les provisions dans les limites de leur seuil de compétence ;
- décliner ou proposer les valorisations et les provisions à constituer au-delà de leur seuil de compétence.

Les comités métiers se tiennent *a minima* semestriellement et les décisions sont prises sur la base d'un dossier contenant les éléments nécessaires à la compréhension et à la détermination des valorisations.

La direction juridique et fiscale, la direction des risques du Groupe et la direction des finances participent à l'ensemble des comités métiers.

Dans le cadre des arrêtés semestriels et annuels, la synthèse des décisions et propositions de chaque comité métier est transmise pour validation au comité fédéral de valorisation et de provisionnement.

d.2) Le comité fédéral de valorisation et de provisionnement

Le comité fédéral de valorisation et de provisionnement agit au nom du comité des comptes, par délégation du directeur général.

Présidé par la directrice des finances du Groupe, il se réunit semestriellement dans le mois qui suit la date de clôture des comptes. Ses membres permanents sont la directrice des risques du Groupe, le directeur juridique et fiscal, les directeurs métiers, la directrice du département gestion comptable et réglementaire et le *Senior Financial Advisor* de la direction des finances.

Le comité valide les principes et les méthodes de valorisation et de provisionnement des opérations qui lui sont soumises par les comités métiers. Il arrête, sur la base des informations communiquées, les valorisations à retenir et les éventuelles dépréciations à constater dans les comptes de la Section générale et dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

La synthèse des décisions prises par le comité fédéral est transmise au comité des comptes dans le cadre du processus d'arrêté des comptes de la Section générale et du groupe Caisse des Dépôts.

3. Méthodes et mesure des risques

a) Risque de crédit

■ Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	01.01.2019 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – instruments de dettes	3 656	3 502
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – prêts et engagements	1 878	1 474
Instruments financiers dérivés de couverture	1 747	1 220
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	9 935	15 867
Titres au coût amorti	55 708	51 045
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	9 640	5 982
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2 663	2 536
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	85 227	81 626
Engagements de financement	23 492	21 018
Engagements de garantie donnés	4 740	5 218
Exposition des engagements hors bilan nets des provisions	28 232	26 236
Total de l'exposition nette	113 459	107 862

Le total de l'exposition nette du groupe Caisse des Dépôts regroupe majoritairement la Section générale, elle représente 99 % du total au 31 décembre 2019.

Une équipe d'analystes de la direction des risques du Groupe attribue aux émetteurs des notes en fonction de leur risque de crédit, sur une échelle homogène avec celle utilisée par les agences de « rating ». L'importance de l'engagement calculé, pour un émetteur donné, est fonction de la valeur de marché des titres sur lesquels porte l'engagement, et de leur nature.

Pour les produits dérivés, l'engagement intègre un complément additif (*add-on*) représentatif d'une exposition future possible au risque.

Les titrisations en portefeuille font l'objet de notations internes spécifiques (non homogènes avec celles des agences de notation) permettant de nuancer leur qualité.

■ Exposition aux dettes souveraines du groupe Caisse de Dépôts

La dette souveraine se définit comme l'ensemble des créances et titres de dette ayant comme contrepartie un pays donné, entendu comme puissance publique et ses démembrements.

L'exposition brute correspond aux montants comptabilisés au bilan (donc y compris les réévaluations des titres comptabilisés à la juste valeur et les éventuelles dépréciations). Quant à l'exposition nette, elle correspond aux montants des expositions brutes nettes de garanties.

L'exposition aux dettes souveraines du groupe Caisse des Dépôts provient essentiellement de la Section générale.

■ **Exposition aux dettes souveraines de la Section générale**

	31.12.2019	31.12.2018 Publié
(en millions d'euros)	Exposition nette	Exposition nette
France	25 900	25 701
Japon	5 417	5 510
Autriche	330	337
Allemagne		249
Irlande		226
BEI (Supranational)	225	225
Chili	227	224
Mexique	218	209
Pologne	94	187
Indonésie	192	170
Finlande	25	140
Pérou	140	134
Colombie	135	122
Israël	109	110
Roumanie	158	109
Bésil	54	91
Afrique du Sud	41	88
Venezuela		79
République de Corée (Corée du Sud)	16	77
Slovénie	59	57
Lituanie	44	43
Croatie	60	31
Espagne		26
Bulgarie	19	19
Total de l'exposition de la Section générale	33 463	34 164

L'exposition de la Section générale sur la dette souveraine provient principalement de la catégorie des « Titres au coût amorti », de la catégorie « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables » et de la catégorie des « Prêts et créances au coût amorti ».

■ **Risque de concentration**

Les risques de concentration sont appréciés de la manière suivante :

- pour les portefeuilles de taux, par les sommes d'engagements :
 - par zone géographique ;
 - par secteur industriel ;
 - par fourchette de notation ;
 - pour les 50 contreparties les plus importantes.
- pour les portefeuilles actions :
 - concentration sectorielle : par la « Value at Risk » de marché du portefeuille par secteur.
- pour l'ensemble des engagements de la Caisse des Dépôts :
 - par la somme des expositions, au sens du risque de crédit Bâle III, sur les premières contreparties.

- Ventilation des valeurs comptables brutes des prêts et créances et des titres comptabilisés au coût amorti ⁽¹⁾ par notation de crédit et par agent de notation

		31.12.2019								
		Actifs comptabilisés au coût amorti								
		Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			Titres au coût amorti		
		Niveau 1 : Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 : Pertes attendues à maturité	Niveau 3 : Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Niveau 1 : Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 : Pertes attendues à maturité	Niveau 3 : Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Niveau 1 : Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 : Pertes attendues à maturité	Niveau 3 : Pertes attendues à maturité sur actifs douteux
(en millions d'euros)										
	AAA	31			41			1 746		
	AA	1 043			323			26 231		
	A	4 092			655			21 646	36	
	BBB							4 117	71	
	BB							155	94	
	< B							15		
	Non noté ⁽²⁾	9 950			2 461	752	94	1 487		
	Total de la répartition par notation de crédit	15 116			3 480	752	94	55 397	201	
	Banques centrales	9								
	Administrations publiques				101	357		23 025	95	
	Établissements de crédit	14 908			364			24 948	59	
	Autres entreprises financières				43			2 729		
	Entreprises non financières				2 111	291	69	4 695	47	
	Autres	199			861	104	25			
	Total de la répartition par agent économique	15 116			3 480	752	94	55 397	201	
	dont France	14 893			3 418	411	72	39 013	47	

(1) Les créances commerciales ne sont pas comptabilisées dans cette catégorie – cf. note 4.8 – « Comptes de régularisation, actifs et passifs divers ».

(2) Dont principalement les prêts et créances sur les établissements de crédit en niveau 1 sur la Section générale pour 9 407 M€ dont la contrepartie est essentiellement le Fonds d'épargne pour 7 342 M€.

- Ventilation des valeurs comptables brutes des prêts et créances et des titres comptabilisés au coût amorti ⁽¹⁾ par notation de crédit et par agent de notation

01.01.2019 Retraité									
Actifs comptabilisés au coût amorti									
	Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			Titres au coût amorti		
	Niveau 1 : Pertés attendues à 12 mois	Niveau 2 : Pertés attendues à maturité	Niveau 3 : Pertés attendues à maturité sur actifs douteux	Niveau 1 : Pertés attendues à 12 mois	Niveau 2 : Pertés attendues à maturité	Niveau 3 : Pertés attendues à maturité sur actifs douteux	Niveau 1 : Pertés attendues à 12 mois	Niveau 2 : Pertés attendues à maturité	Niveau 3 : Pertés attendues à maturité sur actifs douteux
(en millions d'euros)									
AAA	104			30		3	1 854		
AA	1 874			84			24 164		
A	2 161			629			19 628	48	
BBB							3 599	40	
BB							248	192	
< B							15	30	
Non noté ⁽²⁾	6 674			2 655	647	272	1 142		
Total de la répartition par notation de crédit	10 813			3 398	647	275	50 650	310	
Banques centrales	71			6					
Administrations publiques	6			350	330		23 677	181	
Établissements de crédit	10 680			114	1	3	20 044	88	
Autres entreprises financières	36			94		7	2 382		
Entreprises non financières	11			1 925	301	238	4 547	41	
Autres	9			909	15	27			
Total de la répartition par agent économique	10 813			3 398	647	275	50 650	310	
dont France	10 532			3 329	348	249	36 209	28	

(1) Les créances commerciales ne sont pas comptabilisées dans cette catégorie – cf. note 4.8 – « Comptes de régularisation, actifs et passifs divers ».

(2) Dont principalement les prêts et créances sur les établissements de crédit en niveau 1 sur la Section générale pour 6 230 M€ dont la contrepartie est essentiellement le Fonds d'épargne pour 4 652 M€.

■ **Ventilation des valeurs comptables brutes des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres ⁽¹⁾ par notation de crédit et par agent de notation**

	31.12.2019			31.12.2018 Publié		
	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres			Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres		
	Niveau 1 : Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 : Pertes attendues à maturité	Niveau 3 : Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Niveau 1 : Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 : Pertes attendues à maturité	Niveau 3 : Pertes attendues à maturité sur actifs douteux
<i>(en millions d'euros)</i>						
AAA						
AA	1 113			35		
A	8 800			15 080		
BBB				300		
BB						
< B						
Non noté ⁽²⁾	120			437		
Total de la répartition par notation de crédit	10 033			15 852		
Banques centrales						
Administrations publiques	6 019			5 509		
Établissements de crédit	3 830			10 184		
Autres entreprises financières	184			159		
Entreprises non financières						
Total de la répartition par agent économique	10 033			15 852		
dont France	2 009			5 223		

(1) Les valeurs comptables brutes englobent la valeur nominale, la surcote/décote et les créances rattachées.

(2) Concerne uniquement la Section générale sur des contrats de gré à gré.

■ **Ventilation des valeurs comptables brutes des engagements hors bilan donnés par notation de crédit et par agent de notation**

	31.12.2019			31.12.2018 Publié		
	Engagements hors bilan donnés			Engagements hors bilan donnés		
	Niveau 1 : Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 : Pertes attendues à maturité	Niveau 3 : Pertes attendues crédits douteux	Niveau 1 : Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 : Pertes attendues à maturité	Niveau 3 : Pertes attendues crédits douteux
<i>(en millions d'euros)</i>						
AAA	41	12		41	22	
AA	13 655	637		12 589	745	
A	2 058			2 505		
BBB						
BB						
< B						
Non noté ⁽¹⁾	10 931	1 727	1	9 512	1 362	11
Total de la répartition par notation de crédit	26 685	2 376	1	24 647	2 129	11
Banques centrales	234			244		
Administrations publiques	3 708	784		3 712	746	
Établissements de crédit	20 932	653		18 866	771	
Autres entreprises financières	972	3		916	3	1
Entreprises non financières	756	936	1	909	609	10
Autres	83					
Total de la répartition par agent économique	26 685	2 376	1	24 647	2 129	11
dont France	26 667	1 013	1	24 568	1 199	10

(1) Dont principalement la Section générale pour 10 754 M€ dont la contrepartie est essentiellement le Fonds d'épargne pour 9 810 M€.

b) Risque de liquidité

La gestion de la liquidité du bilan étant un élément primordial pour la Caisse des Dépôts, plusieurs mécanismes ont été mis en place afin de répondre aux objectifs suivants :

- limiter le besoin de recourir aux financements de marché ;
- adosser au mieux les ressources et les emplois en contrôlant le risque de transformation du bilan, et donc en limitant le refinancement d'actifs investisseur (de long terme) par du passif court terme ;
- assurer le maintien d'un niveau d'actifs liquides conservateur au regard des exigences de l'établissement.

Le pilotage de la liquidité du bilan est encadré par la **charte de liquidité**, qui constitue le volet liquidité du document de référence du modèle prudentiel, celui-ci faisant l'objet d'une mise à jour annuelle. La charte de liquidité regroupe la documentation relative à la politique de gestion de la liquidité de la Caisse des Dépôts et à sa déclinaison opérationnelle, à la gouvernance et à l'organisation des activités afférentes à la gestion de ce risque.

Le **compte d'équilibrage investisseur**, calculé comme la différence entre l'actif et le passif investisseur à long terme, mesure la transformation effectuée ou le besoin de financement à court terme du bilan investisseur.

L'actif investisseur est constitué des emplois stables, qui comprennent les portefeuilles d'actifs financiers dont l'intention de gestion est de long

terme, nets de provisions. Les ressources stables comprennent les fonds propres, les émissions à moyen/long terme, et la partie stable des encours de dépôts juridiques. À fin 2019, le compte d'équilibrage investisseur s'établit à moins 4 milliards d'euros.

Les **gaps de liquidité** correspondent à l'écart entre les échéanciers de liquidité des passifs et ceux des actifs, mesurés mensuellement, à partir du mois suivant la date d'arrêt et sur les cinq années suivantes. Ils sont calculés selon deux visions : l'une statique, ou en mort du bilan, mesurant le décalage entre l'écoulement naturel du passif (y compris écoulement forfaitaire des dépôts) et celui de l'actif, hors prise en compte de la production nouvelle, et l'autre dynamique, afin d'appréhender les risques liés aux réinvestissements et à la production nouvelle. Les dépôts sont pris en compte conventionnellement de la même façon que dans les gaps de taux.

Les niveaux des seuils d'alerte et des limites sont fixés au regard de la réserve de liquidité de base et de son écoulement. En moyenne, ces seuils se situent aux alentours de 30 milliards d'euros.

Ces niveaux sont validés chaque année par la gouvernance. En cas d'atteinte des seuils, un plan de contingence, décrit dans la charte de liquidité, est activé, afin de dégager la liquidité nécessaire, via notamment des opérations de marché et une réduction des investissements.

À fin décembre 2019, les niveaux maximaux des gaps restent favorablement éloignés des seuils d'alerte et de leurs limites.

■ **Échéances contractuelles des actifs financiers par durée restant à courir**

	31.12.2019						Total des actifs financiers	Total des actifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Caisse, banques centrales	3 263						3 263	3 263	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	88	231	127	839	3 040	5 382	9 707	10 674	(967)
Instruments financiers dérivés de couverture	17	77	92	63	1 492	6	1 747	1 747	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	20	529	9 468	14	2		10 033	10 039	(6)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2		14	1	88	14 485	14 590	24 528	(9 938)
Titres au coût amorti	645	3 714	18 635	9 367	23 231		55 592	55 708	(116)
Prêts et créances au coût amorti	4 923	1 098	2 573	2 371	8 220	152	19 337	19 337	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux									
Total des actifs financiers	8 958	5 649	30 909	12 655	36 073	20 025	114 269	125 296	(11 027)

	01.01.2019 Retraité						Total des actifs financiers	Total des actifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Caisse, banques centrales	1 043						1 043	1 043	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	88	132	210	649	2 481	5 335	8 895	9 692	(798)
Instruments financiers dérivés de couverture	33	129	101	31	919	8	1 221	1 220	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	66	2 830	12 946		7		15 849	15 867	(18)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2		10	1	90	13 672	13 775	18 878	(5 102)
Titres au coût amorti	2 826	2 146	14 643	8 636	22 694		50 945	51 045	(100)
Prêts et créances au coût amorti	4 670	539	616	2 570	6 325	146	14 866	14 866	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux									
Total des actifs financiers	8 728	5 776	28 526	11 887	32 516	19 161	106 594	112 611	(6 018)

■ **Échéances contractuelles des passifs financiers par durée restant à courir**

	31.12.2019						Total des passifs financiers	Total des passifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Banques centrales									
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4	4	2	23	540		573	803	(230)
Instruments financiers dérivés de couverture	29	67	107	140	949	54	1 346	1 346	
Dettes représentées par un titre	2 999	8 702	5 373	4 478	12 669		34 221	34 221	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 894	14	1 265	2 517	6 916	224	12 830	12 830	
Dettes envers la clientèle	58 057	112	356	61	12 322	85	71 546	71 546	
Dettes subordonnées									
Dettes locatives			314	844	352	58	1 568	1 568	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux									
Total des passifs financiers	62 983	8 899	7 417	8 616	33 748	421	122 084	122 314	(230)

	01.01.2019 Retraité						Total des passifs financiers	Total des passifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Banques centrales	1						1	1	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	91	1	63	20	609	2	786	981	(197)
Instruments financiers dérivés de couverture	4	50	247	181	808	28	1 318	1 318	
Dettes représentées par un titre	2 395	6 112	9 564	4 484	10 657		33 212	33 212	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 202	380	1 243	2 337	6 361	61	12 584	12 584	
Dettes envers la clientèle	52 917	135	415	503	11 727	41	65 738	65 738	
Dettes subordonnées						1	1	1	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux									
Total des passifs financiers	57 610	6 678	11 532	7 525	30 162	133	113 640	113 835	(197)

■ **Échéances contractuelles des engagements de financement et de garantie donnés**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019						
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	Total des engagements donnés
Engagements de financement donnés	3 071	312	3 849	14 984	2 002		24 218
Engagements de garantie donnés	1 177	1	733	939	1 952	42	4 844
Total des engagements donnés	4 248	313	4 582	15 923	3 954	42	29 062

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018 Publié						
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	Total des engagements donnés
Engagements de financement donnés	3 137	89	3 765	5 650	8 928		21 569
Engagements de garantie donnés	1 667	1	520	885	2 125	20	5 218
Total des engagements donnés	4 804	90	4 285	6 535	11 053	20	26 787

c) Risque de marché**c.1) Les risques de marché**

La direction des risques du Groupe calcule, pour les portefeuilles actions de la Section générale, des VaR (1 mois, 99 %) par une méthode de Monte-Carlo, qui sont ensuite annualisées avec une multiplication par $\sqrt{252/22}$. Cet indicateur fait l'objet d'un reporting aux instances de gouvernance.

La VaR calculée est basée sur des hypothèses de distribution pseudo-gaussienne avec des queues de distribution épaisses. Ceci permet de donner une estimation précise du risque de perte maximale à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi, dans des conditions réelles de marché et de poursuite d'activité.

La méthode de calcul de la VaR fait appel à un nombre très important de facteurs de risque et à un modèle de Monte-Carlo en grande dimension, qui consiste à diffuser chacun de ces facteurs de risque en respectant les volatilités ainsi que les corrélations historiques.

La profondeur historique des données est élevée, sachant qu'une pondération exponentielle des événements est utilisée, avec une demi-vie correspondant à environ un an, ce qui a pour effet d'accorder plus de poids aux événements récents qu'à ceux éloignés dans le temps.

Lorsque le prix d'un produit n'est pas linéairement dépendant du facteur de risque primaire (comme pour les options), il est revalorisé pour chacun des scénarios à l'aide de formules de *pricing* intégrées à l'outil de calcul.

Le risque du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts est décomposé par secteur (nomenclature ICB2 « *Industry Classification Benchmark* ») permettant d'analyser les contributions sectorielles à la VaR globale. À cet effet, des VaR dites marginales sont calculées, permettant d'exprimer la contribution de chaque secteur à la VaR globale.

Les mesures de risque des portefeuilles actions de la Caisse des Dépôts sont calculées en devise locale sans prise en compte du risque de change, puis contre-valorisées en euro. En effet, comme évoqué en c.2), le risque de la position de change économique est mesuré au global pour la Caisse des Dépôts et non pas au niveau de chaque portefeuille.

Les méthodes basées sur des distributions normales prennent mal en compte les événements extrêmes de marché. Pour cette raison, la direction des risques du Groupe a modifié en 2019 son calcul de VaR pour passer de distributions gaussiennes à des distributions pseudo-gaussiennes avec des queues de distribution épaisses. Ces méthodes sont basées sur des distributions dites de lois extrêmes qui permettent de mieux estimer ces événements et leur fréquence.

Enfin, des calculs de sensibilités et de stress tests sont réalisés afin de compléter les indicateurs de VaR.

■ Indicateurs 31 décembre 2019

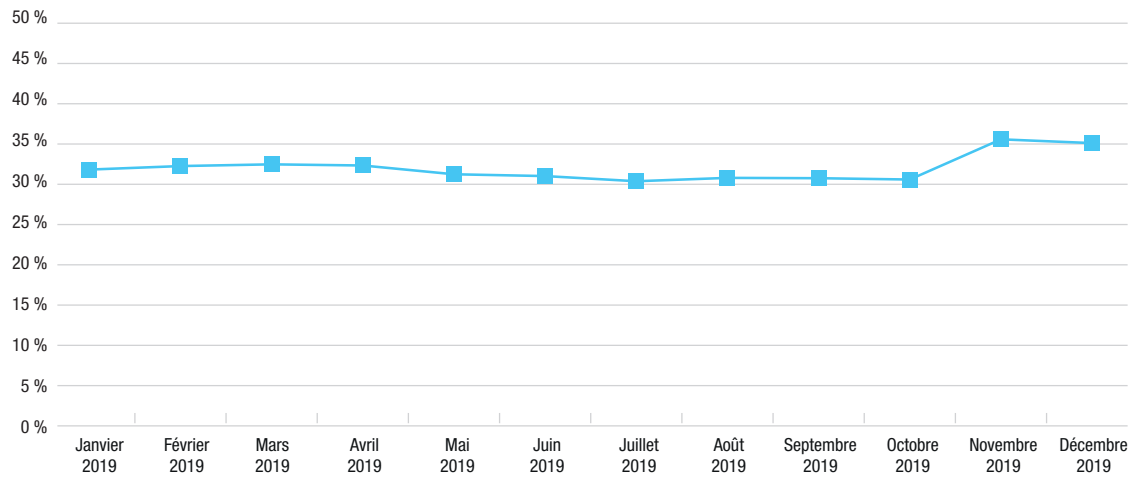
	VaR (1 an, 99 %)
Portefeuille actions	7 451 M€
Actions internationales :	
– actions US	130 M€
– actions Japon	119 M€
– actions Pays émergents	116 M€
– allocation tactique	
Portefeuille de petites capitalisations Europe	79 M€
Fonds innovation	23 M€
Fonds transitions	26 M€

■ Indicateurs 31 décembre 2018

	VaR (1 an, 99 %)
Portefeuille actions	5 642 M€
Actions internationales :	
– actions US	130 M€
– actions Japon	86 M€
– actions Pays émergents	119 M€
– allocation tactique	21 M€
Portefeuille de petites capitalisations Europe	76 M€

L'évolution de la VaR sur le Portefeuille Actions en fin d'année est liée au recalibrage de la VaR en utilisant des distributions pseudo-gaussiennes avec des queues de distribution épaisses.

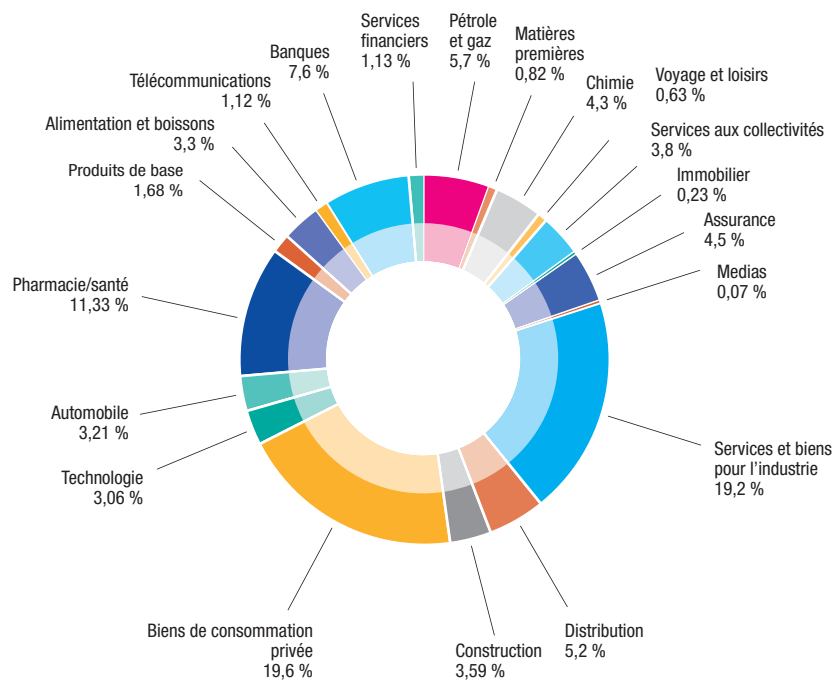
■ **Historique des niveaux de VaR du portefeuille actions au titre de l'année 2019**



Au cours de l'année 2019, le calcul de la VaR a été modifié pour passer de distributions gaussiennes à des distributions pseudo-gaussiennes avec des queues de distribution épaisses. Ceci a induit au mois de novembre une hausse du niveau de la VaR.

Le backtesting réalisé au titre de cette VaR a permis de conclure qu'aucune occurrence de dépassement de VaR n'a été constatée pour l'exercice 2019 (horizon 1 mois du risque et de la performance).

■ **Décomposition par facteur de risque de la VaR du portefeuille à fin 2019**



c.2) Le risque de change

Les positions en devises de la Caisse des Dépôts (Section générale) concernent principalement le Dollar US, le GBP, le CHF, le JPY.

La politique de couverture du risque de change de la Caisse des Dépôts (Section générale) consiste à financer systématiquement les positions à l'actif en devise par un emprunt effectif (émission) ou synthétique (swap). De ce fait, le risque de change comptable est totalement neutralisé.

En revanche, l'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus ou moins-values latentes, reste non couvert.

Cet écart est suivi par le calcul d'une Value at Risk. Au 31 décembre 2019, la VaR de change (1 an, 99 %) est de 170 millions d'euros, en hausse de 43 millions d'euros par rapport à fin 2018 (127 millions d'euros).

c.3) Le risque global de taux

La Caisse des Dépôts (Section générale) distingue les actifs et passifs selon trois natures de taux : taux conventionnels, taux variables et taux fixes. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe, qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. La position à taux fixe est principalement constituée au passif par les dépôts juridiques et à l'actif par les portefeuilles obligataires d'investissement et de placement à taux fixe. Les dépôts sont pris en compte avec une hypothèse d'écoulement au cours du temps.

La sensibilité de la marge annuelle à une déformation des taux est calculée à travers un scénario défavorable de maintien des taux à l'horizon de cinq ans à leur niveau actuel. La sensibilité de la marge annuelle est calculée en écart aux résultats obtenus dans le scénario central d'évolution des taux d'intérêt du cadrage macroéconomique.

Une situation de taux bas prolongée se traduit par une baisse progressive du PNB dégagé sur les positions à taux fixe. En effet, les ressources rémunérées à taux fixe excèdent les actifs à taux fixe, tandis que les conditions de rémunération des placements à taux fixe se dégradent progressivement avec l'amortissement du portefeuille. Cet effet est en partie compensé par la marge dégagée sur la position à taux conventionnel, plus élevée lorsque les taux sont bas.

Les indicateurs de sensibilité sont calculés en désaisonnalisant les dépôts des notaires.

■ **Sensibilité de la marge annuelle dégagée sur les positions à taux fixe à un maintien des taux à leur niveau actuel**

<i>(en millions d'euros)</i>		31.12.2019
Année		Sensibilité de la marge
2020		(2)
2021		(6)
2022		(5)
<i>(en millions d'euros)</i>		31.12.2018
Année		Sensibilité de la marge
2019		(13)
2020		(26)
2021		(9)

Le calcul de sensibilité est complété par un calcul de VaR sur la position taux fixe, qui prend en compte le risque d'évolution négative de la valeur de marché de la position taux fixe.

4. Activités de couverture

Les activités de couverture du groupe Caisse des Dépôts sont principalement mises en place par la Section générale et par CDC Habitat.

4.1 Section générale

La Section générale applique la comptabilité de couverture de juste valeur afin de réduire l'incidence de la volatilité du résultat imputable à la variation des taux d'intérêt (risque de taux) et de change (risque de change).

a) Stratégie de gestion des risques

La Programmation Financière Pluriannuelle (PFP) du groupe Caisse des Dépôts définit la politique d'investissement et de couverture du Groupe à l'horizon de cinq ans par grandes classes d'actifs et par métiers (Section générale et filiales), dans l'objectif de maîtriser l'évolution des équilibres financiers (solvabilité, liquidité, résultat) qui en découle. La PFP est validée annuellement par un comité présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts.

Concernant la Section générale, les stratégies suivantes sont mises en place dans le cadre de la PFP :

- **la gestion de bilan à court terme** consiste à gérer le solde du bilan investisseur de la Section générale, en plaçant les excédents de trésorerie sur des maturités courtes tout en maintenant la présence de programmes d'émissions à court terme :
 - **gestion des excédents de trésorerie** : les placements peuvent être couverts par des dérivés ayant les mêmes caractéristiques afin de neutraliser les risques de taux et/ou de change, gestion du programme d'émissions à court terme : en cas d'émissions en devises, ces émissions doivent être converties en euros dès l'émission excepté celles visant à réduire les gaps de liquidité par devises (i.e. refinancement des positions en devises à l'actif) ;
- **la gestion des émissions à moyen/long terme** concerne les émissions d'emprunts obligataires qui couvrent les besoins de financement à moyen/long terme de la Section générale. Afin de ne pas augmenter l'exposition du bilan de la Section générale à la baisse des taux d'intérêt, ces émissions, pour l'essentiel à taux fixe en euros, sont couvertes par des dérivés de taux les ramenant à taux variable. Les obligations émises en devises doivent quant à elles être converties en euros dès l'émission excepté celles visant à réduire les gaps de liquidité par devises (i.e. refinancement des positions en devises à l'actif) ;
- **la gestion de la classe d'actifs « taux »** est encadrée par des enveloppes d'investissement définies dans la PFP, déclinées en programmes d'investissement, pour les actifs à taux fixe et les actifs à taux variable.

Pour les actifs à taux variables, le programme d'investissement décrit les actifs autorisés, l'objectif de rémunération et les contraintes de risque. L'équipe de gestion peut investir sur des actifs à taux fixe puis revenir à taux variable en utilisant des dérivés de taux et de devise.

b) Objectifs de gestion des risques**b.1) Instruments de couverture utilisés**

Les instruments de couverture utilisés, afin de couvrir les expositions aux risques de taux et de change, sont :

- **les swaps de taux d'intérêt**, qui sont utilisés pour réduire les risques de taux dans une même devise ;
- **les swaps de devise**, qui sont utilisés pour réduire les risques de taux et de change quand un investissement ou une émission est réalisé dans une devise autre que l'euro sur une maturité longue ;
- **les swaps de change**, qui sont utilisés pour réduire les risques de change quand un investissement ou une émission est réalisé dans une devise autre que l'euro sur une maturité courte.

b.2) Lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture

Le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, afin de s'assurer de l'efficacité de la relation de couverture mise en place, est réalisé dès l'origine de l'opération de couverture. Ce lien est naturellement satisfait dans la mesure où l'une des deux jambes du swap reflète exactement l'élément couvert en termes de montant, d'échéance et de taux d'intérêt.

b.3) Ratio de couverture et sources d'inefficacité

Seuls les risques de taux et de change sont couverts dans le cadre de la comptabilité de couverture et la proportion du risque couvert est systématiquement de 100 %.

Les sources d'inefficacité sont donc par construction limitées. Elles concernent :

- la fixation des taux révisables à chaque début de période (en présence d'un swap de taux d'intérêt ou d'un swap de devise) ;
- la variation du swap de base (en présence d'un swap de devise) ;
- la variation du report/déport (en présence d'un swap de change) ;
- l'actualisation en bi-courbe (*dual-curve*) de l'instrument de couverture.

4.2 CDC Habitat

Le Groupe CDC Habitat utilise des instruments dérivés pour couvrir son exposition au risque de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt (risque de taux). Le Groupe CDC Habitat applique la comptabilité de couverture lorsque les conditions de documentation et d'efficacité (*a priori* et *a posteriori*) sont remplies.

a) Stratégie de gestion des risques

Les taux d'intérêt et le volume des financements sont une composante essentielle de l'équilibre des opérations immobilières de CDC Habitat. Pour faire face à ce risque de taux, le Groupe CDC Habitat a recours à des produits dérivés conformément à la politique Groupe de gestion des risques. Une attention toute particulière est donc portée à la gestion de ce risque et à l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur le compte de résultat. La stratégie du Groupe se résume à :

- couvrir 100 % de l'encours sur les emprunts indexés sur l'Euribor ;
- couvrir au maximum 50 % de l'encours livret A.

La politique de couverture est centralisée et mise en œuvre pour l'ensemble du Groupe au sein d'un même département. Le cas échéant, pour les prêts qui sont contractés à moyen terme, il peut être décidé de mettre en place des couvertures avec départ décalé. Cette stratégie est validée par le Conseil de surveillance.

b) Objectifs de gestion des risques**b.1) Instruments de couverture utilisés**

Les instruments de couverture utilisés afin de couvrir les expositions au risque de taux dans une même devise sont des swaps de taux long terme et des options de taux.

b.2) Lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture

Du fait de l'adossement des couvertures aux lignes de financements dès l'origine, les dérivés sont gérés en comptabilité de couverture.

b.3) Ratio de couverture et sources d'inefficacité

La proportion du risque couvert est 100 % sur l'Euribor et 50 % sur le livret A. La principale source d'inefficacité porte sur les couvertures livret A puisque le taux administré par la Banque de France (charge d'intérêts versée) peut différer du taux de marché du livret A couvert (intérêts reçus).

4.3 Incidence des opérations de couverture sur le montant et l'échéance des flux de trésorerie

Les échéances contractuelles du notionnel sur les dérivés de couverture ont été intégrées dans la note 4.2 – « Instruments dérivés de couverture – Actif et Passif ».

4.4 Effet de la comptabilité de couverture dans les comptes consolidés du Groupe

Les impacts de la comptabilité de couverture sont présentés dans les états financiers consolidés ainsi que dans les notes 3.1 – « Produits et charges d'intérêts », 3.3 – « Gains ou pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » et 4.2 – « Instruments dérivés de couverture – Actif et Passif ».

7.2 — Risques opérationnels et de non-conformité

La direction du contrôle permanent et de la conformité est responsable du pilotage du dispositif de contrôle permanent et de conformité au niveau du Groupe. Elle rend compte à la direction générale et à la Commission de surveillance.

La direction du contrôle permanent participe à la maîtrise des risques opérationnels et à l'amélioration du dispositif de contrôle permanent (définition de normes, reporting et mise en place de contrôles de conformité), en relation avec les directions de l'Établissement public et les filiales. Les risques opérationnels sont des risques résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs.

La direction du contrôle permanent et de la conformité assure également le pilotage du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (« LCB-FT »), du dispositif de lutte contre la corruption, ainsi que le contrôle du respect des principes de déontologie résultant du Code de déontologie.

Outils de suivi des risques opérationnels et de non-conformité

La direction du contrôle permanent et de la conformité, en coordination avec les directions de l'Établissement, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus soient maîtrisés. Différents outils sont mis en œuvre dans ce cadre :

Un outil intégré de gestion des risques

L'outil PRISM déployé dans l'ensemble des directions couvre les cartographies des risques, les plans de contrôle, la gestion des incidents, la gestion des plans de continuité d'activité et le suivi des recommandations d'audit.

La cartographie des risques

La direction du contrôle permanent et de la conformité élabore les cartographies des risques opérationnels et de non-conformité, en lien avec les directions de l'Établissement public.

Ces cartographies permettent d'identifier les risques majeurs et les plans d'action destinés à réduire leur probabilité d'occurrence et/ou leur impact potentiel. Une cartographie consolidée des risques de l'Établissement public est produite et présentée en comité de direction de la Caisse des Dépôts.

Les bases « incidents »

L'ensemble des incidents de l'Établissement public est saisi au sein d'un outil centralisé et les incidents significatifs sont suivis par la direction du contrôle permanent et de la conformité.

Les incidents significatifs des filiales sont remontés à la direction des risques du Groupe et à la direction du contrôle permanent et de la conformité. L'objectif est d'assurer une vision consolidée de l'ensemble des incidents significatifs impactant le groupe Caisse des Dépôts, quelle que soit la nature des risques, de repérer les dysfonctionnements avérés, d'en évaluer les pertes potentielles ou réelles, et de formaliser les plans d'action correctifs adéquats.

Le plan de contrôle de deuxième niveau

La direction du contrôle permanent et de la conformité met en œuvre un plan de contrôle de deuxième niveau, fondé sur une approche par les risques, décliné sur le périmètre de l'Établissement public et, en lien avec le réseau des responsables des risques, contrôle permanent et conformité, des filiales.

Ce plan de contrôle vise à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de contrôle permanent et de conformité aux risques encourus et activités exercées.

Les contrôles menés par la direction du contrôle permanent et de la conformité donnent lieu à une évaluation du dispositif de contrôle permanent et de conformité présentée au comité de direction de la Caisse des Dépôts et à la Commission de surveillance.

Les indicateurs d'alerte

Les directions de l'Établissement public et filiales mettent en place des indicateurs, incluant des seuils d'alerte, afin d'anticiper les évolutions de la qualité du dispositif de contrôle permanent et de surveillance de la maîtrise des risques.

Le pilotage du dispositif de conformité à la LCB-FT

La Caisse des Dépôts est directement assujettie à la mise en place d'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), en application du Code monétaire et financier.

La direction du contrôle permanent et de la conformité pilote et supervise le dispositif LCB-FT du Groupe. Elle définit les normes applicables au sein du Groupe. La politique de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme affiche une tolérance nulle de la Caisse des Dépôts sur le risque de non-conformité en matière de LCB-FT.

La direction du contrôle permanent et de la conformité remplit les fonctions de déclarant et de correspondant TRACFIN pour l'Établissement public. Elle s'assure de la conduite des contrôles de conformité dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au sein de l'Établissement public et des filiales à une périodicité *a minima* annuelle.

En collaboration avec la direction des ressources humaines, elle pilote le dispositif de formation des collaborateurs conformément aux textes de droit commun en vigueur et anime son réseau à l'échelle du Groupe à travers des comités et groupes de travail.

La Caisse des Dépôts établit une classification du risque LCB-FT par pays sur la base d'une série de critères objectifs selon une méthodologie prédéfinie. Cette classification se traduit par la mise en place de diligences accrues sur les dossiers en lien avec un pays en risque fort.

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'une liste d'interdiction visant à prohiber les investissements dans les États et territoires non coopératifs (ETNC) (cf. « liste noire de Bercy ») et les pays de la liste 1 du Groupement d'action financière (GAFI) faisant l'objet de contre-mesures (Iran et Corée du Nord). La Caisse des Dépôts, soucieuse de maîtriser son risque d'image en définissant son appétence au risque pays, a renforcé sa politique d'investissement par la mise en place d'une liste d'abstention d'investir composée des listes 2 et 3 du GAFI et de centres financiers offshore à fiscalité privilégiée extérieurs à l'Europe.

Le pilotage du dispositif de conformité déontologique

Le corpus déontologique se compose d'une Charte de déontologie du Groupe et d'un Code de déontologie de l'Établissement public. Ces dispositions ont été revues et sont complétées par des procédures d'application, compilées dans le « Recueil de déontologie », disponibles sur l'intranet de la Caisse des Dépôts.

La direction du contrôle permanent et de la conformité supervise et pilote le dispositif déontologique de l'Établissement, elle assure une mission de conseil et anime son réseau.

Elle s'assure de la conduite des contrôles de conformité dans le domaine de la déontologie au sein de l'Établissement public à une périodicité annuelle.

La Caisse des Dépôts s'est également dotée d'une politique anticorruption pour le Groupe et d'un dispositif d'alerte éthique pour l'Établissement public, conformément à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Sapin II »).

Le pilotage du Plan de continuité d'entreprise (PCE)

L'organisation de la continuité de la Caisse des Dépôts repose sur :

- la direction du contrôle permanent et de la conformité, qui élabore les politiques de continuité et de maintien en conditions opérationnelles de l'Établissement public, édicte les normes en matière de continuité et contrôle leur correcte application ;
- le secrétariat général, qui assure le pilotage opérationnel du Plan de continuité d'entreprise (PCE) ;
- les directions, qui élaborent, mettent en œuvre et testent leur plan de continuité d'activité.

La sécurité des systèmes d'information

La direction des risques du Groupe définit la politique de sécurité des systèmes d'information du Groupe, la décline pour l'Établissement Public et en coordonne la mise en œuvre au sein des directions et du GIE Informatique CDC. Les objectifs de sécurité des systèmes d'information portent sur la disponibilité des systèmes, l'intégrité des données, leur confidentialité et la preuve (ou non-répudiation) de leur transmission, éléments réunis sous l'acronyme DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité, Preuve).

Le programme de mise en œuvre de la sécurité des systèmes d'information est piloté par le comité stratégique des systèmes d'information (CSSI) à raison de deux réunions par an.

La direction des risques du Groupe émet, de manière systématique, un avis sur les risques liés à la sécurité des systèmes d'information sur chaque projet SI mené par l'Établissement public.

7.3 — Risque juridique et fiscal

Il regroupe tous les risques liés à l'ignorance, au non-respect ou à l'interprétation erronée des textes et lois en vigueur et peut notamment se matérialiser au travers de contentieux, faisant suite à une défaillance dans l'application de procédures ou de réglementations.

La direction juridique et fiscale et des services associés édicte des normes juridiques et fiscales dans un objectif de rationalisation et de plus grande rigueur de gestion. Ces normes sont applicables à toutes les activités opérationnelles du Groupe. En outre, afin de contribuer à la conformité juridique du Groupe, la direction juridique et fiscale et des services associés est associée aux projets impactant l'Établissement public dès leur phase de conception. Elle apporte également son concours aux directions opérationnelles et aux filiales sur des dossiers juridiques et fiscaux sur l'ensemble de leurs activités et des sujets transverses, par exemple en matière de sécurisation du développement de l'informatique.

8. Transactions avec les parties liées

Les parties liées au groupe Caisse des Dépôts sont les sociétés consolidées, les fonds d'épargne, les fonds de retraite, les fonds gérés dans le cadre du grand emprunt national dont la Caisse des Dépôts assure la gestion sous mandat, et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi.

8.1 – Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (comptabilisées par mise en équivalence), et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (comptabilisées par mise en équivalence).

	31.12.2019		31.12.2018	
	Coentreprises mises en équivalence	Entreprises associées mises en équivalence	Coentreprises mises en équivalence	Entreprises associées mises en équivalence
<i>(en millions d'euros)</i>				
Crédits	202	58	454	117
Autres actifs financiers ⁽¹⁾		217		217
Autres actifs	2		4	
Total des actifs avec des entités liées	204	275	458	334
Dettes ⁽²⁾	335	94	813	95
Autres passifs financiers				
Autres passifs				21
Total des passifs avec des entités liées	335	94	813	116
Engagements donnés ⁽³⁾	854	1 863	813	
Engagements reçus ⁽³⁾	2	1 938	2	75
Total des engagements avec des entités liées	856	3 801	815	75
Intérêts et produits nets assimilés	2		2	3
Commissions		(2)		(2)
Résultat net sur opérations financières	1		2	
Produits nets des autres activités		16	(2)	
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	12	(5)	12	(3)
Résultat brut d'exploitation avec des entités liées	15	9	14	(2)

(1) Dont 0,2 Md€ de souscription à des émissions SIG (Société d'Infrastructures Gazières).

(2) Dont 0,2 Md€ de comptes ordinaires créditeurs avec CDC PME Croissance au 31 décembre 2019 (0,5 Md€ de comptes ordinaires créditeurs Bpifrance en 2018).

(3) Dont 1,9 Md€ de titres CNP Assurances à livrer et 1,9 Md€ de titres La Poste à recevoir dans le cadre du rapprochement de La Poste et de la Caisse des Dépôts.

8.2 – Entités non contrôlées par le Groupe

a) Le fonds d'épargne

La Caisse des Dépôts assure la gestion de fonds d'épargne centralisés confiés par l'État.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Crédits ⁽¹⁾	7 342	4 652
Autres actifs financiers		
Autres actifs	47	59
Total des actifs	7 389	4 711
Dettes	1 120	1 655
Autres passifs financiers		
Autres passifs	37	10
Total des passifs	1 157	1 665
Engagements donnés ⁽²⁾	9 825	8 343
Engagements reçus ⁽³⁾	5 500	4 975
Total des engagements	15 325	13 318
Intérêts et produits nets assimilés	106	83
Produits nets des autres activités	(53)	(19)
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	157	157
Résultat brut d'exploitation	210	221

(1) Dont 5,2 Md€ de prêts à taux zéro, BEI et Plan logement (2,6 Md€ en 2018).

(2) Dont 7,7 Md€ d'engagements donnés au fonds d'épargne au titre des prêts à taux zéro, BEI et Plan logement (6,1 Md€ en 2018).

(3) Dont 5,4 Md€ d'engagements de garantie reçus du fonds d'épargne au titre des prêts à taux zéro, BEI et Plan logement (4,8 Md€ en 2018).

b) Les fonds de retraite

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Crédits		
Autres actifs financiers		
Autres actifs	59	49
Total des actifs	59	49
Dettes	1 580	1 327
Autres passifs financiers		
Autres passifs	52	50
Total des passifs	1 632	1 377
Total des engagements		
Intérêts et produits nets assimilés	(1)	(1)
Résultat net sur opérations financières	(1)	
Produits nets des autres activités	5	4
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	290	290
Résultat brut d'exploitation	293	294

c) Les fonds gérés dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de huit conventions et douze actions du Programme d'investissement d'avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 milliards d'euros au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 milliards d'euros ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

Dans le cadre du deuxième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 2), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur sept nouvelles conventions et huit actions en 2014 pour une enveloppe de 936 millions d'euros, sur quatre nouvelles conventions et quatre actions en 2015 pour un montant de 623 millions d'euros et sur une nouvelle convention et une nouvelle action en 2016 pour un montant de 50 millions d'euros.

Dans le cadre du troisième Programme d'investissement d'avenir (PIA 3), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur cinq nouvelles conventions et cinq actions en 2018 pour un montant de 208 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, ces enveloppes, après versements et imputation des coûts de gestion, se répartissent comme détaillé ci-dessous :

	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
<i>(en millions d'euros)</i>				
France Brevets	117	117	117	117
Développement technologie	719	719	719	719
Économie sociale et solidaire	46	54	46	54
Formation en alternance (Hébergement et Appareil de modernisation)	118	150	118	150
Fonds national d'amorçage	202	252	202	252
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	12	13	12	13
Fonds Écotecnologies	220	214	220	214
Sociétés d'accélération des transferts de technologie		402	0	402
Fonds pour la société numérique (Infrastructures et Services)	644	923	644	923
Ville de demain	374	420	374	420
Fonds National d'Innovation – Culture de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat	4	7	4	7
Projets Territoriaux intégrés pour la transition énergétique	19	20	19	20
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	6	21	6	21
French Tech Accélération	200	195	200	195
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	78	92	78	92
Fonds Accélération Biotech Santé	330	332	330	332
Fonds de fonds de retournement	74	74	74	74
Innovation numérique pour l'excellence éducative	42	57	42	57
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	43	43	43	43
Fonds de fonds quartiers prioritaires	49	50	49	50
Territoires d'innovation de grande ambition	97	16	97	16
Territoires d'innovation pédagogique	47	30	47	30
Fonds à l'internationalisation des PME	100	100	100	100
Adaptation et qualification main-d'œuvre	35	17	35	17
Sociétés universitaires et de recherche	99	50	99	50
	3 675	4 368	3 675	4 368

Les caractéristiques des conventions signées entre l'État et la Caisse des Dépôts concernant le Grand Emprunt entraînent en application du référentiel comptable IFRS, une « décomptabilisation » des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section générale.

8.3 – Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi

Le groupe Caisse des Dépôts a signé plusieurs conventions avec des fonds collectifs. Au 31 décembre 2019, les encours d'opérations réciproques existant entre la Caisse des Dépôts et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas significatifs.

9. Rémunérations et avantages consentis au personnel

9.1 – Charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Rémunérations du personnel et autres charges assimilées	(5 743)	(5 467)
Régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	(57)	(65)
Intéressement et participation	(110)	(98)
Total des charges de personnel	(5 910)	(5 630)

9.2 – Effectif moyen des entreprises contrôlées

	31.12.2019	31.12.2018 Publié
France	50 832	50 759
Étranger	54 924	49 842
Total effectif moyen	105 756	100 601

9.3 – Engagements sociaux

9.3.1 - Engagements sociaux nets comptabilisés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Actifs et passifs comptabilisés au bilan		
Valeur actuelle de l'engagement couvert par des actifs	194	188
Valeur actuelle de l'engagement non couvert par des actifs	587	539
Valeur actuelle de l'engagement	781	727
Valeur de marché des actifs de couverture	(136)	(132)
Provision pour engagements sociaux	645	595
dette actuarielle à moins d'un an	70	75
dette actuarielle à plus d'un an	575	520

9.3.2 - Variation des engagements sociaux au compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Coût des services rendus des régimes postérieurs à l'emploi	(26)	(21)
Coût des services rendus des avantages à long terme	(18)	(18)
Coût des services passés (y compris modifications et réductions de régime)	(1)	(23)
Profits et pertes résultant des liquidations de régime	5	8
Coût des services	(40)	(54)
Charge nette d'intérêts	(8)	(8)
Écarts actuariels des régimes relatifs aux avantages à long terme	(10)	(4)
Charge de l'exercice des régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	(58)	(66)

9.3.3 - Variation de la provision pour engagements sociaux au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Provision pour engagements sociaux à l'ouverture	595	581
Charge de l'exercice des régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	58	66
Prestations versées	(51)	(50)
Écarts actuariels des régimes postérieurs à l'emploi issus :		
▪ du changement des hypothèses démographiques	(4)	6
▪ du changement des hypothèses financières	65	(9)
▪ des effets d'expérience	(13)	(8)
Écarts actuariels des actifs de couverture	(7)	8
Variations de périmètre		
Autres variations	2	1
Provision pour engagements sociaux à la clôture	645	595

9.3.4 - Analyse des composantes de la provision pour engagements sociaux

Ventilation des engagements par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Indemnités de départ à la retraite	306	278
Autres régimes de retraites	72	70
Autres régimes postérieurs à l'emploi	72	60
Avantages à long terme	195	187
Provision pour engagements sociaux	645	595

Ventilation des engagements par entité consolidée

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Caisse des Dépôts Section générale	264	254
Transdev Group	174	164
Groupe Egis	56	49
Groupe Compagnie des Alpes	57	48
Groupe Icade	26	23
Informatique CDC	27	26
Groupe CDC Habitat	35	26
Autres entités	6	5
Provision pour engagements sociaux	645	595

9.3.5 - Ventilation des actifs de couverture par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Actions	51	70
Obligations	29	11
Autres actifs	56	51
Total des actifs de couverture	136	132

9.3.6 - Autres informations sur les engagements sociaux**Taux d'actualisation moyens pondérés retenus pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite**

<i>Taux d'actualisation moyen par entité consolidée</i>	31.12.2019	31.12.2018
Caisse des Dépôts Section générale	0,65 %	1,58 %
Transdev Group	0,40 %	1,30 %
Groupe Egis	0,60 %	1,60 %
Groupe Compagnie des Alpes	0,50 %	1,55 %
Groupe Icade	0,60 %	1,45 %
INFORMATIQUE CDC	0,83 %	1,55 %
Groupe CDC Habitat	0,65 %	1,42 %

Le taux d'actualisation retenu est défini par rapport au référentiel iBoxx € Corporates AA 10+.

Ce référentiel représente de manière plus explicite le taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie.

Régime de retraite multi-employeurs Transdev Group

Transdev Group participe à un régime à prestations définies multi-employeurs au travers de ses filiales aux Pays-Bas. Il s'agit d'un fonds de pension (SPOV), non obligatoire, ouvert aux entreprises du secteur du transport.

24 entreprises sont adhérentes à fin 2019. Au 31 décembre 2019, les actifs de couverture (à 100 %) s'élèvent à 4,5 milliards d'euros et la valeur actualisée de l'obligation dans le référentiel comptable local est estimée à 4,0 milliards d'euros (à 100 % et avec un taux d'actualisation de 0,65 %).

Analyse de sensibilité de la provision pour engagements sociaux en cas de hausse ou de baisse du taux d'actualisation

	31.12.2019	31.12.2018
Sensibilité de la dette actuarielle	+/- 50 bp	+/- 50 bp
Montant de la provision en cas de hausse du taux d'actualisation	607	560
Provision pour engagements sociaux à la clôture	645	595
Montant de la provision en cas de baisse du taux d'actualisation	690	635

10. Informations relatives aux titres mis en équivalence et aux intérêts minoritaires significatifs

Ci-dessous sont présentés les données à 100 % avant élimination des comptes et opérations réciproques et dans le format de publication (selon les normes IFRS) de l'entité des entreprises associées et des coentreprises significatives.

10.1 – Entreprises associées significatives

L'entreprise associée significative est La Poste qui représente 58 % des participations dans les entreprises mises en équivalence (entreprises associées).

LA POSTE

	31.12.2019	31.12.2018
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	26,32 %	26,32 %
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	53 M€	45 M€

Informations financières résumées

Bilan – Groupe La Poste

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Actif		
Écarts d'acquisition	2 625	2 478
Immobilisations incorporelles	1 497	1 359
Immobilisations corporelles	6 039	5 989
Droits d'utilisation	2 582	
Participations dans les sociétés mises en équivalence	4 384	3 982
Autres actifs financiers non courants	701	500
Impôts différés actifs	405	412
Actifs non courants	18 233	14 721
Actifs courants bancaires		
Prêts et créances sur la clientèle	113 626	95 671
Créances sur les établissements de crédit	70 635	87 352
Portefeuille de titres	55 338	51 052
Autres actifs financiers courants	1 603	1 608
Comptes de régularisation	1 554	1 513
Caisse, banque centrale	22 412	2 007
Autres actifs courants		
Stocks et en-cours	154	132
Créances clients et autres créances	4 014	4 156
Autres actifs financiers courants	475	532
Créance d'impôt sur les bénéfices	308	368
Autres comptes de régularisation – actif	79	95
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 456	2 286
Actifs destinés à être cédés	153	17
Actifs courants	272 807	246 788
Total actif	291 040	261 509

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Passif		
Capital social	3 800	3 800
Primes d'émission	900	900
Réserves	5 628	5 432
Résultat latent sur instruments financiers	946	590
Réserve de conversion	(215)	(250)
Titres subordonnés hybrides perpétuels	744	744
Résultat de l'exercice part du Groupe	822	798
Capitaux propres part du Groupe	12 624	12 014
Intérêts minoritaires	907	197
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	13 531	12 210
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	6 589	5 004
Passifs de location à moyen et long terme	2 133	
Avantages du personnel – dette non courante	2 152	2 388
Provision pour risques et charges non courantes	116	124
Impôts différés passifs	238	188
Passifs non courants	11 228	7 703
Provisions pour risques et charges courantes		
Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance	2 736	2 732
Provision pour risques et charges courantes	386	491
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	584	1 225
Passifs de location à court terme	492	
Passifs courants bancaires		
Dettes envers les établissements de crédit	30 715	18 877
Dettes envers la clientèle	190 546	185 802
Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers	31 961	23 759
Comptes de régularisation	2 306	2 360
Autres passifs courants		
Dettes fournisseurs et autres dettes	5 448	5 432
État – Impôt sur les bénéfices	60	49
Avantages du personnel – dette courante	713	679
Autres comptes de régularisation – passif	219	189
Passifs destinés à être cédés	115	
Passifs courants	266 281	241 596
Total passif	291 040	261 509

Compte de résultat – Groupe La Poste

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Chiffre d'affaires des activités commerciales	20 359	19 154
Produit net bancaire	5 624	5 545
Produits opérationnels	25 983	24 699
Charges opérationnelles nettes	(25 069)	(23 793)
Résultat d'exploitation	889	892
Résultat financier	(225)	(186)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	664	706
Résultat net global	835	837
Part des minoritaires dans le résultat	13	39
Résultat net part du Groupe	822	798

Autres éléments du résultat global – Groupe La Poste

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Résultat net	835	837
Éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres		
Éléments recyclables		
Écarts de conversion	27	(26)
Variation des résultats latents sur instruments financiers	172	(358)
Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	184	(259)
Impact de l'approche par superposition	13	(10)
Éléments non recyclables		
Écarts actuariels sur avantages du personnel	(77)	18
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur	(5)	(5)
Total des éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)	314	(639)
Résultat global	1 149	198
Dont part du Groupe	1 132	159
Dont part des intérêts minoritaires	17	39

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence-Groupe La Poste

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	01.01.2019 Retraité
Capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2018	12 624	12 014
Incidence de l'adoption de la norme IFRS 16		(145)
Capitaux propres part du Groupe	12 624	11 869
Retraitement (principalement allocation du prix d'acquisition)	(2 003)	(1 998)
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	2 795	2 598
Perte de valeur sur titre La Poste	(953)	(1 020)
Valeur de mise en équivalence – Bilan Groupe Caisse des Dépôts	1 842	1 578

10.2 – Coentreprises significatives

Les coentreprises significatives sont CNP Assurances, Bpifrance et Coentreprise de transport d'électricité qui représentent 92 % des participations dans les entreprises mises en équivalence (coentreprises).

Groupe CNP Assurances

	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Pourcentage de contrôle et d'intérêt détenu par l'entité	40,90 %	40,90 %
Nature de la relation	Filiale assurance	Filiale assurance
Dividendes reçus	250 M€	236 M€

Informations financières résumées

Bilan – Groupe CNP Assurances

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Actif		
Écarts d'acquisition	230	254
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	16	19
Autres immobilisations incorporelles	427	459
Total actifs incorporels	673	732
Immobilier de placement	2 315	2 540
Titres conservés jusqu'à échéance	236	396
Titres disponibles à la vente	303 254	289 343
Titres de transaction	92 770	81 603
Prêts et avances	4 699	4 891
Instruments dérivés	526	1 288
Placement des activités d'assurance	403 800	380 061
Placement des activités du secteur bancaire et autres activités	6	8
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	488	517
Parts des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	21 410	21 556
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	3 123	2 991
Créances d'impôts exigibles	491	341
Autres créances	5 831	5 192
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	175	311
Autres actifs d'exploitation à long terme	2 361	2 276
Impôts différés actifs	201	252
Autres actifs	12 182	11 363
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		
Trésorerie	1 808	1 287
Total actif	440 367	415 524

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Passif		
Capital	687	687
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 736	1 736
Réserve de réévaluation	3 866	3 016
Réserve de couverture des flux de trésorerie	8	(18)
Titres super subordonnés	1 881	1 881
Résultats cumulés	10 384	9 653
Résultat consolidé	1 412	1 367
Écarts de conversion	(581)	(541)
Capitaux propres du Groupe	19 393	17 781
Intérêts minoritaires	1 795	1 740
Capitaux propres totaux	21 188	19 521
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance hors UC	170 191	162 501
Provisions techniques brutes – contrats d'assurance en UC	56 649	48 223
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	226 840	210 724
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	112 776	116 227
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	636	595
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	8 806	7 945
Passifs relatifs à des contrats financiers	122 218	124 767
Instruments dérivés séparés du contrat		
Participation aux bénéfices différée passive	29 255	22 107
Passifs relatifs aux contrats	378 313	357 598
Provisions pour risques et charges	325	174
Dettes subordonnées	6 381	5 337
Autres emprunts et dettes assimilées	5	5
Dettes de financement	6 386	5 342
Dettes d'exploitation représentées par des titres	12 599	11 409
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	193	183
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	13 843	14 331
Dettes d'impôts exigibles	272	264
Comptes courants créditeurs	75	70
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	699	613
Instruments dérivés passifs	1 132	1 193
Impôts différés passifs	753	490
Autres dettes	4 589	4 336
Autres passifs	34 155	32 889
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		
Total passif	440 367	415 524

Compte de résultat – Groupe CNP Assurances

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Primes émises	33 672	32 534
Variation des primes non acquises	(236)	(219)
Primes acquises	33 436	32 315
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	148	148
Autres produits d'exploitation		
Produits des placements	6 275	7 689
Plus ou moins values de cession des placements	1 796	195
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	5 863	(2 958)
Variation des dépréciations sur placements	1 055	1 132
Produits financiers hors coût de l'endettement	14 989	6 058
Total des activités ordinaires	48 573	38 521
Charges des prestations des contrats	(40 854)	(31 140)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	96	(14)
Charges des autres activités	(5)	6
Frais d'acquisition des contrats	(4 017)	(3 954)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	(24)	(25)
Frais d'administration	(240)	(202)
Autres produits & charges opérationnels courants	(753)	(576)
Total des autres produits et charges courants	(45 797)	(35 905)
Résultat opérationnel courant	2 776	2 616
Autres produits et charges opérationnels non courants	(27)	(35)
Résultat opérationnel	2 749	2 581
Charges de financement	(251)	(249)
Variations de valeurs des actifs incorporels	(23)	2
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	45	129
Impôts sur les résultats	(784)	(793)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 736	1 670
Intérêts minoritaires	(324)	(303)
Résultat net (part du Groupe)	1 412	1 367

Autres éléments du résultat global – Groupe CNP Assurances

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Résultat net	1 736	1 670
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Éléments recyclables en résultat	880	(1 355)
Actifs disponibles à la vente		
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	9 725	(8 467)
Reclassement en résultat relatif aux cessions	(2 632)	(1 316)
Reclassement en résultat des dépréciations	463	169
Sous-total brut de participation et d'impôts différés	7 556	(9 614)
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	(6 345)	8 088
Impôts différés	(302)	393
Sous-total net de participation et d'impôts différés	909	(1 133)
Réserve de couverture des flux de trésorerie	26	31
Variation de la réserve sur la période	(10)	90
Recyclage en résultat sur la période	28	(37)
Impôts différés	8	(23)
Incidence des écarts de conversion	(55)	(252)
Éléments non recyclables en résultat	(27)	(13)
Écarts actuariels	(27)	(13)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	853	(1 368)
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 589	302
Dont part du Groupe	2 222	86
Dont part des intérêts minoritaires	367	216

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence – Groupe CNP Assurances

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	01.01.2019 Retraité
Capitaux propres part du Groupe	19 393	17 781
Incidence de l'adoption de l'interprétation IFRIC 23		51
Capitaux propres part du Groupe	19 393	17 832
Retraitements (principalement les titres super subordonnés de CNP Assurances)	(1 891)	(1 952)
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	7 116	6 496
Écart d'acquisition net		208
Perte de valeur	(333)	
Titres classés en actifs destinés à être cédés	(1 361)	
Valeur de mise en équivalence – Bilan Groupe Caisse des Dépôts	5 422	6 704

Le groupe Caisse des Dépôts continue d'appliquer les amendements à IFRS 4 « *Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 – Contrats d'assurance* » (règlement UE n° 2017/1988 du 3 novembre 2017) qui a vocation à aligner la date de première application de la norme IFRS 9 avec celle de la nouvelle norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (application au 1^{er} janvier 2021, sous réserve de son adoption par l'Union européenne, cette date du 1^{er} janvier 2021 devant être repoussée d'un an, au 1^{er} janvier 2022, suite à une décision de l'IASB du 14 novembre 2018 qui a été incorporée dans les projets d'amendements de la norme IFRS 17). À ce titre, le groupe Caisse des Dépôts a décidé de

ne pas retraiter au format IFRS 9 les comptes du groupe CNP Assurances à compter du 1^{er} janvier 2018. Les instruments financiers détenus par le groupe CNP Assurances continuent ainsi d'être classés et évalués selon les dispositions de la norme IAS 39 sur les instruments financiers.

À ce titre, des informations additionnelles sont publiées pendant la période de transition 2018-2021 relatives à la classification des actifs financiers et à l'exposition au risque de crédit sur le périmètre des actifs financiers qui remplissent les critères définis par la norme IFRS 9 (titres dont les flux de trésorerie correspondent à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts calculés sur le principal restant dû).

Informations à fournir sur l'exemption temporaire de l'application de la norme IFRS 9 pour l'activité d'assurance

	31.12.2019
	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>	
Obligations TF	179 301
Obligations TV	19 634
TCN	3 678
Autres	24 684
Total des actifs respectant le critère SPPI	227 297
Actions	23 823
Parts de SCI	11 845
Fonds de placements	92 127
Obligations TF	13 635
Obligations TV	23 509
TCN	668
Autres	3 394
Instruments dérivés actifs	526
Instruments dérivés passifs	(1 132)
Total des autres actifs financiers	168 395
Total	395 692

Exposition au risque de crédit sur les actifs respectant le critère SPPI en risque de crédit faible

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute comptable	Juste valeur
AAA	15 679	17 026
AA	109 573	121 974
A	37 801	39 603
BBB	33 687	35 659
Total	196 740	214 263

Exposition au risque de crédit sur les actifs respectant le critère SPPI dont le risque de crédit ne peut pas être considéré comme étant faible

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute comptable	Juste valeur
< BBB	11 266	11 935
NR	1 050	1 100
Total	12 315	13 034

Bpifrance

	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	50 %	50 %
Nature de la relation	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises
Dividendes reçus	209 M€	280 M€

Informations financières résumées**Bilan – Bpifrance**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Actif		
Caisse, banques centrales	1 046	1 688
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 568	5 021
Instruments dérivés de couverture	5	6
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	10 831	8 726
Titres au coût amorti	7 538	8 361
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 042	1 332
Prêts et créances sur la clientèle	40 706	38 799
Opérations de location financement et assimilées	6 223	6 077
Aides au financement de l'innovation	983	1 073
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	436	289
Actifs d'impôts courants et différés	145	218
Comptes de régularisation et actifs divers	536	521
Actifs non courants destinés à être cédés	85	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4 289	4 388
Immobilisations corporelles	217	126
Immobilisations incorporelles	157	126
Écarts d'acquisition	2	2
Total actif	79 809	76 753

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	3
Instruments financiers dérivés de couverture	21	5
Dettes envers les établissements de crédit	11 012	12 461
Dettes envers la clientèle	3 510	3 503
Dettes représentées par un titre	30 267	27 877
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	539	296
Passifs d'impôts courants et différés	146	210
Comptes de régularisation et passifs divers	1 459	1 407
Dettes locatives	97	
Provisions	123	90
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	1 829	1 993
Fonds de garantie publics	5 907	5 990
Dettes subordonnées	7	7
Capitaux propres part du Groupe	24 513	22 557
Capital et réserves liées	20 862	20 451
Réserves consolidées	2 412	1 126
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	235	(40)
Résultat de l'exercice	1 004	1 020
Intérêts minoritaires	377	354
Total passif	79 809	76 753

Compte de résultat – Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Intérêts et produits assimilés	1 580	1 729
Intérêts et charges assimilées	(855)	(1 007)
Commissions (produits)	60	52
Commissions (charges)	(5)	(3)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	335	368
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	244	225
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	7	
Produits des autres activités	219	186
Charges des autres activités	(132)	(106)
Produit net bancaire	1 453	1 444
Charges générales d'exploitation	(639)	(606)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(72)	(42)
Résultat brut d'exploitation	742	796
Coût du risque	(82)	(40)
Résultat d'exploitation	660	756
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	416	385
Gains ou pertes nets sur autres actifs	19	
Variations de valeur des écarts d'acquisition	20	(4)
Impôt sur le résultat	(97)	(102)
Résultat net	1 018	1 035
Part des minoritaires dans le résultat	14	15
Résultat net part du Groupe	1 004	1 020

Autres éléments du résultat global – Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Résultat net	1 018	1 035
Éléments pouvant être reclassés en résultat net	20	(12)
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	18	(12)
impôts liés	(2)	
Éléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net	960	(783)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(5)	(3)
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	1 005	(836)
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence non recyclables	1	30
impôts liés	(41)	26
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	980	(795)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 998	240
Dont part du Groupe	1 982	224
Dont part des intérêts minoritaires	16	16

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence – Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Capitaux propres part du Groupe	24 513	22 557
Retraitements (principalement écarts d'évaluation)	319	319
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	12 416	11 438
Valeur de mise en équivalence – Bilan Groupe Caisse des Dépôts	12 416	11 438

Coentreprise de Transport d'Électricité

	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	29,9 %	29,9 %
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	94 M€	94 M€

Informations financières résumées

	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Actif		
Actifs non courants	18 568	17 738
Actifs courants	3 120	2 838
Actif	21 688	20 576
Passif		
Capitaux propres	2 833	2 791
Passifs non courants	15 059	13 225
Passifs courants	3 796	4 560
Passif	21 688	20 576

	31.12.2019	31.12.2018 Publié
Compte de résultat		
Produits des activités ordinaires	4 856	4 817
Excédent brut d'exploitation	2 181	2 058
Résultat net	632	549

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence – CTE

(en millions d'euros)	31.12.2019	01.01.2019 Retraité
Capitaux propres part du Groupe	2 829	2 791
Incidence de l'adoption de la norme IFRS 16		(1)
Capitaux propres part du Groupe	2 829	2 790
Retraitements (principalement allocation du prix d'acquisition)	3 071	3 036
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	1 764	1 741
Valeur de mise en équivalence – Bilan Groupe Caisse des Dépôts	1 764	1 741

10.3 – Intérêts minoritaires significatifs**Compagnie des Alpes**

<i>(en millions d'euros)</i>	Compagnie des Alpes	
	30.09.2019	30.09.2018
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	39,4 %	39,4 %
Pourcentage de contrôle et d'intérêts des minoritaires	60,6 %	60,6 %
Dividendes versés aux minoritaires	10 M€	7 M€

Informations financières résumées

Actif	30.09.2019	30.09.2018
Actifs non courants	1 704	1 515
Actifs courants	139	146
Actif	1 843	1 661
Passif		
Capitaux propres part du Groupe	867	823
Intérêts minoritaires	61	56
Capitaux propres	928	879
Passifs non courants	448	382
Passifs courants	467	400
Passif	1 843	1 661

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30.09.2019	30.09.2018
Produits des activités ordinaires	854	803
Excédent brut opérationnel	232	218
Résultat opérationnel	105	97
Coût de l'endettement net	(8)	(8)
Résultat net	71	63
Part des minoritaires dans le résultat	(9)	(6)
Résultat net part du Groupe	62	57

Autres éléments du résultat global	30.09.2019	30.09.2018
Résultat net	71	63
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	(5)	1
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat	(1)	
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(6)	1
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	65	64
Dont part du Groupe CDA	56	58
Dont part des intérêts minoritaires	9	6

Tableaux des flux de trésorerie	30.09.2019	30.09.2018
Résultat net : part de Groupe	62	57
Intérêts minoritaires	9	6
Résultat net	71	63
Flux de trésorerie liés à l'activité	200	195
Flux de trésorerie liés aux investissements	(287)	(194)
Flux de trésorerie liés aux financements	134	(107)
Incidence des autres mouvements	(3)	3
Variation de la trésorerie	44	(103)
Trésorerie d'ouverture	(70)	34
Trésorerie de clôture	(26)	(69)

Les comptes du groupe Compagnie des Alpes arrêtés au 30 septembre sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre. Les opérations significatives intervenues sur le dernier trimestre de l'année sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Icade

<i>(en millions d'euros)</i>		Icade	
	31.12.2019	31.12.2018	
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	39,0 %	39,0 %	
Pourcentage de contrôle et d'intérêts des minoritaires	61,0 %	61,0 %	
Dividendes versés aux minoritaires	207 M€	194 M€	
Informations financières résumées			
Actif			
Actifs non courants	10 066	9 494	
Actifs courants	2 438	2 263	
Actifs destinés à être cédés	10	2	
Actif	12 514	11 759	
Passif			
Capitaux propres part du Groupe	3 169	3 185	
Intérêts minoritaires	926	751	
Capitaux propres	4 095	3 936	
Passifs non courants	6 377	5 383	
Passifs courants	2 036	2 430	
Passifs destinés à être cédés	6	10	
Passif	12 514	11 759	
Compte de résultat			
	31.12.2019	31.12.2018	
Produits des activités ordinaires	1 527	1 775	
Excédent brut opérationnel	586	590	
Résultat opérationnel	451	341	
Coût de l'endettement net	(99)	(99)	
Résultat Financier	(107)	(124)	
Charges d'impôts	(8)	(31)	
Résultat net	338	185	
Part des minoritaires dans le résultat	(38)	(30)	
Résultat net part du Groupe	300	155	

Autres éléments du résultat global	31.12.2019	31.12.2018
Résultat net	338	185
Autres éléments du résultat global recyclables en compte de résultat	(32)	(8)
Autres éléments du résultat global non recyclables en compte de résultat	(2)	
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(34)	(8)
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	304	177
Dont part du Groupe	272	149
Dont part des intérêts minoritaires	32	28

Tableaux des flux de trésorerie	31.12.2019	31.12.2018
Résultat net : part de Groupe	300	155
Intérêts minoritaires	38	30
Résultat net	338	185
Flux de trésorerie liés à l'activité	369	356
Flux de trésorerie liés aux investissements	(429)	
Flux de trésorerie liés aux financements	150	(146)
Variation de la trésorerie	90	210
Trésorerie d'ouverture	572	362
Trésorerie de clôture	662	572

ICADE SANTÉ

Les minoritaires présents au niveau du sous-groupe Icade sont principalement liés à la société Icade Santé, détenue à 56,8 % par Icade au 31 décembre 2019 (56,8 % au 31 décembre 2018). Le bilan et le compte de résultat de la société sont présentés ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	Icade Santé	
	31.12.2019	31.12.2018
Actif		
Actifs non courants	3 488	3 157
Actifs courants	444	87
Actif	3 932	3 244
Passif		
Capitaux propres part du Groupe	982	956
Intérêts minoritaires	745	728
Capitaux propres	1 727	1 684
Passifs non courants	2 045	1 455
Passifs courants	160	105
Passif	3 932	3 244
Compte de résultat	31.12.2019	31.12.2018
Produits des activités ordinaires	270	241
Excédent brut opérationnel	249	223
Résultat opérationnel	126	107
Coût de l'endettement net	(32)	(30)
Résultat financier	(34)	(40)
Résultat net global	89	65

11. Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en millions d'euros)</i>	Mazars		PwC	
	2019	2018	2019	2018
Audit				
Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés				
▪ Section Générale	1,1	1,2	1,1	1,2
▪ Filiales intégrées globalement	5,1	5,0	2,8	2,6
Services autres que la certification des comptes				
▪ Section Générale	0,1	0,4	0,1	0,3
▪ Filiales intégrées globalement	0,8	0,6	0,7	0,2
Total	7,1	7,2	4,7	4,3

12. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

L'établissement public établit des comptes annuels distincts, en normes françaises, pour chacune des sections qui le composent : la Section générale et la Section du fonds d'épargne.

Le groupe Caisse des Dépôts présente la spécificité de réunir un Établissement public et des filiales et participations intervenant dans le champ concurrentiel. Il publie des comptes consolidés aux normes IFRS qui regroupent les comptes de la Section générale et ceux des entités qu'il contrôle, seul ou conjointement, pour former les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

La présentation du périmètre de consolidation du Groupe Caisse des Dépôts est organisée selon les quatre pôles d'activité du Groupe. Les entités et les sous-groupes y compris leurs filiales sont ainsi détaillés par pôle.

GROUPES / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
PÔLE CAISSE DES DÉPÔTS						
CAISSE DES DÉPÔTS						
CDC (SECTION GÉNÉRALE)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
<i>Siège social : 56, rue de Lille – 75356 Paris 07 SP</i>						
SCET	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
<i>Siège social : 52, rue Jacques-Hilaret – 75612 Paris Cedex 12</i>						
GROUPE CDC HABITAT						
CDC Habitat	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
<i>Siège social : 100, avenue de France – 75013 Paris</i>						
SAINTE BARBE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AMPÈRE GESTION	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ADOMA	EQUI Co-Ent	56,44	56,44	EQUI Co-Ent	56,44	56,44
FONDS DE LOGEMENT INTERMÉDIAIRE	EQUI Ent Ass	19,14	19,14	EQUI Ent Ass	19,14	19,14
ADESTIA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI DES RÉGIONS	GLOB	100,00	100,00			
SCI MAC DONALD LOGEMENTS LOCATIFS	GLOB	100,00	100,00			
AUTRES ENTITÉS DU PÔLE CAISSE DES DÉPÔTS						
INFORMATIQUE CDC	GLOB	100,00	99,95	GLOB	100,00	99,95
CDC CROISSANCE (EX-CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC PME CROISSANCE	EQUI Co-Ent	53,29	53,29	EQUI Co-Ent	49,53	49,53
CDC EURO CROISSANCE	EQUI Co-Ent	50,01	50,01	EQUI Co-Ent	50,02	50,02
CDC TECH CROISSANCE	EQUI Co-Ent	35,66	35,66			
CDC INVESTISSEMENT IMMOBILIER	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC INVESTISSEMENT IMMOBILIER INTERNE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ACEP INV 3	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
DOCKS V3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
FONCIÈRE DÉVELOPPEMENT TOURISME				EQUI Ent Ass	49,90	49,90
FONCIÈRE FRANKLIN	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TONUS TERRITOIRES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
GPI REUILLY	GLOB	100,00	99,90	GLOB	100,00	99,90
GPI Rue Petit	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	99,99

GROUPES / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
GPINVEST PB10	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
LE MARQUIS	EQUI Ent Ass	40,00	40,00	EQUI Ent Ass	40,00	40,00
OPCI RIVER OUEST				EQUI Co-Ent	40,01	40,01
PARIS RIVE GAUCHE A9	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBEM – PARIS BATIGNOLLES ÉMERGENCE	GLOB	100,00	99,90	GLOB	100,00	99,90
SAS CHÂTEAUDUN	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAS DÉFENSE CB3	EQUI Ent Ass	25,00	25,00	EQUI Ent Ass	25,00	25,00
SAS LA NEF LUMIÈRE	GLOB	100,00	87,50	GLOB	100,00	87,50
SAS LAFAYETTE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAS PARIS NORD EST	GLOB	100,00	79,00	GLOB	100,00	79,00
SAS PRINTEMPS LA VALETTE II	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS RICHELIEU VIVIENNE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI 182 RUE DE RIVOLI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI 43-45 RUE DE COURCELLES	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI ALPHA PARK	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI BATIGNOLLES LOT 09	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI BAUDELIQUE	GLOB	100,00	99,66	GLOB	100,00	99,66
SCI BOULOGNE ÎLOT V	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI CUVIER MONTREUIL II	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI DES RÉGIONS (Apport à CDC Habitat)				GLOB	100,00	100,00
SCI EVI-DANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI FARMAN	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI INNOVATIS II	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI MAC DONALD LOGEMENTS LOCATIFS (Apport à CDC Habitat)				GLOB	100,00	100,00
SCI MMV 2013	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI PB10	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI PRINTEMPS LA VALETTE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI SARIHV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI SILOGI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI TOUR MERLE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GROUPE ANATOL INVEST						
ANATOL INVEST HOLDING FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Siège social : 56, rue de Lille – 75007 Paris						
ANATOL INVEST HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ATRIUM TOWER (Pologne)				GLOB	100,00	100,00
MYSLBEK (République tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PAIGE INVESTMENTS (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBW REAL ESTATE FUND (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PÔLE BPIFRANCE						
GROUPE BPIFRANCE						
BPIFRANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
Siège social : 27-31, avenue du Général-Leclerc – 94710 Maisons-Alfort Cedex						

GROUPES / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
ALSABAIL	EQUI Ent Ass	18,47	18,47	EQUI Ent Ass	18,47	18,47
AUXI-FINANCES	EQUI Co-Ent	45,39	45,39	EQUI Co-Ent	45,38	45,38
AVENIR ENT DVLP C1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT MEZZANINE	EQUI Co-Ent	33,42	33,42	EQUI Co-Ent	33,42	33,42
AVENIR ENTREPRISE INVESTISSEMENT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR TOURISME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE CAPITAL 1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE COURTAGE	EQUI Co-Ent	45,39	45,39	EQUI Co-Ent	45,39	45,39
BPIFRANCE FINANCEMENT	EQUI Co-Ent	45,39	45,39	EQUI Co-Ent	45,39	45,39
BPIFRANCE IC INVESTMENT HOLDING	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE INNOVATION 1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
BPIFRANCE INTERNATIONAL CAPITAL	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE INVESTISSEMENT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE MEZZANINE 1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE PARTICIPATIONS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE RÉGIONS	EQUI Co-Ent	45,38	45,38	EQUI Co-Ent	45,38	45,38
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ETI 2020	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EQUI Ent Ass	9,90	9,90	EQUI Ent Ass	13,23	13,23
FCPR PART'COM	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FCT BPIFRANCE SME-1	EQUI Co-Ent	45,39	45,39			
FFI 2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 5	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
FFI PARTS A	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI PARTS B	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI PARTS B PRIME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FI2E				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FPMEI	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 5	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 6	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT RÉGIONS 1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
France INVESTISSEMENT RÉGIONS 2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT RÉGIONS 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT RÉGIONS 4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FRANCE INVESTISSEMENT TOURISME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FRENCH EMIRATI FUND CAPITAL	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FRENCH FUTURE CHAMPIONS	EQUI Ent Ass	25,00	25,00	EQUI Ent Ass	25,00	25,00
FSI PME PORTEFEUILLE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FSN AMBITION NUMÉRIQUE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
FT1CI				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GROUPE PSA	EQUI Ent Ass	6,16	6,16	EQUI Ent Ass	6,16	6,16
LION PARTICIPATIONS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PATRIMOINE ET CRÉATION 3				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI BPIFRANCE	EQUI Co-Ent	45,39	45,39	EQUI Co-Ent	45,39	45,39
SOPROL				EQUI Ent Ass	9,37	9,37
STConso (palier détenant STM consolidé à 28,12 %)	EQUI Ent Ass	25,00	25,00	EQUI Ent Ass	25,00	25,00
TYROL ACQUISITION – Groupe TDF	EQUI Ent Ass	11,99	11,99	EQUI Ent Ass	11,99	11,99
PÔLE GESTION DES PARTICIPATIONS STRATÉGIQUES						
GROUPE Icade						
FONCIÈRE TERTIAIRE						
Icade SA	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
<i>Siège social : 27, rue Camille- Desmoulins – CS 10166 – 92445 Issy-les-Moulineaux Cedex</i>						
GIE Icade MANAGEMENT	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
PARC D'AFFAIRES						
SCI BATI GAUTIER	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
BUREAUX						
Icade TOUR EQHO	GLOB	100,00	19,93	GLOB	100,00	39,02
SAS Icade TMM	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
SCI 68 VICTOR HUGO	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
SCI CAMILLE DESMOULINS				GLOB	100,00	39,02
SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	EQUI Co-Ent	33,33	13,03	EQUI Co-Ent	33,33	13,01
SCI ÉVRY MOZART				GLOB	100,00	39,02
SCI FACTOR E.	GLOB	100,00	25,52	GLOB	100,00	25,49
SCI FUTURE WAY	GLOB	100,00	19,75	GLOB	100,00	19,73
SCI Icade LEO LAGRANGE	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
SCI Icade RUE DES MARTINETS	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
SCI ISSY HOLDING CŒUR DE VILLE				EQUI Ent Ass	49,00	19,12
SCI LAFAYETTE	GLOB	100,00	21,49	GLOB	100,00	21,45
SCI LE PARC DU MILLÉNAIRE	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
SCI LE TOLBIAC	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
SCI MESSINE PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
SCI MORIZET	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
SCI NEW WAY	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
SCI ORIANZ	GLOB	100,00	25,52	GLOB	100,00	25,49
SCI PDM 1	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02

GROUPES / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
SCI PDM 2	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
SCI SILKY WAY	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	27,32
SCI STRATÈGE	GLOB	100,00	21,49	GLOB	100,00	21,45
SNC LES BASSINS À FLOTS	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
POINTE MÉTRO 1	GLOB	100,00	39,08			
AUTRES ACTIFS						
SAS SARVILEP				GLOB	100,00	39,02
SCI ANF IMMOBILIER HÔTELS	GLOB	100,00	30,09	GLOB	100,00	30,05
SCI BASSIN NORD	EQUI Co-Ent	50,00	19,54	EQUI Co-Ent	50,00	19,51
SCI BÂTIMENT SUD CENTRE HOSPITALIER PONTOISE	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
SCI BSM DU CHU DE NANCY	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
SCI BASILIQUE COMMERCE	EQUI Co-Ent	19,93	51,00			
AUTRES						
CYCLE-UP	EQUI Co-Ent	50,00	19,54	EQUI Co-Ent	50,00	19,51
Icade 3.0	GLOB	100,00	39,08	GLOB	100,00	39,02
FONCIÈRE SANTÉ						
SANTÉ FRANCE						
SAS Icade SANTÉ	GLOB	100,00	22,21	GLOB	100,00	22,15
SCI BONNET INVEST	GLOB	100,00	22,21	GLOB	100,00	22,15
SCI CHAZAL INVEST	GLOB	100,00	22,21	GLOB	100,00	22,15
SCI COURCHELETTES INVEST	GLOB	100,00	22,21	GLOB	100,00	22,15
SCI DIJON INVEST	GLOB	100,00	22,21	GLOB	100,00	22,15
SCI GOULAIN INVEST	GLOB	100,00	22,21	GLOB	100,00	22,15
SCI GRAND BATAILLER INVEST	GLOB	100,00	22,21	GLOB	100,00	22,15
SCI MARSEILLE LE ROVE INVEST	GLOB	100,00	22,21	GLOB	100,00	22,15
SCI ORLÉANS INVEST	GLOB	100,00	22,21	GLOB	100,00	22,15
SCI PONT DU CHÂTEAU INVEST	GLOB	100,00	22,21	GLOB	100,00	22,15
SCI SAINT AUGUSTINVEST	GLOB	100,00	22,21	GLOB	100,00	22,15
SCI SAINT CIERS INVEST	GLOB	100,00	22,21	GLOB	100,00	22,15
SCI SAINT SAVEST	GLOB	100,00	22,21	GLOB	100,00	22,15
SCI TONNAY INVEST	GLOB	100,00	22,21	GLOB	100,00	22,15
SNC SEOLANES INVEST	GLOB	100,00	22,21	GLOB	100,00	22,15
SA NCN ASSOCIÉS	GLOB	100,00	22,21			
SCI SOCIÉTÉ DU CONFLUENT	GLOB	100,00	22,21			
SANTÉ INTERNATIONAL						
OPPCI ICADÉ HEALTHCARE EUROPE	GLOB	100,00	23,21	GLOB	100,00	39,02
SALUTE ITALIA – FUND	GLOB	100,00	23,21			
SAS IHE SALUD IBERICA	GLOB	100,00	23,21			
SAS IHE GESUNDHEIT	GLOB	100,00	23,21			
RADENSLEBEN GmbH	GLOB	100,00	24,16			
NEURUPPIN GmbH	GLOB	100,00	24,16			
TREUENBRIETZEN GmbH	GLOB	100,00	24,16			
ERKNER GmbH	GLOB	100,00	24,16			
KYRITZ GmbH	GLOB	100,00	24,16			
HENNIGSDORF GmbH	GLOB	100,00	24,16			
COTTBUS GmbH	GLOB	100,00	24,16			

GROUPES / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
BELZIG GmbH	GLOB	100,00	24,16			
FRIEDLAND GmbH	GLOB	100,00	24,16			
KLAUSA GmbH	GLOB	100,00	24,16			
AUENWALD GmbH	GLOB	100,00	24,16			
KLT GRUNDBESITZ GmbH	GLOB	100,00	24,16			
ARN GRUNDBESITZ GmbH	GLOB	100,00	24,16			
BRN GRUNDBESITZ GmbH	GLOB	100,00	24,16			
FLORA MARZINA GmbH	GLOB	100,00	24,16			
KOPPENBERGS HOF GmbH	GLOB	100,00	24,16			
LICHTENBERG GmbH	GLOB	100,00	24,16			
TGH GRUNDBESITZ GmbH	GLOB	100,00	24,16			
PROMENT BESITZGESELLSCHAFT GmbH	GLOB	100,00	24,16			
BREMERHAVEN GmbH	GLOB	100,00	24,16			
PROMOTION						
	PROMOTION LOGEMENT			PROMOTION LOGEMENT		
	133 sociétés contrôlées			135 sociétés contrôlées		
	83 coentreprises			81 coentreprises		
	22 entreprises associées			22 entreprises associées		
	PROMOTION TERTIAIRE			PROMOTION TERTIAIRE		
	24 sociétés contrôlées			18 sociétés contrôlées		
	30 coentreprises			25 coentreprises		
	1 entreprise associée			1 entreprise associée		
GRUPE COMPAGNIE DES ALPES						
COMPAGNIE DES ALPES SA	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
<i>Siège social : 50-52, boulevard Haussmann – 75009 Paris</i>						
HOLDING & SUPPORTS						
CDA Financement	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
CDA DS	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
INGELO	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
LOISIRS RE (Luxembourg)	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL						
BY GRÉVIN (Suisse)	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
CDA BEIJING (Chine)	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
CDA MANAGEMENT	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
CDA PRODUCTIONS	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
DJAY SAS	GLOB	100,00	28,84	GLOB	100,00	28,90
GRÉVIN MONTRÉAL Inc. (Canada)	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
SAS MOUNTAIN OUTDOOR COMPANY				GLOB	100,00	28,90
SIMPLY TO SKI SAS	GLOB	100,00	18,74	GLOB	100,00	18,78
SKILINE SPRL	GLOB	100,00	28,84	GLOB	100,00	22,65

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
TFI	GLOB	100,00	28,84	GLOB	100,00	28,90
TRAVELFACTORY SAS	GLOB	100,00	28,84	GLOB	100,00	28,90
DOMAINES SKIABLES						
ADS	GLOB	100,00	38,30	GLOB	100,00	38,38
CDA SKI DIFFUSION SAS				GLOB	100,00	39,43
DEUX ALPES LOISIRS SA (DAL)	GLOB	100,00	38,66	GLOB	100,00	38,74
DOMAINE SKIABLE DE FLAINE SA (DSF) / GRAND MASSIF DS	GLOB	100,00	31,85	GLOB	100,00	31,92
DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIÈRE SAS (DSR)	EQUI Ent Ass	20,00	7,87	EQUI Ent Ass	20,00	7,89
DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL SAS (DSV)	EQUI Ent Ass	20,00	7,87	EQUI Ent Ass	20,00	7,89
GROUPE COMPAGNIE DU MONT BLANC SA	EQUI Ent Ass	37,49	14,75	EQUI Ent Ass	37,49	14,78
MÉRIBEL ALPINA SAS	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
PIERRE ET NEIGE SA	GLOB	100,00	38,66	GLOB	100,00	38,74
SC2A	GLOB	100,00	38,66	GLOB	100,00	38,74
SERRE CHEVALIER VALLEY SA (SCV)	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
SNC BÂTIMENTS DE SERVICE	GLOB	100,00	38,30			
STE AMÉNAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG)	GLOB	100,00	31,85	GLOB	100,00	31,96
STE AMÉNAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP)	GLOB	100,00	38,58	GLOB	100,00	31,91
STE CONSTRUCTION IMMOBILIÈRE VALLÉE DE BELLEVILLE SCI (SCIVABEL)	GLOB	100,00	32,11	GLOB	100,00	32,19
STE EXPLOIT RM MORZINE AVORIAZ SAS (SERMA)	EQUI Ent Ass	20,00	7,87	EQUI Ent Ass	20,00	7,89
STE EXPLOITATION VALLÉE DE BELLEVILLE SAS (SEVABEL)	GLOB	100,00	32,11	GLOB	100,00	32,18
STE TÉLÉPHÉRIQUES DE LA GRANDE MOTTE SA (STGM)	GLOB	100,00	30,60	GLOB	100,00	30,67
STE TÉLÉPHÉRIQUES DE VAL D'ISÈRE SAS (STVI)	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
VALBUS SAS	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
DESTINATIONS DE LOISIRS						
AVENIR LAND	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
BELPARK BV (Belgique) / WALIBI BELGIUM	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
CDA BRANDS	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
CDA DL	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
FAMILYPARK GmbH	GLOB	100,00	39,35			
FRANCE MINIATURE	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
FUTUROSCOPE DESTINATION	GLOB	100,00	32,19	GLOB	100,00	32,23
FUTUROSCOPE MAINTENANCE & DÉVELOPPEMENT	GLOB	100,00	32,19	GLOB	100,00	32,23
GRÉVIN & CIE	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
HARDERWIJK HELLENDORN HOLDING (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
IMMOFLOR NV (Belgique)	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
MUSÉE GRÉVIN	GLOB	100,00	37,72	GLOB	100,00	37,81
PARC FUTUROSCOPE	GLOB	100,00	17,92	GLOB	100,00	32,23
PREMIER FINANCIAL SERVICES (Belgique)	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
WALIBI HOLIDAY PARK (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
WALIBI HOLLAND (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
WALIBI WORLD (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,35	GLOB	100,00	39,43
GROUPE EGIS						
EGIS SA	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
<i>Siège social : 11, avenue du Centre – CS 30530 – Saint-Quentin-en- Yvelines – 78286 Guyancourt Cedex</i>						
FRANCE						
ACOUSTB	GLOB	100,00	45,20	GLOB	100,00	44,55
AIRPORT AERONAUTICAL EQUIPMENT	ENT COMM	45,00	34,24	ENT COMM	45,00	33,75
AIR'PY	EQUI Ent Ass	24,50	18,64	EQUI Ent Ass	24,50	18,37
BTM / BUREAU TECHNIQUE MÉDITERRANÉE	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
BUREAU D'ÉTUDES PLANTIER	GLOB	100,00	49,45	GLOB	100,00	48,74
CYCLE-UP	EQUI Co-Ent	50,00	38,04	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
EASYTRIP France SAS	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EBI / ÉTUDES BÂTIMENTS INGÉNIERIE	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGC AÉRO	EQUI Ent Ass	45,00	34,24			
EGIS AIRPORT OPERATION	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS ASSET MANAGEMENT SOLUTIONS	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS AVIA	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS ANTILLES GUYANE	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS CENTRE-OUEST	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS GRAND-EST	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS MANAGEMENT	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS MÉDITERRANÉE	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS NORD	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS OCÉAN INDIEN	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS RHÔNE ALPES	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS BÂTIMENTS SUD-OUEST	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS CONCEPT	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS CONSEIL	GLOB	100,00	76,06	GLOB	100,00	74,97
EGIS CONSEIL BÂTIMENTS				GLOB	100,00	74,99
EGIS EASYTRIP SERVICES SA	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS EAU	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS ENGINEERING	GLOB	100,00	76,07	GLOB	100,00	74,98
EGIS ENVIRONMENTAL INVESTMENT SAS	EQUI Ent Ass	51,00	38,80	EQUI Ent Ass	51,00	38,24
EGIS EXPLOITATION AQUITAINE	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS HOLDING BÂTIMENT INDUSTRIE	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS INDUSTRIES	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS INFORMATIQUE	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS INGÉNIERIE	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
EGIS INVESTMENT PARTNERS – France	GLOB	100,00	22,82	GLOB	100,00	22,50
EGIS MOBILITÉ	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS ONE 5	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS PARKING SERVICES France	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS PORTS	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS SA	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS RAIL	GLOB	100,00	76,07	GLOB	100,00	74,98
EGIS ROAD OPERATION SA	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROUTE	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS VILLES ET TRANSPORTS (ex-EGIS FRANCE)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EIP FRANCE III	GLOB	100,00	38,12	GLOB	100,00	37,57
ENGAGE	EQUI Ent Ass	25,00	19,02	EQUI Ent Ass	25,00	18,75
EXYZT	GLOB	100,00	45,65	GLOB	100,00	44,99
FLOWERGY ASNIÈRES	ENT COMM	40,00	30,43	ENT COMM	40,00	30,00
GCC RUEIL COFELY/EGIS	ENT COMM	35,00	26,63	ENT COMM	35,00	26,25
GME IDEX/EGIS	ENT COMM	40,00	30,43	ENT COMM	40,00	30,00
INGESUD	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
JEAN MULLER INTERNATIONAL	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
KIWHI PASS SOLUTIONS	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
MOOVIA	EQUI Co-Ent	30,00	22,82	EQUI Co-Ent	30,00	22,50
PARK + PARKINGS SÉCURISÉS POIDS LOURDS	EQUI Co-Ent	40,00	30,43	EQUI Co-Ent	40,00	30,00
ROUTALIS SAS	GLOB	100,00	53,26	GLOB	100,00	52,49
SAS PHENIX	GLOB	100,00	38,80			
SEGAP SA	EQUI Ent Ass	50,00	38,04	EQUI Ent Ass	50,00	37,49
SEP EGIS RAIL/ SETEC ITS	ENT COMM	70,00	53,26	ENT COMM	70,00	52,49
SEP NRL	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
SINTRA	GLOB	100,00	76,07	GLOB	100,00	74,98
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE MARSEILLE (SMM)	GLOB	100,00	76,07	GLOB	100,00	74,98
SOCIÉTÉ NOUVELLE INGEROUTE	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
TOLLSYS	GLOB	100,00	53,26	GLOB	100,00	52,49
WIND-IT DÉVELOPPEMENT	GLOB	100,00	60,56	GLOB	100,00	59,69
ÉTRANGER						
10 Design USA, Inc.				GLOB	100,00	41,24
10 EUROPE Ltd (Grande-Bretagne)				GLOB	100,00	41,24
AERIA (Côte d'Ivoire)	EQUI Ent Ass	28,31	21,54	EQUI Ent Ass	28,31	21,23
ATTIKES DIADROMES (Grèce)	EQUI Ent Ass	20,00	15,22	EQUI Ent Ass	20,00	15,00
AUTOBAHN + A8 GmbH (Allemagne)	EQUI Ent Ass	5,00	3,80	EQUI Ent Ass	5,00	3,75
AUTOBAHN + SERVICES GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	50,97	GLOB	100,00	50,24
AUTOSTRADA EXPLO EKSPLOATACJA (AESA) (Pologne)	EQUI Co-Ent	34,71	26,41	EQUI Co-Ent	34,71	26,03
BIKE U SP ZOO (Pologne)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
BONAVENTURA STRASSENERHALTUNG GmbH (Autriche)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
CAOG AIRPORT OPERATIONS Ltd (Chypre)	ENT COMM	36,00	27,39	ENT COMM	36,00	27,00
CENTRE DES MÉTIERS DE L'AÉRIEN (Côte d'Ivoire)	EQUI Ent Ass	50,00	38,04	EQUI Ent Ass	50,00	37,49
COMPANY OPERADORA Y MANTENEDORA GOLFO CENTRO (Mexique)	EQUI Ent Ass	36,50	27,77	EQUI Ent Ass	36,50	27,37
CONTIR SRL (Italie)	GLOB	100,00	53,87	GLOB	100,00	49,80
E&I MOVILIDAD MEXICO	EQUI Co-Ent	50,00	38,04			
EASYTRIP SERVICES CORPORATION (Philippines)	EQUI Co-Ent	34,00	25,87	EQUI Co-Ent	34,00	25,49
EASYTRIP SERVICES IRELAND Ltd (Irlande)	EQUI Co-Ent	49,99	38,04	EQUI Co-Ent	49,99	37,49
EGIS ALGÉRIE SPA (Algérie)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS BEIJING ENGINEERING CONSULTING (Chine)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS BULGARIE EAD (Bulgarie)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS CAMEROUN (Cameroun)	GLOB	100,00	76,03	GLOB	100,00	74,94
EGIS CONSULTÓRIA SAS	GLOB	100,00	76,08			
EGIS EMIRATES LLC	GLOB	100,00	68,47	GLOB	100,00	67,491
EGIS ENGENHARIA E CONSULTÓRIA Ltda (ex-LENC) (Brésil)	GLOB	100,00	72,00	GLOB	100,00	70,97
EGIS GEOPLAN PVT Ltd (Inde)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS INDIA CONSULTING ENGINEERS PVT Ltd (Inde)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS INDONESIA (Indonésie)	GLOB	100,00	41,84	GLOB	100,00	41,24
EGIS INFRAMAD (Madagascar)	GLOB	100,00	54,02	GLOB	100,00	53,24
EGIS INVESTMENT PARTNERS – A8 (Luxembourg)	GLOB	100,00	20,02	GLOB	100,00	19,73
EGIS INVESTMENT PARTNERS – INFRASTRUCTURE (Luxembourg)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS INVESTMENT PARTNERS – M25 (Luxembourg)	GLOB	100,00	15,22	GLOB	100,00	15,00
EGIS INVESTMENT PARTNERS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	43,53	GLOB	100,00	42,90
EGIS INVESTMENT SARL (Luxembourg)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS KENYA (Kenya)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS LAGAN SERVICES (Irlande)	EQUI Co-Ent	50,00	38,04	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
EGIS MONACO (Monaco)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS PARKING SERVICES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	57,06	GLOB	100,00	56,24
EGIS POLAND SP Zoo (Pologne)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS ASIA PACIFIC PTY Ltd (Australie)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS CANADA Inc. (Canada)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS INCORPORATION (Etats-Unis)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS IRELAND Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS RAIL ISRAËL (Israël)	GLOB	100,00	76,07	GLOB	100,00	74,98
EGIS RAIL PTE (Singapour)	GLOB	100,00	76,07	GLOB	100,00	74,98

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
EGIS RAIL THAÏLANDE (Thaïlande)	GLOB	100,00	45,65	GLOB	100,00	44,99
EGIS RAIL USA, Inc. (États-Unis)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,98
EGIS ROAD & TUNNEL OPERATIONS IRELAND Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION AUSTRALIA PTY Ltd (Australie)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION CONGO SAS	GLOB	100,00	76,08			
EGIS ROAD OPERATION CROATIA (Croatie)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION INDIA (Inde)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION M40 Ltd (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION POLOGNE (Pologne)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROMANIA (Roumanie)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EGIS SAUDI ENGINEERING CONSULTANCY (Arabie Saoudite)	GLOB	100,00	76,08			
EGIS TUNEL ISLETMECILIGI AS (Turquie)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
Egis Ukraina LLC	GLOB	100,00	76,08			
EGISMEX (Mexique)	GLOB	100,00	76,07	GLOB	100,00	74,99
ENGLAND TIR SpA (Italie)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
EP INFRASTRUKTURPROJEKTENTWICKLUNG (Autriche)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
FULTON HOGAN EGIS (Australie)	EQUI Co-Ent	50,00	38,04	EQUI Co-Ent	50,00	37,50
GEBZE IZMIR (Turquie)	EQUI Co-Ent	50,00	38,04	EQUI Co-Ent	50,00	37,50
H&E ENERGY Ltd	EQUI Co-Ent	50,00	38,04			
HeBra HOLDING GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
HELIOS (Angleterre)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
HERMES AIRPORTS Ltd (Chypre)	EQUI Ent Ass	20,00	15,22	EQUI Ent Ass	20,00	15,00
ICTAS EGIS (Turquie)	EQUI Co-Ent	51,00	38,80	EQUI Co-Ent	51,00	38,24
INHABIT (Hong Kong)	GLOB	100,00	45,65			
INTERNATIONAL ADMINISTRATIEKANTOOR JW VERSLUIS NV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
IOSIS MAROC ZFT (Maroc)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
ISIS BELGIQUE (Belgique)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
ITS ROAD SERVICES Ltd (Irlande)	EQUI Co-Ent	50,00	38,04	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
JMI PACIFIC (Thaïlande)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
LEM ANTWERPEN (Belgique)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
LEM OOSTENDE (Belgique)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
M6 TOLNA USEMELTETO KFT (Hongrie)	GLOB	100,00	63,91	GLOB	100,00	62,99
MIDLINK M7/M8 Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	50,97	GLOB	100,00	50,24
NEW MOBILITY VENTURE (Pays-Bas)				EQUI Ent Ass	47,50	35,62
NORTHLINK M1 Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	50,97	GLOB	100,00	50,24

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
OCACSA (Mexique)	GLOB	100,00	70,06	GLOB	100,00	69,05
PARACT (Côte d'Ivoire)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
PROJACS INTERNATIONAL BSC (Bahreïn)	GLOB	100,00	38,80	GLOB	100,00	38,24
PROJACS INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT WILL (Koweït)	GLOB	100,00	38,80	GLOB	100,00	38,24
ROAD SAFETY OPERATION IRELAND Ltd (Irlande)	EQUI Co-Ent	42,00	31,95	EQUI Co-Ent	42,00	31,50
SEMALY PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	76,07	GLOB	100,00	74,98
SEMALY UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	76,07	GLOB	100,00	74,98
SEMOVEPARK	EQUI Ent Ass	49,00	37,28			
SOUTHLINK N25 Ltd (Irlande)	GLOB	100,00	50,97	GLOB	100,00	50,24
TEN DESIGN ARCHITECTURE Ltd (Chine)				GLOB	100,00	41,24
TEN DESIGN FZ-LLC (Émirats arabes unis)				GLOB	100,00	41,24
TEN DESIGN GROUP Ltd (Hong Kong)				GLOB	100,00	41,24
Ten Design Group Ltd (sous-groupe)	GLOB	100,00	41,84			
TRANS CANADA FLOW TOLLING Inc. (Canada)	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
TRANSLINK INVESTMENT (Australie)	EQUI Co-Ent	50,00	38,04	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
TRANSPASS BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
TRANSPASS HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
TRANSPASS SERVICES BV (Pays- Bas)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
TRANSROUTE UK Ltd (Grande- Bretagne)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
TUNNEL NETWORK SERVICES (Australie)	GLOB	100,00	76,08	GLOB	100,00	74,99
VIA4 SA (Pologne)	EQUI Co-Ent	45,00	34,24	EQUI Co-Ent	45,00	33,75
GROUPE TRANSDEV						
Transdev Group	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
<i>Siège social : 32, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux</i>						
ALGÉRIE						
VEOLIA TRANSPORT PILOTE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
ALLEMAGNE						
AHRWEILER VERKEHRS GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
ALPINA IMMOBILIEN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
BAYERISCHE OBERLANDBAHN GmbH IG	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
BAYERISCHE REGIOBAHN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
EISENBAHN VERKEHRS SERVICE GESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	66,00			
EUROBUS VERKHERS-SERVICE GmbH	GLOB	100,00	66,00			
EVERRIDE GmbH	GLOB	100,00	66,00			
FREIBERGER EISENBAHNGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	56,10			
GRIENSTEIDL GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
HABUS GmbH VERKEHRSBETRIEBE	EQUI Co-Ent	51,00	33,66	EQUI Co-Ent	51,00	35,70
HEIDENHEIMER VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	49,39	GLOB	100,00	52,39

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
KRAFTVERKEHRSGESELLESCHAFT DREILANDERECK MBH	GLOB	100,00	66,00			
KSA GmbH (ex-KSA VERWALTUNG GmbH AUGSBURG)	EQUI Co-Ent	49,00	32,34	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
KSI GmbH & CO.KG (ex-KSI GmbH & CO.KG AUGSBURG)	EQUI Co-Ent	49,00	32,34	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
MARTIN BECKER GmbH & CO.KG	GLOB	100,00	66,00			
MB MOSELBAHN VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	66,00			
MOBUS MARKISCH-ODERLAND BUS GmbH	GLOB	100,00	66,00			
MOVE ON TELEMATIC SERVICE GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
NASSAUISCHE VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
NBRB TEILE UND LOGISTIKGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	44,02	GLOB	100,00	46,69
NIEDERSCHLESISCHE VERKEHRSGESELLSCHAFT GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	59,50
NORDDEUTSCHE VERKEHRSBETRIEBE GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
NORD-OSTSEE-BAHN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
NORDWESTBAHN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
NUTZFAHRZEUGZENTRUM MITTEL RheIN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
OBERLANDBAHN FAHRZEUGBEREITSTELLUNGS GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
OMNIBUS-VERKEHR RUOFF GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
OSL BUS GmbH	GLOB	100,00	66,00			
OSTSEELAND VERKEHR GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
PALATINA BUS GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
R M V BETEILIGUNGS GmbH	EQUI Co-Ent	50,00	33,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
REGIONALBUS OBERLAUSITZ GmbH	GLOB	100,00	48,84			
REGIONALBUS WEST GmbH	GLOB	100,00	66,00			
REGIONALVERKEHR WESTSACHSEN GmbH	GLOB	100,00	66,00			
RHEIN-BUS VERKEHRSBETRIEB GmbH	EQUI Co-Ent	51,00	33,66	EQUI Co-Ent	51,00	35,70
ROHDE VERKEHRSBETRIEBE GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SAX-BUS EILENBURGER BUSVERKEHR GmbH	GLOB	100,00	36,96	GLOB	100,00	39,20
SCHAUMBURGER VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	33,66	GLOB	100,00	35,70
STADTBUS BAD KREUZNACH GmbH	GLOB	100,00	66,00			
STADTBUS SCHWÄBISCH HALL GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
STADTBUS ZWEIBRUCKEN GmbH	GLOB	100,00	66,00			
STENDAL BUS GmbH	GLOB	100,00	66,00			
TAETER-TOURS GmbH	GLOB	100,00	33,66	GLOB	100,00	35,70
TRANS REGIO DEUTSCHE REGIONALBAHN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BAHN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BUSSERVICE GmbH (ex- BUSTOURISTIK TONNE GmbH)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
TRANSDEV HANNOVER	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV INSTANDHALTUNG GmbH (ex-EISENBAHNWERKSTATT-GESELLSCHAFT MBH)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MITTELDEUTSCHLAND GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NIEDERSACHSEN/WESTFALEN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NORD GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV OSTWESTFALEN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PERSONALSERVICE GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV REGIO GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV REGIO OST GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV RHEINLAND GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV RHEIN-MAIN GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SACHSEN-ANHALT GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SE&CO.KG	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV SERVICE GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SERVICE WEST GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SHUTTLE GmbH (ex-VERKEHRSBETRIEB RHEIN LAHN GmbH)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV STADT GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SUD-WEST GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV TAUNUS GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VERTRIEB GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VERWALTUNGS SE	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV WEST GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
VERKEHRSBETRIEB LAHN DILL GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN EIFEL MOSEL GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
VERKEHRSBETRIEBE MINDEN-RAVENSBERG GmbH I.L	GLOB	100,00	66,00			
VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH BAD KREUZNACH	GLOB	100,00	66,00			
VERKEHRSGESELLSCHAFT ZWEIBRUCKEN GmbH	GLOB	100,00	66,00			
VERWALTUNGSGESELLSCHAFT DER FIRMA MARTIN BECKER MBH	GLOB	100,00	66,00			
VIO VERKEHRSGESELLSCHAFT IDAR-OBERSTEIN GmbH	GLOB	100,00	66,00			
WEST – BUS GmbH	EQUI Co-Ent	49,00	32,34	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
WÜRTEMBERGISCHE BUS-GESELLSCHAFT GmbH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
WÜRTEMBERGISCHE EISENBAHN-GESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
AUSTRALIE						
ACN 105 260 099	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
BRISBANE FERRIES	EQUI Co-Ent	50,00	33,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
BUSLINK VIVO PTY Ltd	EQUI Co-Ent	50,00	33,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
CONNEX MELBOURNE PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
GREAT RIVER CITY LIGHT RAIL PTY Ltd	GLOB	100,00	46,20			
HARBOUR CITY FERRIES PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
MAINCO MELBOURNE PTY Ltd	EQUI Co-Ent	30,00	19,80	EQUI Co-Ent	30,00	21,00
METROLINK VICTORIA PTY Ltd	EQUI Co-Ent	50,00	33,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
TRANSAMO AUSTRALASIA	GLOB	100,00	62,73	GLOB	100,00	66,54
TRANSDEV AUSTRALASIA PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AUSTRALIA PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BRISBANE FERRIES PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV FERRIES SYDNEY PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV LINK PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MAINTENANCE SERVICES PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MELBOURNE PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NSW PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NSW SOUTH PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV QUEENSLAND PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SOUTH WEST PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SYDNEY FERRIES PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SYDNEY PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV TSL PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VICTORIA PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV WA PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
VIVO CONNECT PTY Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
BELGIQUE						
EUROLINES BELGIQUE				GLOB	100,00	70,00
CANADA						
947465 ONTARIO LIMITED	GLOB	100,00	66,00			
CHECKER LIMOUSINE Inc.	GLOB	100,00	66,00			
CITYWAY CANADA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
MOBILINX HURONTARIO SERVICES	GLOB	100,00	66,00			
ONTARIO LIMITED	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV CANADA Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV HURONTARIO EQUITY HOLDING	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV QUEBEC, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SERVICES (CANADA) Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
VOYAGEUR PATIENT TRANSFER SERVICES Inc.	GLOB	100,00	66,00			
YORK BRT SERVICES I Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CHILI						
REDBUS URBANO SA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
REDSUPPORT SPA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
REDVAN SPA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV CHILE SA (ex-VEOLIA TRANSPORT CHILE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
COLOMBIE						
BOGOTA MOVIL OPERACION SUR SAS	EQUI Co-Ent	50,00	33,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
BOGOTA MOVIL PROVISION SUR SAS	EQUI Co-Ent	50,00	33,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
CITY MOVIL	EQUI Co-Ent	25,63	16,92	EQUI Co-Ent	29,05	20,34
CIUDAD MOVIL	EQUI Co-Ent	38,50	25,41	EQUI Co-Ent	38,50	26,95
CONEXION MOVIL	EQUI Co-Ent	33,41	22,05	EQUI Co-Ent	33,41	23,38
TRANSDEV COLUMBIA SAS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CORÉE						
RATP DEV TRANSDEV KOREA (ex-VT RATP KOREA)	EQUI Co-Ent	50,00	33,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SEOUL LINE 9				GLOB	100,00	30,80
ESPAGNE						
CGT, SA, CGEA CONNEX, SA, MARFINA, SL, ARANDE, SL Y SOLER & SAURET, SA, UTE LEY 18/1982, DE 26 DE MAYO	EQUI Co-Ent	66,00	43,56	EQUI Co-Ent	66,00	46,20
DETREN COMPANIA GENERAL DE SERVICIOS FERROVIARIOS, SL, MARFINA, SL Y ARANDE, SL, UTE, LEY 118/1982, DE 26 DE MAYO	EQUI Co-Ent	66,00	43,56	EQUI Co-Ent	66,00	46,20
TRANSDEV DIVISION ESPAÑA, SLU (ex-VEOLIA TRANSPORTE ESPAÑA SLU)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV OPERADOR, SLU (ex-TRANSDEV ESPAÑA SLU)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTE METROPOLITANO TRANSMIÑO	GLOB	100,00	65,99			
UNIÓN TEMPORAL DE EMPRESAS	GLOB	100,00	42,90			
ÉTATS-UNIS						
10-10 TAXI AR, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
10-10 TAXI FL 1, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
10-10 TAXI MN, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
10-10 TAXI NY, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
10-10 TAXI TX 1, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
10-10 TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
ABCOCK RANCH TRANSPORTATION SERVICES, LLC	GLOB	100,00	66,00			
AIRLINES ACQUISITION CO., Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
AIRPORT LIMOUSINE SERVICE, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
ASSOCIATED CAB, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
ATC PARTNERS LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
ATC/VANCOM OF ARIZONA, LIMITED PARTNERSHIP	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
BELLE ISLE CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
BLUE BOOTH INCORPORATED				GLOB	100,00	53,20
BLUE VAN JV				GLOB	100,00	53,20
BLUE VAN LEASING CORPORATION				GLOB	100,00	70,00
CENTRAL CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CENTURY CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CHAMPION CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CHECKER AIRPORT TAXI, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
CHECKER CAB ASSOCIATION, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CHECKER YELLOW CAB OF JACKSONVILLE, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CHOICE CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CIRCLE CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CITYWAY USA	GLOB	100,00	66,00			
CLASSIC CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CLEARWATER TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CLOUD 9 SHUTTLE, Inc.				GLOB	100,00	70,00
COAST CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
COLONIAL CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
COLORADO AIRPORT SHUTTLE SERVICES, LLC				GLOB	100,00	70,00
COLORADO CAB COMPANY, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
COLORADO SPRINGS TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
COLORADO TRANS MANAGEMENT, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
COMPUTER CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CONNEX RAILROAD, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CORDIAL CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
DHTC, LLC				GLOB	100,00	70,00
DULLES TRANSPORTATION PARTNERSHIP				GLOB	100,00	42,00
ENVIRO CAB, LLC TX	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
ENVIROCAB, LLC VIRGINIA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF NEW YORK, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF THE DISTRICT OF COLUMBIA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
GREEN TOMATO CARS DC, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
GREEN TOMATO CARS VA, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
HUNTLEIGH TRANSPORTATION SERVICES, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
INTELLIRIDE, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
JIMMY'S CAB, Inc.				GLOB	100,00	70,00
KANSAS CITY LIMOUSINE LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
KANSAS CITY SHUTTLE LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
KANSAS CITY TAXI LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
MASSACHUSETTS BAY COMMUTER RAILROAD, LLC	GLOB	100,00	39,60	GLOB	100,00	42,00
MCLEAN CONSULTING, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
MINI BUS SYSTEMS, Inc.				GLOB	100,00	70,00
NATIONAL HARBOR TRANSPORTATION SERVICES, LLC				GLOB	100,00	49,00
OAK STREET SALES, Inc.				GLOB	100,00	70,00
PHOENIX TRANSIT JOINT VENTURE	GLOB	100,00	54,12	GLOB	100,00	57,40
PITTSBURGH CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
PITTSBURGH TRANSPORTATION COMPANY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
PITTSBURGH TRANSPORTATION GROUP CHARTER SERVICES, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
PROFESSIONAL FLEET MANAGEMENT, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
PROFESSIONAL TRANSIT MANAGEMENT, Ltd.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
PROFESSIONAL TRANSIT SOLUTIONS, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF ATTLEBORO, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF RACINE, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF TUCSON, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF WAUKESHA, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
PTM PARATRANSIT OF TUCSON, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
RAYRAY CAB COMPANY, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SACRAMENTO TRANSPORTATION, Inc.				GLOB	100,00	70,00
SAFETY CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SCOUT CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SE FLORIDA TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SECURE CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SELECT CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SENTINEL CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SERENE CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SERVICE CAB COMPANY, Inc.				GLOB	100,00	70,00
SFO AIRPORTER, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SHAMROCK CHARTERS, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SHAMROCK LEASING, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SHAMROCK LUXURY LIMOUSINE, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SHAMROCK TAXI OF FORT COLLINS, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLE ASSOCIATES, LLC				GLOB	100,00	70,00
SHUTTLE EXPRESS, Inc.				GLOB	100,00	70,00
SHUTTLEPORT ARIZONA JOINT VENTURE	GLOB	100,00	42,90	GLOB	100,00	45,50
SHUTTLEPORT CALIFORNIA, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLEPORT CONNECTICUT, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLEPORT DC, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLEPORT SERVICES ARIZONA, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SKYLINE CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SPENCER LEASING, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SPLIT				GLOB	100,00	70,00
SUN TAXICAB ASSOCIATION, Inc.				GLOB	100,00	70,00
SUNRISE CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SUPER SHUTTLE INTERNATIONAL, Inc.				GLOB	100,00	70,00
SUPER TRANSPORTATION OF FLORIDA, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERIOR CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE ARIZONA, Inc.				GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE ATLANTA, LLC				GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE DALLAS FORT WORTH, Inc.				GLOB	100,00	70,00

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
SUPERSHUTTLE FRANCHISE CORPORATION				GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE INTERNATIONAL DENVER, Inc.				GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE LAS VEGAS, LLC				GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE LEASING, Inc.				GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE LOS ANGELES, Inc.				GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE LOUISIANA, LLC				GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE OF HOUSTON, LLC				GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE OF MINNESOTA, Inc.				GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE OF PENNSYLVANIA, LLC				GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE ORANGE COUNTY, Inc.				GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE RALEIGH-DURHAM, Inc.				GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE SAN FRANCISCO, Inc.				GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE TENNESSEE, Inc.				GLOB	100,00	70,00
SUPERTAXI, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SUPREME CAB COMPANY, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TEMPE ARIZONA VF JOINT VENTURE	GLOB	100,00	56,10	GLOB	100,00	59,50
THE LIMO, Inc.				GLOB	100,00	70,00
THE YELLOW CAB COMPANY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ALTERNATIVE SERVICES, Inc.	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV BUS ON DEMAND, LLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BUSINESS SOLUTION	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV NORTH AMERICA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ON DEMAND Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SERVICES Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
UNIFIED DISPATCH, LLC				GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORTATION MAINTENANCE AND INFRASTRUCTURE, Inc.	GLOB	100,00	46,20	GLOB	100,00	70,00
WASHINGTON SHUTTLE, Inc.				GLOB	100,00	63,00
WIER TRANSPORTATION	GLOB	100,00	32,34	GLOB	100,00	34,30
YC HOLDINGS, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
YELLOW CAB ASSOCIATION, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
YELLOW CAB COMPANY OF PITTSBURGH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
YELLOW TAXI ASSOCIATION, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
ZTRIP, Inc.	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
FINLANDE						
TRANSDEV ESPOO OY (ex-VEOLIA TRANSPORT ESPOO OY)				GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV FINLAND OY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV HELSINKI OY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VANTAA OY (ex-VEOLIA TRANSPORT VANTAA OY)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
FRANCE						
AERO PISTE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
AEROPASS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
AIRCAR	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
ALBATRANS	EQUI Ent Ass	57,55	37,98	EQUI Ent Ass	57,55	40,29
ALTIBUS.COM	GLOB	100,00	43,54	GLOB	100,00	46,18
AMBULANCES GUIRADO	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
AMBULANCES MARTEGALES (ex-SARL MARTEGALES)	GLOB	100,00	66,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
AMBULANCES PONT DE L'ARC (ex-SARL PONT-DE-L'ARC)	GLOB	100,00	66,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
ANTRAS HOLDING	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
ARY	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
ATRIOM DE BEAUVAISIS	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
ATRIOM DU COMPIÉGNOIS	GLOB	100,00	63,30	GLOB	100,00	67,13
AUTOBUS AUBAGNAIS	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	70,00
AUTOBUS AURÉLIENS	GLOB	100,00	45,98	GLOB	100,00	48,77
AUTOBUS DE L'ÉTANG	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
AUTOCARS ALIZES	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
AUTOCARS DARCHE-GROS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
AUTOCARS MARNE-LA-VALLÉE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
AUTOCARS MUSSO	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
AUTOCARS SABARDU	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
AUTOCARS TOURNEUX	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
BESANÇON MOBILITÉ	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
BIÈVRE BUS MOBILITÉS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
BIO SERVICE LOGISTIQUE	GLOB	100,00	66,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
BUS EST	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CARBU WASH	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CARS DU PAYS D'AIX	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CAUX SEINE MOBILITÉ	GLOB	100,00	36,29			
CEA TRANSPORTS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CENTRALE DE RÉSERVATION EUROPE AUTOCAR	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CFTA CENTRE OUEST	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
CIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS	GLOB	100,00	65,95	GLOB	100,00	69,94
CITRAM AQUITAINE	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
CITRAM PYRÉNÉES	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
CITYWAY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE DES BACS DE LOIRE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OUEST PARISIEN	EQUI Co-Ent	50,00	33,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU PAYS DE VANNES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRANSPORT INTERURBAIN	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
COMPAGNIE OCÉANE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CONNEX LOCATION CARS ET BUS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CONTRÔLE DE STATIONNEMENT EN VOIRIE	GLOB	100,00	46,20	GLOB	100,00	49,00
CONTRÔLE PRÉVENTION SÛRETÉ (ex-TRANSDEV CONTRÔLE PRÉVENTION SÛRETÉ)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
DELEYROLLE AAAC (ex-SARL DELEYROLLE AAAC)	GLOB	100,00	63,36	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
EAP	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
ÉTABLISSEMENTS BREMOND FRÈRES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
ÉTABLISSEMENTS MONEGER ET COMPAGNIE	GLOB	100,00	65,97	GLOB	100,00	69,97
EURE-ET-LOIR MOBILITÉ	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
EUROLINES FRANCE				GLOB	100,00	70,00
FARGO FINANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
FLEET ME				GLOB	100,00	70,00
FLYBUS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
FOURAS AIX	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
FRIOUL IF EXPRESS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
GROUPEMENT D'ENSEIGNEMENT DU TRANSPORT SANITAIRE (ex-SARL GETS)	GLOB	100,00	66,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
IBERFRAN	EQUI Co-Ent	12,71	8,39	EQUI Co-Ent	12,71	8,90
IBEROLINES	EQUI Co-Ent	25,42	16,78	EQUI Co-Ent	25,42	17,79
INTER PISTES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
INTERVAL	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
KERDONIS	GLOB	100,00	65,99	GLOB	100,00	70,00
LAE GIE A 13	GLOB	100,00	64,15			
LES AUTOBUS DU FORT	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
LES CARS D'ORSAY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
LES CARS ROSE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS	GLOB	100,00	64,59	GLOB	100,00	68,50
LES COURRIERS DE L'AUBE	GLOB	100,00	65,96	GLOB	100,00	69,93
LES COURRIERS DE SEINE-ET-OISE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
LES LIGNES DU VAR	GLOB	100,00	65,96	GLOB	100,00	69,96
L'IMMOBILIÈRE DES FONTAINES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
LITTORAL (ex-EURL LITTORAL)	GLOB	100,00	66,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
MAINTENANCE, ÉTUDES ET RÉALISATIONS EN CIRCULATION URBAINE ET RÉGULATION	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
MECA PISTE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
MIDI PROVENCE (ex-SARL MIDI-PROVENCE)	GLOB	100,00	66,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
MOBILINK (ex-CIOTABUS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
MOBILITÉ ET SERVICES	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
MOUV'IDÉES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
MULHOUSE MOBILITÉS	GLOB	100,00	57,97	GLOB	100,00	61,49
N°4 MOBILITÉS	GLOB	100,00	63,80	GLOB	100,00	67,66
NOUVELLE MÉDISUD (ex-EURL MÉDISUD)	GLOB	100,00	66,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
ODULYS	GLOB	100,00	36,30	GLOB	100,00	38,50
PARTORPEN SANITRANS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
PHOEBUS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
PÔLE ÎLE-DE-FRANCE IMMOBILIER AND FACILITIES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
PREVOST	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
PROVENCE SECOURS (ex-SARL PROVENCE SECOURS)	GLOB	100,00	66,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
PROXIWAY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	69,99
RATP DEV TRANSDEV ASIA SA	EQUI Co-Ent	50,00	33,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
RÉGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS	GLOB	100,00	47,13	GLOB	100,00	49,98
RHÔNEXPRESS	EQUI Ent Ass	28,20	18,61	EQUI Ent Ass	28,20	19,74
SERI 49	GLOB	100,00	65,59	GLOB	100,00	69,57
SAEM DES AUTOCARS ET AUTOBUS AUNIS ET SAINTONGE	EQUI Co-Ent	49,98	32,99	EQUI Co-Ent	49,98	34,99
SANTÉ MOBILITÉ SERVICES	GLOB	100,00	46,20	GLOB	100,00	49,00
SAS AUTONOMIE ET SANTÉ	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SAS LA MIMETAINE (ex-SAS HOLDING MIMETAINE)	GLOB	100,00	66,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SCI DU CLOS PIERVIL	GLOB	100,00	65,89	GLOB	100,00	69,89
SCI LA MARE AU MOULIN	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SCI LE PRÉ BOUDROT	EQUI Co-Ent	49,00	32,34	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
SENONAIS MOBILITÉS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SEVM SAS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SITE.OISE	GLOB	100,00	43,56	GLOB	100,00	46,20
SNC MASSILIA				GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ AÉROPORTUAIRE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE BEAUVAIS	EQUI Co-Ent	49,00	32,34	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'AÉROPORT DE LA RÉGION DE LILLE	EQUI Ent Ass	34,00	22,44	EQUI Ent Ass	34,00	23,80
SOCIÉTÉ DE PRESTATIONS TRANSDEV IDF	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS AUTOMOBILES ET DE VOYAGES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE CALAIS ET EXTENSIONS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE DUNKERQUE ET EXTENSIONS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION THONONAISE	EQUI Co-Ent	50,00	33,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU BASSIN CHELLOIS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS LIBOURNAIS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS PAR AUTOCARS DE L'OUVEST PAYS DE LA LOIRE	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION AÉROPORTUAIRE AIR'PY (ex-AIR PY)	EQUI Ent Ass	24,50	16,17	EQUI Ent Ass	24,50	17,15
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION AMBULANCES LA MIMETAINE (ex-SARL SE LA MIMETAINE)	GLOB	100,00	66,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE TRANSPORTS ET DE RÉPARATIONS AUTOMOBILES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ NIÇOISE D'ENLÈVEMENT ET DE GARDIENNAGE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ NOUVELLE AMBULANCES PATRICK (ex-SARL PATRICK)	GLOB	100,00	66,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
SOCIÉTÉ NOUVELLE CPL	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIÉTÉ VAROISE DE TRANSPORTS				GLOB	100,00	70,00
SOLEA	GLOB	100,00	57,97	GLOB	100,00	61,48
SPC MOBILITÉS (ex-SOCIÉTÉ DE SERVICES ET D'EXPLOITATION DE GARES ROUTIÈRES)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SUD CARS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SUD LOGISTIQUE (ex-SARL SUD LOGISTIQUE)	GLOB	100,00	66,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SURESNES UP	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TCRM TRANSP. COMMUN RÉGION METZ	EQUI Ent Ass	39,96	26,37	EQUI Ent Ass	39,96	27,97
TIPS	GLOB	100,00	61,38	GLOB	100,00	65,10
TPMR STRASBOURG	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TPMR TOULOUSE	GLOB	100,00	65,96	GLOB	100,00	69,96
TPMR TOURS	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANS VAL-DE-FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANS VAL-D'OISE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSAMO	GLOB	100,00	62,73	GLOB	100,00	66,54
TRANSBUSÉVRY (ex-TRANSÉVRY)	EQUI Ent Ass	44,37	29,28	EQUI Ent Ass	44,37	31,06
TRANSDEV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AÉROPORT CARCASSONNE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AÉROPORT LIAISONS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AÉROPORT PERPIGNAN	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AÉROPORT SERVICES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AÉROPORT TRANSIT	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AGGLOMÉRATION DE BAYONNE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ALBERTVILLE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ALPES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ALPES-MARITIMES	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,98
TRANSDEV ANNONAY (ex-SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'ANNONAY DAVEZIEUX ET EXTENSIONS)	GLOB	100,00	62,77	GLOB	100,00	66,57
TRANSDEV ARLES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ARTOIS (ex-LES AUTOBUS ARTÉSIENS)	GLOB	100,00	65,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV ARTOIS GOHELLE (ex-ARTOIS GOHELLE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AUVERGNE				GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AUXERROIS (ex-AUXERROIS MOBILITÉS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BASSIN ANNECIEN (ex-VOYAGES CROLARD)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BASSIN D'ARCACHON	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BEAUVAISIS MOBILITÉ (ex-BEAUVAISIS MOBILITÉ)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,98
TRANSDEV BFC EST (ex-TRANSDEV PAYS D'OR)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BFC NORD (ex-RAPIDES DE BOURGOGNE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BFC SUD (ex-RAPIDES DE SAÔNE-ET-LOIRE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
TRANSDEV BRIANÇON (ex-SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS BRIANÇONNAIS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BRIVE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BUSINESS INFORMATION SOLUTIONS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV CARGO	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV CHAMBÉRY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV CMT (ex-CREUSOT MONTCEAU TRANSPORTS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV COMPAGNIE AXONAISE (ex-COMPAGNIE SAINT-QUENTINOISE DE TRANSPORTS)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV CÔTE D'AZUR (ex-RAPIDES DE CÔTE D'AZUR)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV DAUPHINE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV DRÔME	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV DU MARSAN	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV DURANCE	GLOB	100,00	39,60			
TRANSDEV ESPACES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV EURE-ET-LOIR (ex-TRANSPORTS D'EURE-ET-LOIR)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV EUROLINES				GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV EXPRESS GRAND OUEST	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV EXPRESS RHÔNE-ALPES AUVERGNE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV EXPRESS SUD-OUEST	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV FOUGÈRES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV GRAND EST	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV GROUP INNOVATION	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV HAUTE-SAVOIE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ICM	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV IDF CSP CONTRÔLE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ÎLE-DE-FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ISTRE	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV LA ROCHELLE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV LE HAVRE (ex-COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCÉANE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV LITTORAL NORD (ex-LITTORAL NORD AUTOCARS)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV LOCATION DE VÉHICULE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV LOIR-ET-CHER (ex-STE DES TRANSPORTS DEP DU LOIR-ET-CHER)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV LOIRET (ex-LES RAPIDES DU VAL-DE-LOIRE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV LYS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MÂCONNAIS BEAUJOLAIS (ex-MÂCONNAIS BEAUJOLAIS MOBILITÉS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MANOSQUE	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV MARITIME LA ROCHELLE	GLOB	100,00	66,00			

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
TRANSDEV MARTIN (ex-AUTOCARS MARTIN HAUTE TARENTEAISE VOYAGES)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MÉDITERRANÉE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MOBILITÉ MONTPELLIER MÉTROPOLE	GLOB	100,00	62,70			
TRANSDEV MONACO (ex-RAPIDES DU LITTORAL)	GLOB	100,00	65,90	GLOB	100,00	69,90
TRANSDEV MONT BLANC BUS (ex-MONT-BLANC BUS)	GLOB	100,00	49,43	GLOB	100,00	52,42
TRANSDEV MONT SAINT MICHEL (ex-COMPAGNIE DES PARCS ET DES PASSEURS DU MONT SAINT-MICHEL)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV MONTPELLIER	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NANCY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NÎMES MOBILITÉ	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NIORT AGGLOMÉRATION	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NORD (ex-AUTOCARS DE L'AVESNOIS)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV NORMANDIE INTERURBAIN (ex-VOYAGE ET TRANSPORTS DE NORMANDIE)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV NORMANDIE MANCHE (ex-NORMANDIE VOYAGES)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV NORMANDIE PAYS DE CAUX (ex-ECAUXMOBILITÉ)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV NORMANDIE VAL DE SEINE (ex-TRANSPORTS DU VAL DE SEINE)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV OCCITANIE LITTORAL (ex-PAYS D'OC MOBILITÉS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV OCCITANIE OUEST (ex-CAP PAYS CATHARE)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV OCCITANIE PAYS NÎMOIS (ex-SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX DU GARD)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV OISE CABARO (ex-CABARO)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV OUTRE MER	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PARIS EST	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PARIS SUD				GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PARK (ex-TRANSDEV STATIONNEMENT)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PARK BAGNEUX	GLOB	100,00	49,50	GLOB	100,00	52,50
TRANSDEV PARK LAVAL (ex-LAVAL UP)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PARK RAMBOUILLET (ex-RAMBOUILLET UP)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PARK SERVICES (ex-URBIS PARK SERVICES SAS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PAYS ROCHEFORTAIS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PAYS SAINT QUENTINOIS (ex-SAINT-QUENTIN MOBILITÉ)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PICARDIE	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV POITOU-CHARENTES	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
TRANSDEV RAIL BRETAGNE (ex-CFTA)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV RAIL PUY DE DÔME (ex-CFTA PUY DE DÔME)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV RAIL RHÔNE (ex-CFTA RHÔNE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV REIMS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV RHÔNE ALPES (ex-TRANSDEV RHÔNE-ALPES INTERURBAIN)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV ROANNE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ROYAN ATLANTIQUE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SAINT-DIZIER	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SAVOIE (ex-TRANSAVOIE)	GLOB	100,00	65,67	GLOB	100,00	69,65
TRANSDEV SERVICES RÉUNION	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SHUTTLE FRANCE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV STAC (ex-SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION CHÂLONNAISE)	GLOB	100,00	52,80	GLOB	100,00	56,00
TRANSDEV SUD	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SUD-OUEST	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV TOURAINE (ex-CIE DES AUTOCARS DE TOURAINE)	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV URBAIN	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV URBAIN DIEPPE (ex-SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS URBAINS DE DIEPPE)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV URBAIN GRAND VILLENEUVOIS (ex-VILLENEUVE MOBILITÉ)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV URBAIN LIBOURNAIS	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV URBAINS DU VALENCIENNOIS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VALENCE				GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VALENCE MOBILITÉ (ex-CITÉBUS DES DEUX RIVES)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VAUCLUSE (ex-SUD EST MOBILITÉS)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VERDUN	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV VICHY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VITROLLES (ex-TRANS PROVENCE)	GLOB	100,00	65,69	GLOB	100,00	69,67
TRANSPORTS DE TOURISME DE L'Océan	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
TRANSPORTS DU VAL-D'OISE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE COMBS-LA-VILLE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION AVIGNONAISE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS MARNE ET MORIN	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS PARIS BEAUVAIS	EQUI Co-Ent	49,00	32,34	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
TRANSPORTS PUBLICS DE L'AGGLOMÉRATION STÉPHANOISE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
TRANSPORTS RAPIDE AUTOMOBILE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
VAD	GLOB	100,00	65,98	GLOB	100,00	69,97
VAL-D'EUROPE AIRPORT	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
VE AIRPORT	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
VÉLOWAY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA EDF NICE AUTO-PARTAGE	EQUI Co-Ent	69,98	46,19	EQUI Co-Ent	69,98	48,99
VISUAL	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
GUERNESEY						
CAMELBACK INSURANCE LIMITED GUERNSEY	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
HONG KONG						
HONG KONG ENGINEERING	EQUI Co-Ent	50,00	33,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
HONG KONG TRAMWAYS Ltd (MEE)	EQUI Ent Ass	49,50	32,67	EQUI Ent Ass	49,50	34,65
VEOLIA TRANSPORT CHINA Ltd HK	GLOB	100,00	36,30	GLOB	100,00	38,50
VT RATP CHINA	EQUI Co-Ent	50,00	33,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
VT RATP CONSULTING Co. Ltd	EQUI Co-Ent	50,00	33,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
INDE						
METRO ONE OPERATION				GLOB	100,00	26,95
RATP DEV TRANSDEV INDIA	EQUI Co-Ent	50,00	33,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
IRLANDE						
TRANSDEV DUBLIN LIGHT RAIL, Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV IRELAND BUS, Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV IRELAND, Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
S2M DUBLIN LIGHT RAIL, Ltd	EQUI Co-Ent	49,00	32,34			
ISRAËL						
VEOLIA TRANSPORTATION ISRAEL, Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
LUXEMBOURG						
TRANSDEV RÉ	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
MAROC						
TRANSDEV RABAT SALE SA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
NOUVELLE-CALÉDONIE						
CARSUD SA (MEE)	EQUI Ent Ass	27,96	18,45	EQUI Ent Ass	27,96	19,57
NOUVELLE-ZÉLANDE						
HOWICK AND EASTERN BUSES Ltd	GLOB	100,00	66,00			
MANA COACH SERVICES Ltd	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV NEW ZEALAND Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV WELLINGTON Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AUCKLAND Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
PAYS-BAS						
ABEL TECHNOLOGIE BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
ACM OPLEIDINGEN BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
ACM ZORGOPLEIDINGEN BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
BEDRIJFSVERVOER LIMBURG BV				EQUI Co-Ent	17,28	12,10
CONEXXION MULTIMODAL BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
CONEXXION HAAGLANDEN BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
CONEXXION MOBILITY SERVICES BV (ex- CTS NOORD BV)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
CONNEXION NEDERLAND NV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
CONNEXION OPENBAAR VERVOER NV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
CONNEXION TAXI SERVICES BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
CONNEXION VLOOT BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
CONNEXION WATER BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
CONNEXION ZORGVERVOER BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
CONNEXION ZORGVERVOER ZUID HOLLAND BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
COÖPERATIE REGIONAL AMBULANCEVOORZIENING KENNERMERLAND UA	EQUI Ent Ass	50,00	33,00	EQUI Ent Ass	43,22	30,25
COÖPERATIE REGIONALE AMBULANCEVOORZIENING HAAGLANDEN UA	EQUI Ent Ass	25,00	16,50	EQUI Ent Ass	21,61	15,12
CXX AML MATERIEEL BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
DE GROOTH VERVOER BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
EUROLINES NETHERLANDS NV				GLOB	100,00	70,00
FUTURE TECHNOLOGY NEDERLAND BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
HERMES GROEP NV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
HERMES OPENBAAR VERVOER BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
OMNITAX BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
OPLEIDINGSINSTITUUT SPOEDEISENDE GENEESKUNDE BV	GLOB	100,00	66,00			
OV REGIO IJSSSELMOND BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
PARTEXX BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
PERSONEELSVORZIENING BRABANTS BUSVERVOER BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
PERSONENVERVOER GRONINGEN BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
PERSONENVERVOER VAN DIJK DELFTZIJL BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
PERSONENVERVOER ZUID-NEDERLAND BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
REISINFORMATIEGROEP BV	EQUI Ent Ass	32,80	21,65	EQUI Ent Ass	28,36	19,85
ROLINE BV				GLOB	100,00	60,49
SCHIPHOL TRAVEL TAX BV	EQUI Ent Ass	50,00	33,00	EQUI Ent Ass	43,22	30,25
STADSBUS GROEP MAASTRICHT NV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
STADSBUS MAASTRICHT PARTICIPATIES BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
STAN BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
STAN ECOZORG BV				GLOB	100,00	60,49
STICHTING AMBULANCEZORG NOORD EN OOST GELDERLAND	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
STICHTING REGIONALE AMBULANCEVOORZIENING ZEELAND	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
TAXI CENTRALE MIDDEN-BRABANT	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
TBC HOLDING BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
TECHNO SERVICE NEDERLAND NV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
TRANSDEV BBA HOLDING BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
TRANSDEV LIMBURG BV (ex-VEOLIA TRANSPORT LIMBURG BV)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
TRANSDEV LIMBURG BUS BV (ex-VEOLIA TRANSPORT LIMBURG BUS BV)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
TRANSDEV LIMBURG PERSONEEL BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
TRANSDEV LIMBURG RAIL BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
TRANSDEV LIMBURG TOUR (ex-VEOLIA TRANSPORT LIMBURG TOUR)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
TRANSDEV NOORD BRABANT NV (ex-VEOLIA TRANSPORT BRABANT NV)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
TRANSDEV ZEELAND FAST FERRIES BV (ex-VEOLIA TRANSPORT FAST FERRIES BV)	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
TRANZER BV	EQUI Ent Ass	12,96	9,90	EQUI Ent Ass	12,96	9,07
VERENIGING AMBULANCEZORG REGIO NOORD-HOLLAND NOORD IN COÖPERATIEF VERBAND UA	EQUI Ent Ass	50,00	33,00	EQUI Ent Ass	43,22	30,25
WITTE KRUIS AMBULANCE BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
WITTE KRUIS AMBULANCEZORG BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
WITTE KRUIS BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
WITTE KRUIS HOLDING BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
WITTE KRUIS IDELEN BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
WITTE KRUIS ZORG BV	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	60,49
WKA ZEELAND				GLOB	100,00	60,49
PORTUGAL						
AUTO VIAÇÃO AVEIRENSE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CAIMA TRANSPORTES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
EMPRESA DE TRANSPORTES ANTÓNIO CUNHA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
INTERCENTRO	GLOB	100,00	31,96	GLOB	100,00	33,90
INTERGALIZA	EQUI Co-Ent	25,42	16,78	EQUI Co-Ent	25,42	17,79
INTERNORTE	GLOB	100,00	33,56	GLOB	100,00	35,59
MINHO BUS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
RODOVIÁRIA DA BEIRA LITORAL	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
RODOVIÁRIA DO TEJO	EQUI Co-Ent	25,42	16,78	EQUI Co-Ent	25,42	17,79
RODOVIÁRIA DA BEIRA INTERIOR	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
RODOVIÁRIA DE ENTRE D'OURO E MINHO	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
RODOVIÁRIA DO LIS	EQUI Co-Ent	25,42	16,78	EQUI Co-Ent	25,42	17,79
RODOVIÁRIA DO OESTE	EQUI Co-Ent	25,42	16,78	EQUI Co-Ent	25,42	17,79
TRANSDEV DOURO	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV INTERIOR	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MOBILIDADE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NORTE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PARTICIPAÇÕES SGPS	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PORTO	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PORTUGAL ATIVIDADES AEROPORTUARIAS, UNIPessoal Lda	GLOB	100,00	66,00			
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE						
ANEXIA BUS SRO	GLOB	100,00	66,00			
BUS MANAGEMENT SRO	GLOB	100,00	59,58			

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
CSAD FRYDEK MYSTEK AS	GLOB	100,00	57,45			
CSAD HAVIROV AS	GLOB	100,00	57,45			
CSAD KARVINA AS	GLOB	100,00	57,45			
TRANSDEV CESKA REPUBLIKA SRO	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MORAVA	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA EUROLINES CZ AS				GLOB	100,00	70,00
ROYAUME-UNI						
BLAZEFIELD BUSES	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
BLAZEFIELD TRAVEL GROUP	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
BURNLEY & PENDLE TRAVEL	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
COMET CAR HIRE, Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
CONNEX SOUTH EASTERN	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
HARROGATE & DISTRICT TRAVEL, Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
KEIGHLEY & DISTRICT TRAVEL, Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
LANCASHIRE UNITED, Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
ROSSENDALE TRANSPORT Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AIRPORT SERVICES	GLOB	100,00	66,00			
TRANSDEV BLAZEFIELD, Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV CLAIMS INVESTIGATIONS, Ltd	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NORTHERN BLUE	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PLC	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV TRAM UK	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV YORK	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
YORKSHIRE COASTLINER	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SUÈDE						
A BJORKS AB	GLOB	100,00	66,00			
ÅNGFARTYGSAKTIEBOLAGET STOCKHOLM-BILDÖSUND	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70
BJORKS BUSS AKTIEBOLAG	GLOB	100,00	66,00			
BJORKS BUSS i NARKE AB	GLOB	100,00	66,00			
BLIDÖSUNDSBOLAGET MANAGEMENT AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70
BLIDÖSUNDSBOLAGET AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70
BUSS OCH TAXI LOGISTIK I SVERIGE AB	GLOB	100,00	66,00			
BUSSDEPÅN I KRISTIANSTAD AB	EQUI Ent Ass	43,00	28,38	EQUI Ent Ass	43,00	30,10
BUSSGODS DALARNA AB	GLOB	100,00	66,00			
FLYGBUSSARNA	GLOB	100,00	66,00			
GÖTEBORGS-STYRSÖ SKÄRGÅRDSTRAFIK AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
KLOVSJO-RATAN TRAFIK AKTIEBOLAG AB	GLOB	100,00	66,00			
KOMMANDITBOLAGET BUSSNINGEN	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
LINDBERGS BUSS AB	GLOB	100,00	66,00			
MERRESOR AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
PEOPLE TRAVEL GROUP AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
SAMBUS AKTIEBOLAG	GLOB	100,00	66,00			
SILJAN BUSS AB	GLOB	100,00	66,00			

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
TRANSDEV NORTHERN EUROPE AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SVERIGE AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV UPPLAND AB	GLOB	100,00	66,00	GLOB	100,00	70,00
UTOREDERIET	GLOB	100,00	66,00			
VS & PERSSONS BUSSAR AB	GLOB	100,00	66,00			
GROUPE COENTREPRISE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ						
COENTREPRISE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90
<i>Siège social : 69-71, rue de Miromesnil – 75008 Paris</i>						
AIRTELIS	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90
ARTERIA	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90
CIRTÉUS	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90
CORES0	EQUI Ent Ass	4,78	4,78	EQUI Ent Ass	4,78	4,78
HGRT	EQUI Ent Ass	10,17	10,17	EQUI Ent Ass	10,16	10,16
IFA2	ENT COMM	14,95	14,95	ENT COMM	14,95	14,95
INELFE	ENT COMM	14,95	14,95	ENT COMM	14,95	14,95
RTE	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90
RTE IMMO	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90
RTE INTERNATIONAL	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90
AUTRES ENTITÉS INFRASTRUCTURE & TRANSPORT						
VERDUN PARTICIPATIONS 1	EQUI Ent Ass	49,00	49,00	EQUI Ent Ass	49,00	49,00
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	EQUI Ent Ass	33,20	33,20	EQUI Ent Ass	33,20	33,20
ADL PARTICIPATIONS	EQUI Ent Ass	24,50	24,50	EQUI Ent Ass	24,50	24,50
HIG – GRT GAZ	EQUI Ent Ass	32,35	32,35	EQUI Ent Ass	32,35	32,35
STOA	GLOB	100,00	83,33	GLOB	100,00	83,33
CDC ELAN PME	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PÔLE LA POSTE						
LA POSTE	EQUI Ent Ass	26,32	26,32	EQUI Ent Ass	26,32	26,32
<i>Siège social : 9, rue du Colonel-Pierre-Avia – 75015 Paris</i>						
GROUPE CNP						
CNP Assurances	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
<i>Siège social : 4, place Raoul-Dautry – 75716 Paris Cedex 15</i>						
FILIALES STRATÉGIQUES						
ARIAL CNP ASSURANCES	EQUI Co-Ent	16,36	16,36	EQUI Co-Ent	16,36	16,36
CAIXA ASSESSORIA E CONSULTÓRIA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
CAIXA CAPITALIZAÇÃO (Brésil)	EQUI Co-Ent	10,79	10,79	EQUI Co-Ent	10,79	10,79
CAIXA CONSÓRCIOS (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
CAIXA SAÚDE (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
CAIXA SEGURADORA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
CAIXA SEGUROS HOLDING SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
CAIXA SEGUROS PARTICIPAÇÕES SECURITÁRIAS Ltda (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
CAIXA VIDA E PREVIDENCIA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
CNP ASFALISTIKI (Chypre)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	20,49	20,49

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
CNP ASSURANCES COMPANIA DE SEGUROS (ex-CNP SEGUROS DE VIDA) (Argentine)	EQUI Co-Ent	31,28	31,28	EQUI Co-Ent	31,28	31,28
CNP ASSURANCES PARTICIPAÇÕES Ltda (ex-VORONEZH EMPREEDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES) (Brésil)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
CNP CAUTION	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
CNP CYPRIALIFE (Chypre)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	20,49	20,49
CNP CYPRUS INSURANCE HOLDINGS (Chypre)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	20,49	20,49
CNP CYPRUS PROPERTIES (Chypre)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	20,49	20,49
CNP CYPRUS TOWER Ltd (Chypre)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	20,49	20,49
CNP EUROPE LIFE (Irlande)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
CNP HOLDING BRASIL (Brésil)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
CNP LUXEMBOURG (Luxembourg)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
CNP PARTNERS (ex-VIDA DE SEGUROS Y REASEGUROS) (Espagne)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
CNP PARTNERS SOLUTION (Espagne)				EQUI Co-Ent	40,90	40,90
CNP PRAKTORIAKI (Grèce)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	20,49	20,49
CNP SA DE CAPITALIZACIÓN Y AHORRO P/FINES DETERMINADOS (Argentine)	EQUI Co-Ent	20,45	20,45	EQUI Co-Ent	20,45	20,45
CNP UNICREDIT VITA (Italie)	EQUI Co-Ent	23,52	23,52	EQUI Co-Ent	23,52	23,52
CNP ZOIS (Grèce)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	20,49	20,49
HOLDING CAIXA SEGUROS PARTICIPAÇÕES EM SAÚDE Ltda (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
MFPREVOYANCE SA	EQUI Co-Ent	26,58	26,58	EQUI Co-Ent	26,59	26,59
ODONTO EMPRESAS CONVENIOS DENTARIOS Ltda (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
PREVISUL (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
SANTANDER INSURANCE EUROPE Ltd (Irlande)	EQUI Co-Ent	20,86	20,86	EQUI Co-Ent	20,86	20,86
SANTANDER INSURANCE LIFE Ltd (Irlande)	EQUI Co-Ent	20,86	20,86	EQUI Co-Ent	20,86	20,86
SANTANDER INSURANCE SERVICES IRELAND Ltd (Irlande)	EQUI Co-Ent	20,86	20,86	EQUI Co-Ent	20,86	20,86
WIZ SOLUÇÕES E CORRETAGEM DE SEGUROS SA (ex-FPC PAR CORRETORA DE SEGUROS SA) (Brésil)	EQUI Ent Ass	5,29	5,29	EQUI Ent Ass	5,29	5,29
OPCVM						
CNP ACP 10 FCP				EQUI Co-Ent	17,65	17,65
CNP ACP OBLIG FCP				EQUI Co-Ent	22,09	22,09
ÉCUREUIL PROFIL 90	EQUI Co-Ent	23,28	23,28	EQUI Co-Ent	23,18	23,18
LBAM COURT TERME	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
NATIXIS IONIS				EQUI Co-Ent	40,30	40,30
OPCVM CAIXA CAPITALIZAÇÃO SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	10,79	10,79	EQUI Co-Ent	10,79	10,79
OPCVM CAIXA CONSÓRCIOS (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
OPCVM CAIXA SEGURADORA SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
OPCVM CAIXA VIDA E PREVIDENCIA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,17	21,17

GROUPE / SOCIÉTÉS	31.12.2019			31.12.2018		
	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt	Méthode	% d'intégration	% d'intérêt
OPCVM HOLDING CAIXA SEGUROS HOLDING SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,17	21,17
UNIVERS CNP 1 FCP	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
VIVACCIO ACT 5DEC	EQUI Co-Ent	34,06	34,06	EQUI Co-Ent	33,69	33,69
CNP ASSUR TRÉSORERIE PLUS	EQUI Co-Ent	40,90	40,90			
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES ET AUTRES						
AEP 3 SCI	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
AEP 4 SCI	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
ASSURBAIL PATRIMOINE	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
ASSUR-IMMEUBLE	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
ASSURISTANCE	EQUI Co-Ent	26,99	26,99	EQUI Co-Ent	27,00	27,00
CIMO	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
CNP IMMOBILIER	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
ÉCUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	EQUI Co-Ent	20,04	20,04	EQUI Co-Ent	20,04	20,04
FILASSISTANCE INTERNATIONAL	EQUI Co-Ent	26,99	26,99	EQUI Co-Ent	27,00	27,00
HOLDING D'INFRASTRUCTURES GAZIÈRES (DET. CNP)	EQUI Co-Ent	22,25	22,25	EQUI Co-Ent	22,26	22,26
LBP ACTIFS IMMO	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
OPCI AEP247	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
OPCI AEW IMCOM 1	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
OPCI AEW IMCOM 6				EQUI Co-Ent	40,90	40,90
OPCI MTP INVEST	EQUI Co-Ent	40,73	40,73	EQUI Co-Ent	40,43	40,43
OPCI RASPAIL	EQUI Co-Ent	40,82	40,82	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
OPCI FII RENDA CORPORATIVA ANGICO	EQUI Co-Ent	21,17	21,17			
OUTLET INVEST	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
SAS ALLERAY	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90
SICAC	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,90	40,90

Méthodes de consolidation :
 GLOB : Intégration globale
 EQUI Co-Ent : Mise en équivalence de coentreprise
 EQUI Ent Ass : Mise en équivalence d'entreprise associée
 ENT COMM : Entreprise commune.

13. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Mesdames, Messieurs,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques (« CaR »).

2 – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- PricewaterhouseCoopers Audit : les principales missions réalisées sur l'exercice 2019 ont porté sur des émissions de lettre de confort dans le cadre de programmes d'émission, des Due Diligences et des attestations ;
- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2019 ont porté sur des émissions de lettre de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations et des Due diligences.

3 – Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1^{er} janvier 2019 de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » exposée dans la note 1 – « Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

4 – Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valorisation des instruments financiers à la juste valeur*(Se référer aux notes 4.1 et 4.3 des comptes consolidés)*

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Le groupe CDC détient des instruments financiers évalués et comptabilisés à la juste valeur dont les variations sont enregistrées soit au compte de résultat soit en capitaux propres (recyclables et non recyclables). La juste valeur des instruments financiers est déterminée, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation reposant principalement sur des approches par le marché ou par le résultat (notamment méthodes d'actualisation des flux de trésorerie futurs et de l'actif net réévalué).</p> <p>Nous avons considéré la détermination de la juste valeur des instruments financiers comme un point clé de l'audit au 31 décembre 2019, en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> du risque d'incidence significative sur les résultats du Groupe, au regard de l'importance du poste au niveau des états financiers consolidés ; de l'importance du jugement requis pour la détermination des justes valeurs et du recours à des données non observables ; de la sensibilité des valeurs d'utilité à certains paramètres d'évaluation. <p>Au 31 décembre 2019, la valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultats s'élève à 10 674 millions d'euros et à la juste valeur par capitaux propres à 34 567 millions d'euros (cf. notes 4.1 et 4.3).</p>	<p>La direction a mis en place un dispositif de contrôle pour l'identification et le suivi opérationnel des actifs enregistrés à la juste valeur par résultat ou capitaux propres et pour l'évaluation de leur juste valeur.</p> <p>Nous avons examiné ce dispositif et testé, sur base d'échantillons, la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles clés portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'identification et le classement des actifs selon leur hiérarchie de valeur ; le choix des approches d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur ; la détermination des paramètres de marché (beta et prime de marché) ou d'évaluation (flux contractuels attendus le cas échéant, taux d'actualisation, taux de croissance, multiples d'Ebit ou d'Ebitda...). <p>Nous avons examiné, en lien avec nos experts en évaluation, une sélection de lignes du portefeuille au 31 décembre 2019 et réalisé les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> examen des données retenues par le Groupe (y compris scénarios économiques) et analyse critique de la méthodologie d'évaluation utilisée ; vérification arithmétique des modèles d'évaluation ; appréciation des paramètres d'évaluation (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, taux d'impôt, multiples sectoriels).

Gestion des accès et des habilitations sur les systèmes d'information concourant à la production des états financiers

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et des niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de fraudes ou d'erreurs imputables à des modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données sous-jacentes.</p> <p>Par ailleurs, l'exercice 2019 a été marqué par la refonte du SI Investisseurs (Sigma) initiée par le démarrage de l'outil front to back Murex sur le périmètre des actions cotées.</p> <p>La gestion des droits d'accès représente à ce titre un point clé de l'audit, qui fait par ailleurs l'objet d'une attention particulière de la Caisse de dépôts et consignations.</p>	<p>Les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ; prise de connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus de création, modification et suppression des droits d'accès des utilisateurs aux applications et infrastructures sous-jacentes ; évaluation de l'efficacité des contrôles clés mis en place dans le cadre du processus de recertification périodique des droits d'accès, validation de la couverture de l'exhaustivité du périmètre et test des contrôles clés mis en place par la direction ; appréciation des droits à haut privilège accordés aux utilisateurs au regard de leur rôle et responsabilité ; vérification de la correcte séparation des environnements de développement et de production ; réalisation, le cas échéant, de travaux spécifiques complémentaires sur les droits d'accès ; revue de la migration des données relatives aux actions cotées dans Murex, des flux et interfaces ainsi que du correct fonctionnement de l'application.

Valorisation des participations dans les entreprises et sociétés mises en équivalence*(Se référer à la note 4.10 des comptes consolidés)*

Risque identifié et principaux jugements	Notre approche d'audit
<p>Le poste « Participations dans les entreprises associées et coentreprises » représente au bilan un total de 24,5 milliards d'euros. Il comprend les titres détenus dans le cadre d'entreprises associées et de coentreprises comme indiqué dans les annexes aux comptes consolidés (note 4.10).</p> <p>Au 31 décembre 2019, ce poste comprend notamment les titres La Poste et une partie des titres CNP Assurances. L'opération de constitution d'un grand pôle financier public a été signée le 4 mars 2020. Elle conduit à constater une dilution dans la part CNP détenue. Cette partie des titres est classée en titres destinés à être cédés. Les titres maintenus dans le poste « Participations dans les entreprises associées et coentreprises » sont évalués comme indiqué ci-dessous</p> <p>La valeur des titres mis en équivalence correspond à la quote-part détenue (pourcentage d'intérêt) dans les capitaux propres des sociétés correspondantes, augmentée des éventuels écarts d'acquisition et d'évaluation. Cette valeur fait l'objet d'un test annuel de dépréciation, qui fait intervenir plusieurs techniques d'évaluation et diverses hypothèses macroéconomiques, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le recours à des éléments historiques (capitaux propres, cours de Bourse) ; ■ le recours à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires) ; ■ l'utilisation d'hypothèses de marché, notamment le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini. <p>Il s'agit d'une estimation qui requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. À ce titre, nous avons considéré que la valorisation des titres mis en équivalence constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons évalué les processus mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations pour mesurer l'éventuel besoin de dépréciation des titres mis en équivalence.</p> <p>En fonction des différentes méthodes retenues, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ vérifié que les données financières historiques retenues correspondent aux données validées par les auditeurs des sociétés concernées ; ■ examiné les éléments prévisionnels utilisés en nous assurant qu'ils étaient validés par les organes de direction des sociétés concernées, et en appréciant leur cohérence avec les hypothèses retenues pour les construire et les performances passées ; ■ impliqué, le cas échéant, nos experts en valorisation pour procéder à l'évaluation des hypothèses macroéconomiques utilisées et des taux d'actualisation retenus. <p>S'agissant des filiales incluses dans le périmètre de notre audit, nous avons apprécié la cohérence de la valeur des titres retenue par la Caisse des dépôts et consignations avec les conclusions des auditeurs des filiales concernées.</p>

5 — Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

6 — Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations par décision du directeur général appelé à statuer sur les comptes du 31 décembre 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la seizième année de leur mission sans interruption, dont quatorze années depuis que les titres de la Caisse des dépôts et consignations ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

7 — Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au CaR de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directeur général.

8 — Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et des risques (« CaR »)

Nous remettons au CaR un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au CaR, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au CaR la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le CaR des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 23 mars 2020

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Pierre Clavié

Cyrille Dietz

Gilles Magnan

Jean Latorzeff



Rémunération des dirigeants du groupe Caisse des Dépôts

Rémunération des directeurs de l'Établissement public membres du comité exécutif	165
Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts	165
Rémunération des dirigeants du Groupe	166

Rémunération des directeurs de l'Établissement public membres du comité exécutif au 31.12.2019

	Comité exécutif EP *
Total des parts fixes ⁽¹⁾ de rémunération 2019 en année pleine	2 177 272
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération en cible au titre de l'exercice 2019 ⁽²⁾	444 050
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération versées au titre de l'exercice 2019 ⁽²⁾	430 215
Total des avantages en nature au titre de l'exercice 2019 ⁽²⁾	7 179
Effectif	9

Données en euros bruts.

(1) Terminologie du code AFEP-MEDEF.

(2) Données *pro rata temporis*.

* Hors directeur général EP.

Modalités de détermination de la part variable

Les modalités de détermination de la part variable tiennent compte de standards propres à la Caisse des Dépôts. Cette part variable peut par exception être différente en fonction du parcours et des compétences spécifiques du directeur. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés chaque année sont adaptés à chacune des directions concernées et résultent de la lettre-contrat d'objectifs qui est déterminée pour chaque direction entre le directeur général et le directeur concerné. Un volet managérial figure systématiquement dans les objectifs fixés.

Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2019 en année pleine	Rémunération variable au titre de l'exercice 2019			Indemnité de départ : situation au 31.12.2019	Compléments de retraite – Situation au 31.12.2019	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2019	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2019	Jetons de présence au titre de l'exercice 2019	Avantages en nature au titre de l'exercice 2019
	Montant maximal	Montant versé	Critères d'attribution						
400 000	50 000	⁽¹⁾	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant

Données en euros bruts.

(1) Montant résultant d'une décision « Finances » après avis de la présidente de la Commission de surveillance. Le processus n'est pas achevé à ce jour.

Modalités de détermination de la part variable

La détermination du niveau d'atteinte des objectifs et du montant de la prime pouvant être versé, variables par nature d'une année sur l'autre, sera laissée à l'appréciation conjointe du ministre de l'Economie et des Finances et du ministre de l'Action et des Comptes publics après consultation de la présidente de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et consignations.

Rémunération des dirigeants du Groupe en année pleine, en euros bruts

Filiale	Nom et fonction	Capital détenu par la CDC au 31.12.2019	Rémunération fixe au 01.01.2019	Rémunération variable au titre de l'exercice 2019	
				Montant maximal	Montant versé
Bpifrance	Nicolas DUFOURCQ Directeur général	50,00 %	400 000	50 000	50 000 ⁽¹⁾
CDC Biodiversité	Marc ABADIE, Président de CDC Biodiversité	100,00 %	266 848	53 370	/ ⁽²⁾
CNP Assurances	Antoine LISSOWSKI, Directeur général	40,88 %	400 000	50 000	/ ⁽³⁾
Compagnie des Alpes ⁽⁴⁾	Dominique MARCEL Président-directeur général	39,35 %	400 000	50 000	50 000 ⁽⁴⁾
EGIS	Nicolas JACHET Président-directeur général	76,08 %	305 790	137 606	111 461
ICADE	Olivier WIGNOLLE Directeur général	39,08 %	400 000	50 000	50 000
SCET	Stéphane KEITA Président-directeur général	100,00 %	260 000	91 000	/ ⁽²⁾
CDC Habitat (ex-SNI)	André YCHE, Président du directoire	100,00 %	325 000	110 000	110 000 ⁽⁵⁾
Société Forestière	Gilles SEIGLE Président-directeur général	49,99 %	287 400	100 590	100 590 ⁽⁶⁾
TRANSDEV	Thierry Mallet Président-directeur général	66,00 %	400 000	50 000	46 000

* L'indemnité de rupture n'a pas vocation à être versée lorsque le dirigeant fonctionnaire est réintégré dans son corps d'origine.

(1) Montant versé au titre de 2018 en 2019.

Au titre de 2019, montant non encore versé en 2020 (en attente tenue Comité des Rémunérations puis approbation du CA de Bpifrance et du ministre de l'Economie et de Finances).

(2) Au titre de 2019, montant non encore versé en 2020.

(3) Au titre de l'année 2019, M. Lissowski sera également éligible au versement d'une rémunération variable d'au plus 12,5 % de la rémunération fixe annuelle, soit 50 000 euros. Monsieur Lissowski ayant été nommé à compter du 1^{er} septembre 2018, il n'a pas perçu de variable en 2018 au titre de son mandat social.

(4) Exercice fiscal décalé : du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019 + structure de rémunération du PDG modifiée à compter du 9 mars 2017. Montant versé en 2019 (dû au titre de 2017-2018) = 50 000 euros et montant versé en 2020 (dû au titre de 2018-2019 = 48 468 euros).

(5) Le montant variable indiqué est à cheval sur deux exercices car versement d'un acompte de part variable en décembre de l'année N (50 % de la cible max de variable) et le solde en mars de l'année N+1 après validation par le Comité des rémunérations du 20 mars prochain et validée par le Conseil de Surveillance de CDC Habitat du 31 mars.

Le montant du variable indiqué pour M. Yché est donc l'addition du solde perçu en mars 2019 (correspondant aux objectifs de 2018) et de l'acompte perçu en décembre 2019 (à titre d'avance sur les objectifs 2019). Il correspond bien aux sommes réellement perçues en 2019.

(6) Montant variable en attente d'approbation par la gouvernance.

N/A : Non applicable

Rémunération variable au titre de l'exercice 2019		Indemnité de départ : situation au 31.12.2019*	Compléments de retraite – situation au 31.12.2019	Conformité aux recommandations AFEP-MEDEF (pour les sociétés cotées)	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2019	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2019	Jetons de présence au titre de l'exercice 2019
Critères d'attribution							
Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs						
60 %	40 %	non	non	non	non	non	non
40 %	60 %	non	non	non	non	non	non
/ ⁽³⁾	/ ⁽³⁾	non	non	oui	non	non	non
50 %	50 %	oui	oui, à cotisations définies et à prestations définies	oui	non	non	non
60 %	40 %	oui	non	N/A	non	non	non
50 %	50 %	oui	non	oui	non	non	non
30 %	70 %	non	non	non	non	non	non
oui	oui	oui	oui, à cotisations définies	non	non	non	non
60 %	40 %	oui	non	N/A	non	non	non
60 %	40 %	oui	oui, à cotisations définies	N/A	non	non	non



États financiers de la Section générale au **31.12.2019**

examinés et arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts en
date du 11.03.2020

États financiers sociaux	170
Notes annexes aux états financiers	173

Sommaire détaillé

États financiers sociaux	170
Bilan	170
Hors-bilan	171
Compte de résultat	172
Notes annexes aux états financiers	173
1. Événements marquants de la période et postérieurs à la clôture	173
2. Principes comptables et méthode d'évaluation	174
3. Notes relatives au bilan	180
3.1 Opérations interbancaires et assimilées – Créances sur les établissements de crédit	180
3.2 Opérations avec la clientèle	181
3.3 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille	182
3.4 Participations	184
3.5 Immobilisations corporelles et incorporelles	186
3.6 Comptes de régularisation et actifs divers	187
3.7 Opérations interbancaires et assimilées – Dettes envers les établissements de crédit	187
3.8 Opérations avec la clientèle	188
3.9 Dettes représentées par un titre	189
3.10 Comptes de régularisation et passifs divers	190
3.11 Provisions	190
3.12 Variation des capitaux propres	191
3.13 Risque de crédit	192
3.14 Bilan ventilé par devise – Valeurs nettes après dépréciation	196
4. Notes relatives au hors-bilan	197
4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/ Emprunts de devises	197
4.2 Instruments financiers à terme	198
4.3 Risques de crédit – Ventilation par zone géographique des engagements donnés	201
5. Notes relatives au résultat	202
5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	202
5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	202
5.3 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	203
5.4 Autres intérêts et assimilés	203
5.5 Revenus des titres à revenu variable	204
5.6 Produits et charges de commissions	204
5.7 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	204
5.8 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	205
5.9 Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	205
5.10 Charges générales d'exploitation	206
5.11 Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	207
5.12 Coût du risque	208
5.13 Gains ou pertes sur actifs immobilisés	208
5.14 Charge d'impôt	208
6. Notes spécifiques	209
6.1 Programme d'Investissement d'Avenir	209
6.2 Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur	210
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale	211

États financiers sociaux

Bilan

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		47 906	42 272
Caisse, banques centrales		3 260	1 042
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	31 142	31 741
Créances sur les établissements de crédit	3.1	13 504	9 489
Opérations avec la clientèle	3.2	3 141	3 227
Comptes ordinaires débiteurs		338	345
Autres concours à la clientèle à terme		2 803	2 882
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3.3	53 344	53 124
Obligations et autres titres à revenu fixe		37 897	38 435
Actions et autres titres à revenu variable		15 447	14 689
Participations	3.4	25 105	23 902
Immobilisations corporelles et incorporelles	3.5	4 033	3 820
Comptes de régularisation et actifs divers	3.6	6 085	6 335
Total actif		139 614	132 680
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	3.7	4 390	5 024
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit à vue		912	1 439
Dettes envers les établissements de crédit à terme		3 478	3 585
Opérations avec la clientèle	3.8	71 447	65 728
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		57 569	52 453
Autres dettes envers la clientèle		13 878	13 275
Dettes représentées par un titre	3.9	29 498	29 580
Comptes de régularisation et passifs divers	3.10	10 050	9 340
Provisions	3.11	871	849
Dépôts de garantie		1	1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.12	556	556
Capitaux propres – hors FRBG	3.12	22 801	21 602
Réserves et autres		19 212	19 212
Report à nouveau		2 018	1 661
Résultat de l'exercice		1 975	1 271
Acompte sur dividende		(404)	(542)
Total passif		139 614	132 680

Hors-bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	24 323	21 675
En faveur d'établissements de crédit	19 766	17 211
En faveur de la clientèle	4 492	4 392
Engagements de financement douteux	65	72
Engagements de garantie	2 289	2 912
D'ordre d'établissements de crédit	1 245	1 765
D'ordre de la clientèle	1 044	1 147
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	18 912	18 448
Reçus d'établissements de crédit	18 912	18 448
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	13 868	13 641
Reçus d'établissements de crédit	11 722	11 406
Reçus de la clientèle	1 222	1 353
Reçus de l'État et assimilés	924	882
Engagements sur titres		
Titres à recevoir ⁽¹⁾	4 418	1 483
Titres à livrer ⁽¹⁾	1 866	
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	16 396	16 515
Autres engagements reçus	2	4

(1) Dont au 31 décembre 2019, 2 834 M€ de titres La Poste à recevoir et 1 862 M€ de titres CNP à livrer dans le cadre du rapprochement de La Poste et de la Caisse des Dépôts (cf. faits marquants).

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts et produits assimilés		1 789	1 798
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	473	425
Opérations avec la clientèle	5.2	102	146
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	804	769
Autres intérêts et produits assimilés	5.4	410	458
Intérêts et charges assimilées		(1 412)	(1 376)
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	(159)	(123)
Opérations avec la clientèle	5.2	(432)	(386)
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	(615)	(667)
Autres intérêts et charges assimilées	5.4	(206)	(200)
Revenus des titres à revenu variable	5.5	1 682	1 628
Commissions (produits)	5.6	12	11
Commissions (charges)	5.6	(33)	(33)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.7	(7)	7
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.8	763	143
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	5.9	(63)	(142)
Produit net bancaire		2 731	2 036
Charges générales d'exploitation	5.10	(538)	(463)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	5.11	(139)	(124)
Résultat brut d'exploitation		2 054	1 449
Coût du risque	5.12	(7)	(18)
Résultat d'exploitation		2 047	1 431
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.13	276	(43)
Résultat courant avant impôt		2 323	1 388
Charge d'impôt	5.14	(348)	(117)
Résultat net		1 975	1 271

Notes annexes aux états financiers

1. Événements marquants de la période et postérieurs à la clôture

Événements marquants de la période

I - Rapprochement de La Poste et de la Caisse des Dépôts pour la création d'un grand pôle financier public

Le 4 mars 2020, les opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public ont été réalisées. Annoncée par le ministre de l'Économie et des Finances le 30 août 2018, cette concrétisation se fait via l'apport par l'État et la Caisse des Dépôts à La Poste, puis par celle-ci à La Banque Postale, de leurs participations au capital de CNP Assurances. Ce schéma correspond aux dispositions prévues par le protocole d'accord engageant conclu le 31 juillet 2019 entre l'État, la Caisse des Dépôts, La Poste et La Banque Postale. À compter du 4 mars 2020, la Caisse des Dépôts devient l'actionnaire majoritaire de La Poste et La Banque Postale devient l'actionnaire majoritaire de CNP Assurances. Ce nouvel ensemble va mobiliser sa capacité d'action au service des grandes mutations de la société et du développement des territoires.

L'ensemble des conditions suspensives relatives au projet ayant été satisfaites, les opérations suivantes ont été réalisées le 4 mars 2020 :

- l'apport par l'État et la Caisse des Dépôts à La Poste de leurs participations respectives d'environ 1,1 % et 40,9 % du capital de CNP Assurances rémunérées, dans le cadre d'une augmentation de capital, par l'attribution d'actions La Poste à l'État et à la Caisse des Dépôts ;
- puis l'apport par La Poste à La Banque Postale de l'intégralité des actions CNP Assurances ainsi reçues de l'État et de la Caisse des Dépôts, rémunérée par une augmentation de capital de La Banque Postale ;
- l'acquisition par la Caisse des Dépôts, auprès de l'État, d'une participation complémentaire au capital de La Poste pour un montant de près de 1 milliard d'euros.

Aux termes de ces opérations, l'État détient 34 % du capital et des droits de vote de La Poste et la Caisse des Dépôts 66 % du capital et des droits de vote de La Poste.

La Banque Postale, filiale à 100 % de La Poste, détient désormais 62,1 % du capital de CNP Assurances, dont le solde du capital est réparti de façon suivante : 16,1 % par BPCE et 21,8 % représentant le flottant.

Concomitamment à la réalisation de l'opération, l'État et la Caisse des Dépôts ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires afin de refléter dans l'organisation de leurs rapports d'actionnaires les modifications intervenues au sein du capital de La Poste.

II - Signature d'un accord engageant entre l'État, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale pour l'acquisition de SFIL par la Caisse des Dépôts

L'État, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale ont annoncé avoir signé le 4 mars 2020 un accord engageant en vue du rachat par la Caisse des Dépôts de la totalité de la participation détenue par La Banque Postale au capital de la SFIL (soit 5 %) et de la totalité de la participation détenue par l'État (soit 75 %), à l'exception d'une action ordinaire que l'État conservera.

À l'issue de cette opération, dont les modalités ont été annoncées le 9 octobre dernier, la Caisse des Dépôts deviendra l'actionnaire de référence de SFIL, 7^e banque française par la taille de bilan et premier émetteur d'obligations sécurisées du secteur public en Europe.

L'actionariat de SFIL restera par conséquent entièrement public et ses actionnaires continueront à veiller à ce que sa solidité financière soit préservée et sa base économique protégée conformément à la réglementation applicable.

La réalisation de l'opération interviendra dans le courant du premier semestre 2020, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires et administratives requises auprès des autorités compétentes.

III - Plan logement 2 : Pacte d'investissement pour le logement social 2020 - 2022

Le 25 avril 2019, avec la signature du Pacte d'investissement pour le logement social 2020 - 2022, la Caisse des Dépôts va poursuivre dans le cadre de son Plan logement 2 son action d'intérêt général en faveur du logement social.

Toujours dans le cadre de ce second plan et pour accompagner l'investissement, la Banque des Territoires va déployer 5 milliards d'euros de nouveaux prêts et 800 millions d'euros de fonds propres :

- 4 milliards d'euros supplémentaires de prêts à taux fixe pour la réhabilitation et le réaménagement de dettes sur ressources de la Section générale de la Caisse des Dépôts, qui prendront la suite des enveloppes déjà mises en place dans le cadre du Plan logement 1 ;
- l'enveloppe d'éco-prêts pour financer la réhabilitation thermique des logements va augmenter de 1 milliard d'euros (elle est portée de 3 à 4 milliards d'euros), grâce à une bonification apportée par la Section générale de la Caisse des Dépôts au fonds d'épargne. La Section générale et le fonds d'épargne ont signé le 8 juillet 2019 une déclaration conjointe par laquelle la Section générale bonifiera ces prêts signés entre le 1^{er} juillet 2019 et le 31 décembre 2023 dans la limite d'un montant global de bonification de 82 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, cette bonification s'élève à 28 millions d'euros ;
- la Banque des Territoires souscrira sur le bilan de la Section générale de la Caisse des Dépôts des titres participatifs émis principalement par les offices pour un montant de 800 millions d'euros d'ici à 2022.

Les prêts fonciers en zone tendue pourront être portés de 60 à 80 ans pour faciliter la construction neuve et l'accès social à la propriété dans le cadre des montages de dissociation du foncier et du bâti au travers des organismes de foncier solidaire. Au travers de ces nombreux dispositifs concrets, la Caisse des Dépôts confirme son engagement aux côtés du secteur du logement social et entend maintenir son rôle de premier financeur avec près de 150 milliards d'euros de prêts, notamment dans ce contexte de modernisation.

IV - Augmentation de capital de Bpifrance SA

Suite au traité d'apport conclu le 26 avril 2019, la Caisse des Dépôts et l'EPIC Bpifrance s'engagent à apporter tout ou partie de la créance de paiement qu'ils détiennent respectivement à l'égard de Bpifrance Participations à Bpifrance. Le capital social de Bpifrance a été augmenté 411 millions d'euros, soit 205,5 millions d'euros apportés par la Caisse des Dépôts.

V - Traité d'apport entre la Caisse des Dépôts et CDC Habitat

Le 18 juin 2019, la Caisse des Dépôts et CDC Habitat signent un traité d'apport en nature qui notifie l'apport par la Caisse des Dépôts de 42 sociétés, détenant et exploitant des actifs immobiliers résidentiels sur l'ensemble du territoire français, à CDC Habitat.

Au 31 décembre 2019, en contrepartie de 42 sociétés apportées à CDC Habitat, la Caisse des Dépôts a bénéficié de 398 520 actions nouvelles pour une valeur de 169 millions d'euros.

Conjointement à cette opération, les 200 millions d'euros de capital restant à verser ont été libérés par la Caisse des Dépôts.

Événements postérieurs à la clôture

VI - Rapprochement de La Poste et de la Caisse des Dépôts pour la création d'un grand pôle financier public

Le 4 mars 2020, les opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public ont été réalisées. Annoncée par le ministre de l'Économie et des Finances le 30 août 2018, cette concrétisation se fait via l'apport par l'État et la Caisse des Dépôts à La Poste, puis par celle-ci à La Banque Postale, de leurs participations au capital de CNP Assurances. Ce schéma correspond aux dispositions prévues par le protocole d'accord engageant conclu le 31 juillet 2019 entre l'État, la Caisse des Dépôts, La Poste et La Banque Postale. À compter du 4 mars 2020, la Caisse des Dépôts devient l'actionnaire majoritaire de La Poste et La Banque Postale devient l'actionnaire majoritaire de CNP Assurances. Ce nouvel ensemble va mobiliser sa capacité d'action au service des grandes mutations de la société et du développement des territoires.

VII - Signature d'un accord engageant entre l'État, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale pour l'acquisition de SFIL par la Caisse des Dépôts

L'État, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale ont annoncé avoir signé le 4 mars 2020 un accord engageant en vue du rachat par la Caisse des Dépôts de la totalité de la participation détenue par La Banque Postale au capital de la SFIL (soit 5 %) et de la totalité de la participation détenue par l'État (soit 75 %), à l'exception d'une action ordinaire que l'État conservera.

Il n'y a pas d'autre événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes et les résultats de la Section générale au 31 décembre 2019.

Le contexte de crise sanitaire actuel est susceptible d'avoir des conséquences sur certaines activités de la Section générale à partir de 2020.

2. Principes comptables et méthode d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n° 2014-03 et n° 2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre I – titre 1 – chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2018.

Les textes adoptés par l'Autorité des normes comptables (ANC) et d'application obligatoire en 2019 n'ont pas d'impact sur les comptes individuels de la Section générale. Il en est ainsi notamment du règlement de l'ANC n° 2019-06 qui vient modifier le règlement de l'ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général concernant les opérations de fusions et scissions sans échanges de titres.

I - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

II - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

- Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Sont considérés comme douteux, les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, les prêts pour lesquels la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un

risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances échues de terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.
- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.
- Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *prorata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

III - Titres et opérations sur titres

3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n° 2014-07 (livre II – titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti », et sont évalués de la façon suivante :

- actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime – décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de Bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de Bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de Bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

3.2 - Opérations sur titres

OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode « dernier entré, premier sorti » (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *prorata temporis* en résultat.

IV - Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice,

est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *prorata temporis*.

Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

- Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

4.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

4.3 - Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *prorata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

4.4 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

V - Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n° 2014-03 relatif au plan comptable général (livre I – titre II – chapitre I – section 3 relatif à l'évaluation des actifs à la date d'entrée dans le patrimoine), les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n° 2014-03 relatif au plan comptable général (livre I – titre II – chapitre I – section 4 relatif à l'évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée), la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien.

Les cinq catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- couverture/façade : 30 ans ;
- agencements : 10 ans ;
- installations générales et techniques : 20 ans ;
- gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur trois ans ou sur sept ans s'agissant des projets informatiques stratégiques.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

VI - Immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou

externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets » du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

VII - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

7.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

7.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

VIII - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

IX - Provisions

Figurent sous cette rubrique :

9.1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d'épargne.

9.2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent notamment aux comptes épargne temps et aux indemnités de départ à la retraite prévues dans l'« Accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite » signé le 6 juillet 2017. Il est également tenu compte de l'« Accord-cadre 2019-2021 » du 18 octobre 2018 qui prévoit notamment un dispositif de reconnaissance professionnelle dans la carrière des personnels.

9.3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés ainsi que les provisions relatives aux indemnités de départ

volontaire des collaborateurs en cours de carrière issues de l'« Accord relatif à la mise en œuvre de mesures accompagnant le renouvellement des compétences au sein de l'Établissement Public CDC sur la période 2019-2021 » signé le 24 septembre 2019.

X - Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- des avantages à long terme : médailles du travail, comptes épargne temps ;
- des avantages liés à la fin de contrat de travail.

Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.

Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

La Caisse des Dépôts applique la recommandation de l'ANC n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires depuis le 1^{er} janvier 2013. En application de cette recommandation, la Caisse des Dépôts a choisi de retenir les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par l'Union européenne dans le cadre de son règlement n° 475/2012, à l'exception des paragraphes traitant de l'information en annexe et de certaines adaptations énumérées dans la recommandation, principalement l'interdiction de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres.

En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité au compte de résultat.

La Caisse des Dépôts a également choisi de comptabiliser immédiatement et intégralement en résultat les écarts actuariels.

Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail et aux

comptes épargne temps sont calculés selon la même méthode actuarielle que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

XI - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

XII - Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2019 s'établissent :

- à 34,43 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux de droit commun (le taux applicable est de 28,92 % jusqu'à 500 000 euros) ;
- à 19,63 %, contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de deux ans ;
- à 15,50 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenus depuis plus de cinq ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- à 4,13 % contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de deux ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun.

XIII - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

XIV - Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de

conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie

prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;

- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- l'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

3. Notes relatives au bilan

3.1 – Opérations interbancaires et assimilées – Créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires débiteurs	2 721	1 854
Intérêts courus		
Créances sur les établissements de crédit à vue	2 721	1 854
Crédits de trésorerie	2 574	1 315
Capital et assimilé	2 560	1 300
Créances douteuses	20	20
Dépréciations	(4)	(4)
Intérêts courus	(2)	(1)
Crédits divers	8 209	6 320
Capital et assimilé ⁽¹⁾	8 179	6 300
Intérêts courus	30	20
Créances sur les établissements de crédit à terme	10 783	7 635
Créances sur les établissements de crédit	13 504	9 489

(1) Dont 7 683 M€ de prêts au fonds d'épargne (5 033 M€ au 31 décembre 2018).

3.2 – Opérations avec la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires clientèle	335	334
Créances douteuses	2	11
Dépréciations	(1)	(2)
Intérêts courus	2	2
Comptes ordinaires débiteurs à vue	338	345
Crédits de trésorerie et créances commerciales	315	325
Capital et assimilé	307	313
Créances douteuses	162	170
Dépréciations	(154)	(158)
Intérêts courus		
Crédits à l'équipement	1 058	999
Capital et assimilé	1 028	970
Créances douteuses	6	6
Dépréciations	(4)	(3)
Intérêts courus	28	26
Crédits au logement	405	357
Capital et assimilé	404	357
Créances douteuses	2	2
Dépréciations	(1)	(2)
Intérêts courus		
Crédits divers	1 025	1 201
Capital et assimilé	998	1 168
Créances douteuses	120	276
Dépréciations	(94)	(244)
Intérêts courus	1	1
Autres concours à la clientèle à terme	2 803	2 882
Opérations avec la clientèle	3 141	3 227

3.3 – Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille

	31.12.2019					31.12.2018				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
<i>(en millions d'euros)</i>										
Effets publics et valeurs assimilées	2 202	7 883	21 057		31 142	2 199	7 420	22 122		31 741
Effets publics et valeurs assimilées		7 883	21 057		28 940		7 420	22 122		29 542
Titres prêtés										
Titres empruntés	2 202				2 202	2 199				2 199
Obligations et autres titres à revenu fixe		34 586	3 311		37 897		35 344	3 091		38 435
Obligations		2 670	809		3 479		2 257	370		2 627
Autres titres à revenu fixe		31 916	2 502		34 418		33 087	2 721		35 808
Titres prêtés										
Titres empruntés										
Actions et autres titres à revenu variable		2 295		13 152	15 447		2 053		12 636	14 689
Actions		911		11 510	12 421		543		11 092	11 635
OPCVM		1 384		1 627	3 011		1 510		1 473	2 983
Autres titres à revenu variable				15	15				71	71
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille	2 202	44 764	24 368	13 152	84 486	2 199	44 817	25 213	12 636	84 865

3.3.2 - Éléments complémentaires

	31.12.2019					31.12.2018				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
<i>(en millions d'euros)</i>										
Effets publics et valeurs assimilées	2 202	7 883	21 057		31 142	2 199	7 420	22 122		31 741
Valeur brute	2 202	7 800	19 121		29 123	2 199	7 333	20 024		29 556
Primes/Décotes		57	1 656		1 713		61	1 804		1 865
Créances rattachées		29	280		309		31	294		325
Dépréciations		(3)			(3)		(5)			(5)
Valeur de marché	2 202	7 958	24 484		34 644	2 199	7 446	24 676		34 321
Obligations et autres titres à revenu fixe		34 586	3 311		37 897		35 344	3 091		38 435
Valeur brute		34 531	3 261		37 792		35 315	3 034		38 349
Primes/Décotes		15	24		39		28	28		56
Créances rattachées		64	26		90		73	29		102
Dépréciations		(24)			(24)		(72)			(72)
Valeur de marché		34 786	3 627		38 413		35 500	3 374		38 874
Actions et autres titres à revenu variable		2 295		13 152	15 447		2 053		12 636	14 689
Valeur brute		2 323		14 477	16 800		2 173		14 203	16 376
Créances rattachées		1		13	14		2		29	31
Dépréciations		(29)		(1 338)	(1 367)		(122)		(1 596)	(1 718)
Valeur de marché		3 227		24 207	27 434		2 759		19 539	22 298
Total par type de portefeuille	2 202	44 764	24 368	13 152	84 486	2 199	44 817	25 213	12 636	84 865

3.4 – Participations

3.4.1 - Principales participations

(en millions d'euros)	31.12.2019			31.12.2018
	% de détention	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable
Liste des principaux titres de participation				Valeur nette comptable
Bpifrance	50,0	10 431		10 225
Icade*	38,8	2 309		2 309
CNP Assurances*	40,9	1 863		1 863
La Poste	26,3	1 735		1 643
Coentreprise Transp. Électricité	29,9	1 615		1 615
CDC Habitat	100,0	1 544		1 375
Transdev Group	66,0	1 191	(421)	770
Holding infrastructures gazières	32,4	251		251
Compagnie Nationale du Rhône	33,2	236		235
Euronext NV* ⁽¹⁾	8,0	231		231
STOA	83,3	200		100
Compagnie des Alpes*	39,4	194		194
Sous-total des principales participations		21 800	(421)	21 379
Autres titres de participation, avances et créances		4 357	(631)	3 726
Total des participations, avances et créances		26 157	(1 052)	25 105

* Participations cotées.

(1) Suite à l'acquisition d'actions d'Euronext à hauteur de 2 % du capital de la société, portant ainsi sa part à 8 %, le titre figurant auparavant en Titre de l'activité de portefeuille est classé en Titre de participation.

Informations détaillées sur les principales participations :

(en millions d'euros)					
Liste des principaux titres de participation	Devise	Capital et primes liées au capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Pourcentage de détention
Bpifrance	EUR	20 862	2 647	1 017	50,0
Icade	EUR	2 758	111	300	38,8
CNP Assurances	EUR	2 423	15 559	1 412	40,9
La Poste	EUR	4 700	7 103	822	26,3
Coentreprise transp électricité	EUR	2 700	(503)	632	29,9
CDC Habitat	EUR	1 154	1 248	110	100,0
Transdev Group	EUR	1 206	(259)	46	66,0
Holding Infrastructures Gazières	EUR	756	(101)	61	32,4
Compagnie Nationale du Rhône	EUR	5	781	96	33,2
Euronext NV	EUR	120	(1)	(1)	8,0
STOA	EUR	101	357	44	83,3
Compagnie des Alpes	EUR	444	361	62	39,4

Données retenues pour les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

3.4.2 - Mouvements

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2019
Titres de participation	22 738	1 161	(56)	(12)	23 831
Valeur brute	23 653	1 277	(179)	(12)	24 739
Participations et autres titres détenus à long terme	1 880	691	(124)	(12)	2 435
Parts dans les entreprises liées ⁽¹⁾	21 773	586	(55)		22 304
Provisions pour dépréciations	(915)	(116)	123		(908)
Participations et autres titres détenus à long terme	(359)	(96)	86		(369)
Parts dans les entreprises liées	(556)	(20)	37		(539)
Avances et créances rattachées	1 164	276	(178)	12	1 274
Valeur brute	1 405	297	(296)	12	1 418
Participations et autres titres détenus à long terme	1 179	289	(195)	12	1 285
Parts dans les entreprises liées	226	8	(101)		133
Provisions pour dépréciations	(241)	(21)	118		(144)
Participations et autres titres détenus à long terme	(233)	(21)	118		(136)
Parts dans les entreprises liées	(8)				(8)
Participations	23 902	1 437	(234)		25 105

(1) Dont une augmentation de capital de 205,5 M€ sur Bpifrance, une augmentation de capital de 169 M€ sur CDC Habitat (cf. Faits marquants) et une augmentation de capital de 100 M€ sur STOA.

3.5 – Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2019
Immobilisations corporelles d'exploitation	469	16			485
Immobilisations corporelles d'exploitation – montant brut	885	40	(1)		924
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation	(416)	(24)	1		(439)
Immobilisations corporelles de placement	3 020	510	(366)		3 164
Immobilisations en cours – montant brut	3	3		(2)	4
Dépréciations des immobilisations en cours					
Terrains et immeubles – montant brut	304		(30)	2	276
Amortissements et dépréciations des terrains et immeubles	(188)	(7)	15		(180)
Forêts et réserves foncières – montant brut	26				26
Amortissements et dépréciations des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement – montant brut	3 112	571	(436)		3 247
Dépréciations des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(237)	(57)	85		(209)
Immobilisations incorporelles	331	53			384
Concessions, licences, brevets – montant brut	750		(60)	132	822
Amortissements et dépréciations des concessions, licences, brevets	(553)	(115)	60		(608)
Autres immobilisations incorporelles – montant brut	134	168		(132)	170
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 820	579	(366)		4 033

3.6 – Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Charges à répartir sur plusieurs exercices	102	107
Charges constatées d'avance	78	113
Produits à recevoir	245	247
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	132	185
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	5 125	5 109
Comptes de régularisation	5 682	5 761
Débiteurs divers	358	530
▪ bonifications à recevoir		
▪ autres débiteurs divers	358	530
Créances douteuses sur opérations diverses	5	4
Stocks et assimilés (Forêts)	44	44
Dépréciations des actifs divers	(4)	(4)
Actifs divers	403	574
Comptes de régularisation et actifs divers	6 085	6 335

(1) Dont au 31 décembre 2019, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 3 675 M€ (4 367 M€ au 31 décembre 2018) (cf. note 6.1).

3.7 – Opérations interbancaires et assimilées – Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires créditeurs	276	282
Comptes courants du fonds d'épargne	633	1 154
Intérêts courus	3	3
Dettes envers les établissements de crédit à vue	912	1 439
Comptes et emprunts à terme	2 507	2 468
Titres donnés en pension livrée	962	1 109
Intérêts courus	9	8
Dettes envers les établissements de crédit à terme	3 478	3 585
Dettes envers les établissements de crédit	4 390	5 024

3.8 – Opérations avec la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	57 265	52 188
Intérêts courus	304	265
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	57 569	52 453
Emprunts à la clientèle financière	18	
Consignations ⁽²⁾	12 701	12 118
Comptes créditeurs à terme	415	426
Autres sommes dues à la clientèle	27	70
Intérêts courus	717	661
Autres dettes envers la clientèle	13 878	13 275
Opérations avec la clientèle	71 447	65 728

(1) Le solde des comptes ordinaires créditeurs de 57 265 M€ est constitué principalement par les dépôts :

- des notaires pour 39 810 M€ (35 683 M€ au 31 décembre 2018) ;
- des mandataires et administrateurs judiciaires pour 7 131 M€ (6 729 M€ au 31 décembre 2018) ;
- des huissiers pour 465 M€ (439 M€ au 31 décembre 2018) ;
- des autres professions juridiques pour 1 440 M€ (1 386 M€ au 31 décembre 2018) ;
- du FRR pour 1 117 M€ (744 M€ au 31 décembre 2018) ;
- de Bpifrance Participations pour 4 M€ (93 M€ au 31 décembre 2018) ;
- de l'Acoss pour 327 M€ (507 M€ au 31 décembre 2018).

(2) Dont 5 504 M€ (5 090 M€ au 31 décembre 2018) liés à l'entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence.

3.9 – Dettes représentées par un titre

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Émissions à court terme	14 899	13 649
Émissions à moyen et long terme ⁽¹⁾	14 346	15 681
Dettes rattachées	253	250
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	29 498	29 580
Dettes représentées par un titre	29 498	29 580

(1) Dont au 31 décembre 2019, 8 458 M€ de placement privé et 5 888 M€ d'émissions de référence.

Détail des émissions de référence :

Devise	Échéance	Coupon	ISIN	31.12.2019
CHF	16 décembre 2020	1,250 %	CH0229001000	230
CHF	12 novembre 2027	0,300 %	CH0386949348	230
CHF	30 mai 2025	0,250 %	CH0414510062	184
EUR	1 ^{er} mars 2022	0,200 %	FR0013239985	500
EUR	18 septembre 2028	0,750 %	FR0013365269	1 000
EUR	19 juin 2024	0,000 %	FR0013426426	500
GBP	12 juin 2020	0,500 %	FR0013260734	353
GBP	25 janvier 2021	1,000 %	FR0013311743	294
GBP	15 décembre 2021	0,875 %	FR0013463122	294
JPY	29 novembre 2028	1,302 %	FR0011643766	72
JPY	23 juillet 2020	0,320 %	JP525023AF75	82
JPY	29 juillet 2022	0,060 %	JP525023AK78	123
JPY	30 janvier 2020	0,327 %	JP525023BE75	40
JPY	22 juillet 2022	0,465 %	JP525023BF74	82
JPY	30 juillet 2021	0,454 %	JP525023CE74	35
JPY	30 juillet 2024	0,725 %	JP525023DE73	89
USD	14 novembre 2020	2,000 %	FR0013295912	890
USD	18 janvier 2022	2,750 %	FR0013396843	890
Total des émissions de référence				5 888

3.10 – Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Produits constatés d'avance	158	223
Charges à payer	44	63
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	543	214
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	5 146	5 181
Comptes de régularisation	5 891	5 681
Dettes de titres	2 202	2 198
Versements restant à effectuer sur titres	839	809
▪ sur titres de participation ⁽²⁾	351	346
▪ sur TAP	488	463
Intérêts courus		
Autres créditeurs divers	1 118	652
Créditeurs divers	4 159	3 659
Comptes de régularisation et passifs divers	10 050	9 340

(1) Dont au 31 décembre 2019, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 3 675 M€ (4 367 M€ au 31 décembre 2018) (cf. note 6.1).

(2) Dont au 31 décembre 2019, 200 M€ de capital restant à verser sur CDC Habitat (cf. faits marquants).

3.11 – Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2019
Provisions pour engagements sociaux	253	35	(19)	(5)		264
▪ retraites	62	3	(5)	(3)		57
▪ médailles du travail	33	2	(1)	(1)		33
▪ autres	158	30	(13)	(1)		174
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	16	10		(11)		15
▪ engagement par signature	11			(10)		1
▪ prêts						
▪ autres	5	10		(1)		14
Provisions pour impôts	119		(20)			99
Provisions sur instruments de marché	19	2		(15)		6
Autres provisions pour risques et charges	441	101	(34)	(22)		486
▪ sur prêts bonifiés	409	54	(32)	(4)		427
▪ autres	32	47	(2)	(18)		59
Provisions	849	148	(73)	(53)		871

3.12 – Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capitaux propres au 31.12.2017	Affectation du résultat 2017	Versement au titre du résultat 2017	Versement au titre du résultat 2018	Résultat au 31.12.2018	Capitaux propres au 31.12.2018	Affectation du résultat 2018	Versement au titre du résultat 2018	Versement au titre du résultat 2019 ⁽¹⁾	Résultat au 31.12.2019	Capitaux propres au 31.12.2019
Réserve générale	19 178					19 178					19 178
Écart de réévaluation	34					34					34
Report à nouveau	1 160	1 254	(753)			1 661	1 271	(914)			2 018
Résultat de l'exercice	1 254	(1 254)			1 271	1 271	(1 271)			1 975	1 975
Acompte sur dividende	(312)		312	(542)		(542)		542	(404)		(404)
Capitaux propres – hors FRBG	21 314		(441)	(542)	1 271	21 602		(372)	(404)	1 975	22 801
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556					556					556
Capitaux propres (y compris FRBG)	21 870		(441)	(542)	1 271	22 158		(372)	(404)	1 975	23 357

(1) Le 15 décembre 2019 la Caisse des Dépôts a effectué un premier versement à l'État calculé sur la base du résultat du 1^{er} semestre 2019.

3.13 – Risque de crédit

3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit

	31.12.2019					31.12.2018	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Répartition par zone géographique							
France	13 488			20	(4)	13 504	9 489
Europe							
Autres							
Total	13 488			20	(4)	13 504	9 489
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	3 653			2		3 655	2 008
De 3 mois à 1 an	1 915			3	(1)	1 917	1 333
De 1 an à 5 ans	1 055			2		1 057	1 286
Supérieure à 5 ans	6 865			13	(3)	6 875	4 862
Total	13 488			20	(4)	13 504	9 489

3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle

	31.12.2019					31.12.2018	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Répartition par zone géographique							
France	3 097		57	216	(235)	3 135	3 219
Europe	2			17	(17)	2	2
Autres	4		2		(2)	4	6
Total	3 103		59	233	(254)	3 141	3 227
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	417		8	6	(11)	420	546
De 3 mois à 1 an	169		3	14	(15)	171	46
De 1 an à 5 ans	827		16	70	(75)	838	790
Supérieure à 5 ans	1 690		32	143	(153)	1 712	1 845
Total	3 103		59	233	(254)	3 141	3 227
Répartition par secteur							
HLM	167					167	62
États et assimilés							
EPIC – SEM	301		31		(18)	314	352
Collectivités locales	19			1	(1)	19	24
Sociétés commerciales	1 072		18	34	(40)	1 084	1 066
Administrations privées	37		2	30	(25)	44	35
Administrations publiques	77					77	316
Clients particuliers	846		5	17	(18)	850	923
Professions juridiques	477		3		(1)	479	321
Sociétés financières	61			151	(151)	61	44
Autres	46					46	84
Total	3 103		59	233	(254)	3 141	3 227

3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

	31.12.2019				31.12.2018	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Répartition par zone géographique						
France	41 826			(8)	41 818	42 277
Europe	16 107			(15)	16 092	17 268
Autres	8 931			(4)	8 927	8 432
Total	66 864			(27)	66 837	67 977
Répartition par durée résiduelle						
Inférieure à 3 mois	4 958				4 958	8 077
De 3 mois à 1 an	28 219			(4)	28 215	27 807
De 1 an à 5 ans	9 755			(8)	9 747	8 961
Supérieure à 5 ans	23 932			(15)	23 917	23 132
Total	66 864			(27)	66 837	67 977
Répartition par notation synthétique ⁽¹⁾						
AAA	1 897				1 897	2 106
AA	27 458				27 458	24 402
A	30 483			(8)	30 475	34 744
BBB	4 223			(7)	4 216	3 926
BB	252			(2)	250	431
B	15				15	14
CCC						17
Non noté	2 536			(10)	2 526	2 337
Total	66 864			(27)	66 837	67 977

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir

	31.12.2019				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	3 655	1 917	1 057	6 875	13 504
Opérations avec la clientèle	420	171	838	1 712	3 141
Titres à revenu fixe (hors titres empruntés)	4 958	28 215	9 747	23 917	66 837
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	1 905	64	349	2 072	4 390
Opérations avec la clientèle	58 339	254	540	12 314	71 447
Dettes représentées par un titre	11 701	5 346	3 526	8 925	29 498

3.14 – Bilan ventilé par devise – Valeurs nettes après dépréciation

<i>(en millions d'euros)</i>	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	42 011	386	6	5 503	47 906
Caisse, banques centrales	3 260				3 260
Effets publics et valeurs assimilées	25 488	237		5 417	31 142
Créances sur les établissements de crédit	13 263	149	6	86	13 504
Opérations avec la clientèle	3 139	2			3 141
Comptes ordinaires débiteurs	338				338
Autres concours à la clientèle à terme	2 801	2			2 803
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	46 846	3 815	1 067	1 616	53 344
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 997	2 728	110	62	37 897
Actions et autres titres à revenu variable	11 849	1 087	957	1 554	15 447
Participations	25 099			6	25 105
Immobilisations corporelles et incorporelles	4 033				4 033
Comptes de régularisation et actifs divers	6 019	60	2	4	6 085
Total actif	127 147	4 263	1 075	7 129	139 614
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	4 196	1	70	123	4 390
Banques centrales					
Dettes envers les établissements de crédit à vue	718	1	70	123	912
Dettes envers les établissements de crédit à terme	3 478				3 478
Opérations avec la clientèle	70 218	773	57	399	71 447
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	56 349	773	57	390	57 569
Autres dettes envers la clientèle	13 869			9	13 878
Dettes représentées par un titre	8 161	17 382	1 068	2 887	29 498
Comptes de régularisation et passifs divers	9 989	58	7	(4)	10 050
Provisions	871				871
Dépôts de garantie	1				1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556				556
Capitaux propres – hors FRBG	22 801				22 801
Réserves et autres	19 212				19 212
Report à nouveau	2 018				2 018
Résultat de l'exercice	1 975				1 975
Acompte sur dividende	(404)				(404)
Total passif	116 793	18 214	1 202	3 405	139 614

4. Notes relatives au hors-bilan

4.1 – Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	4	2
Devises achetées non encore reçues	3	2
Euros vendus non encore livrés	3	2
Devises vendues non encore livrées	4	2
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	8 915	10 949
<i>Devises à livrer</i>	8 926	11 213
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	18 826	18 268
<i>Euros à livrer</i>	18 904	18 528
Report/Déport non couru		
À recevoir	194	205
À payer	67	126

4.2 – Instruments financiers à terme

4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

	31.12.2019				31.12.2018			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés – Achat/ Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt	Engagements donnés – Achat/ Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt	Engagements donnés – Achat/ Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt	Engagements donnés – Achat/ Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt
<i>(en millions d'euros)</i>								
Opérations fermes								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré	22 369	22 369	18 362	18 362	23 025	23 025	19 364	19 364
Instruments de taux d'intérêt	22 369	22 369	18 362	18 362	23 025	23 025	19 364	19 364
<i>Valeur de marché</i>	3	6	1 227	1 951	1		2 021	2 231
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								

4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2019					31.12.2018				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	7 174	19 935	5 415	8 207	40 731	11 478	18 444	4 351	8 116	42 389
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	7 174	19 935	5 415	8 207	40 731	11 478	18 444	4 351	8 116	42 389
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										

4.2.3 - Ventilation par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019					31.12.2018				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EU	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instrument de taux d'intérêt	37 867	890	940	1 034	40 731	40 635		894	860	42 389
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	37 867	890	940	1 034	40 731	40 635		894	860	42 389
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp. Op. condi. autres instruments										
Vente/Prêt. Op. condi. autres instruments										

4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
France	1 935	2 670
Europe ⁽¹⁾	38 653	39 639
Autres	143	80
Total	40 731	42 389

(1) Dont Royaume-Uni pour 37 537 M€ (38 984 M€ au 31 décembre 2018).

4.3 – Risques de crédit – Ventilation par zone géographique des engagements donnés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019				31.12.2018			
	France	Europe	Autres	Toutes zones	France	Europe	Autres	Toutes zones
Engagements donnés sains	42 938	4	1	42 943	41 024	4	2	41 030
Engagements donnés douteux	65			65	72			72
Total des engagements donnés	43 003	4	1	43 008	41 096	4	2	41 102

5. Notes relatives au résultat

5.1 – Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts sur banques centrales		
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	2	1
Produits sur report/Déport	394	358
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	75	64
Autres intérêts et produits assimilés	2	2
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	473	425
Intérêts sur banques centrales	(11)	(38)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(7)	(8)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	5	9
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(30)	(30)
Charges sur report/Déport	(112)	(53)
Autres intérêts et charges assimilées	(4)	(3)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(159)	(123)

5.2 – Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	3	4
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension	65	64
Autres intérêts et produits assimilés	9	10
Produit sur report/Déport	25	68
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	102	146
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(354)	(320)
Intérêts sur consignations	(62)	(52)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(3)	(3)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(1)
Autres charges sur engagements		
Charges sur report/Déport	(12)	(10)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(432)	(386)

5.3 – Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Effets publics	22	33
Obligations	42	42
Autres titres à revenu fixe	156	89
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	220	164
Effets publics	508	525
Obligations	8	10
Autres titres à revenu fixe	68	70
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	584	605
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	804	769
Euro commercial papers	(303)	(296)
Certificats de dépôts	(12)	(24)
Bons à moyen terme négociables	(6)	(7)
Euro medium term notes	(294)	(339)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe	(615)	(667)

5.4 – Autres intérêts et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Micro-couverture	410	458
Swaps de taux	169	203
Swaps financiers	149	169
Swaps complexes	92	86
Sur titres		
Autres intérêts et produits assimilés	410	458
Micro-couverture	(206)	(200)
Swaps de taux	(152)	(153)
Swaps financiers	(46)	(39)
Swaps complexes	(8)	(8)
Sur titres		
Autres intérêts et charges assimilées	(206)	(200)

5.5 – Revenus des titres à revenu variable

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Actions	18	70
OPCVM	78	32
Autres titres à revenu variable		
Revenus des titres de placement	96	102
Actions	645	547
OPCVM	21	33
Autres titres à revenu variable	7	3
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	673	583
Revenus des titres de participation	913	943
Revenus des titres à revenu variable	1 682	1 628

5.6 – Produits et charges de commissions

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019		31.12.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	3		4	
Opérations sur titres		(12)		(12)
Prestations de services et divers	9	(21)	7	(21)
Prestations sur instruments financiers à terme				
Commissions	12	(33)	11	(33)
Produits et charges de commissions	(21)		(22)	

5.7 – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Résultats sur opérations sur titres de transaction		
Résultats sur opérations de change	(4)	10
Résultats sur opérations sur instruments financiers	(3)	(3)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(7)	7

5.8 – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Résultat de cession des titres de placement	172	304
▪ effets publics et valeurs assimilées	12	
▪ obligations	(5)	(6)
▪ autres titres à revenu fixe	(4)	1
▪ actions	(5)	32
▪ OPCVM et autres titres à revenu variable	174	277
Autres produits et charges sur titres de placement	(2)	(2)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement	158	(138)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	328	164
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	171	276
▪ actions	35	153
▪ OPCVM et autres titres à revenu variable	136	123
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(2)	(1)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	266	(296)
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	435	(21)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	763	143

5.9 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019		31.12.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations de placement	59	(51)	53	(14)
Dotations/Reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	86	(65)	51	(27)
Revenus et charges sur immeubles de placement	213	(42)	119	(24)
Produits et charges sur immobilisations de placement	358	(158)	223	(65)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	19		19	
Rémunérations versées aux préposés		(44)		(45)
Autres produits et charges divers d'exploitation	216	(454)	75	(349)
Autres produits et charges d'exploitation	235	(498)	94	(394)
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	593	(656)	317	(459)
Total net		(63)		(142)

5.10 – Charges générales d'exploitation

5.10.1 - Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Salaires et traitements	(400)	(380)
Autres charges sociales	(237)	(223)
Intéressement	(26)	(27)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(62)	(62)
Dotations/Reprises aux provisions	(41)	(8)
Frais de personnel	(766)	(700)
Impôts et taxes	(17)	(16)
Loyers, charges locatives	(20)	(19)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Études et recherches	(148)	(146)
Services extérieurs – divers	(72)	(65)
Autres charges	(18)	(26)
Autres frais administratifs	(276)	(273)
Refacturation	503	509
Refacturation	503	509
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	1
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	1
Charges générales d'exploitation	(538)	(463)

5.10.2 - Effectifs rémunérés

<i>(en nombre de personnes)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Effectif moyen cadres Droit public	1 289	1 206
Effectif moyen cadres Droit privé	2 131	2 037
Effectif moyen cadres Statutaires des mines	29	30
Effectif moyen : cadres	3 449	3 274
Effectif moyen non cadres Droit public	2 575	2 653
Effectif moyen non cadres Droit privé	258	286
Effectif moyen non cadres Statutaires des mines	71	79
Effectif moyen : non cadres	2 904	3 019
Total effectif moyen	6 353	6 292
Effectif de clôture cadres Droit public	1 317	1 244
Effectif de clôture cadres Droit privé	2 200	2 078
Effectif de clôture cadres Statutaires des mines	28	30
Effectif de clôture : cadres	3 545	3 352
Effectif de clôture non cadres Droit public	2 578	2 617
Effectif de clôture non cadres Droit privé	239	273
Effectif de clôture non cadres Statutaires des mines	64	76
Effectif de clôture : non cadres	2 881	2 966
Total effectif de clôture	6 426	6 318

5.11 – Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Dotations nettes sur immobilisations incorporelles	(115)	(103)
Concessions et logiciels	(115)	(103)
Dotations nettes sur immobilisations corporelles	(24)	(21)
Immeubles et agencements	(22)	(19)
Mobiliers, matériels et outillages	(2)	(2)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	(139)	(124)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(139)	(124)

5.12 – Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Dépréciation des créances	(5)	(15)
Risques de contrepartie	(10)	(3)
Autres risques	(1)	(3)
Dotations pour dépréciations et provisions	(16)	(21)
Dépréciation des créances	11	5
Risques de contrepartie		
Autres risques	3	
Reprises de dépréciations et provisions	14	5
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(5)	(2)
Pertes et récupérations	(5)	(2)
Coût du risque	(7)	(18)

5.13 – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Gains/Pertes sur avances et cessions de participations et autres titres détenus à long terme	174	(52)
Dotations/Reprises des dépréciations des avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	102	9
Gains ou pertes sur avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	276	(43)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	276	(43)

5.14 – Charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(368)	(117)
Dotations/Reprises nettes aux provisions pour impôts	20	
Charge d'impôt	(348)	(117)

6. Notes spécifiques

6.1 – Programme d'Investissement d'Avenir

	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
<i>(en millions d'euros)</i>				
France Brevets	117	117	117	117
Développement technologie	719	719	719	719
Économie sociale et solidaire	46	54	46	54
Formation en alternance (Hébergement et Appareil de modernisation)	118	150	118	150
Fonds national d'amorçage	202	252	202	252
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	12	13	12	13
Fonds Écotecnologies	220	214	220	214
Sociétés d'accélération des transferts de technologie		402		402
Fonds pour la société numérique (Infrastructures et Services)	644	923	644	923
Ville de demain	374	420	374	420
Fonds national d'innovation – Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	4	7	4	7
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	19	20	19	20
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	6	21	6	21
French Tech Accélération	200	195	200	195
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	78	92	78	92
Fonds Accélération Biotech Santé	330	332	330	332
Fonds de fonds de retournement	74	74	74	74
Innovation numérique pour l'excellence éducative	42	57	42	57
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	43	43	43	43
Fonds de fonds quartiers prioritaires	49	50	49	50
Territoires d'innovation de grande ambition	97	16	97	16
Territoires d'innovation pédagogique	47	30	47	30
Fonds à l'internationalisation des PME	100	100	100	100
Adaptation et qualification main-d'œuvre	35	17	35	17
Sociétés universitaires et de recherche	99	50	99	50
Comptes de régularisation	3 675	4 367	3 675	4 367

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de huit conventions et douze actions du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 Md€ au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 Md€ ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

Dans le cadre du deuxième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 2), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur sept nouvelles conventions et huit actions en 2014 pour une enveloppe de 936 M€, sur quatre nouvelles conventions et quatre actions en 2015 pour un montant de 623 M€ et sur une nouvelle convention et une nouvelle action en 2016 pour un montant de 50 M€.

Dans le cadre du troisième PIA (PIA 3), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur cinq nouvelles conventions et cinq actions en 2018 pour un montant de 208 M€.

Au 31 décembre 2019, ces enveloppes, après versements et imputation des coûts de gestion, se répartissent comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

6.2 – Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019			31.12.2018
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Total de l'exposition	28 943	(3)	28 940	29 542
Afrique du Sud	41		41	90
Allemagne				247
Autriche	330		330	336
BEI (Supranational)	225		225	225
Brésil	54		54	92
Bulgarie	18		18	18
Chili	221		221	219
Colombie	134		134	123
Croatie	60		60	31
Espagne				26
Finlande	25		25	140
France	21 007		21 007	20 701
Grèce				
Indonésie	189		189	169
Irlande				226
Israël	108		108	109
Japon	5 420	(3)	5 417	5 509
Lituanie	44		44	45
Luxembourg	385		385	387
Mexique	215		215	203
Pologne	93		93	187
Pérou	140		140	134
Roumanie	158		158	109
République de Corée (Corée du Sud)	16		16	77
Slovénie	60		60	60
Venezuela				79

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

1 — Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques (« CaR »).

2 — Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- PricewaterhouseCoopers Audit : les principales missions réalisées sur l'exercice 2019 ont porté sur des émissions de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission et des attestations ;
- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2019 ont porté sur des émissions de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission et des attestations.

3 — Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Gestion des accès et des habilitations sur les systèmes d'information concourant à la production des états financiers

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et des niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de fraudes ou d'erreurs imputables à des modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données sous-jacentes.</p> <p>Par ailleurs, l'exercice 2019 a été marqué par la refonte du SI Investisseurs (SIGMA) initiée par le démarrage de l'outil front to back Murex sur le périmètre des actions cotées.</p> <p>La gestion des droits d'accès représente à ce titre un point clé de l'audit, qui fait par ailleurs l'objet d'une attention particulière de la Caisse de dépôts et consignations.</p>	<p>Les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ; ■ prise de connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus de création, modification et suppression des droits d'accès des utilisateurs aux applications et infrastructures sous-jacentes ; ■ évaluation de l'efficacité des contrôles clés mis en place dans le cadre du processus de recertification périodique des droits d'accès, validation de la couverture de l'exhaustivité du périmètre et test des contrôles clés mis en place par la direction ; ■ appréciation des droits à haut privilège accordés aux utilisateurs au regard de leur rôle et responsabilité ; ■ vérification de la correcte séparation des environnements de développement et de production ; ■ réalisation, le cas échéant, de travaux spécifiques complémentaires sur les droits d'accès ; ■ revue de la migration des données relatives aux actions cotées dans Murex, des flux et interfaces ainsi que du correct fonctionnement de l'application.

Évaluation des titres de participation

(Se référer aux notes 2 et 3.4 des annexes aux comptes sociaux)

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de participation, figurant au bilan de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 2019 pour un montant net de 25,1 milliards d'euros, représentent un poste significatif du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité (note 3.4).</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (actif net, cours de Bourse), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des participations détenues).</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées certaines participations, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ vérifier, sur la base d'un échantillon, que les actifs nets retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces actifs nets sont fondés sur une documentation probante ; ■ vérifier les cours de Bourse utilisés ; ■ apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par leur organe de direction ou de surveillance ; ■ apprécier la cohérence des hypothèses macroéconomiques retenues notamment le taux d'actualisation avec l'environnement économique.

Évaluation des titres de l'activité de portefeuille*(Se référer aux notes 2 et 3. 3 des annexes aux comptes sociaux)*

Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de l'activité du portefeuille qui figurent au bilan de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 2019 sont constitués de 13,2 milliards d'euros, dont 11,5 milliards d'euros d'actions (note 3.3).</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au prix d'acquisition (coût historique) et figurent, en date de clôture, au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est estimée par la direction en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations Public estime que la moyenne des cours de Bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de Bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque la direction considère que cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritères est mise en place.</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à prendre en compte selon les titres considérés, notamment les éléments prévisionnels en cas de mise en œuvre d'une approche multicritères (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des titres détenus).</p> <p>S'agissant d'un poste significatif du bilan et compte tenu des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ vérifier l'adéquation des méthodes retenues au regard des pratiques communément admises ; ■ vérifier les cours de Bourse utilisés ; ■ obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des titres concernées établis à partir des consensus d'analystes retenus par les gestionnaires de portefeuille ; ■ apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.

4 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

5 – Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**Désignation des Commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations par décision du directeur général appelé à statuer sur les comptes du 31 décembre 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la seizième année de leur mission sans interruption, dont quatorze années depuis que les titres de la Caisse des dépôts et consignations ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

6 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au CaR de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général.

7 — Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques (« CaR »)

Nous remettons au CaR un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au CaR figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au CaR la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le CaR des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 23 mars 2020

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié

Cyrille Dietz

MAZARS
Gilles Magnan

Jean Latorzeff



États financiers du Fonds d'épargne au 31.12.2019

examinés et arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts
en date du 11.03.2020

États financiers sociaux	217
Notes annexes aux états financiers	220

Sommaire détaillé

États financiers sociaux	217
Bilan	217
Hors-bilan	218
Compte de résultat	219
Notes annexes aux états financiers	220
1. Événements marquants de la période et postérieurs à la clôture	220
2. Principes comptables et méthodes d'évaluation	221
3. Notes relatives au bilan	225
3.1 Opérations interbancaires et assimilées – Créances sur les établissements de crédit	225
3.2 Opérations avec la clientèle	226
3.3 Ensemble des crédits	227
3.4 Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille	229
3.5 Comptes de régularisation et actifs divers	231
3.6 Opérations interbancaires et assimilées – Dettes envers les établissements de crédit	231
3.7 Opérations avec la clientèle	231
3.8 Les dépôts	232
3.9 Comptes de régularisation et passifs divers	233
3.10 Provisions	234
3.11 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	234
3.12 Variation des capitaux propres	235
3.13 Risques de crédit	235
3.14 Bilan ventilé par devise – Valeurs nettes après dépréciation	238
4. Notes relatives au Hors-bilan	239
4.1 Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises	239
4.2 Instruments financiers à terme	240
4.3 Risques de crédit – Ventilation par zone géographique des engagements donnés	243
5. Notes relatives au résultat	244
5.1 Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	244
5.2 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	244
5.3 Intérêts et produits assimilés sur prêts	245
5.4 Intérêts sur dépôts	246
5.5 Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	246
5.6 Autres intérêts et assimilés	247
5.7 Revenus des titres à revenu variable	247
5.8 Produits et charges de commissions	248
5.9 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	248
5.10 Charges générales d'exploitation	249
5.11 Coût du risque	249
5.12 Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées	249
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations	250

États financiers sociaux

Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		69 814	64 726
Effets publics et valeurs assimilées	3.4	56 749	49 325
Créances sur les établissements de crédit	3.1	13 065	15 401
Opérations avec la clientèle	3.2	177 470	174 279
Autres concours à la clientèle à terme		177 470	174 279
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3.4	39 209	34 476
Obligations et autres titres à revenu fixe		26 270	21 987
Actions et autres titres à revenu variable		12 939	12 489
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Comptes de régularisation et actifs divers	3.5	1 911	1 473
Total actif		288 404	274 954
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	3.6	271 469	258 548
Opérations avec la clientèle	3.7	75	76
Autres dettes envers la clientèle		75	76
Comptes de régularisation et passifs divers	3.9	1 974	1 955
Provisions	3.10	2 770	2 395
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.11	5 917	5 650
Capitaux propres – hors FRBG	3.12	6 199	6 330
Réserves et autres		5 548	5 535
Report à nouveau		239	239
Résultat de l'exercice		412	556
Total passif		288 404	274 954

Hors-bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	24 726	26 209
En faveur d'établissements de crédit	21	36
En faveur de la clientèle	24 429	26 121
Engagements de financement douteux	276	52
Engagements de garantie	5 372	4 831
D'ordre d'établissements de crédit	5 372	4 831
D'ordre de la clientèle		
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	9 810	8 323
Reçus d'établissements de crédit	9 810	8 323
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	160 498	158 416
Reçus d'établissements de crédit	13 625	13 685
Reçus de la clientèle	2 033	2 284
Reçus de l'État et assimilés	144 840	142 447
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	1 580	1 953
Titres à livrer		
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés		
Autres engagements reçus		

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts et produits assimilés		3 505	4 478
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1 et 5.3	268	306
Opérations avec la clientèle	5.2 et 5.3	2 317	2 702
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.5	822	1 284
Autres intérêts et produits assimilés	5.6	98	186
Intérêts et charges assimilées		(3 320)	(3 115)
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1 et 5.4	(2 903)	(2 798)
Opérations avec la clientèle	5.2 et 5.4	(4)	(2)
Autres intérêts et charges assimilées	5.6	(413)	(315)
Revenus des titres à revenu variable	5.7	626	542
Commissions (produits)	5.8	2	2
Commissions (charges)	5.8	(358)	(327)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		(43)	95
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.9	376	45
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets		(17)	(13)
Produit net bancaire		771	1 707
Charges générales d'exploitation	5.10	(152)	(157)
Résultat brut d'exploitation		619	1 550
Coût du risque	5.11	13	(1)
Résultat d'exploitation		632	1 549
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		47	
Résultat courant		679	1 549
Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées	5.12	(267)	(993)
Résultat net		412	556

Notes annexes aux états financiers

1. Événements marquants de la période et postérieurs à la clôture

Événements marquants de la période

I - Évolution des taux réglementés

L'arrêté du 27 novembre 2017 a stabilisé le taux du livret A à 0,75 % entre le 1^{er} février 2018 et le 31 janvier 2020, sans modifier la formule de calcul du taux.

L'arrêté du 14 juin 2018 fixe les modalités d'une nouvelle formule de calcul du taux du livret A qui entrera en vigueur au 1^{er} février 2020.

Plus précisément, il révisé l'article 3 du règlement CRBF 86-13 du 14 mai 1986 modifié dont les dispositions régissent la méthodologie de calcul du taux du livret A. Trois mesures sont proposées :

- la réduction au dixième de point le plus proche de l'arrondi du résultat de la formule ;
- la suppression du plancher inflation ;
- et l'introduction d'un plancher de 0,5 %.

À partir de 2020 et pendant une période transitoire, l'écart entre deux fixations successives du taux est plafonné à 0,5 point de pourcentage.

Au 31 décembre 2019, cet arrêté est sans impact sur les comptes du fonds d'épargne.

II - Déploiement du Plan logement 2

Un an après le Plan logement 1 mis en œuvre par la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts, qui a largement contribué aux travaux de la clause de revoyure menés par l'État et ayant donné lieu à la signature du « Pacte constructif » engageant l'État, la Caisse des Dépôts et le secteur du logement social sur 2020-2022, poursuit son action d'intérêt général en faveur du logement social avec le lancement d'un Plan logement 2.

Pour le fonds d'épargne, le Plan logement 2 porte principalement sur :

- le déploiement des Prêts de haut de bilan de 1^{er} et 2^e génération ;
- 4 milliards d'euros de prêts à taux fixe, supplémentaires aux 4 milliards d'euros du Plan logement 1, financés par des ressources apportées par la Section générale ;
- l'élargissement de l'enveloppe d'éco-prêts pour la rénovation énergétique des logements, par la mise en place d'une bonification apportée par la Caisse des Dépôts. Cette enveloppe passe ainsi de 3 à 4 milliards d'euros, l'éco-prêt étant par ailleurs simplifié pour renforcer l'action au service de la rénovation du parc. Le 8 juillet 2019, une déclaration conjointe par laquelle la Section générale s'engage à bonifier les éco-

prêts signés entre le 1^{er} juillet 2019 et le 31 décembre 2023, dans la limite d'un montant global de bonification de 82 millions d'euros, a été conclue entre la Section générale et le fonds d'épargne. Au 31 décembre 2019, cette bonification s'élève à 28 millions d'euros ;

À l'extension des durées maximales des prêts fonciers en zone tendue, celles-ci pouvant être portées de 60 à 80 ans pour faciliter la construction neuve et l'accession sociale à la propriété dans le cadre des montages de dissociation du foncier et du bâti au travers des Organismes de Foncier Solidaire ;

- une mesure générale, exceptionnelle, de remise commerciale sur les prêts aux OLS en cours d'amortissement, sur les échéances 2020, 2021 et 2022. Ces remises seront réparties au *pro rata* du poids de chaque organisme dans le montant total de loyers versés l'année précédant la remise. La clé de répartition des remises entre les organismes concernés sera communiquée à la Caisse des Dépôts par la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS). Le montant global de cette mesure s'élève à 150 millions d'euros, répartis en parts égales sur les 3 années de la mesure. Au 31 décembre 2019, ce dispositif de remises commerciales se traduit dans les comptes du fonds d'épargne par l'enregistrement d'une provision pour risques et charges de 150 millions d'euros.

Événements postérieurs à la clôture

III - Évolution des taux réglementés au 1^{er} février 2020

Conformément à l'avis relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée publié le 24 janvier 2020, les taux d'intérêt nominaux annuels de rémunération sont fixés comme suit, à compter du 1^{er} février 2020 :

- les taux des livrets A et des livrets de développement durable sont égaux à 0,5 % ;
- le taux des comptes sur livret d'épargne populaire est égal à 1 %.

IV - Commission d'accessibilité bancaire

En vertu de l'article L. 221-6 du Code monétaire et financier, les établissements distribuant le livret A et ceux distribuant le livret de développement durable et solidaire perçoivent une rémunération en contrepartie de la centralisation opérée. La Banque Postale reçoit une rémunération complémentaire, calculée selon l'article R. 221-8-1 du Code monétaire et financier de manière à lui assurer une compensation proportionnée aux missions de service d'intérêt économique général qui lui sont conférées.

L'arrêté du 26 février 2015 modifié le 4 décembre 2017 a établi le montant de la rémunération versée par le fonds d'épargne à La Banque Postale au titre de la période 2015-2020.

Début 2020, le fonds d'épargne a été informé de la décision prise en 2019 par les autorités françaises de rehausser, à titre exceptionnel, de 50 millions d'euros le niveau annuel de la commission au titre des années 2019 et 2020. Cette nouvelle trajectoire se traduit pour le fonds d'épargne par la comptabilisation d'une charge complémentaire et d'une dette de 50 millions d'euros au 31 décembre 2019, au titre du versement en 2020 de la surcommission relative à l'exercice 2019.

En outre, la prise en compte de cette nouvelle trajectoire dans le coût de la ressource retenu dans le calcul des provisions pour prêts déficitaires entraîne une hausse des provisions pour risques et charges de 6 millions d'euros.

Il n'y a pas d'autre événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes et les résultats du fonds d'épargne au 31 décembre 2019.

Le contexte de crise sanitaire actuel est susceptible d'avoir des conséquences sur les comptes du fonds d'épargne en 2020.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n° 2014-03 et n° 2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre I – titre 1 – chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2018.

Les textes adoptés par l'Autorité des normes comptables (ANC) et d'application obligatoire en 2019 n'ont pas d'impact sur les comptes individuels du fonds d'épargne.

I - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

II - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

- Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Sont considérés comme douteux, les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, les prêts pour lesquels la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.
- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuées du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.
- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- En ce qui concerne l'application de l'article 2231-2 du règlement n° 2014-07 relatif à l'actualisation des pertes prévisionnelles, la méthode de calcul des provisions sur encours appliquée par le fonds d'épargne a été conservée, compte tenu des caractéristiques des prêts du fonds d'épargne (intérêts de retard calculés au taux contractuel, payés par la contrepartie) : en effet, il est démontré que cette méthode n'a pas d'impact financier significatif par rapport à ce que donnerait une actualisation des pertes prévisionnelles prêt par prêt.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à

l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées. Les restructurations ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une décote dans la mesure où :

- les restructurations accordées entre 1994 et 2000 ont été faites à la demande des pouvoirs publics et ont été appliquées à l'ensemble des organismes de logement social, dans le but de relancer la construction de logements sociaux ;
 - à partir de 2001, les réaménagements ayant concerné des emprunteurs sensibles ont été, dans leur majorité, renouvelés au même taux et n'ont pas engendré de perte actuarielle pour le fonds d'épargne.
- Certains prêts du fonds d'épargne comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus ; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.
 - Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation. Elles sont comptabilisées en intérêts.
 - Les indemnités perçues lors des réaménagements sont étalées de manière actuarielle sur la durée du nouveau prêt sauf s'il est démontré que celles-ci ne sont pas significatives. Elles sont comptabilisées en intérêts.
 - Les prêts octroyés par le fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales, la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS), ou par l'État.
 - Dans le cadre des opérations de rachat de prêts (CGLLS, anciens prêts de l'État ou autres), l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes qui sont reprises en produits d'intérêt, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts. L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque mois pour tenir compte des remboursements anticipés, et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.
 - Enfin, sont enregistrés en engagements hors-bilan donnés les prêts accordés non encore versés. Les engagements reçus présentés dans le hors-bilan publié recouvrent :
 - les garanties des établissements de crédit ;
 - les garanties de l'État et des collectivités locales venant en couverture des prêts comptabilisés au bilan du fonds d'épargne.

2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de

l'exercice *prorata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

III - Titres et opérations sur titre

3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n° 2014-07 (livre II – titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (à l'exception des titres de placement à revenu variable gérés selon la méthode du coût moyen pondéré), et sont évalués de la façon suivante :

- actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par des sources externes. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels le fonds d'épargne dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime – décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

3.2 - Opérations sur titres

OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le Code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode « dernier entré, premier sorti » (DEPS ou LIFO). En date d'arrêt, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêt. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

IV - Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 (livre II – titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les charges ou produits sur instruments financiers à terme affectés le cas échéant à une couverture globale de taux sont enregistrés *pro rata temporis*. Par ailleurs, les résultats latents sur les instruments financiers à terme affectés à une couverture globale de taux ne sont pas comptabilisés.

4.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des options.

Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

4.3 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

Compte tenu de la nature des titres dans lesquels le fonds d'épargne investit, l'utilisation de modèle purement interne est exceptionnelle.

V - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

5.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

5.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

VI - Provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts

Des provisions sont constituées par le fonds d'épargne en couverture des pertes certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés.

Les provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

La perte actuarielle dégagée par les prêts adossés aux ressources des livrets réglementés fait l'objet d'une provision évaluée à partir du scénario de taux retenu pour la gestion ALM et l'allocation d'actifs du groupe Caisse des Dépôts, de façon à assurer la cohérence des approches en termes de gestion financière.

Pour certains prêts, des intervenants externes (Action Logement, Section générale de la Caisse des Dépôts) bonifient, dans le cadre d'accords portant sur les enveloppes et les modalités de bonification, la ressource ou les prêts du fonds d'épargne, de telle sorte que l'emprunteur final bénéficie d'un taux particulièrement privilégié. Dans ce cas, la provision comptabilisée par le fonds d'épargne est calculée, en retenant comme différentiel de taux l'écart entre le coût de la ressource et le taux emprunteur, net des bonifications consenties.

Les mouvements sur les provisions (et les éventuelles bonifications associées) sont comptabilisés en marge d'intérêt.

VII - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds, destiné à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, est doté de sorte que, venant compléter les réserves, le report à nouveau et le résultat en instance d'affectation, il permette de satisfaire un niveau de fonds propres selon le 3^e décret (décret n° 2016-1983 du 30 décembre 2016 – adaptation du règlement européen CRR) et un modèle prudentiel préalablement déterminé par la commission de surveillance.

Le niveau des fonds propres requis devrait être couvert par :

- les réserves ;
- le report à nouveau ;
- le FRBG ;
- le résultat net en instance d'affectation.

Le niveau du FRBG est ajusté afin de permettre au minimum de rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par le fonds d'épargne en termes de :

- risque de crédit sur les prêts et actifs financiers ;
- risque opérationnel ;
- risque global de taux ;
- risque de concentration.

Les réserves et reports à nouveau, après affectation du résultat de l'exercice, couvrent le montant des exigences de fonds propres au titre du pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales. Le FRBG a vocation à faire face aux risques présentés par le bilan du fonds d'épargne. À ce titre notamment, il est doté pour couvrir progressivement les besoins de fonds propres au titre du pilier 2.

VIII - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations. Les positions de change en devises sont couvertes par des opérations fermes.

IX - Recours à des estimations

La préparation des états financiers (bilan et compte de résultat) du fonds d'épargne s'appuie sur des hypothèses de scénarios économiques et financiers, ou des estimations de valeur d'actifs. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour formuler ces hypothèses et pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à l'évolution du positionnement concurrentiel, aux perspectives de cash-flows, de flux de dividendes, de structure de comptes de résultat. Elles requièrent également une évaluation du risque associé [taux d'actualisation]) ;
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges sur les prêts adossés aux ressources des livrets réglementés, sur un scénario macroéconomique dont les données ne sont pas directement observables sur les marchés ;
- l'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- la détermination des dépréciations sur les encours de prêts considérés comme douteux au regard du risque de crédit ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

X - Informations financières sur les risques de marché

10.1 - Gestion actif/passif

Le fonds d'épargne est exposé au risque de transformation puisqu'il prête à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif/passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versements de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et une structuration des portefeuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

Par ailleurs, les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition modérée.

10.2 - Le contrôle des risques

La direction des risques du Groupe pilote le dispositif de maîtrise des risques du groupe Caisse des Dépôts, veillant à sa cohérence et à son efficacité. Le contrôle des risques fixe les normes, valide les instruments et les méthodes. Il est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit des portefeuilles financiers, un comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- fixer les limites par contrepartie, sur proposition de la direction des risques du Groupe.

La direction des risques du Groupe est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par les gérants. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques effectuées essentiellement à partir de ses propres analyses, des agences de notations et des informations publiques.

3. Notes relatives au bilan

3.1 – Opérations interbancaires et assimilées – Créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Comptes courants du fonds d'épargne ⁽¹⁾		529	1 150
Comptes courants ⁽²⁾		528	1 149
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires		1	1
Intérêts courus		(1)	(1)
Créances sur les établissements de crédit à vue		528	1 149
Crédits à l'équipement		887	1 026
Capital et assimilé		872	1 009
Intérêts courus		15	17
Crédits au logement		10 691	10 998
Capital et assimilé		10 658	10 963
Intérêts courus		33	35
Crédits divers ⁽³⁾		959	2 228
Capital et assimilé		950	2 200
Intérêts courus		9	28
Créances sur les établissements de crédit à terme	3.3.1	12 537	14 252
Créances sur les établissements de crédit		13 065	15 401

(1) L'Établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier du fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

(2) Dont 273 M€ de bonification Action Logement relative à la ressource destinée à financer les prêts haut de bilan à taux zéro.

(3) Concerne l'encours de prêts de refinancement Bpifrance Financement.

3.2 – Opérations avec la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Crédits de trésorerie et créances commerciales			
Capital et assimilé			
Créances douteuses			1
Dépréciations			(1)
Crédits à l'équipement ⁽¹⁾		22 174	22 448
Capital et assimilé		21 923	22 168
Créances douteuses		97	124
Dépréciations		(18)	(25)
Intérêts courus		172	181
Crédits au logement ⁽²⁾		155 166	151 680
Capital et assimilé		150 074	148 950
Créances douteuses		4 065	1 649
Dépréciations		(67)	(55)
Intérêts courus		1 094	1 136
Crédits divers		130	151
Capital et assimilé		130	151
Intérêts courus			
Autres concours à la clientèle à terme	3.3.1	177 470	174 279
Opérations avec la clientèle		177 470	174 279

(1) Dont 2 419 M€ au secteur public local financés sur ressources de marché, apportées par la BEI et la Section générale de la Caisse des Dépôts (2 449 M€ au 31 décembre 2018).

(2) Dont 2 657 M€ financés sur ressources de marché, apportées principalement par la BEI et la Section générale de la Caisse des Dépôts (1 622 M€ au 31 décembre 2018).

3.3 – Ensemble des crédits

3.3.1 - Mouvements

(en millions d'euros)	31.12.2018	Versements	Remboursements	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2019
Crédits équipement	23 474	1 543	(1 927)	(29)	23 061
Capital	23 275	1 543	(1 927)	(18)	22 873
<i>Anciens prêts équipement aux collectivités locales</i>	125		(18)		107
<i>Prêts de refinancement aux collectivités locales</i>	5 229		(635)	(6)	4 588
<i>Prêts nouveaux emplois</i>	17 921	1 543	(1 274)	(12)	18 178
Intérêts courus	198			(11)	187
Échéances mises en recouvrement				1	1
Échéances impayées	1			(1)	
Crédits au logement social et à la politique de la ville	162 678	10 835	(8 045)	389	165 857
Capital	161 490	10 835	(8 045)	374	164 654
<i>Prêts très sociaux</i>	18 997	2 014	(589)	14	20 436
<i>Prêts locatifs à usage social</i>	77 021	4 156	(3 319)	224	78 082
<i>Prêts pour amélioration de l'habitat</i>	12 871	1 467	(901)	55	13 492
<i>Prêts locatif intermédiaire – prêts locatif social</i>	25 053	2 060	(1 270)	27	25 870
<i>Prêts projets urbains</i>	1 244	2	(154)	2	1 094
<i>Prêts renouvellement urbain</i>	10 163	184	(602)	11	9 756
<i>Divers</i>	16 141	952	(1 210)	41	15 924
Intérêts courus	1 171			(44)	1 127
Échéances mises en recouvrement				73	73
Échéances impayées	17			(14)	3
Crédits divers	2 379	25	(1 296)	(19)	1 089
Capital	2 351	25	(1 296)		1 080
Intérêts courus	28			(19)	9
Crédits de trésorerie					
Échéances impayées					
Ensemble des crédits	188 531	12 403	(11 268)	341	190 007
Dont créances sur les établissements de crédit	14 252	573	(2 264)	(24)	12 537
Dont opérations avec la clientèle	174 279	11 830	(9 004)	365	177 470

(1) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des dépréciations liées et prêts réaménagés.

3.3.2 - Détail sur les encours douteux

	31.12.2019					31.12.2018				
	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Encours douteux net de dépréciations	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Encours douteux net de dépréciations
<i>(en millions d'euros)</i>										
Crédits d'équipement	23 061	97		(18)	79	23 474	124	1%	(25)	99
Anciens prêts équipement aux collectivités locales	107	3	2%	(2)	1	125	3	2%	(2)	1
Prêts de refinancement aux collectivités locales	4 683	7		(1)	6	5 337	5		(1)	4
Prêts nouveaux emplois	18 271	87		(15)	72	18 012	116	1%	(22)	94
Crédits au logement social et à la politique de la ville	165 857	4 065	2%	(67)	3 998	162 678	1 649	1%	(55)	1 594
Prêts très sociaux	20 505	481	2%	(6)	475	19 062	269	1%	(4)	265
Prêts locatifs à usage social	78 715	2 015	3%	(26)	1 989	77 688	786	1%	(22)	764
Prêts pour amélioration de l'habitat	13 573	185	1%	(2)	183	12 947	83	1%	(1)	82
Prêts locatif intermédiaire – prêts locatif social	26 043	788	3%	(10)	778	25 225	135	1%	(4)	131
Prêts projets urbains	1 103	21	2%	(1)	20	1 255	18	1%	(2)	16
Prêts renouvellement urbain	9 824	248	3%	(4)	244	10 232	192	2%	(4)	188
Prêts au logement divers	16 094	327	2%	(18)	309	16 269	166	1%	(18)	148
Crédits divers	1 089					2 379				
Crédits de trésorerie et créances commerciales							1 100%		(1)	
Ensemble des crédits	190 007	4 162	2%	(85)	4 077	188 531	1 774	1%	(81)	1 693

3.4 – Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

3.4.1 - Analyse par nature et type de portefeuille

	31.12.2019					31.12.2018				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
<i>(en millions d'euros)</i>										
Effets publics et valeurs assimilées		18 560	38 189		56 749	12 204	37 121			49 325
Effets publics et valeurs assimilées		18 560	36 161		54 721	12 204	35 098			47 302
Titres prêtés			2 028		2 028		2 023			2 023
Obligations et autres titres à revenu fixe		26 166	104		26 270	21 398	589			21 987
Obligations		3 342	104		3 446	2 201	589			2 790
Autres titres à revenu fixe		22 824			22 824	19 197				19 197
Titres prêtés										
Actions et autres titres à revenu variable		1 672		11 267	12 939	1 272		11 217		12 489
Actions		538		9 808	10 346	463		9 780		10 243
OPCVM		1 129		1 459	2 588	801		1 413		2 214
Autres titres à revenu variable		5			5	8		24		32
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille		46 398	38 293	11 267	95 958	34 874	37 710	11 217		83 801

3.4.2 - Éléments complémentaires

	31.12.2019				31.12.2018					
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
<i>(en millions d'euros)</i>										
Effets publics et valeurs assimilées		18 560	38 189		56 749		12 204	37 121		49 325
Valeur brute		18 282	36 096		54 378		12 131	35 247		47 378
Primes/Décotes		274	1 856		2 130		52	1 642		1 694
Créances rattachées		22	248		270		24	255		279
Dépréciations ⁽¹⁾		(18)	(11)		(29)		(3)	(23)		(26)
Valeur de marché		18 638	41 492		60 130		12 255	39 607		51 862
Obligations et autres titres à revenu fixe		26 166	104		26 270		21 398	589		21 987
Valeur brute		25 989	104		26 093		21 259	570		21 829
Primes/Décotes		81			81		76	12		88
Créances rattachées		108			108		113	7		120
Dépréciations		(12)			(12)		(50)			(50)
Valeur de marché		26 598	107		26 705		21 660	605		22 265
Actions et autres titres à revenu variable		1 672		11 267	12 939		1 272		11 217	12 489
Valeur brute		1 705		13 074	14 779		1 368		13 070	14 438
Créances rattachées		1		11	12		1		11	12
Dépréciations		(34)		(1 818)	(1 852)		(97)		(1 864)	(1 961)
Valeur de marché		2 206		16 084	18 290		1 655		13 750	15 405
Total par type de portefeuille		46 398	38 293	11 267	95 958		34 874	37 710	11 217	83 801

(1) La dépréciation des titres d'investissement de 11 M€ au 31 décembre 2019 correspond à la provision résiduelle antérieurement constituée sur les titres transférés du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement en novembre 2011 : en application la réglementation comptable, ces provisions seront reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

3.5 – Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Charges constatées d'avance	35	26
Produits à recevoir	12	10
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	410	275
Autres comptes de régularisation	1	
Comptes de régularisation	458	311
Débiteurs divers	1 453	1 162
– bonifications à recevoir	28	1
– autres débiteurs divers	1 425	1 161
Actifs divers	1 453	1 162
Comptes de régularisation et actifs divers	1 911	1 473

3.6 – Opérations interbancaires et assimilées – Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Comptes et emprunts à terme ⁽¹⁾		7 683	5 403
Titres donnés en pension livrée		600	
Intérêts courus		29	37
Dettes envers les établissements de crédit à terme		8 312	5 440
Dépôts centralisés	3.8.1	261 106	251 117
Intérêts déposants	3.8.2	1 982	1 925
Compléments d'intérêts à verser aux réseaux	3.8.3	69	66
Autres dettes envers les établissements de crédit		263 157	253 108
Dettes envers les établissements de crédit		271 469	258 548

(1) Dont 3 503 M€ d'emprunts bonifiés à taux zéro contractés auprès de la Section générale dans le cadre des dispositifs de prêts à taux zéro, 1 583 M€ d'emprunts contractés auprès de la Section générale dans le cadre du partenariat avec la BEI mis en place en 2015 et 2 596 M€ d'emprunts à taux fixe contractés auprès de la Section générale dans le cadre du Plan logement (cf. note 3.2).

3.7 – Opérations avec la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Autres sommes dues à la clientèle		
Dépôts centralisés	74	75
Intérêts déposants	1	1
Compléments d'intérêts à verser aux réseaux		
Autres dettes envers la clientèle	75	76
Opérations avec la clientèle	75	76

3.8 – Les dépôts

3.8.1 - Dépôts centralisés

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2020	Intérêts capitalisés au 01.01.2020	Dépôts au 31.12.2019	Dépôts au 01.01.2019	Intérêts capitalisés au 01.01.2019	Dépôts au 31.12.2018
Livret A, LDDS ⁽¹⁾	243 389	1 743	241 646	231 415	1 660	229 755
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie	74		74	75		75
Livret d'épargne populaire ⁽²⁾	19 694	234	19 460	21 622	260	21 362
Dépôts centralisés	263 157	1 977	261 180	253 112	1 920	251 192
Dont établissements de crédit	263 083	1 977	261 106	253 037	1 920	251 117
Dont opérations avec la clientèle	74		74	75		75

(1) Au 31 décembre 2019, les dépôts centralisés livret A et LDDS enregistrent une hausse de 11,9 Md€ par rapport au 31 décembre 2018 (1,7 Md€ d'intérêts capitalisés et 10,2 Md€ de collecte).

(2) Au 31 décembre 2019, les dépôts centralisés LEP enregistrent une baisse de 1,9 Md€ par rapport au 31 décembre 2018 (0,2 Md€ d'intérêts capitalisés et 2,1 Md€ de décollecte).

3.8.2 - Rémunération des dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Livret A, LDDS	1 748	1 664
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie	1	1
Livret d'épargne populaire	234	261
Intérêts déposants	1 983	1 926
Dont établissements de crédit	1 982	1 925
Dont opérations avec la clientèle	1	1

Le taux moyen du livret A et du LDDS s'élève à 0,75 % au 31 décembre 2019, comme au 31 décembre 2018 (cf. note 5.4).

Ces rémunérations intègrent les intérêts versés aux établissements au titre des comptes clôturés au cours de l'exercice ; les montants ne peuvent donc être directement comparés avec les intérêts capitalisés présentés dans le tableau 3.8.1.

3.8.3 - Compléments d'intérêts à verser aux réseaux

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Livret A, LDDS	62	59
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie		
Livret d'épargne populaire	7	7
Compléments d'intérêts à verser aux réseaux	69	66
Dont établissements de crédit	69	66
Dont opérations avec la clientèle		

3.9 – Comptes de régularisation et passifs divers

3.9.1 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits constatés d'avance	698	753
▪ sur bonifications	592	632
▪ sur titres	(17)	(3)
▪ sur prêts ⁽¹⁾	12	13
▪ sur instruments financiers ⁽²⁾	111	111
▪ autres produits constatés d'avance		
Charges à payer	82	35
▪ commissions réseaux à payer ⁽³⁾	75	27
▪ charges à payer sur instruments financiers	7	8
▪ charges à payer sur prêts		
▪ autres charges à payer		
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme ⁽⁴⁾	477	388
Autres comptes de régularisation	72	90
Comptes de régularisation	1 329	1 266
Versements restant à effectuer sur titres ⁽⁵⁾	332	340
Autres créditeurs divers	313	349
Créditeurs divers	645	689
Comptes de régularisation et passifs divers	1 974	1 955

(1) Concerne les soultes à étaler liées aux réaménagements de prêts.

(2) Concerne les soultes reçues à l'initiation des swaps de micro-couverture.

(3) Concerne la part restant à verser de la commission d'accessibilité bancaire payée à La Banque Postale.

(4) Concerne les intérêts courus sur swaps de micro-couverture et de macro-couverture.

(5) Concerne le capital appelé non libéré des actifs non cotés.

3.9.2 - Détail des produits constatés d'avance sur bonifications

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Bonifications brutes	3 588	3 558
Reprises en résultat	(2 996)	(2 926)
Total	592	632

3.10 – Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2019
Provisions pour risques de contrepartie						
■ engagement par signature						
■ prêts						
■ autres						
Provisions sur instruments de marché ⁽¹⁾	50	10		(33)		27
Provisions sur prêts déficitaires ⁽²⁾	2 341	287	(41)			2 587
■ équipement	25	27	(2)			50
■ logement social et politique de la ville ⁽³⁾	2 297	259	(27)			2 529
■ divers	19	1	(12)			8
Autres provisions pour risques et charges	4	152				156
■ autres ⁽⁴⁾	4	152				156
Provisions	2 395	449	(41)	(33)		2 770

(1) Les provisions sur instruments de marché correspondent à la prise en compte des moins-values latentes sur les assets-swaps, imputables à l'instrument de couverture. Ces moins-values latentes sont déterminées sur la base des valorisations (établies en fonction des données de marché à la date de clôture) du titre sous-jacent et de l'instrument de couverture. Le montant de la provision au 31 décembre 2019 s'élève à 27 M€.

(2) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

(3) Dont provision au titre de la prime exceptionnelle destinée à stimuler les opérations de construction de logements sociaux. Cette provision, constituée à hauteur de 87 M€ au 31 décembre 2014, s'établit à 1 M€ au 31 décembre 2019.

(4) Dont provision au titre du Plan logement 2, constituée à hauteur de 150 M€ au 31 décembre 2019 (cf. faits marquants).

3.11 – Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	5 917	5 650

3.12 – Variation des capitaux propres

	Capitaux propres au 31.12.2017	Affectation du résultat 2017	Versement au titre du résultat 2017	Autres variations	Résultat au 31.12.2018	Capitaux propres au 31.12.2018	Affectation du résultat 2018	Versement au titre du résultat 2018 ⁽¹⁾	Autres variations	Résultat au 31.12.2019	Capitaux propres au 31.12.2019
<i>(en millions d'euros)</i>											
Réserve générale	5 460	650	(575)			5 535	556	(543)			5 548
Report à nouveau	239					239					239
Résultat de l'exercice	650	(650)			556	556	(556)			412	412
Capitaux propres – hors FRBG	6 349		(575)		556	6 330		(543)		412	6 199
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	4 657			993		5 650			267		5 917
Capitaux propres (y compris FRBG)	11 006		(575)	993	556	11 980		(543)	267	412	12 116

(1) Le décret n° 2019-1085 du 24 octobre 2019 a fixé pour l'année 2019 le montant du prélèvement à 543 M€. Ce montant, correspondant à l'excédent de fonds propres au 31 décembre 2018, a été versé au Trésor le 4 décembre 2019.

3.13 – Risques de crédit

3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit

	31.12.2019					31.12.2018	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Répartition par zone géographique							
France	13 065					13 065	15 401
Europe							
Autres							
Total	13 065					13 065	15 401
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	692					692	2 862
De 3 mois à 1 an	887					887	106
De 1 an à 5 ans	2 538					2 538	3 021
Supérieure à 5 ans	8 948					8 948	9 412
Total	13 065					13 065	15 401

3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle

	31.12.2019					31.12.2018	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Répartition par zone géographique							
France	172 333		4 161	1	(85)	176 410	173 258
Europe							
Autres	1 060					1 060	1 021
Total	173 393		4 161	1	(85)	177 470	174 279
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	3 435		98		(48)	3 485	3 594
De 3 mois à 1 an	4 995		119		(1)	5 113	5 257
De 1 an à 5 ans	28 019		670		(6)	28 683	29 158
Supérieure à 5 ans	136 944		3 274	1	(30)	140 189	136 270
Total	173 393		4 161	1	(85)	177 470	174 279
Répartition par secteur							
HLM	124 042		1 120		(20)	125 142	121 637
EPIC – SEM	2 549		1			2 550	2 483
Collectivités locales	21 527		75	1	(11)	21 592	22 146
Sociétés commerciales	14 984		2 884		(41)	17 827	17 688
Administrations privées	3 780		51		(12)	3 819	3 864
Administrations publiques	6 475		30		(1)	6 504	6 430
Autres	36					36	31
Total	173 393		4 161	1	(85)	177 470	174 279

3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

	31.12.2019				31.12.2018	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Répartition par zone géographique						
France	56 916			(22)	56 894	47 506
Europe	25 910			(19)	25 891	23 576
Autres	234				234	230
Total	83 060			(41)	83 019	71 312
Répartition par durée résiduelle						
Inférieure à 3 mois	7 790				7 790	6 121
De 3 mois à 1 an	19 911				19 911	16 225
De 1 an à 5 ans	24 394			(16)	24 378	23 667
Supérieure à 5 ans	30 965			(25)	30 940	25 299
Total	83 060			(41)	83 019	71 312
Répartition par notation synthétique ⁽¹⁾						
AAA	7 279			(2)	7 277	5 390
AA	54 595			(18)	54 577	44 089
A	14 441			(2)	14 439	12 604
BBB	6 372			(13)	6 359	8 837
BB	2				2	
B	3				3	3
CCC						
Non noté	368			(6)	362	389
Total	83 060			(41)	83 019	71 312

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

3.14 – Bilan ventilé par devise – Valeurs nettes après dépréciation

<i>(en millions d'euros)</i>	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	69 791	1	2	20	69 814
Effets publics et valeurs assimilées	56 749				56 749
Créances sur les établissements de crédit	13 042	1	2	20	13 065
Opérations avec la clientèle	177 470				177 470
Autres concours à la clientèle à terme	177 470				177 470
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	36 900	402	817	1 090	39 209
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 753	402	115		26 270
Actions et autres titres à revenu variable	11 147		702	1 090	12 939
Immobilisations corporelles et incorporelles					
Comptes de régularisation et actifs divers	1 911				1 911
Total actif	286 072	403	819	1 110	288 404
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	271 469				271 469
Opérations avec la clientèle	75				75
Autres dettes envers la clientèle	75				75
Comptes de régularisation et passifs divers	1 955	8	11		1 974
Provisions	2 770				2 770
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	5 917				5 917
Capitaux propres – hors FRBG	6 199				6 199
Réserves et autres	5 548				5 548
Report à nouveau	239				239
Résultat de l'exercice	412				412
Total passif	288 385	8	11		288 404

4. Notes relatives au hors-bilan

4.1 — Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	2 273	2 645
<i>Devises à livrer</i>	2 347	2 699
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	21	16
<i>Euros à livrer</i>	21	16
Report/Déport non couru		
À recevoir	2	2
À payer	13	23

4.2 – Instruments financiers à terme

4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

	31.12.2019				31.12.2018			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés – Achat/Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt	Engagements donnés – Achat/Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt	Engagements donnés – Achat/Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt	Engagements donnés – Achat/Emprunt	Engagements reçus – Vente/Prêt
<i>(en millions d'euros)</i>								
Opérations fermes								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
 Marchés de gré à gré			45 507	45 507			35 079	35 079
Instruments de taux d'intérêt ⁽¹⁾			45 507	45 507			35 079	35 079
<i>Valeur de marché</i> ⁽²⁾			18 942	17 441			17 348	16 162
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
 Marchés organisés					86	77		
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change					86	77		
 Marchés de gré à gré								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								

(1) Les « instruments de taux d'intérêt » concernent (en nominal d'engagement) :

- à hauteur de 500 M€ (1 750 M€ au 31 décembre 2018) des contrats d'échange de taux réalisés sur les prêts ;
- à hauteur de 15 169 M€ (14 169 M€ au 31 décembre 2018) des swaps inflation en macro-couverture du bilan ;
- à hauteur de 29 838 M€ (19 160 M€ au 31 décembre 2018) des opérations de couverture de titres essentiellement sous forme d'asset swap.

(2) La valeur de marché, information issue du système de gestion, représente la valorisation des swaps sur la base des données de marché en date de clôture. Ces opérations étant des swaps de couverture, la valorisation des swaps se compense avec la valorisation des titres couverts.

4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle

	31.12.2019					31.12.2018				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
<i>(en millions d'euros)</i>										
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	1 180	8 276	12 809	23 242	45 507	279	5 906	12 289	16 605	35 079
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	1 180	8 276	12 809	23 242	45 507	279	5 906	12 289	16 605	35 079
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change						86				86
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change						77				77

4.2.3 - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2019					31.12.2018				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	45 507				45 507	35 079				35 079
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	45 507				45 507	35 079				35 079
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp. Op. condi. Autres instruments						86				86
Vente/Prêt Op. condi. Autres instruments						77				77

4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
France	6 746	6 919
Europe ⁽¹⁾	38 761	28 160
Autres		
Total	45 507	35 079

(1) Dont Royaume-Uni pour 33 413 M€ (26 647 M€ au 31 décembre 2018).

4.3 – Risques de crédit – Ventilation par zone géographique des engagements donnés

	31.12.2019				31.12.2018			
	France	Europe	Autres ⁽¹⁾	Toutes zones	France	Europe	Autres ⁽¹⁾	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>								
Engagements donnés sains ⁽²⁾	29 795		27	29 822	30 929		59	30 988
Engagements donnés douteux	276			276	52			52
Total des engagements donnés	30 071		27	30 098	30 981		59	31 040

(1) Correspond aux opérations avec la Nouvelle-Calédonie.

(2) Dont 5 372 M€ au titre des garanties données sur emprunts contractés auprès de la BEI et de la Section générale (4 831 M€ au 31 décembre 2018).

5. Notes relatives au résultat

5.1 – Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs		(4)	(3)
Produits sur report/Déport		4	3
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	5.3	284	348
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	5.3	(28)	(68)
Dotations/Reprises aux provisions pour prêts déficitaires	5.3	12	26
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires		268	306
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs			
Intérêts sur titres donnés en pension livrée			
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension		(52)	(47)
Charges sur report/Déport		(27)	(23)
Intérêts et charges assimilées sur dépôts ⁽²⁾	5.4.1	(2 824)	(2 728)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires		(2 903)	(2 798)

(1) Intérêts nets des charges sur swaps de couverture de prêts.

(2) Au 31 décembre 2019, le taux moyen du livret A et du LDDS s'élève à 0,75 % comme au 31 décembre 2018 (cf. note 5.4).

5.2 – Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension		2 755	2 721
Autres intérêts et produits assimilés ^{(1) (2)}		(161)	12
Produit sur report/Déport			
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		(19)	(4)
Dotations/Reprises aux provisions pour prêts déficitaires		(258)	(27)
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5.3	2 317	2 702
Autres intérêts et charges assimilées		(3)	(1)
Charges sur report/Déport			
Intérêts et charges assimilées sur dépôts ⁽³⁾	5.4.1	(1)	(1)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		(4)	(2)

(1) Dont provision au titre du Plan logement 2, constituée à hauteur de - 150 M€ au 31 décembre 2019 (cf. faits marquants).

(2) Dont intérêts nets des charges sur swaps de couverture de prêts pour - 16 M€ (- 16 M€ au 31 décembre 2018).

(3) Concerne les dépôts des livrets A et B de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

5.3 – Intérêts et produits assimilés sur prêts

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Crédits de trésorerie et créances commerciales		
Intérêts		
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux		
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires		
Crédits d'équipement	504	566
Intérêts	522	529
Reprise nette de bonification		1
Amortissements des surcotes décotes		
Autres intérêts et produits assimilés	6	13
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux	1	
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	(25)	23
Crédits au logement social et à la politique de la ville	2 067	2 414
Intérêts	2 401	2 362
Reprise nette de bonification	68	89
Amortissements des surcotes décotes	1	4
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	(151)	15
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux	(20)	(4)
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	(232)	(52)
Crédits divers	14	28
Intérêts	46	84
Reprise nette de bonification	1	
Amortissements des surcotes décotes		
Autres intérêts et produits assimilés	(44)	(84)
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux		
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	11	28
Total intérêts et produits assimilés sur prêts	2 585	3 008
Dont opérations de trésorerie et interbancaires	268	305
Dont opérations avec la clientèle	2 317	2 703
Intérêts	2 969	2 975
Reprise nette de bonification	69	90
Amortissements des surcotes décotes	1	4
Autres intérêts et produits assimilés ^{(1) (2)}	(189)	(56)
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux	(19)	(4)
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	(246)	(1)

(1) Dont provision au titre du Plan logement 2, constituée à hauteur de - 150 M€ au 31 décembre 2019 (cf. faits marquants).

(2) Dont - 44 M€ d'intérêts nets des charges sur swaps de couverture de prêts (- 84 M€ au 31 décembre 2018).

5.4 – Intérêts sur dépôts

5.4.1 - Intérêts et charges assimilées sur dépôts

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts déposants	(2 021)	(1 954)
Livret A, LDDS ⁽¹⁾	(1 770)	(1 686)
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie	(1)	(1)
Livret d'épargne populaire	(250)	(267)
Complément d'intérêts versés aux réseaux	(804)	(775)
Livret A, LDDS	(722)	(688)
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie		
Livret d'épargne populaire	(82)	(87)
Total des intérêts sur dépôts	(2 825)	(2 729)
Dont opérations interbancaires	(2 824)	(2 728)
Dont opérations avec la clientèle	(1)	(1)

(1) Au 31 décembre 2019, le taux moyen du livret A et du LDDS s'élève à 0,75 % comme au 31 décembre 2018.

5.4.2 - Taux de rémunération des livrets réglementés

Taux de rémunération	Livrets réglementés	
	Livret A – LDDS	LEP
Depuis le 1 ^{er} août 2015	0,75 %	1,25 %
Du 1 ^{er} août 2014 au 31 juillet 2015	1,00 %	1,50 %
Du 1 ^{er} août 2013 au 31 juillet 2014	1,25 %	1,75 %

5.5 – Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Effets publics	(54)	(40)
Obligations	37	39
Autres titres à revenu fixe	134	128
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	117	127
Effets publics	704	1 113
Obligations	1	44
Autres titres à revenu fixe		
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	705	1 157
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	822	1 284

5.6 – Autres intérêts et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Micro-couverture	90	82
Swaps de taux	88	81
Swaps financiers	2	1
Swaps complexes		
Macro-couverture	8	104
Swaps complexes	8	104
Sur titres		
Autres intérêts et produits assimilés	98	186
Micro-couverture	(300)	(287)
Swaps de taux	(295)	(280)
Swaps financiers	(5)	(4)
Swaps complexes		(3)
Macro-couverture	(113)	(28)
Swaps complexes	(113)	(28)
Autres intérêts et charges assimilées	(413)	(315)

5.7 – Revenus des titres à revenu variable

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Actions	18	15
OPCVM	66	16
Autres titres à revenu variable		
Revenus des titres de placement	84	31
Actions	509	471
OPCVM	32	38
Autres titres à revenu variable	1	2
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	542	511
Revenus des titres à revenu variable	626	542

5.8 – Produits et charges de commissions

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019		31.12.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit ⁽¹⁾		(350)		(320)
Opérations avec la clientèle	2		2	
Opérations sur titres		(7)		(6)
Prestations sur instruments financiers à terme		(1)		(1)
Commissions	2	(358)	2	(327)
Produits et charges de commissions	(356)		(325)	

(1) Concerne la commission d'accessibilité bancaire versée à La Banque Postale.

5.9 – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Résultat de cession des titres de placement⁽¹⁾	87	72
▪ effets publics et valeurs assimilées	(1)	28
▪ obligations	5	(1)
▪ autres titres à revenu fixe		4
▪ actions	17	40
▪ OPCVM et autres titres à revenu variable	66	1
Autres produits et charges sur titres de placement	(1)	(1)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement⁽²⁾	111	(155)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	197	(84)
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	131	162
▪ actions	60	95
▪ OPCVM et autres titres à revenu variable	71	67
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(1)	(2)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	49	(31)
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	179	129
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	376	45

(1) Dont les soultes reçues ou versées lors de la résiliation d'un swap de micro-couverture suite à la cession de l'élément couvert.

(2) Dont au 31 décembre 2019, une reprise de 23 M€ sur les instruments de couverture (dotation de 37 M€ au 31 décembre 2018) et une reprise de 88 M€ sur les titres de placement (dotation de 118 M€ au 31 décembre 2018).

5.10 – Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Charges de personnel	(7)	(19)
Charges informatiques	(9)	(27)
Autres prestations	(136)	(111)
Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	(152)	(157)
Impôts et taxes		
Autres frais administratifs		
Charges générales d'exploitation	(152)	(157)

(1) La Section générale assure pour le compte du fonds d'épargne et lui refacture :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
- des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.

5.11 – Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Dépréciation des créances	(24)	(33)
Risques sur engagements de signature		
Autres risques	(1)	
Dotations pour dépréciations et provisions	(25)	(33)
Dépréciation des créances	38	32
Risques sur engagements de signature		
Autres risques		
Reprises de dépréciations et provisions	38	32
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations		
Pertes et récupérations		
Coût du risque	13	(1)

5.12 – Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Dotations nettes au FRBG	(267)	(993)
Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées	(267)	(993)

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

1 — Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

2 — Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

3 — Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Évaluation des titres de l'activité de portefeuille

L'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative. Les titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (paragraphe V.3.1 de la note « 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation », notes 3.4 et 5.9 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Dépréciation des crédits

Votre établissement constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe IV.2.1 de la note « 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation », notes 3.2, 3.3, 3.13 et 5.11 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques.

Provision pour prêts déficitaires

Votre établissement constitue des provisions en couverture des pertes résultant de certains programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés (paragraphe VIII de la note « 2. Principes comptables et méthode d'évaluation », notes 3.10, 5.1, 5.2 et 5.3 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de détermination des pertes actuarielles attendues et leur couverture par des provisions pour risques.

Fonds pour risques bancaires généraux

Votre établissement constitue un fonds pour risques bancaires généraux (paragraphe IX de la note « 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation », notes 3.11, 3.12 et 5.12 de l'annexe) destiné à faire face aux risques inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur le marché. Nous avons vérifié que le contenu de l'annexe reflétait les pratiques mises en œuvre étant précisé que les dotations/reprises sont constatées à la discrétion des dirigeants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 — Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du Fonds d'Épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

5 — Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général.

6 — Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 23 mars 2020

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié

MAZARS
Jean Latorzeff

Le rapport d'activité et de développement durable du groupe Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport du fonds d'épargne sont disponibles sur le site Internet : <http://rapportannuel.caissedesdepots.fr>

Édition
Groupe Caisse des Dépôts
Direction de la communication
Direction des finances (contact : Véronique Collet)

Avertissement du lecteur

Les états financiers de l'exercice 2019 se rapportent aux comptes consolidés certifiés du groupe Caisse des Dépôts, aux comptes certifiés de la Section générale de la Caisse des Dépôts et aux comptes certifiés du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts. Les comptes détaillés propres aux filiales, aux autres organismes et établissements gérés par la Caisse des Dépôts, ne figurent pas dans ce rapport, mais dans des rapports spécifiques établis par ces différentes entités.

Réalisation : **HAVAS PARIS**

Crédit : Getty Images, Hero images

Imprimé sur papier 100% recyclé



La version numérique de ce document est conforme aux normes pour l'accessibilité des contenus aux personnes handicapées motrices, leur permettant de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce, à partir de n'importe quel support numérique.

Groupe Caisse des Dépôts
56 rue de Lille
75007 Paris
T 01 58 50 00 00

 |  |  | 
caissedesdepots.fr



Ensemble, faisons grandir la France